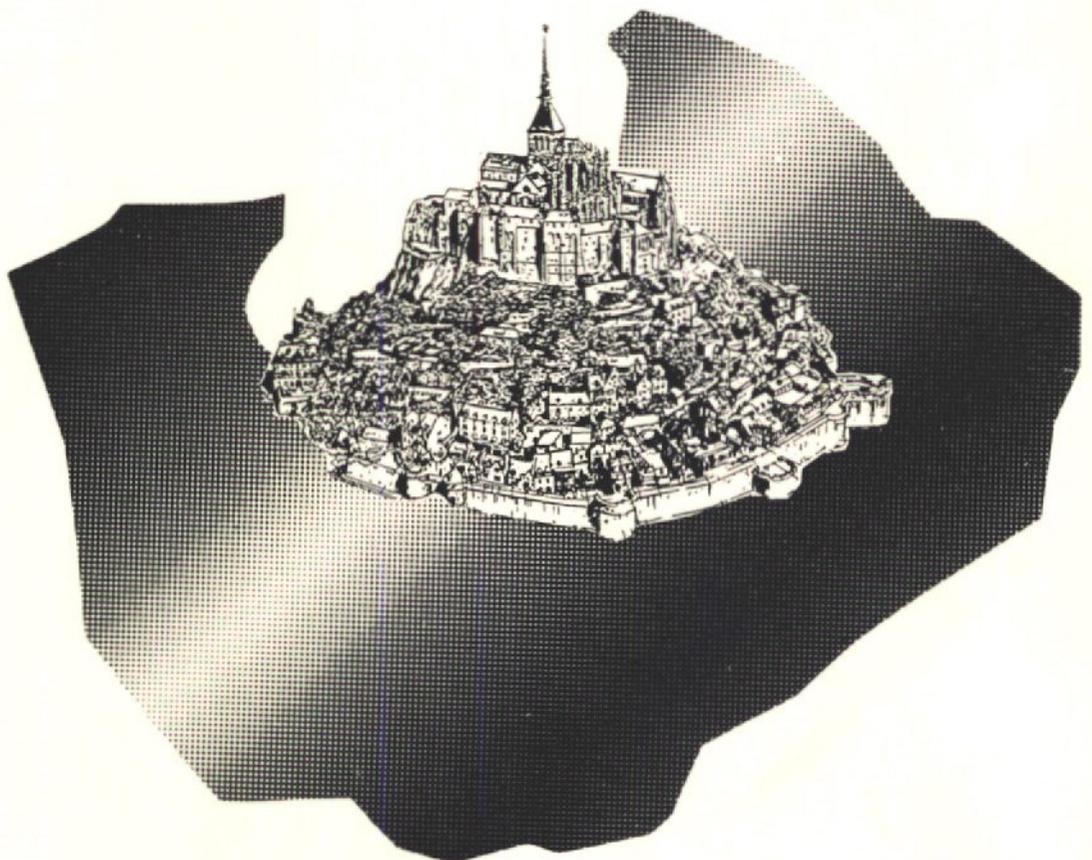




BASSE - NORMANDIE

RAPPORT

**LE MONT-SAINT-MICHEL
ET LA MISE EN VALEUR
DU PAYS DE LA BAIE**



Conseil Economique et Social Régional



Rapporteur : Albert LEMARÉCHAL

Décembre 1995

1440
FNN

Mont St Michel

DREAL NORMANDIE

SMCAP/BARDO

N° d'inventaire : 7319



BASSE - NORMANDIE



DIRECTION REGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT
BASSE - NORMANDIE

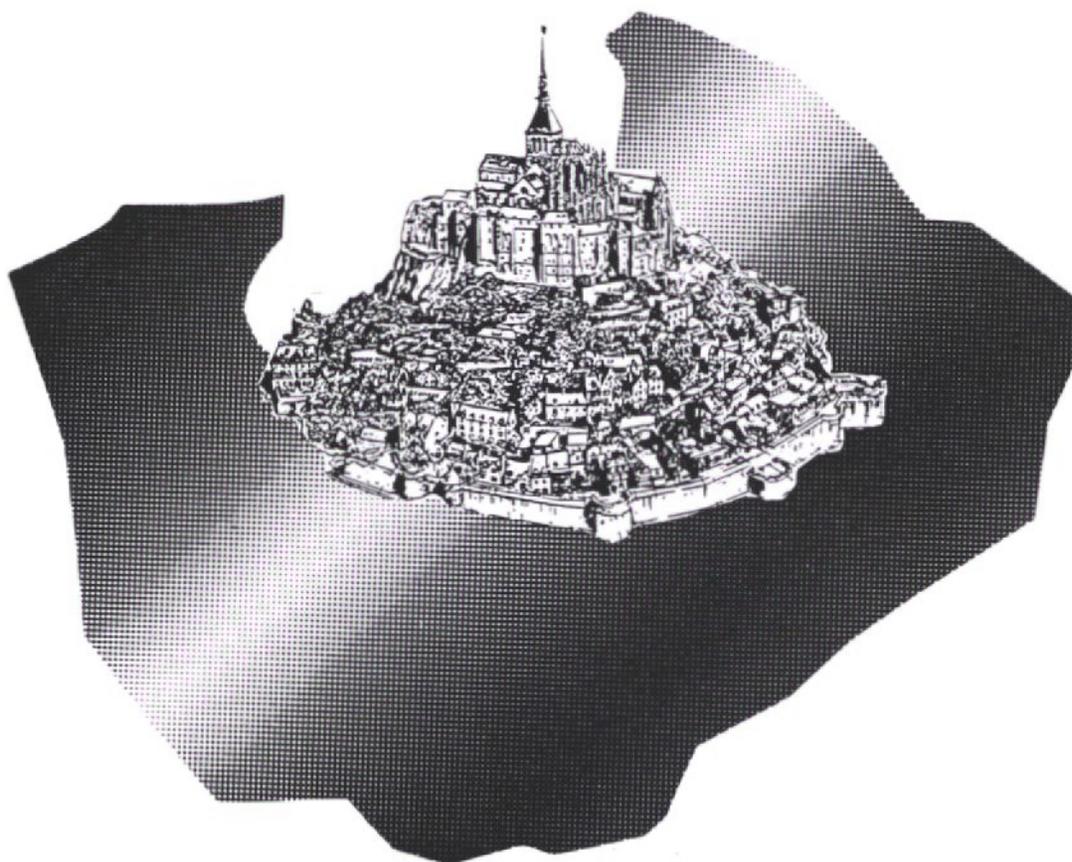
DATE: 8/02/96

10.14/

RAPPORT

Conseil Economique et Social Régional

LE MONT-SAINT-MICHEL ET LA MISE EN VALEUR DU PAYS DE LA BAIE



Rapporteur : Albert LEMARÉCHAL

Décembre 1995

Sommaire

AVANT-PROPOS

INTRODUCTION

PREMIÈRE PARTIE - LE MONT-SAINT-MICHEL : FONDEMENTS HISTORIQUES, DIMENSIONS TOURISTIQUE ET CULTURELLE

I - LE RAPPEL HISTORIQUE.....	p. 15
A / <i>Le CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE et HISTORIQUE</i>	
B / <i>La CONSTRUCTION : un TOUR de FORCE</i>	
C / <i>La GUERRE de CENT ANS</i>	
II - UN CHEF-D'OEUVRE ARCHITECTURAL ET UNE GRANDE RICHESSE CULTURELLE.....	p. 18
A / <i>Du COLLÈGE des CHANOINES aux MOINES BÉNÉDICTINS</i>	
B / <i>La CONSTRUCTION de l'ABBAYE ROMANE (XI^{ème} et XII^{ème} SIÈCLES)</i>	
C / <i>La CONSTRUCTION de l'ABBAYE GOTHIQUE (XIII^{ème}-XVI^{ème} SIÈCLES)</i>	
D / <i>Le MONT-SAINT-MICHEL au RYTHME des GUERRES de RELIGION</i>	
E / <i>La RESTAURATION (XVIII^{ème}-XIX^{ème} SIÈCLES)</i>	
III - LE CARACTÈRE SPIRITUEL DU MONT.....	p. 22
IV - LA FRÉQUENTATION TOURISTIQUE DU MONT-SAINT-MICHEL.....	p. 28
A / <i>Le COMPTAGE des VÉHICULES ARRIVANT sur la DIGUE ROUTE</i>	
B / <i>Le COMPTAGE de VÉHICULES sur les PARKINGS PAYANTS</i>	
C / <i>Les VISITEURS de l'ABBAYE</i>	
D / <i>L'ORIGINE des TOURISTES au MONT-SAINT-MICHEL</i>	
V - LA DIMENSION CULTURELLE DU MONT AUJOURD'HUI.....	p. 28
A / <i>Les IMAGINAIRES du MONT-SAINT-MICHEL : une MISE en LUMIÈRE SCÉNIQUE du MONUMENT</i>	
B / <i>Le MONT COMME TERRAIN d'ÉTUDES HISTORIQUES et ARCHÉOLOGIQUES</i>	

DEUXIÈME PARTIE - LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL : UN MILIEU NATUREL EXCEPTIONNEL À SAUVEGARDER

I - LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL : UN SITE NATUREL UNIQUE EN EUROPE.....	p. 35
A / <i>Le CADRE PHYSIQUE de la BAIE</i>	
B / <i>Les PAYSAGES ATTRACTIFS en BAIE du MONT-SAINT-MICHEL</i>	
II - LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL : UNE RICHESSE ÉCOLOGIQUE D'EXCEPTION.....	p. 42
A / <i>La BAIE du MONT-SAINT-MICHEL comme ZONE NATURELLE d'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE et FLORISTIQUE (Z.N.I.E.F.F.)</i>	
B / <i>La BAIE du MONT-SAINT-MICHEL comme ZONE d'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE pour les OISEAUX (Z.I.C.O.)</i>	
III - LES PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRES ET LES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX CONCERNANT LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL.....	p. 48
A / <i>Les MESURES de PROTECTION à l'ÉCHELLE NATIONALE de la BAIE du MONT-SAINT-MICHEL</i>	
B / <i>Les MESURES de PROTECTION à l'ÉCHELLE INTERNATIONALE CONCERNANT la BAIE du MONT-SAINT-MICHEL</i>	
C / <i>Les MESURES CONSERVATOIRES et la PROTECTION FONCIÈRE en BAIE du MONT-SAINT-MICHEL</i>	

TROISIÈME PARTIE - LE PAYS DE LA BAIE : UNE RÉALITÉ ?

I - LA STRUCTURE DÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE DU PAYS DE LA BAIE : ASPECTS GÉNÉRAUX.....	p. 72
A / <i>La POPULATION du PAYS de la BAIE du MONT-SAINT-MICHEL</i>	
B / <i>Les ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES du PAYS de la BAIE</i>	
II - LES SPÉCIFICITÉS ÉCONOMIQUES DU PAYS DE LA BAIE.....	p. 78
A / <i>Les ACTIVITÉS TRADITIONNELLES LIÉES à la MER</i>	
B / <i>L'AGRICULTURE dans le PAYS de la BAIE du MONT-SAINT-MICHEL</i>	
C / <i>Les ACTIVITÉS TOURISTIQUES dans le PAYS de la BAIE</i>	

QUATRIÈME PARTIE - LA PROBLÉMATIQUE D'UNE MISE EN VALEUR DU PAYS DE LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL

- I - L'ENSABLEMENT DE LA BAIE ET LA VOLONTÉ DE SAUVEGARDER L'INSULARITÉ DU MONT..... p. 107**
- A / Un PROCESSUS NATUREL INÉLUCTABLE*
 - B / Les FACTEURS AGGRAVANTS*
 - C / De l'IDÉE de DÉSENSABLER la BAIE à la DÉCISION de SAUVEGARDER le CARACTÈRE MARITIME du MONT-SAINT-MICHEL*
- II - PRÉSERVER L'ORIGINALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DU MONT-SAINT-MICHEL..... p. 120**
- A / Des MESURES de PROTECTION et de CONSERVATION INSUFFISAMENT ORGANISÉES*
 - B / La GESTION de l'ENVIRONNEMENT et AUTRES OUTILS d'AMÉNAGEMENT et d'ÉQUIPEMENT*
- III - DIVERSIFICATION DE L'OFFRE ET MEILLEURE DIFFUSION DES FLUX TOURISTIQUES DANS LE PAYS DE LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL..... p. 130**
- A / Le DIAGNOSTIC des FAIBLESSES ACTUELLES de la "DYNAMIQUE TOURISTIQUE" du PAYS de la BAIE*
 - B / Les POLITIQUES TOURISTIQUES sur le PAYS de la BAIE*
 - C / Les INITIATIVES LOCALES pour la PROMOTION TOURISTIQUE dans le PAYS de la BAIE du MONT-SAINT-MICHEL (passées, présentes et futures)*
 - D / Les PROJETS AVORTÉS*
 - E / Les PERSPECTIVES PROMETTEUSES LIÉES à la RÉALISATION de la ROUTE des ESTUAIRES (A. 84)*
 - F / La DESSERTE FERROVIAIRE du PAYS de la BAIE*
 - G / Pour une MISE en VALEUR et une PROMOTION TOURISTIQUE du PAYS de la BAIE*
- IV - POUR UN DÉVELOPPEMENT COORDONNÉ DU PAYS DE LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL..... p. 155**
- A / L'ÉTAT de la COOPÉRATION INTERCOMMUNALE dans le PAYS de la BAIE du MONT-SAINT-MICHEL*
 - B / Le PROGRAMME L.E.A.D.E.R.*
 - C / La MISE en OEUVRE d'une OPÉRATION GRAND SITE*

Avant-Propos

C'est en mars 1994 que fut officiellement décidé au sein du Conseil Économique et Social Régional de Basse-Normandie la réalisation d'une étude d'autosaisine concernant le Mont-Saint-Michel et son arrière-pays. Le principe d'une telle approche qui déborde très largement les frontières bas-normandes a recueilli l'adhésion totale du Conseil Économique et Social Régional de Bretagne sur cette question.

Durant l'année 1994, un étudiant de l'Université de Caen, William JONOT, a réalisé dans le cadre du C.E.S.R. un rapport de stage sur ce thème. Puis, après l'annonce gouvernementale faite en mars 1995 sur le programme de restauration du caractère maritime du Mont-Saint-Michel et surtout, sur la volonté de lancer une opération Grand-Site dans la baie, le C.E.S.R. a jugé opportun de reconsidérer globalement le dossier en fonction des nouvelles perspectives offertes.

M. Albert LEMARECHAL a été désigné rapporteur du dossier lors du précédent mandat (25 mars 1994) puis confirmé dans ses responsabilités au sein de l'actuel C.E.S.R.. Un premier groupe de travail a été constitué en septembre 1994 dans lequel ont été désignés Mme FERREY, MM. LEMARECHAL, BOUTETTE, KERGUIDUFF et LEBERRUYER ; puis un second en octobre 1995. Celui-ci est composé de MM. LEMARECHAL, EPRON, LARIVIERE, LARSONNEUR et LEBERRUYER.

Le rapporteur tient à remercier M. Philippe HUGO, Chargé d'Études au C.E.S.R. de Basse-Normandie, pour la réalisation de ce présent rapport, ainsi que l'ensemble des personnes qui ont été contactées au sein des Collectivités Locales, Services extérieurs de l'État, centres de recherche et associations tant en Basse-Normandie qu'en Bretagne et qui ont contribué à enrichir le dossier. Enfin, un remerciement particulier est adressé au C.E.S.R. de Bretagne et à son Président qui a accepté le principe de la réalisation d'une telle étude par le C.E.S.R. de Basse-Normandie.

Introduction

"Le Mont-Saint-Michel est pour la France ce que la grande pyramide est pour l'Égypte". Cette phrase prononcée par le visionnaire qu'était Victor HUGO en 1884 acquiert aujourd'hui toute sa signification lorsque l'on prend conscience de la célébrité mondialement reconnue de ce monument qui s'élève, en parfaite harmonie, au milieu d'un cadre naturel de surcroît non moins grandiose.

La présence de ce monument exceptionnel sur la terre normande et l'immédiate proximité de la Bretagne offre à ces deux régions un support promotionnel inégalé. Outre son attractivité incontestée en terme de développement touristique, il devient même aujourd'hui un vecteur potentiel de développement pour son arrière pays. Plusieurs éléments militent en effet en faveur d'une réelle prise en considération de cette nouvelle dimension.

Tout d'abord, la réalisation de l'autoroute des Estuaires (A. 84) ouvre des perspectives non négligeables en terme d'acheminement et de répartition de nouveaux flux touristiques dans la baie du Mont-Saint-Michel. Les mesures d'accompagnement décidées en matière d'informations touristiques des usagers doivent d'ailleurs contribuer à assurer à l'avenir une bonne diffusion de la fréquentation touristique sur ce territoire.

C'est ensuite l'annonce officielle en mars 1995 du projet de rétablissement du caractère maritime et surtout la décision qui l'accompagnait de réactiver le projet d'une "Opération Grand Site" sur le territoire de la baie du Mont-Saint-Michel. Cette initiative d'envergure nationale avec des acteurs locaux doit permettre d'aboutir à un programme global de mise en valeur et de développement économique de l'ensemble de la baie.

L'ensemble de ces éléments fort prometteurs incite à la réalisation d'un document soulevant à la fois le poids historique, culturel et touristique du Mont-Saint-Michel, la richesse du milieu naturel et les enjeux d'une mise en valeur de "l'hinterland" du monument. L'accent sera mis dans le présent rapport tout particulièrement sur ce dernier aspect avec en préalable la recherche d'une identité d'un "Pays de la baie" puis, l'analyse de la problématique d'une mise en valeur de cet espace géographique aux enjeux multiples.



Première Partie :

Le Mont-Saint-Michel :

Fondements Historiques,

Dimensions Touristique et Culturelle

*"Un jour Couesnon par sa folie
mit le Mont en Normandie".*

Situé en Basse-Normandie, comme le spécifie le célèbre dicton, le Mont-Saint-Michel est partie intégrante du département de la Manche. D'ailleurs contrairement à la croyance populaire, le Couesnon dans son tracé actuel ne sépare pas les deux provinces de Normandie et de Bretagne. La limite se trouve en réalité plus à l'ouest sur un ancien cours de la rivière. La superficie de la commune du Mont-Saint-Michel dépasse celle du rocher, puisqu'une partie des polders conquis au XIX^{ème} siècle sur la mer lui a été rattachée.

La nature et l'histoire ont fait du Mont-Saint-Michel un site exceptionnel : au milieu des sables dont l'aspect change sans cesse sous les effets de la lumière et que balaient les plus fortes marées parmi les plus fortes d'Europe¹, le Mont se dresse comme une saisissante image des sociétés médiévales.

Par la richesse de son histoire, la beauté de son architecture, l'originalité de son site, le Mont-Saint-Michel "la Merveille de l'Occident", laisse aux visiteurs en toutes saisons un souvenir impérissable.

I - LE RAPPEL HISTORIQUE

Les grandes étapes et les temps forts de l'histoire du Moyen-Age sont marqués et inscrits au Mont-Saint-Michel : des origines de l'abbaye qui remontent au VIII^{ème} siècle à l'édification de la digue route qui vient buter contre les remparts depuis 1877, la construction du Mont-Saint-Michel fut lente et parsemée d'embûches (cf. annexe n° 1).

Afin de mieux saisir et contempler ce site unique au monde, il faut imaginer le Mont comme avant tout une construction humaine. La nature a laissé un îlot granitique d'environ 900 mètres de circonférence et de 80 mètres de hauteur. Constitué de granite qui est une roche très dure il a résisté pendant des millénaires à l'érosion. C'est pourquoi cette butte domine avec quelques autres (îlot de Tombelaine, Mont-Dol) une région basse.

1 - Contrairement aux idées reçues, les plus grandes marées d'Europe se situent dans l'estuaire de la Severn en Angleterre dans le Pays de Galles. Au niveau mondial, le record des plus fortes marées est détenu par la baie de Fundy au Canada.

A / Le CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE et HISTORIQUE

D'après d'anciens manuscrits, le site actuel de la baie du Mont-Saint-Michel était jusqu'au début du VIII^{ème} siècle couvert par une vaste forêt. Cette forêt légendaire qui portait le nom de "Désert de Scissy" aurait occupé une large frange littorale ouest de la Manche qui rattachait ainsi les îles d'Aurigny, de Jersey et de Chausey au continent (cf. annexe n° 2).

Certaines sources (scientifiquement contestées) relatent qu'en l'an 709 précisément, la forêt de Scissy disparaît suite à un événement d'une ampleur exceptionnelle (raz-de-marée, affaissement de terrain...). En réalité, certaines hypothèses évoquent éventuellement une conjonction de facteurs exceptionnels (forte marée, tempête, crues importantes) faisant reculer un rivage fragile et mal fixé. Car, étant donné le caractère évolutif de la baie, il est possible de considérer qu'à cette date, le Mont-Saint-Michel était relié au continent dans l'inter-fleuve Sélune-Couesnon, comme ce fut le cas au XVIII^{ème} siècle où des documents attestent de la présence d'une activité agricole autour du Mont-Saint-Michel. Ce phénomène très localisé pourrait être à l'origine de la légende de l'engloutissement de la forêt de Scissy, si forêt il y a eu !

En réalité, le relèvement du niveau des mers aurait débuté vers 15 000 BP². Cette transgression marine s'accroît au début de l'Holocène après 10 000 BP sachant que le niveau -10 mètres est atteint vers 7 000 BP. L'évolution est alors rapide et à partir de cette période, les oscillations du niveau marin vont entraîner une alternance de reculs et d'avancées du trait de côte. Peu avant l'ère chrétienne vers 2 300 BP, les eaux dépassaient largement les contours actuels de la côte, englobant le Mont-Dol et le fond des estuaires du Couesnon, de la Sée et de la Sélune.



Mais c'est incontestablement un événement intervenu en l'an 708 qui va bouleverser l'avenir de la baie. À cette date, l'Évêque d'Avranches, AUBERT, fut avisé à trois reprises dans son sommeil par une révélation céleste qui lui ordonnait de construire un édifice consacré à Saint-Michel sur le sommet du Mont-Tombe³, lieu présumé avec le Mont-Dol du combat victorieux de l'Archange sur le démon. AUBERT obtempéra en construisant dès l'année 708 un nouvel oratoire sur le Mont (des sources attestent en effet que dès le VI^{ème} siècle, des ermites avaient construit deux oratoires sur le rocher).

2 - BP : Before Present ou nombre d'années avant 1950.

3 - Probablement ainsi dénommé car il sortait des sables à la manière d'un tumulus. Quant au rocher voisin, Tombelaine, son origine étymologique est mal définie. Certains évoquent une variante de l'ancien nom du Mont-Saint-Michel : Mont-Tombe serait ainsi une traduction moderne de "Tumbella" ou "Tumbellena". D'autres explications plus controversées évoquent une contraction de "Tumba Bellini" qui se réfère directement au culte druidique de Belenus, Dieu du Soleil.

Les textes les plus anciens établissent un lien avec le sanctuaire italien de "Monte-Gorgono", presqu'île rocheuse sur la Mer Adriatique également consacré à Saint-Michel.

B / La CONSTRUCTION : un TOUR de FORCE

Les origines de l'abbaye remontent ainsi au VIII^{ème} siècle à l'époque des derniers rois mérovingiens.

L'arête du Mont étant fort étroite, on dut aller chercher appui sur les flancs du rocher. La construction fut un véritable tour de force : amener les blocs de granite parfois des Iles Chausey ou de Bretagne et les hisser à pied d'oeuvre, ne fut pas une mince affaire.

Durant la période bouleversée des invasions scandinaves au début du IX^{ème} siècle lorsque les Normands ravageaient les côtes, l'on peut présumer ainsi que le Mont souffrit de ces pillages incessants.



En 966 fut fondée l'abbaye bénédictine. L'affermissement du pouvoir du Duc de Normandie dès 1047 puis l'apogée du royaume anglo-normand à partir de 1066 permirent au Mont de connaître les premiers signes de prospérité.

C / La GUERRE de CENT ANS

C'est le conflit le plus long de l'histoire entre anglais et français qui contribua à donner au Mont-Saint-Michel son image d'îlot fortifié ; afin de renforcer la protection de l'abbaye, un châtelet fut édifié à l'entrée de celle-ci.

A partir de 1420, le Mont fut une des seules places fortes de France à résister aux anglais. Le rôle joué par Saint-Michel auprès de Jeanne d'Arc et la résistance de la garnison recroquevillée dans l'abbaye fortifiée en firent le saint protecteur du royaume de France. C'est sous la bannière de l'Archange que Jeanne d'Arc réussit à faire naître les prémices d'une unité nationale, l'abbaye ne fut en effet jamais prise.



L'édification du Mont-Saint-Michel ne se fit pas de manière continue, mais petit à petit au fil des siècles et des arts roman, gothique et même moderne.

C'est donc l'action des hommes au cours des siècles, envoûtés par le caractère grandiose du site et son exceptionnelle originalité, qui contribua à mettre toujours plus en valeur la beauté architecturale et religieuse de ce rocher, protégé par ce "prince de la milice céleste", l'Archange Saint-Michel, brandissant une épée "flamboyante".

II - UN CHEF-D'OEUVRE ARCHITECTURAL ET UNE GRANDE RICHESSE CULTURELLE

Les étapes de la construction de l'abbaye bénédictine du Mont-Saint-Michel, entrecoupées d'invasions et de guerres, se déroulèrent sur cinq siècles du XI^{ème} au XVI^{ème} siècles, l'art gothique succédant ainsi à l'art roman.

Néanmoins, la vie religieuse existait bien avant la construction de cette église neuve construite sur le modèle des grandes abbaciales.

A/ Du COLLÈGE des CHANOINES aux MOINES BÉNÉDICTINS

En 725, à la mort de Saint-Aubert, la collégiale était déjà l'objet de nombreux pèlerinages et ce depuis l'an 708 l'année de sa fondation par ce même évêque.

Rollon, premier Duc de Normandie, grand chef viking (son autre nom était Rolf le marcheur), restaura la règle bénédictine tombée en désuétude lors des invasions.

En 966, le collège des chanoines desservant le Mont-Saint-Michel, auquel le Duc Richard reprochait leur immoralité et leur impiété, est remplacé par les moines obéissant à la règle de Saint-Benoît, soit chasteté, pauvreté individuelle et obéissance à l'abbé.

L'abbaye qui naissait était donc "bénédictine".

Jusqu'au XVI^{ème} siècle édifices romans et gothiques se sont succédé suite à de nombreux incendies qui détruisirent presque complètement le monastère, puis l'abbaye.

B / La CONSTRUCTION de l'ABBAYE ROMANE (XI^{ème} et XII^{ème} SIÈCLES)

Suite au terrible incendie de 992 qui détruit la majeure partie des bâtiments conventuels, le monastère carolingien, tout d'abord restauré, fait place, au début du XI^{ème} siècle, à une abbaye romane conçue et commencée par Hildebert II (abbé de 1017 à 1023).

L'église carolingienne, après renforcement de ses murs et de ses voûtes, va être utilisée comme une crypte au-dessus de laquelle les moines vont établir une plate-forme destinée à recevoir une vaste église romane qui comportera sept travées. Dès lors, l'église pré-romane devient Notre-Dame sous Terre.

Grâce aux dons du Duc Richard-le-Bon, les moines vont asseoir le Transept et le chœur sur trois autres cryptes, Saint-Martin, Notre-Dame des Trente Cierges et la crypte des Gros Piliers.

C / La CONSTRUCTION de l'ABBAYE GOTHIQUE (XIII^{ème}-XVI^{ème} SIÈCLES)

Quand la Normandie devint française au début du XIII^{ème} siècle avec la disparition du grand royaume anglo-normand, Philippe-Auguste s'employa à racheter les destructions de ses alliés les bretons.

C'est sous son règne que s'élabore la construction de la "Merveille", "muraille d'une hardiesse étonnante (65 mètres), d'un essor prodigieux (33 mètres de hauteur) appuyée sur quinze contreforts"⁴.

Ce chef-d'oeuvre du Moyen-Age qui s'élève d'un jet au-dessus des jardins du versant nord abrite trois étages de salles gothiques dans lesquelles les artistes normands ont fait preuve d'un raffinement jamais égalé.

4 - BELY (L) : Le Mont-Saint-Michel, monastère et citadelle - édition Ouest-France.

Ces bâtiments établis au nord (1211-1228) sont affectés de bas en haut aux pèlerins, à la réception des hôtes de marque, et aux moines au sommet conformément à l'ordre hiérarchique propre à la société féodale.

Sont construits ensuite à cette époque :

- au sud, les bâtiments abbatiaux (XIII^{ème}-XV^{ème} siècles) consacrés à l'administration, au logement de l'abbé et à la garnison ;
- à l'est, le châtelet et les défenses avancées (XIV^{ème} siècle) qui protègent l'entrée.

La paix qui suit la guerre de cent ans donne à l'art gothique l'occasion d'envoyer un bouquet final dans le ciel de la baie. Le chœur roman de l'église, écroulé, est refait (1446-1521) plus magnifique encore, en gothique "flamboyant" (en raison de sa richesse et de sa profusion) sur une nouvelle crypte.

D / Le MONT-SAINT-MICHEL au RYTHME des GUERRES de RELIGION

Au début du XVI^{ème} siècle, la défense de la ville est achevée : tour à tour trois portes sont édifiées, celle du Boulevard, celle du Roy ainsi que celle de l'Avancée.

Progressivement la vie monastique se dégrade, les abbés étant choisis par le roi (l'abbé de Guise, le cardinal de Montmorency...) parmi les plus grands seigneurs, ce qui provoque une transformation radicale de la fonction du Mont qui devient une prison : c'est le temps de la "Bastille des Mers".

Ainsi les opposants au régime monarchique étaient condamnés par simple lettre de cachet. Ensuite, la Révolution française fit du Mont-Saint-Michel une "maison de force". Victor Hugo a évoqué le sort tragique de ces hommes⁵ : *"Autour de nous, partout à perte de vue, l'espace infini, l'horizon bleu de la mer, l'horizon vert de la terre, les nuages, l'air, la liberté, les oiseaux envolés à toutes ailes, les vaisseaux à voiles ; et puis tout d'un coup, là, dans une crête de vieux murs, au-dessus de nos têtes, la pâle figure d'un homme"*.

C'est sous le Second Empire avec le courant littéraire, le romantisme, que le pénitencier fut supprimé ; enfin le Mont-Saint-Michel retrouvait sa vocation première (1841).

5 - HUGO (V) : L'archipel de la Manche.

E / La RESTAURATION (XVIII^{ème}-XIX^{ème} SIÈCLES)

Lors d'une visite d'inspection le 29 mai 1835, VIOLLET-LE-DUC déplora l'état pitoyable de l'abbaye que l'administration pénitentiaire entretenait tant bien que mal⁶. Des travaux de restauration s'imposaient. Ce n'est qu'en 1872 que l'État prit conscience de l'urgence de sauver l'édifice. La Commission des Monuments Historiques chargea alors VIOLLET-LE-DUC de se pencher sur le problème. C'est l'un de ses disciples, E. CORROYER qui prendra la responsabilité du chantier de restauration.

Déjà, en 1870, les trois dernières travées de la nef avaient été démolies pour faire place à la terrasse de l'ouest et à l'actuelle façade néoclassique de l'église abbatiale.

En 1874, sous la III^{ème} République de MAC-MAHON, le Mont fut classé monument historique.

Les derniers travaux furent consacrés à la construction du clocher actuel (entre 1895 et 1897), surmonté de la flèche. Sur cette dernière trône la statue de Saint-Michel de FREMIET, réalisée en 1897. D'une hauteur de 2,5 mètres et pesant 400 kg, elle s'élève à 157 mètres au-dessus de la mer⁷. C'est à V. PETIGRAND, successeur de CORROYER, que l'on doit l'érection de la flèche et la silhouette actuelle du Mont.

Actuellement le Mont-Saint-Michel, répertorié à l'U.N.E.S.C.O. sur la carte des splendeurs de la planète, fait partie des sept merveilles du monde.

Le Mont est également le premier monument historique français dont l'effigie fut frappée sur une pièce de 20 francs en 1990.



La pièce de 20 francs à l'effigie du Mont-Saint-Michel

"Cette abbaye, qui est aussi citadelle, est le territoire d'un millénaire d'efforts pour plaire à Dieu, aux moines et aux pèlerins"⁸.

6 - Cf. Bulletin Annuel des Amis du Mont-Saint-Michel, n° 98, année 1993.

7 - La restauration de la statue fut rendue nécessaire du fait des dommages que lui firent subir la corrosion et la foudre. Après avoir revêtu une nouvelle armure en acier inoxydable et bénéficié d'un dorage à la feuille (50000 au total), l'Archange retrouva sa place le 4 novembre 1987.

8 - ANGRAND (P) : Victor HUGO raconté par les papiers d'État - Gallimard, Paris, 1982.

III - LE CARACTÈRE SPIRITUEL DU MONT

Aujourd'hui encore, au début de l'automne, la fête à la fois religieuse et folklorique de l'Archange Saint-Michel attire une nombreuse assistance.

Cet afflux de curieux et d'amoureux du Mont-Saint-Michel n'est pas sans rappeler les pèlerinages du Moyen-Age où les pèlerins affluaient de toute l'Europe au Mont, entretenant ainsi la spiritualité de ce site, vénéré par tous ses fidèles.

En effet à travers l'histoire, le Mont-Saint-Michel fut et demeure le haut lieu du pèlerinage normand, mais il attira également des pèlerins de toute la France et de la chrétienté occidentale : miracles, prières pour le pardon des péchés, tels étaient les vœux pieux de tous ces hommes et femmes. On voyait arriver pêle-mêle des nobles, de riches bourgeois et des gueux qui vivaient d'aumônes pendant leurs voyages et l'on parlait toutes les langues, tous les patois.

Le pèlerin qui va vers le Mont était appelé "un miquelot". Fort d'une industrie hôtelière et d'un commerce de souvenirs déjà très florissants, le Mont-Saint-Michel offrait aux pèlerins des insignes portant l'effigie du Mont, des ampoules de plomb qu'ils remplissaient du sable de la grève.

Pendant la période troublée de la guerre de cent ans, un étrange phénomène se produisit : le culte de l'Archange Saint-Michel amène au Mont des gens de toutes conditions et de plus en plus jeunes.

Ces paysans, provenant du nord de l'Europe et qui viennent surtout à partir du XIV^{ème} siècle, seront connus sous le nom de "pastoureaux" dans les chansons et les contes populaires.

La traversée de la baie, pour ces milliers de gens, ne va pas sans enlacements ou noyades, c'est alors que naît l'appellation de "Saint-Michel-au-péril-de-la-mer".

Le pèlerinage de ces jeunes pastoureaux dura un certain temps et donna lieu à de nombreux contes et chansons dont celle-ci, écrite au début du XVIII^{ème} siècle⁹.

9 - RETIF de la BRETONNE, homme de lettres.

*"Jacquet est en pèlerinage
à Saint-Michel,
Qu'il soit guidé dans son voyage
par Raphaël
Par ici nous gardions ensemble
les blancs moutons,
Jacquet va par le pont qui tremble
chercher pardon".*

Ainsi à travers l'histoire, le Mont-Saint-Michel a exercé une véritable fascination sur les pèlerins, puis sur les touristes et les amoureux du Mont ; la spiritualité du Mont existe bel et bien encore de nos jours attestée par la fréquentation quotidienne de pèlerins aux offices religieux et par de nombreux pèlerinages chaque année.

IV - LA FRÉQUENTATION TOURISTIQUE DU MONT-SAINT-MICHEL

Le nombre exact de touristes franchissant les portes du Mont-Saint-Michel demeure une inconnue. Seules des estimations peuvent être faites au vu des comptages de véhicules à l'entrée de la digue route et des accès au parking payant de l'Anse de Moidrey (géré par le syndicat du même nom). En revanche, les entrées pour la visite de l'abbaye sont parfaitement connues.

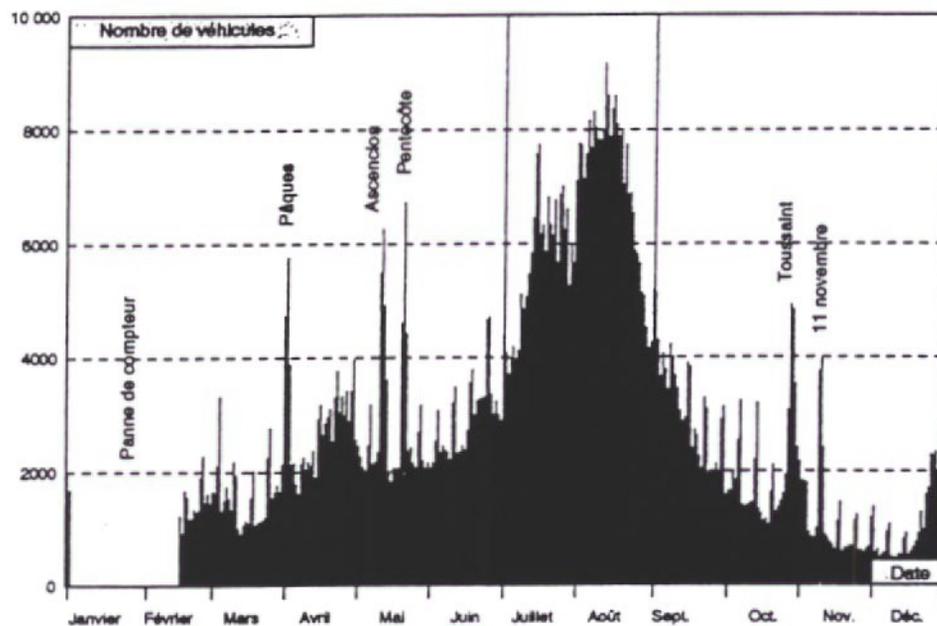
A/ Le COMPTAGE des VÉHICULES ARRIVANT sur la DIGUE ROUTE

Un suivi journalier du nombre de véhicules arrivant sur le site du Mont-Saint-Michel permet d'analyser la répartition de la fréquentation touristique sur l'année.

En 1994, le nombre total de véhicules (tous types confondus) recensés à l'entrée de la digue route était de 1 007 000 (soit une moyenne de 2 760 véhicules par jour), chiffre en diminution puisqu'il était de 1 039 000 en 1993 (2 847 véhicules par jour) et 1 084 000 en 1992 (2 970 véhicules par jour).

La saison estivale demeure logiquement la plus fréquentée bien que l'on remarque progressivement ces dernières années un léger "tassement". En effet, les "pointes" constatées en juillet-août 1994 sont légèrement inférieures à celles de 1993 mais très en deçà des résultats

enregistrés en 1992 où un pic de fréquentation est enregistré le 17 août 1992 avec 10 352 véhicules.



Source : Mission Mont-Saint-Michel

FIGURE N° 1 : Arrivées journalières (tous véhicules) au Mont-Saint-Michel en 1994

Les week-ends de l'Ascension et de la Pentecôte connaissent toujours une affluence touristique majeure (entre 6 000 et 7 000 véhicules en 1994). Il convient de noter que ces deux journées avaient connu en 1993 une fréquentation exceptionnelle qui les situait parmi les plus fortes de l'année (environ 8 600 véhicules pour l'Ascension et près de 8 900 pour la Pentecôte en 1993) -cf. figure n° 1-.

A partir de ces comptages, la mission Mont-Saint-Michel élabore une estimation du nombre de visiteurs qui se rendent au Mont-Saint-Michel en appliquant au nombre total de véhicules pour 1994, un coefficient multiplicateur de 3,2 (nombre de passagers par voiture), soit un nombre total d'environ 3,2 millions de personnes (contre 3,3 en 1993 et 3,4 en 1992). Cette hypothèse est maximaliste, elle donne le nombre de touristes parvenus sur le site mais il faut tenir compte des personnes qui ne descendent pas de leur véhicule ou s'arrêtent le temps d'une photo.

B / Le COMPTAGE de VÉHICULES sur les PARKINGS PAYANTS

Certains professionnels du tourisme élaborent une autre estimation qui repose sur la fréquentation des parkings payants gérés par le

S.I.V.O.M. de l'Anse de Moidrey. Il s'agit de la zone située à 800 mètres du Mont-Saint-Michel en contrebas de la digue route d'une capacité limitée comprenant une partie bitumée et une seconde ouverte sur l'herbu régie par une Autorisation d'Occupation Temporaire (A.O.T.) annuelle et cartographiée. Depuis le 1^{er} juillet 1992 un parking de délestage de 800 places est situé à l'enclos Morvan à 1 800 mètres du Mont-Saint-Michel. Il s'agirait dans cet exercice de reconnaître les "vrais" touristes du Mont-Saint-Michel, plus aptes à franchir les remparts que les simples automobilistes qui, pour bon nombre d'entre eux, ne sortent pas de leur véhicule et font un demi-tour sur la digue et contribuent ainsi les jours d'affluence à créer des bouchons.

De mi-février à mi-novembre, le parking a accueilli en 1994 520 600 véhicules contre près de 546 000 en 1993.

Pour 1993, l'estimation du nombre de touristes a été calculée de la façon suivante :

2,5 passagers par voiture	→	516 884 x 2,5 =	1 292 210
2,7 passagers par camping-car	→	14 207 x 2,7 =	38 359
1,2 passager par moto	→	7 120 x 1,2 =	8 544
35 passagers par car	→	7 000 x 35 =	245 000
			<hr/>
		soit un total de	1 584 113

Durant la période de gratuité des parkings on estime la fréquentation de l'ordre de 1 200 véhicules et 200 cars, soit :

2,5 passagers par voiture	→	1 200 x 2,5 x 4 =	120 000
35 passagers par car	→	200 x 35 x 4 =	28 000

La fréquentation au Mont-Saint-Michel peut donc être estimée à 1 624 113 personnes en 1993 sur les parkings du SIVOM de l'Anse de Moidrey.

Quelle estimation se rapproche le plus du nombre réel de visiteurs du Mont-Saint-Michel ?

Contrairement à l'hypothèse précédente, l'estimation du nombre de visiteurs du Mont-Saint-Michel sur les seuls usagers du parking payant doit raisonnablement être un tant soit peu en deçà de la réalité. En effet, outre l'absence de comptabilisation de mi-novembre à mi-janvier, ainsi que la nuit, les statistiques ignorent les véhicules qui stationnent aux abords de la Caserne voire le stationnement illégal.

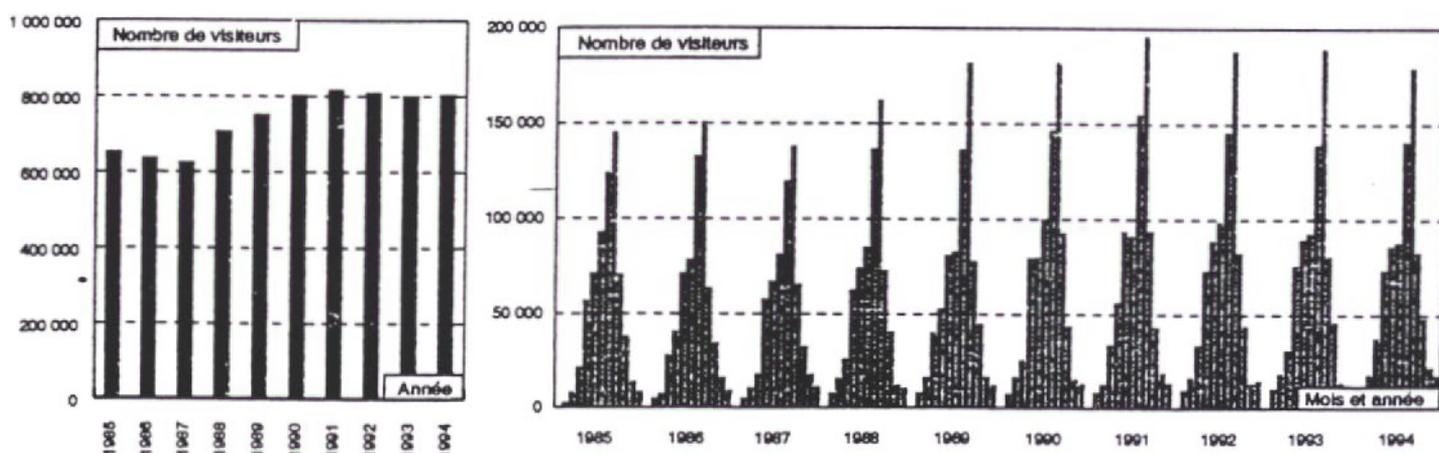
De plus, lors des grandes marées (qui génèrent des "pics" de fréquentation touristique), les parkings du S.I.V.O.M. sont recouverts par la mer et le stationnement est organisé en épi sur la digue (capacité de

500 voitures sur les 1 700 mètres) ; il est gratuit et échappe donc à toute comptabilité réelle.

Ainsi, une estimation approchée du nombre réel de touristes s'avère très délicate à évaluer. Néanmoins, le chiffre de deux millions de visiteurs pourrait constituer la limite inférieure du nombre total de touristes présents sur le site chaque année.

C / Les VISITEURS de l'ABBAYE

Le nombre de touristes qui visitent l'Abbaye représente une statistique fiable et continue délivrée par la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites.



Source : Mission Mont-Saint-Michel

FIGURE N° 2 : Évolution annuelle et mensuelle des entrées dans l'Abbaye

Le nombre de visiteurs enregistrés en 1994 est de 803 437 et reste à peu près stable, le record ayant été atteint en 1991 avec 816 256.

On constate qu'à la baisse de fréquentation des divers comptages de véhicules et de personnes sur le site ne correspond pas une chute du nombre de visiteurs dans l'Abbaye, ce qui traduit une tendance de plus en plus affirmée au tourisme culturel.

Il faut enfin signaler qu'avec 800 000 entrées payantes en 1993, l'Abbaye du Mont-Saint-Michel constituait le monument le plus visité en province et le huitième sur l'ensemble du territoire français.

D / L'ORIGINE des TOURISTES au MONT-SAINT-MICHEL

La Mission Mont-Saint-Michel a procédé en 1993 à une enquête ponctuelle le 13 août, journée de forte affluence.

La reconnaissance de la plaque numéralogique des véhicules à l'entrée de la digue route a permis d'analyser plusieurs comportements.

Sur un maximum de 7 304 véhicules associés en arrivée-départ une enquête d'origine a été réalisée.

Nationalité	Nombre	%/total visiteurs	%/total étrangers
Français	4 712	61,75	
Italiens	1 176	15,41	40,29
Allemands	467	6,12	16,00
Anglais	454	5,95	15,55
Belges	217	2,84	7,43
Espagnols	214	2,80	7,33
Hollandais	178	2,33	6,10
Suisses	40	0,52	1,37
Autrichiens	18	0,24	0,62
Luxembourgeois	12	0,16	0,41
Irlandais	10	0,13	0,34
Portugais	9	0,12	0,31
Pays de l'est	13	0,17	0,45
Pays nordiques	14	0,18	0,48
Inconnus	97	1,27	3,32
TOTAL	7 631	100	100

Source : Mission Mont-Saint-Michel

TABLEAU N° 1 : Origine des visiteurs par nationalité présents au Mont-Saint-Michel le 13 août 1993

Ce sont tout logiquement les français qui sont les plus nombreux au Mont-Saint-Michel puisqu'ils représentent près de 62 % des arrivées. Parmi les 38 % de visiteurs étrangers, les italiens arrivent nettement en tête avec plus de 40 % suivis des allemands et des anglais.

Cependant, ce type d'enquête réalisé en une seule journée présente bien des limites. Par ailleurs, du fait de l'examen des plaques d'immatriculation, bon nombre de touristes (et parmi eux, américains et japonais) qui parviennent au Mont-Saint-Michel au moyen de cars affrétés de Paris ou de toute autre capitale européenne, ne sont pas comptabilisés.

Concernant les visiteurs français, les Régions Normandie, Bretagne et Ile-de-France fournissent près de 50 % des arrivées (l'Ile-de-France avec 20 % dépasse même la Normandie avec 18 %).

Une analyse du temps de séjour sur un échantillon de 6 262 véhicules montre que sur la journée test du 13 août, le temps réel moyen de la visite du Mont-Saint-Michel est de 2 h 20.¹⁰

Ce sont les italiens qui restent le plus longtemps sur le site, suivis par les espagnols, les français et les belges. Les touristes qui demeurent le moins longtemps sont les suisses suivis des anglais, hollandais et allemands.

V - LA DIMENSION CULTURELLE DU MONT AUJOURD'HUI

Du fait notamment de sa renommée mondiale, comme l'attestent les chiffres de la fréquentation touristique, le Mont-Saint-Michel bénéficie d'un rayonnement culturel évident.

Vu la dimension de sa réputation, il a par exemple, pour vocation naturelle, de devenir également un centre de tourisme d'affaires lié à des congrès nationaux et internationaux (qui de plus en plus associent séances de travail et culture récréative), bien que les conditions d'accueil et matérielles soient en deçà des exigences de telles manifestations encore trop peu nombreuses au Mont.

Les événements ou autres manifestations temporaires d'ordre culturel sont assez rares au Mont du fait notamment que le monument représente à lui tout seul un spectacle et un centre d'intérêt permanent et l'abbaye contribue tout particulièrement à cette notoriété.

Par ailleurs, des initiatives intéressantes mettent davantage en valeur le monument. C'est le cas notamment du spectacle des Imaginaires du Mont-Saint-Michel.

10 - Sont retranchées, les personnes restées moins de 45 minutes sur le site du fait qu'elles n'ont pas eu le temps d'entrer au Mont-Saint-Michel ; ainsi que 45 minutes, temps nécessaire pour notamment trouver une place et parcourir à pied la distance véhicule Mont-Saint-Michel et retour.

A / Les IMAGINAIRES du MONT-SAINT-MICHEL : une MISE en LUMIÈRE SCÉNIQUE du MONUMENT

Depuis 1991, chaque année de juin à septembre se déroulent les Imaginaires du Mont-Saint-Michel. Réalisées à l'initiative de la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites, ce spectacle nocturne quotidien vise à mettre en valeur et révéler autrement et d'une façon originale l'architecture du monument¹¹. Très complémentaire de la visite diurne, l'ouverture nocturne du Mont repose sur une approche scénographique de l'abbaye avec comme support majeur la mise en lumière accompagnée d'une illustration sonore. A cela s'ajoutent des oeuvres d'art contemporain qui s'intègrent discrètement, et en harmonie avec les lieux, tout au long du cheminement.

	Nombre de visiteurs
1991	49 402
1992	44 952
1993	44 758
1994	45 818
1995	49 800

Source : Conservateur du Mont-Saint-Michel

TABLEAU N° 2 : Évolution de la fréquentation aux "Imaginaires du Mont-Saint-Michel" de 1991 à 1995

Aucun thème précis n'est suggéré : c'est au visiteur de faire appel à son "imaginaire" et à concevoir sa propre représentation de l'édifice ainsi mis en valeur.

Dans son concept original, la mise en scène des Imaginaires fait découvrir une abbaye de nuit tout à fait différemment que le jour. En effet, le flux touristique en pleine saison ne permet pas une visite qualitative de l'Abbaye de jour. Le concept des "Imaginaires" contribue ainsi à offrir de meilleures conditions d'accueil des visiteurs. De plus, le parcours n'est pas rigide, il peut évoluer par exemple en fonction des conditions climatiques.

Depuis son ouverture, cette visite nocturne de l'abbaye illuminée a attiré chaque année en moyenne 47 000 visiteurs (chiffre à comparer aux 750 000 entrées de jour à l'abbaye).

11 - Les "Imaginaires" ont été précédées des "Nocturnes du Mont-Saint-Michel" de 1988 à 1990. Il s'agissait également d'un parcours libre avec une mise en lumière et en musique plus traditionnelle (bougies et torches). En 1990, les Nocturnes avaient accueilli 33 000 visiteurs.

Il faut savoir qu'initialement l'opération ne devait durer que le temps de la saison 1991. Mais, le succès, tant auprès du public que de la presse nationale et internationale, a été tel qu'il a été décidé, année après année, de reconduire les "Imaginaires".

B / Le MONT COMME TERRAIN d'ÉTUDES HISTORIQUES et ARCHÉOLOGIQUES

Depuis la création d'un oratoire chrétien par Saint-Aubert, le Mont-Saint-Michel a vu se succéder maintes architectures qui, à l'image de couches géologiques, se sont stratifiées, telles des témoins d'événements historiques passés. L'aspect architectural actuel du Mont est l'aboutissement de siècles de constructions, destructions, ajouts et restauration mis en évidence dès le XIX^{ème} siècle par les études de l'éminent VIOLLET-LE-DUC et de ses disciples. Au rythme des restaurations, les fouilles archéologiques ont révélé des épisodes souvent méconnus de l'histoire du Mont.

En 1995, la vocation archéologique du monument semble une nouvelle fois s'affirmer avec plusieurs actions programmées. En effet, en fin d'année, y est prévu un stage d'archéologie pratique à l'intention notamment des compagnons et des entreprises de restauration de monuments historiques. Un projet de campagne d'archéologie des murs et des maçonneries du Mont est en outre en préparation.

Enfin, les travaux de suppression de la digue-route donneront l'occasion aux archéologues de prévoir une campagne sur le thème de l'archéologie maritime. Redécouvrir à cette occasion les fondations d'anciennes tours, d'anciens quais et vraisemblablement des épaves de bateaux est une hypothèse vraisemblable et attendue des spécialistes car le Mont et les sables qui l'entourent n'ont pas encore livré tous leurs secrets.

C / Une DIMENSION CULTURELLE INSUFFISAMMENT AFFIRMÉE

D'aucuns regrettent le fait que le Mont-Saint-Michel ne jouisse pas aujourd'hui du rayonnement culturel auquel il pourrait légitimement prétendre comme élément du patrimoine mondial ou "phare de l'occident".

En effet, la forte image touristique du Mont et l'importance croissante de l'aspect "commercial" tendent à occulter, voire même à décourager les tentatives ou les initiatives de ce genre.

Certes, le Mont demeure un haut lieu spirituel animé en permanence par une petite communauté religieuse. Chaque année, les pèlerinages dans la baie attirent en outre un nombre important de fidèles.

Cependant, parallèlement, aucune réelle stratégie de développement d'animation culturelle et artistique de niveau national, voire international n'a concrètement été incitée. On pourrait opposer à cette affirmation le fait que le Mont n'a pas besoin de ce genre de manifestation ; il est un pôle culturel en lui-même ; son histoire, son aspect architectural, l'envoûtement du site, ses musées sont les seuls témoins de cette animation permanente qui fait sa célébrité. Par ailleurs, le Mont jouit d'une telle reconnaissance touristique qu'il n'a nullement besoin d'un acquis supplémentaire, à l'image d'autres monuments historiques (tel le château de Versailles...).

Il apparaît en effet d'expérience plus facile de concevoir ce genre d'animation périodique dans des lieux remarquables mais moins fréquentés qui acquièrent alors grâce à cela une dimension plus affirmée ; c'est le cas par exemple de hauts lieux tels que la Chaise-Dieu, Cluny ou encore l'Abbaye de Cerisy en Basse-Normandie.

Cependant, au Mont-Saint-Michel, dans l'année, des périodes de moindre fréquentation (hors ou entre saisons) seraient susceptibles d'accueillir des événements du même genre. De plus, il faut signaler que se développe sur la zone du Mont des activités de congrès avec les nouveaux équipements hôteliers présents à "la Caserne".

Enfin, une attention particulière pourrait être portée sur le développement et l'édition de supports numériques (C.D.I., C.D. Rom) consacrés au Mont-Saint-Michel. Un tel outil pédagogique a été mis au point pour l'abbaye de Cluny permettant à l'aide d'images virtuelles de très haute qualité, la visite interactive du monument ; cette nouvelle technologie devant être considérée comme un outil de promotion culturelle d'avenir, un complément à une visite réelle ultérieure sur le site.

Deuxième Partie :

La Baie du Mont-Saint-Michel :
un Milieu Naturel Exceptionnel
à Saubegarder

Le monument exceptionnel qu'est le Mont-Saint-Michel trône dans un site non moins prestigieux. La beauté architecturale du lieu rejoint à cet égard la dimension exceptionnelle du contexte naturel : le Mont et sa baie sont deux éléments culturellement indissociables.

Il convient d'évoquer ici ce milieu naturel exceptionnel de renommée mondiale avec ses richesses floristiques et faunistiques actuellement recensées et protégées.

Le terrain d'étude concerne la baie surtout en tant que domaine maritime et frange littorale.

I - LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL : UN SITE NATUREL UNIQUE EN EUROPE

A / Le CADRE PHYSIQUE de la BAIE

1 - Quelques données géographiques générales

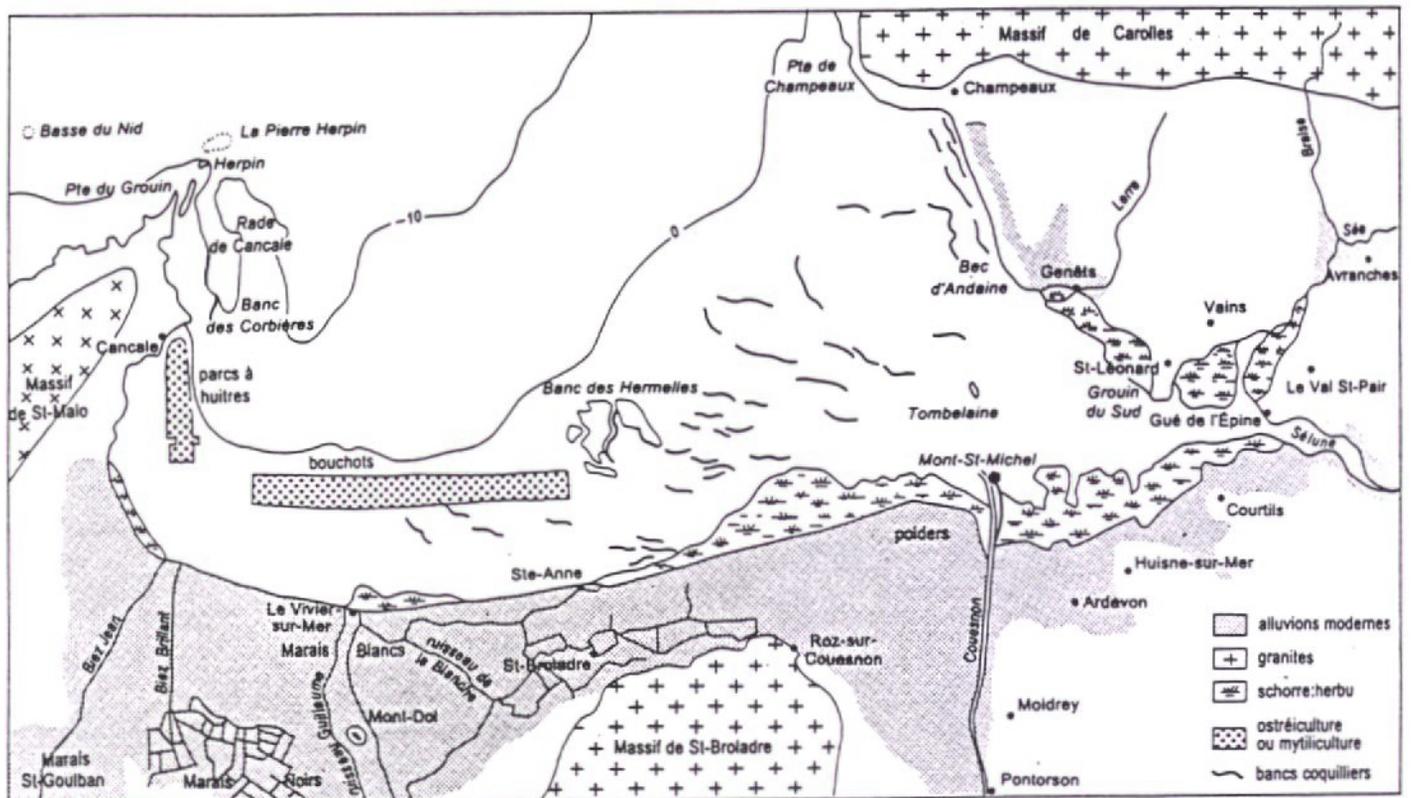
Limitée par trois massifs cristallins : le massif de Saint-Malo à l'ouest, le massif de Carolles à l'est et le massif de Saint-Broladre au sud, la baie du Mont-Saint-Michel constitue, aux limites sud du golfe normand-breton, une large dépression d'environ 500 km² dont la moitié se découvre aux plus basses mers faisant découvrir les nombreux chenaux.

L'enveloppe interne de la baie est composite : les massifs granitiques de Saint-Broladre, d'Avranches et de Carolles s'appuient sur une ceinture métamorphique, faite de schistes et phyllades briovériens. Les pointes rocheuses du Mont-Dol, du Mont-Saint-Michel et de Tombelaine qui dominent grèves et marais représentent des intrusions granitiques au sein du substrat schisteux.

Les schistes briovériens, très altérés, constituent le substratum de la baie sous une quinzaine de mètres de sédiments récents.

La morphologie de la baie est très diversifiée. A l'ouest, dans la région de Cancale, la côte découpée présente de petites anses sableuses bordées de falaises.

Les falaises rocheuses, empâtées de dépôts de solifluxion, se localisent vers le sud, à la pointe de Carolles. De l'extrémité de ce massif, elles passent ensuite à un long cordon dunaire entre Saint-Jean-le-Thomas et le Bec d'Andaine.



Source : C. LARSONNEUR

CARTE N° 1 : État morphologique et géologique de la baie

La partie méridionale de la baie, entre Genêts et Château-Richeux, présente des entités paysagères différentes : on découvre ainsi les digues protégeant marais et polders et des herbues constituant l'interface entre la partie maritime et terrestre.

Dans cette région, on peut observer une accumulation de bancs coquilliers qui viennent s'assembler sur un ancien cordon littoral renforcé par la digue de la Duchesse Anne (Moyen-Age). Derrière cet ouvrage s'étendent les marais de Dol, communément subdivisés en marais blancs et marais noirs (présence de tourbe). En marée basse, de vastes étendues sableuses, parcourues par des chenaux, s'étalent à perte de vue. A l'ouest de ces bancs sableux, l'estran supporte des pêcheries, des bouchots à moules et des parcs à huîtres activement exploités.

2 - Le cadre hydrologique et hydrodynamique

La température moyenne de l'eau dans la baie du Mont-Saint-Michel varie entre 7 degrés (février) et 18 degrés (août).

Trois rivières principales se jettent dans la baie : la Sée et la Sélune dans le département de la Manche, le Couesnon, quant à lui, a constitué à l'origine la limite départementale entre la Manche et l'Ille-et-Vilaine.

Les marées du Mont-Saint-Michel se caractérisent par une amplitude exceptionnelle pouvant atteindre 15,5 mètres en période de vives eaux ce qui le classe parmi les marées les plus fortes du monde. A l'échelle planétaire, elles se placent après les marées de la baie de Fundy au Canada qui peuvent atteindre une amplitude de 17 mètres et après l'estuaire de la Severn au Pays de Galles.

Cette particularité propre à la baie du Mont-Saint-Michel résulte de la géométrie côtière caractérisée par la présence de la presqu'île du Cotentin qui se dresse comme une digue devant l'onde de marée venue de l'Atlantique. Il se forme une onde stationnaire dont l'amplitude est double de celle de l'onde progressive passant au nord du Cotentin.

Lors des grandes marées, l'eau pénètre profondément jusqu'en amont d'Avranches pour la Sée, de Pontaubault pour la Sélune, jusqu'à Ducey et avant la construction du barrage de la Caserne (1967-1969) jusqu'en pays d'Antrain pour le Couesnon.

Les volumes d'eau introduits par chaque marée de vive-eau ont été évalués à 100 millions de m³ dans la zone de l'estuaire. L'agitation des eaux dans la baie résulte de l'action de vents locaux, les houles océaniques ne pénétrant que difficilement dans le golfe normand-breton.

B / Les PAYSAGES ATTRACTIFS en BAIE du MONT-SAINT-MICHEL

Après avoir tenté d'expliquer ce que représente physiquement la baie du Mont-Saint-Michel, il est intéressant de montrer à travers les histoires et les légendes qui concernent le Mont-Saint-Michel, les paysages attractifs qui composent et forment ce site naturel exceptionnel.

De toute évidence, les limites administratives existantes ne peuvent être prises en compte dans la description paysagère qui va suivre, car la beauté de certains sites dépasse la limite administrative entre les deux régions de Basse-Normandie et de Bretagne.

1 - La baie : des paysages exceptionnels

La baie du Mont-Saint-Michel doit avant tout sa renommée à la peur légendaire qu'inspire au fil des siècles la force des marées qui peuvent atteindre 15 mètres de marnage en fond de baie.

A marée montante, le mascaret, onde bouillonnante et bruyante qui emprunte rapidement les chenaux des fleuves de la baie (Sée, Sélune), constitue un spectacle fort prisé. Probablement à l'origine de la légende de la mer qui remonte à la vitesse d'un cheval au galop, la réalité de ce phénomène n'en reste pas moins impressionnante (1 mètre/seconde en moyenne).

Les limites géographiques, habituellement données à la baie sont des pointes schisto-gréseuses :

- la Pointe du Grouin à Cancale, lieu de promenade fort apprécié ;
- la Pointe du Roc à Granville, où l'on peut apercevoir les Iles Chausey, mais pas le Mont-Saint-Michel.

Les autres unités de relief notables sont :

- les falaises granitiques de Champeaux qualifiées comme étant "*le plus beau kilomètre de France*" dit-on, où à basse mer, le panorama exceptionnel offre des vues remarquables sur Tombelaine, le Mont-Saint-Michel et l'immensité des grèves ;
- le massif de Saint-Broladre, aussi appelé le balcon de la baie ;
- Tombelaine, îlot rendu célèbre par le Marquis de Tombelaine (sobriquet d'un pêcheur), perdu dans l'immensité de l'estran et où de nombreux oiseaux ont élu domicile¹ (réserve ornithologique) ;
- le Mont-Saint-Michel, la "Merveille de l'Occident", classé patrimoine mondial par l'U.N.E.S.C.O. ;
- la colline d'Avranches sur laquelle est situé le jardin des plantes d'où s'offre une vue exceptionnelle sur l'estuaire de la Sée.

La baie comporte aussi des lieux de baignade fort prisés tels que la plage de Jullouville, station balnéaire créée à la fin du siècle par un notable d'Avranches, M. Jullou ; les plages voisines de Carolles, Saint-Jean-

1 - A cet égard, des comptages sont réalisés chaque année par le Groupement Ornithologique Normand (G.O.Nm.).

le-Thomas, Kairon et Saint-Pair dans la Manche et les plages de Port-Pican et Port-de-Mer en Ille-et-Vilaine.

Un massif dunaire s'étend de Saint-Jean-le-Thomas à Genêts. L'érosion au nord du massif (- 240 mètres en 50 ans) et l'engraissement au Bec d'Andaine (+ 190 mètres de gain sur les grèves) constituent des phénomènes naturels étonnants et donnent l'image d'une morphologie littorale évolutive.

Au sud du Bec d'Andaine, le massif dunaire est relayé par les herbus (prés-salés ou schorre) qui représentent environ 3 900 hectares soit la plus grande superficie française de cette végétation typique des zones des débouchés estuariens.

Les marais et zones humides périphériques ont largement été mis en valeur par l'agriculture locale parfois au détriment de leur rôle écologique :

- les marais blanc et noir du secteur de Dol (1 500 hectares) ;
- les polders, terrains conquis sur l'ancien estuaire du Couesnon, principalement entre 1860 et 1934, soit une superficie de plus de 3 000 hectares conquis sur le domaine maritime.

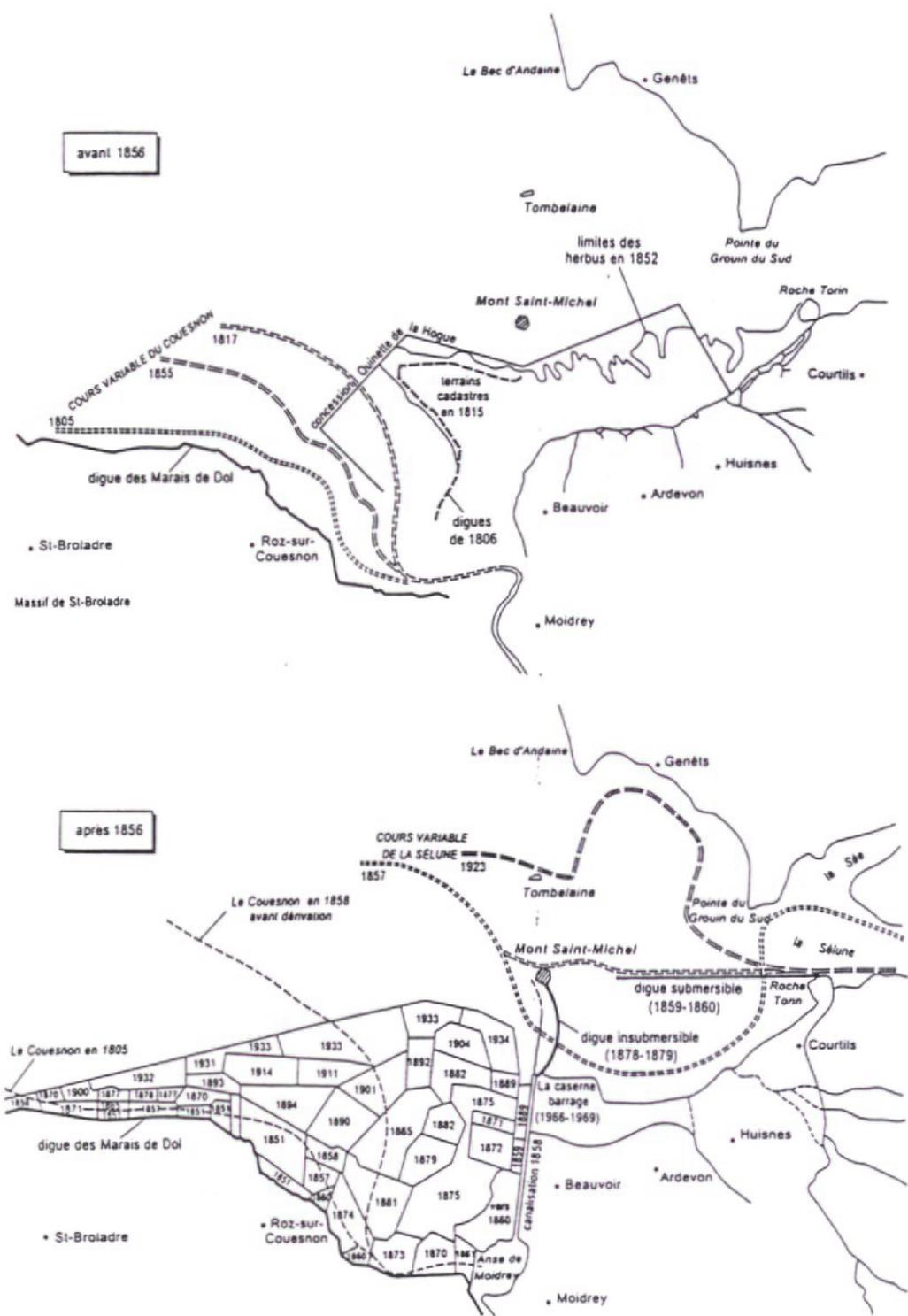
Quant au vaste estran sableux entre Cherrueix et Cancale, il supporte plus de 250 kilomètres de bouchots qui ajoutent, avec les huîtres de Cancale, la renommée gastronomique de la baie.

L'arrière-pays recèle également d'éléments naturels remarquables souvent méconnus tels par exemple la Sée que l'on considère aujourd'hui comme la meilleure rivière à saumons de France. De même, la haute vallée de la Sée comprend un bocage (hêtres), qualifié par les spécialistes d'unique en Europe. Tous ces lieux sont des atouts qu'il faut faire connaître tout en veillant tout particulièrement à leur protection et leur conservation.

2 - Les interventions humaines dans la baie

Afin de se protéger contre les affres des marées dévastatrices, d'assouvir cette soif de conquête de terrains sur la partie maritime (poldérisation), l'homme est continuellement intervenu dans la baie du Mont-Saint-Michel, modifiant par là-même le paysage et les cours initiaux des rivières de la baie.

- La consolidation du cordon littoral protégeant les marais de Dol fut entreprise dès le XI^{ème} siècle par un Duc de Bretagne.



CARTE N° 2 : Principales interventions humaines aux abords du Mont-Saint-Michel
 (C. LARSONNEUR)

- Vinrent ensuite, les premières enclosures effectuées par Quinette de la Hogue en 1769 aux abords du Mont-Saint-Michel sur le littoral de Huisnes-Ardevon-Beauvoir, puis la concession accordée en 1868 permettant la conquête du Polder des Nielles situé entre Châteaux-Richeux et Saint-Benoît-des-Ondes. Aucune de ces deux entreprises de conquête ne résista aux attaques de la mer déchaînée et ces deux enclosures furent abandonnées.

- En 1856, la Compagnie Mosselman et Donon, devenue par la suite Compagnie des polders de l'ouest, obtint la concession des terrains compris entre la terre ferme d'une part et une ligne joignant la Chapelle Sainte-Anne, le Mont-Saint-Michel, Roche-Torin d'autre part. De façon à mieux maîtriser le cours erratique du Couesnon et favoriser la poldérisation, la rivière fut canalisée en 1858. Afin de consolider l'édifice, la construction se poursuivit régulièrement jusqu'en 1934.

- Du côté oriental, afin d'empêcher la divagation vers le sud des rivières de la Sée et de la Sélune, la Compagnie Mosselman entreprit en 1859 la construction de la digue submersible de Roche-Torin. Cette construction ne fut jamais terminée, la longueur maximum de la digue fut de 4 900 mètres.

- La digue insubmersible reliant le Mont à la terre ferme fut construite en 1879. Cet ouvrage d'une longueur de 1,9 km, objet de nombreuses polémiques, est souvent mis en cause à propos de l'ensablement du Mont qu'elle a transformé en presqu'île. Cet épineux problème de l'ensablement du Mont fera l'objet d'une étude plus approfondie dans la suite du rapport.

- En 1880, est aménagée la dérivation d'un petit cours d'eau, la Guintre, entre le Mont et la pointe de la Roche-Torin.

- De 1967 à 1969, un barrage fut édifié sur le Couesnon au lieu-dit la Caserne, à deux kilomètres au sud du Mont afin de soustraire à l'action de la mer 125 hectares de terrains situés dans l'Anse de Moidrey.

Ainsi, au total, la Compagnie des polders de l'ouest a conquis 3 000 hectares de polders nécessitant la construction de 50 kilomètres de digues.

A l'ouest de la baie, Cancale est l'un des grands sites ostréicoles français. Actuellement la surface actuelle des concessions est d'environ 325 hectares.

La mytiliculture se développe en bas-estran sur une quinzaine de kilomètres entre Saint-Benoît-des-Ondes et le banc des Hermelles. L'ensemble des concessions représente 250 kilomètres de lignes

de bouchots. Ce linéaire fait de la baie un des premiers centres français de production de moules.

Ainsi, au fil des siècles, l'homme a peu à peu façonné, construit, édifié à sa manière ce que des millénaires d'érosion et de colmatage nous avaient légués, entraînant ainsi une transformation radicale des espaces sauvages en milieux construits et productifs.

Déjà dès le début du XX^{ème} siècle, des voix s'élevaient protestant contre la folie de conquête des hommes, la lutte pour le maintien du caractère originel de la baie du Mont-Saint-Michel était lancé : quelques intérêts privés seuls... sont en cause, luttant contre les intérêts à la fois moraux et matériels non point d'une collectivité ou d'une région, mais du pays tout entier, et même, on peut dire, du monde civilisé.

II - LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL : UNE RICHESSE ÉCOLOGIQUE D'EXCEPTION

La baie comprend une richesse biologique exceptionnelle. Elle constitue en effet un lieu unique de reproduction et de développement des poissons plats (sole et carrelet) de même qu'un passage pour les poissons migrateurs (saumons).

La baie accueille également des mammifères marins tels que des veaux marins, des phoques et des dauphins.

Mais la baie du Mont-Saint-Michel est surtout mondialement reconnue pour la richesse de son avifaune. Elle abrite en effet très régulièrement plus de 100 000 oiseaux d'espèces différentes ; ce territoire est un lieu d'hivernage, de migrations pré et post-nuptiales, de refuges climatiques, de zone de gagnage et un site de reproduction.

Cette extraordinaire richesse a conduit de nombreux chercheurs, naturalistes et scientifiques, à effectuer de multiples études, recherches et inventaires.

Les études fondamentales et thématiques sont le fait de travaux universitaires (Caen, Rennes), alors que les études naturalistes, de connaissance, souvent pré-opérationnelles sont confiées par les services de l'État aux D.I.R.E.N..

C'est dans le cadre d'une volonté nationale que s'inscrivent les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.), inventaires détaillés et synthétiques des données existantes.

A l'instar des Z.N.I.E.F.F., les Zones d'Importance Communautaire pour les Oiseaux (Z.I.C.O.) sont l'expression d'une démarche européenne visant à disposer d'une connaissance plus précise sur les populations d'oiseaux d'un secteur du territoire national particulièrement intéressant.

Ces deux types d'inventaire, particulièrement utilisés par les acteurs de l'aménagement, soucieux de prendre en compte l'environnement dans leurs projets, servent de support à toute réflexion sur les éventuels aménagements d'un secteur géographique, recensé comme Z.N.I.E.F.F. ou Z.I.C.O..

La baie du Mont-Saint-Michel fait justement l'objet à la fois d'un recensement au titre des Z.N.I.E.F.F. et des Z.I.C.O..

A/ La BAIE du MONT-SAINT-MICHEL comme ZONE NATURELLE d'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE et FLORISTIQUE (Z.N.I.E.F.F.)

L'inventaire de ces zones, même s'il ne possède aucune valeur réglementaire, constitue un outil d'aide important pour les acteurs de la vie locale. L'information recueillie et transmise aux maîtres d'ouvrages, tant publics que privés a, en effet, toute son importance lors de l'élaboration de notices ou études d'impact, et finalement pour les prises de décision.

Ce document est par nature non exhaustif : l'enrichissement et la réactualisation de zones précédemment décrites auxquelles s'ajoutent de nouvelles zones d'intérêt écologique, faunistique, floristique entraînent la constante évolution de cet inventaire.

La baie du Mont-Saint-Michel est un ensemble estuarien composé d'un nombre important de biotopes divers : haute mer, estran sableux, estran rocheux, herbues, falaises, dunes, marais littoraux, prairies humides, polders, étangs, cours d'eau et bois. Cette diversité de milieux en fait un site écologique d'un intérêt international.

1 - La baie du Mont-Saint-Michel : une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type II

La baie appartient selon la nomenclature choisie par le Muséum National d'Histoire Naturelle à une Z.N.I.E.F.F. de type II, définie comme "un grand ensemble naturel"² (cf. annexe n° 3).

Cette zone s'étend sur deux départements, la Manche (50) et l'Ille-et-Vilaine (35). Elle s'étale sur près de 58 000 hectares et comprend 38 communes : 21 sur le département bas-normand et 17 sur le département breton.

ILLE-et-VILAINE	MANCHE
Antrain	Aucey-la-Plaine
Cancale	Céaux
Cherrueix	Champeaux
Fontenelles	Courtils
Hirel	Dragey-Ronthon
Le Vivier-sur-Mer	Ducey
Pleine-Fougères	Genêts
Roz-sur-Couesnon	Granville
Sainte-Anne-sur-Vilaine	Huisnes-sur-Mer
Saint-Benoît-des-Ondes	Jullouville
Saint-Broladre	Le Val-Saint-Père
Saint-Georges-de-Gréhaigne	Marcey-les-Grèves
Saint-Marcen	Mont-Saint-Michel
Saint-Meloir-des-Ondes	Poilly
Sougeal	Pontaubault
Vildé-la-Marine	Pontorson
Ville-Chérel	Sacey
	Saint-Jean-le-Thomas
	Saint-Pair-sur-Mer
	Servon
	Vains

Liste des communes incluses dans cette Z.N.I.E.F.F. en Manche et en Ille-et-Vilaine

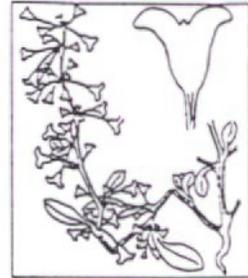
Ce vaste ensemble sablo-vaseux, composé également d'estuaires, de prés-salés, de polders et de falaises..., présente un intérêt à la fois biologique, botanique, floristique, halieutique, géologique, ornithologique ainsi que paysager :

2 - Ces grands ensembles naturels peuvent être des massifs forestiers, vallées, zones humides, dunes, estuaires... riches et peu modifiés et qui offrent des potentialités biologiques importantes.

○ Intérêt biologique : la grande richesse de ce milieu repose sur une très forte productivité et sur un grand nombre d'espèces animales et végétales.

○ Intérêt phytocœnotique : il s'agit notamment de la plus grande surface de prés-salés du littoral français. La baie du Mont-Saint-Michel compte 8 groupements de végétaux rares ou menacés.

○ Intérêt floristique : la baie est remarquable par la présence de plusieurs secteurs d'aulnes sur plaine alluvionnaire. Elle est par ailleurs la plus importante station naturelle française pour l'Obione pédonculée (espèce protégée). La falaise de Champeaux présente l'unique station littorale de lande à Ajonc nain.

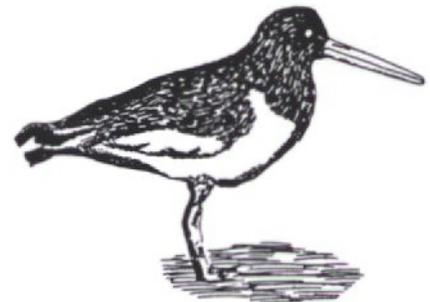


Halimione pedunculata

○ Intérêt halieutique : cet espace où s'affrontent eaux douces et eaux salées est une zone à très forte productivité biologique. En outre, la baie du Mont-Saint-Michel est une formidable "nurserie" de poissons plats et de crevettes grises parmi les plus importantes d'Europe et demeure un site remarquable pour la migration des salmonidés et des poissons plats (exemple : sole).

○ Intérêt géologique : la baie présente de remarquables phénomènes de sédimentation et de géomorphologie uniques en Europe.

○ Intérêt zoologique : lors de la période hivernale plus de 100 000 oiseaux (échassiers, anatidés...) élisent domicile dans la baie, tout comme certains mammifères marins.



HUITRIER-PIE

En période de grand froid ou lors des périodes de migrations, la baie est un lieu d'escale essentiel.

L'ensemble baie du "Mont-Saint-Michel", de par la diversité des milieux qui la caractérisent, apparaît comme un espace d'une très grande valeur écologique et géologique. Elle constitue l'un des milieux estuariens les plus riches de France et même d'Europe.

A l'intérieur de cette Z.N.I.E.F.F. de type II, un certain nombre d'études scientifiques plus fines et plus détaillées ont été réalisées permettant de définir des Z.N.I.E.F.F. de type I (définies comme des secteurs, d'une superficie limitée mais caractérisée par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux exceptionnels).

2 - La baie du Mont-Saint-Michel : une multitude de secteurs d'intérêt biologique remarquable ou Z.N.I.E.F.F. de type I

Le grand ensemble naturel baie du Mont-Saint-Michel (Z.N.I.E.F.F. de type II) possède ainsi à l'intérieur de son périmètre établi 21 zones plus finement détaillées dans le département de la Manche et 8 dans le département de l'Ille-et-Vilaine (cf. annexes n° 4 et n° 5).

En octobre 1991, le Secrétariat de la Faune et de la Flore comptabilisait ainsi 29 Z.N.I.E.F.F. de type I ou secteurs d'intérêt biologique remarquable.

B / La BAIE du MONT-SAINT-MICHEL comme ZONE d'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE pour les OISEAUX (Z.I.C.O.)

La directive européenne n° 79/409 du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages s'applique à tous les États membres de la Communauté depuis le 6 avril 1981.

Chaque État membre s'engage donc à protéger les oiseaux retenus en annexe I de la directive et tout particulièrement leurs habitats.

Ainsi ces États doivent classer en zone de protection spéciale (Z.P.S.) les territoires les plus appropriés en nombre et en superficie à la conservation de ces espèces, en attachant une importance particulière à la protection des zones humides.

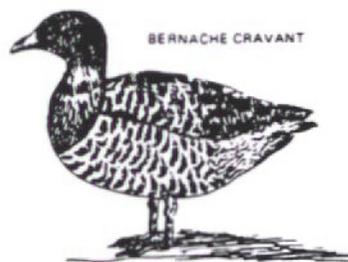
Cette politique de classement des Z.P.S. est basée sur l'inventaire des sites de valeur européenne pour l'avifaune : les Zones d'Importance Communautaire pour les Oiseaux (Z.I.C.O.).



Tout comme l'inventaire Z.N.I.E.F.F., il s'agit d'un outil de connaissance appelé à être modifié et n'a pas en lui-même de valeur juridique directe³. La description et le contenu de cet inventaire figure en annexe n° 6.

La zone d'intérêt communautaire pour les oiseaux couvrant la baie du Mont-Saint-Michel et l'Île des Landes (au nord de Cancale) s'étale sur près de 63 800 hectares.

3 - Le premier inventaire de ce type a été réalisé en 1980 par le Muséum National d'Histoire Naturelle puis remis à jour en 1992.



La baie est le premier site français pour l'hivernage des limicoles⁴.

48 communes de part et d'autre du Couesnon se trouvent concernées par cet ensemble désigné par la Communauté Européenne comme "zone importante" pour les oiseaux. Mais c'est surtout l'espace maritime (estran, D.P.M., eaux territoriales) qui est à cet égard intéressé.

Nom de la zone : baie du Mont-Saint-Michel et Ile des Landes

Superficie : 63 800 hectares

N° de la zone : Basse-Normandie 09

Date de la rédaction de la fiche : janvier 1991

Départements : Manche, Ille-et-Vilaine

ILLE-et-VILAINE	MANCHE
<ul style="list-style-type: none"> - Antrain - Cancale - Chateauneuf d'Ille-et-Vilaine - Cherrueix - Dol-de-Bretagne - Hirel - La Fresnais - Le Vivier-sur-Mer - Lillemer - Mont-Dol - Saint-Benoît-des-Ondes - Saint-Broladre - Saint-Georges-de-Gréhaigne - Saint-Guynoux - Saint-Marcen - Saint-Meloir-des-Ondes - Roz-Landrieux - Roz-sur-Couesnon - Sougeal 	<ul style="list-style-type: none"> - Angey - Avranches - Beauvoir - Brecey - Céaux - Champeaux - Courtils - Dragey-Ronthon - Ducey - Genêts - Granville - Huisnes-sur-Mer - Jullouville - La Gohannière - Le Rozel - Le Val-Saint-Père - Marcey-les-Grèves - Mont-Saint-Michel - Poilley - Pontaubault - Pontorson - Saint-Jean-des-Champs - Saint-Jean-le-Thomas - Saint-Quentin-sur-le-Homme - Saint-Pair-sur-Mer - Saint-Senier-sous-Avranches - Tirepiéd - Vains

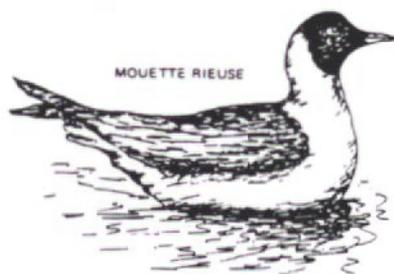
Inventaire français des zones de grand intérêt pour la conservation des oiseaux sauvages dans la Communauté Européenne - Liste des communes concernées (Ministère de l'Environnement)

4 - Limicole : oiseau qui se nourrit dans les vases (tels les courlis, bécasseaux...).

L'inventaire exhaustif des espèces d'oiseaux permettra de mieux comprendre la formidable richesse ornithologique de la baie du Mont-Saint-Michel (cf. annexe n° 7).

La liste des communes concernées par la Z.I.C.O. donne un aperçu de l'immensité géographique que couvre la baie du Mont-Saint-Michel et l'Ile des Landes (cf. carte de l'annexe n° 8).

La baie accueille régulièrement en hiver plus de 100 000 oiseaux de très nombreuses espèces. Elle constitue par ailleurs un important site de passage de passereaux migrateurs. Cette zone est également un refuge climatique en cas de vague de froid nordique, de même qu'un exceptionnel site de stationnement (dortoir nocturne) pour les laridés (mouette rieuse en particulier).



Selon des critères internationaux qualitatif et quantitatif, la baie présente une valeur internationale pour les espèces suivantes : Bernache cravant, Huitrier pie, Tadorne de Belon, Pluvier argenté, Bécasseau variable, Barge rousse, Bécasseau maubèche, barge à queue noire.

L'ensemble de ces espèces d'oiseaux hivernent en baie du Mont-Saint-Michel.

III - LES PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRES ET LES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX CONCERNANT LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL

Afin de pallier les nuisances liées aux activités humaines, la pollution et l'usage de produits chimiques, entre autres, qui provoquent la dégradation et parfois même la destruction du milieu naturel, un certain nombre d'outils réglementaires indispensables ont été mis en place en France et à l'étranger afin de préserver le patrimoine écologique, mais aussi les populations floristiques et faunistiques qui la composent.

A/ Les MESURES de PROTECTION à l'ÉCHELLE NATIONALE de la BAIE du MONT-SAINT-MICHEL

La création de réserves naturelles ou libres, la protection de certaines espèces animales décimées, le classement de réserves de chasse ou

de pêche, la mise en place de forêt de protection, l'établissement d'arrêtés de biotope, sont les principaux instruments réglementaires existant et concourant à la protection et à la préservation de notre patrimoine naturel.

De plus, bien avant ces mesures de protection, une loi votée le 2 mai 1930, relative à la protection des monuments naturels permettait également la préservation de la richesse naturelle de certains sites en les protégeant à l'aide de deux procédures précises : le classement et l'inscription.

La baie du Mont-Saint-Michel qualifiée de grand ensemble naturel est précisément un grand espace où s'appliquent un certain nombre de mesures de protection déterminées par les législateurs ou par le gouvernement (cf. annexe n° 9).

L'ensemble de la baie relève à cet égard des espaces naturels remarquables à préserver au titre de l'article L 146-6 du code de l'urbanisme, en application de la loi "littoral" du 3 janvier 1986.

1 - Le site protégé au titre de la loi du 2 mai 1930

a) La définition et le champ d'application

C'est la loi du 2 mai 1930, relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractères artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui organise la protection des sites dont la préservation présente un intérêt général (cf. article 4 de ladite loi).

Même si la première loi relative à la protection des sites date de 1906, la prise de conscience par l'ensemble des acteurs de la nécessité de sauvegarder les sites ne s'est affirmée qu'à partir de 1970, après la création d'un poste d'inspection des sites auprès du conservateur régional des bâtiments de France. C'est seulement à cette époque qu'une volonté commune de l'ensemble des intervenants a permis la protection de véritables entités paysagères.

La loi de 1930 prévoit deux niveaux de protection : l'inscription et le classement.

Tous deux sont institués par arrêté ministériel ou même par décret du Premier Ministre en ce qui concerne le classement. Les servitudes quant à elles diffèrent selon la nature de la protection.

*b) La baie du Mont-Saint-Michel : un site
doublement protégé*

La chronologie du classement et de l'inscription de sites dans la baie du Mont-Saint-Michel est révélatrice de l'intérêt croissant qu'a porté à ce site exceptionnel l'ensemble des pouvoirs publics.

Ce fut tout d'abord le Mont-Saint-Michel qui, le 11 mars 1935, bénéficia d'une première véritable mesure de protection : le site fut partiellement inscrit par arrêté ministériel. Vint ensuite le lieu-dit la "Caserne" (situé au début de la digue route menant au Mont) qui fut inscrit pour une superficie totale de 64,22 hectares. C'est bien après, exactement en 1987, que l'État prit en considération non seulement le Mont-Saint-Michel, mais l'ensemble de son écrin qui lui confère cet aspect si "légendaire" et "pittoresque". C'est le Président de la République lui-même qui ordonna la double protection de la baie du Mont-Saint-Michel, tant sur la partie terrestre que sur la partie maritime. Notons que ces dispositions étaient conformes à l'inscription du Mont et de sa baie sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en novembre 1979.

Le Domaine Public Maritime (D.P.M.) bénéficia d'une mesure de classement pour une superficie de 8 635 hectares. La baie du Mont-Saint-Michel, correspondant à la partie terrestre protégée, s'étale elle sur 2 336 hectares. Le 25 mai 1987, par un décret pris en Conseil d'État (pour la partie terrestre), et le 26 mai 1987, par arrêté ministériel (pour le D.P.M.), il fut procédé au classement de l'ensemble de la baie du Mont-Saint-Michel, privilégiant à la fois le caractère pittoresque de la partie terrestre (polders, falaise...) et le caractère scientifique de la partie maritime de la baie (cf. annexe n° 9).

Dans les deux tableaux suivants, est énuméré de façon exhaustive l'ensemble des communes concernées par cette mesure de classement.

2 - La baie du Mont-Saint-Michel et les dispositions de la loi "littoral"

La sauvegarde de l'environnement et sa mise en valeur nécessitent avant toute chose une bonne maîtrise de l'utilisation et de la destination des espaces naturels.

La frange littorale de la baie du Mont-Saint-Michel constitue à cet égard un périmètre sensible sur les plans environnemental et paysager. Aussi, la protection des espaces les plus convoités passe par une gestion rigoureuse, une application par les services de l'État de toutes réglementations et une volonté forte de la part des collectivités locales pour se doter des outils nécessaires.

a) La mise en application concrète des dispositions de la loi "Littoral" dans la baie du Mont-Saint-Michel

La loi n° 82-2 du 3 janvier 1986 relative à "l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral" a pour objectif d'organiser un équilibre entre le développement de l'urbanisation, la protection des richesses du littoral et la préservation des activités liées à la mer.

La portée juridique de cette loi "Littoral" est assez contraignante pour l'urbanisation. En effet, elle exige la parfaite compatibilité des documents comme les Schémas Directeurs (S.D.), Schémas de Secteur (S.S.), les Plans d'Occupation des Sols (P.O.S.) et également les Plans d'Aménagement de Zone (P.A.Z.) d'une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.). La loi "Littoral" possède ainsi un champ d'application beaucoup plus étendu que la Directive d'Aménagement Nationale du Littoral du 25 août 1979.

En application de certains articles de cette loi, certaines dispositions particulières sont mêmes opposables directement aux demandes d'autorisation ou d'occupation du sol. Celles-ci ont été incluses au Code de l'Urbanisme.

Enfin, elle établit les règles de base destinées à gérer le domaine public maritime et les plages où certaines activités s'exercent sur le littoral.

Parmi les dispositions de la Loi, certaines concernent davantage notre zone d'étude comme la règle d'inconstructibilité de la bande littorale de 100 mètres et tout particulièrement la préservation des espaces remarquables ou nécessaires au maintien des équilibres écologiques. Cet article L.146-6 constitue le point d'orgue de cette loi en matière de protection de l'environnement dans la mesure où il impose de préserver "les espaces terrestres et marins", sites et paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral et les milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques.

Les critères destinés à déterminer les secteurs concernés ont été en effet précisés par le décret du 20 septembre 1989. La liste du type d'espaces et milieux à protéger inclut notamment :

- les plages, estran et leurs abords,
- les parties naturelles des estuaires,
- les marais, les vasières et milieux temporairement immergés,
- les milieux abritant des concentrations naturelles d'espèces végétales ou animales,

-
- les zones de repos, de nidification et de gagnage de l'avifaune désignées par la directive européenne du 2 avril 1989 concernant la conservation des oiseaux sauvages,
 - les parties naturelles des sites inscrits ou classés.

Le littoral de la baie du Mont-Saint-Michel, et notamment la zone sensible des herbues, répond tout à fait à l'ensemble de ces critères, d'autant plus que les secteurs sensibles bénéficient déjà d'une protection au titre d'autres législations et règlements.

* *Dans le département de la Manche*, un pré-inventaire des espaces susceptibles d'être concernés a été établi conjointement par la D.I.R.E.N., le Conservatoire du Littoral et la D.D.E. de la Manche. Un examen méthodique de l'ensemble des sites retenus effectué de janvier 1991 à février 1992 par un groupe inter-administratif a permis la mise à jour et le projet de délimitation de chaque site.

De février à décembre 1992, le comité de pilotage du projet a recensé l'ensemble des incompatibilités des P.O.S. rendus publics ou approuvés.

Simultanément, la démarche d'identification et de proposition de délimitation des espaces remarquables ou nécessaires au maintien des équilibres écologiques a été achevée par l'État. Cette proposition de délimitation a été portée à la connaissance des communes concernées en 1994 et fait l'objet d'une concertation qui débouchera sur la mise en compatibilité des P.O.S. littoraux intégrant la préservation des espaces remarquables.

* *Dans le département de l'Ille-et-Vilaine*, les espaces remarquables ont été portés à connaissance des communes au cours de l'année 1993. Étant donné que très peu de communes avaient jusqu'alors pris en compte les dispositions de la loi "littoral" dans leur P.O.S., le Sous-Préfet du département de l'Ille-et-Vilaine a jugé utile de rappeler aux élus locaux l'obligation qui leur est faite de respecter ces prescriptions et notamment celles de l'article L 146-6. Si cette situation venait à perdurer, le tribunal administratif se verrait dans l'obligation de mettre en compatibilité d'office les dispositions de la loi "littoral" et les documents d'urbanisme des communes.

Depuis 1993, toute révision voire modification du P.O.S. est mise à profit pour assurer leur mise en compatibilité avec la loi "littoral".

Nom du site	Communes
Falaises de Donville-les-Bains	Donville-les-Bains
Falaises du Roc	Granville
Platier de Granville à Jullouville	Granville-Jullouville-St-Pair/Mer
Mare du Bouillon et Vallée du Thar	Jullouville
Vallée des Peintres	St-Jean-le-Thomas
Falaises de Carolles Champeaux	Jullouville-Champeaux
Dunes de Dragey Genêts	Dragey-Genêts
Marais de la Claire Douves	Dragey-Genêts
Pointe de Montmanet	Dragey-Ronthon
Herbus de Genêts Vains	Genêts-Vains
Marais du Vergon	Marcey-les-Grèves-Vains
Estran sableux (D.P.M.)	Genêts (et communes limitrophes au D.P.M.)
Îlot de Tombelaine	Genêts
Pointe du Grouin sud	Genêts-Vains
Basse Vallée de la Sée	Avranches
Herbus de la Sée et de la Sélune	Céaux-Marcey-les-Grèves-Pontaubault
Pointe de Roche-Torin et Polder St-Michel	Courtils
Herbus ouest du Mont-St-Michel	Mont-St-Michel-Pontorson
Herbus de Roche-Torin	Courtils
Herbus est du Mont-St-Michel	Courtils-Huisnes/Mer-Pontorson
Polders est du Mont-St-Michel	Courtils-Huisnes/Mer-Pontorson
Polders ouest du Mont-St-Michel	Mont-St-Michel-Pontorson
Anse de Moidrey et le Couesnon	Pontorson-Beauvoir
Marais de Aucey-Boucey	Aucey-Boucey

Source : D.D.E. de la Manche

Dispositions prises à l'issue de la Loi "littoral" du 3 janvier 1986 - Identification des espaces à préserver au titre de l'article L 146-6 du code de l'urbanisme dans la baie du Mont-Saint-Michel (côté Manche)

3 - Les réserves de chasse dans la baie du Mont-Saint-Michel

a) Les réserves de chasse maritime

Il existe une réserve de chasse maritime dont les limites officielles sont les suivantes :

- ♦ Au sud, du côté terrestre, la limite du domaine public maritime.

- ♦ A l'est, la limite avec le département de la Manche dans lequel la réserve se prolonge jusqu'à la route nationale 776 du Mont-Saint-Michel, puis au-delà, une ligne tracée sur une longueur de 4 km en direction du Bec d'Andaine.

♦ A l'ouest, le débouché du chemin de Roz-sur-Couesnon et dans l'axe de la dernière portion de ce chemin jusqu'à 5 km en mer.

♦ Au nord, l'alignement entre la Broutière (Cancale), à l'ouest, et la chaussée à l'est.

b) Les réserves de chasse approuvées : îlot de Tombelaine

D'après l'arrêté ministériel du 14 novembre 1967, l'îlot de Tombelaine, d'une superficie de 5 hectares, situé sur la commune de Genêts (50), est classé en réserve de chasse.

Les espèces nicheuses principales sont le tadorne de belon et les goélands argentés, marins.

A ces deux principales réserves de chasse incluses dans la baie du Mont-Saint-Michel, s'ajoute un certain nombre de réserves de chasse d'associations communales se trouvant à une dizaine de kilomètres de distance du Mont-Saint-Michel : Huisnes-sur-Mer (40 ha), Beauvoir (43 ha).

4 - Les autres mesures de protection conventionnelles

a) Les réserves libres

Elles concernent des espaces où une association a passé avec le propriétaire (particulier, collectivité ou État) une convention dans le but de mener toutes les actions nécessaires à la bonne conservation des milieux. Il s'agit d'un accord contractuel de droit privé. Entrent ainsi dans ce cadre, les espaces suivants :

- L'ÎLOT DE TOMBELAINE : l'association gérant ce rocher de 5 hectares de la baie du Mont-Saint-Michel est le Groupe Ornithologique Normand (G.O.Nm.). Le goéland argenté en a fait son territoire et une forte population de tadorne de belon s'y reproduit.

- La POINTE DE CAROLLES : cette réserve libre a une superficie de 5 hectares ; friches, landes dominant les falaises de Carolles. Ce site constitue un lieu exceptionnel pour l'observation de centaines d'oiseaux en migration post-nuptiale.

- L'ÎLE DES LANDES : cette île, située au nord de Cancale à la pointe du Grouin, est aujourd'hui gérée par la Société pour l'Étude et la Protection de la Nature en Bretagne (S.E.P.N.B.). Longue de 1,2 km et large de 200 mètres, le rôle essentiel de cette réserve est de préserver les lieux de nidification aux grands cormorans et aux goélands.

b) Les réserves de pêche

L'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 1984 interdit dans la zone maritime, dans la baie et les cours d'eau, la capture de salmonidés à l'est de la ligne joignant le Bec d'Andaine à l'extrémité ouest du rocher de Tombelaine ; une dérogation était prévue pour les inscrits maritimes détenteurs en 1984 d'une autorisation d'utiliser un filet de pêche au saumon.

Huit autorisations de ce type existaient encore en 1974. Ce droit ancestral est désormais éteint puisque le dernier titulaire a vendu son droit de pêche aux affaires maritimes en 1991. Les limites du domaine maritime sont les parties basses des cours d'eau et la baie elle-même.

La limite de la mer se situe :

- pour la Sélune : au pont de Pontaubault ;
- pour la Sée : au pont Gilbert ;
- pour le Couesnon : au barrage du Couesnon à la limite transversale de la mer.

La limite de salure des eaux notion différente et réglementaire se situe⁵ :

- pour la Sélune : 1,5 km en amont du pont de Pontaubault (décret du 20/01/1950) ;
- pour la Sée : 1,5 km en amont du pont Gilbert (décret du 04/07/1853) ;
- pour le Couesnon : 500 m en amont du pont de Pontorson (décret du 04/07/1853).

c) La forêt de protection

L'article L 411.1 du code forestier permet le classement "en forêt de protection, des espaces boisés dont la conservation est nécessaire au maintien de zones pour des raisons écologiques".

Les 80 hectares de bois, clairières, ruisseaux, prairies humides font du bois d'Ardennes (Ducey, Manche) la seule véritable zone boisée située à proximité de la baie du Mont-Saint-Michel. Il s'agit du dernier massif forestier de la Manche reposant sur des alluvions, il appartient désormais au Département de la Manche (acquisition au titre des espaces naturels sensibles).

5 - Source : C.S.P. (Conseil Supérieur de la Pêche).

B/ Les MESURES de PROTECTION à l'ÉCHELLE INTERNATIONALE CONCERNANT la BAIE du MONT-SAINT-MICHEL

Différentes conventions internationales ont pour objet la protection de la nature : elles visent soit des espèces particulièrement menacées, soit des espaces naturels d'importance internationale.

La conservation du patrimoine naturel de l'Europe passe par une coopération internationale. Ceci est encore plus vrai dans le cas des oiseaux migrateurs qui parcourent chaque année des milliers de kilomètres tout en traversant de nombreux pays. A cet effet, il existe une panoplie de mesures dont l'objectif commun est d'harmoniser les mesures de protection des espèces et d'un habitat à l'autre et de créer des réseaux internationaux d'espaces protégés.

Plusieurs conventions et traités internationaux ont été signés et ratifiés par la France qui marque ainsi son engagement à respecter et à promouvoir la volonté européenne et internationale de la protection de l'environnement.

A ce titre, la baie du Mont-Saint-Michel est l'image parfaite de cette volonté internationale : pas moins de deux directives européennes et trois conventions internationales concernent directement ou indirectement la baie du Mont-Saint-Michel.

1 - Les engagements de la France au niveau de l'Union Européenne

a) La "Directive Oiseaux"

Cette directive du Conseil des Communautés Européennes évoquée précédemment définit notamment une liste de 144 espèces d'oiseaux à protéger. Elle s'applique à tous les États membres de la Communauté depuis le 6 avril 1981.

A l'aide de l'inventaire mené dans chaque pays, à travers les "Zones d'Importance Communautaire pour les Oiseaux" (Z.I.C.O.), chaque pays doit prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisante d'habitats.

b) La zone de protection spéciale "baie du Mont-Saint-Michel"

La zone de protection spéciale ne constitue ni plus, ni moins qu'une zone de protection renforcée "où l'on protège à la fois la faune, la flore et le milieu naturel et des zones de protection des habitats contre toute dégradation".

La zone de protection spéciale intitulée "baie du Mont-Saint-Michel" couvre une superficie de 18 000 hectares (cf. annexe n° 9).

C'est en juin 1990 que le gouvernement français proposait le classement de cette zone à la Commission Européenne.

Cette zone comme les 98 autres qu'il a désignées à ce jour constitue un engagement pris par l'État français à protéger la baie à l'aide de tout l'arsenal juridique dont il dispose dans son droit national.

La zone de protection spéciale est l'addition d'espaces naturels protégés ; elle comprend : le site classé, la réserve de chasse maritime, le domaine public et la réserve libre de Tombelaine. L'article L 146-6 de la loi "littoral" du 3 janvier 1986 (protection des espaces remarquables) confirme et renforce la portée de la notion de Z.P.S..

c) La directive "habitats"

La directive concernant "la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore" a été adoptée le 21 mai 1992 par le Conseil des Communautés Européennes. Elle produit tous ses effets juridiques à compter du 5 juin 1994, date de son entrée en vigueur.

Des annexes définissent notamment les types d'habitats naturels et les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation des Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.).

Outre le classement en Zone de Protection Spéciale (Z.P.S.), il existe de fortes probabilités que la baie du Mont-Saint-Michel bénéficie d'une nouvelle reconnaissance désirée par la Communauté Européenne. Au préalable, chaque pays membre devra établir une liste de sites appropriés d'importance communautaire (S.I.C.). Cette liste établie en accord avec l'ensemble des pays signataires et s'appuyant entre autres sur l'inventaire Z.N.I.E.F.F. identifiera l'ensemble des sites choisis.

Dans les sites retenus, les États signataires du Traité de Rome devront prendre toutes les mesures réglementaires,

administratives ou contractuelles, de façon à répondre aux exigences écologiques des habitats et des espèces.

Chaque pays membre de la Communauté Européenne devra désigner dans un avenir proche une liste de sites d'importance communautaire. "Les sites retenus et désignés comme Z.S.C. seront intégrés au réseau NATURA 2000. Ce réseau intégrera également les sites retenus au titre de la directive oiseaux, d'où l'appellation "SITES NATURA 2000" qui sera donnée à l'ensemble des Z.S.C. et des Z.P.S."

2 - Les programmes internationaux

a) *La Convention de Ramsar*

La convention relative aux zones humides d'importance internationale, appelée Convention de Ramsar, est un traité gouvernemental ayant pour objectif général la conservation des zones humides. Signée à Ramsar (Iran) le 2 février 1971, elle est entrée en vigueur le 21 décembre 1975.

*"Les zones humides sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée ; y compris les étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas 6 mètres"*⁶.

En France, 8 sites sont inscrits sur la liste Ramsar qui en comptait, en janvier 1992, 546 couvrant une superficie totale de 326 000 km².

Après consultation préalable des acteurs locaux (bretons et normands), un avis de synthèse interrégional a abouti à la délimitation en 1993 d'un projet de périmètre d'environ 75 000 ha sur la zone de la baie du Mont-Saint-Michel. Envoyée au Ministère de l'environnement puis transmise au dépositaire de la Convention de Ramsar en Suisse, cette procédure a abouti le 9 novembre 1994.⁷

b) *La convention du patrimoine mondial de l'U.N.E.S.C.O.*

La convention concernant la protection du patrimoine culturel et naturel mondial a été adoptée par la conférence générale de l'U.N.E.S.C.O. en 1972 (107 pays et 309 biens inscrits en 1989).

6 - Extrait de la Convention de Ramsar.

7 - Il convient d'indiquer que cette convention internationale ratifiée par la France n'engage que l'État français et n'est pas opposable aux tiers.

Les sites naturels concernés par la Convention sont ceux qui, par leurs caractéristiques physiques ou biologiques, et notamment ceux qui constituent l'habitat d'espèces animales ou végétales menacées, ont une valeur universelle exceptionnelle en matière de science, de conservation ou de beauté du paysage⁸.

En France, à ce jour, 19 sites sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial. Actuellement le Mont-Saint-Michel est le seul site français mixte à être inscrit au patrimoine de l'U.N.E.S.C.O. comme site proposant à la fois un intérêt culturel (Mont-Saint-Michel) et naturel (baie du Mont-Saint-Michel). En 1984 fut créé le Conservatoire de la Baie pour appliquer les dispositions de la convention de l'UNESCO signée par la France et en particulier pour fixer les limites terrestres de la baie⁹ et établir la liste des monuments se rattachant au patrimoine de la baie.

La baie, patrimoine naturel exceptionnel, est largement reconnue par les communautés scientifiques.

Ce patrimoine intéresse l'Europe tout entière dans la mesure où les déplacements des oiseaux comme ceux des poissons dépassent les frontières.

Le tableau n° 8, en fin de partie, résume de fait les nombreuses mesures d'inscription ou de classement, réglementaires ou non concernant le territoire de la baie du Mont-Saint-Michel.

C / Les MESURES CONSERVATOIRES et la PROTECTION FONCIÈRE en BAIE du MONT-SAINT-MICHEL

1 - Les acquisitions foncières dans le Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel

L'un des moyens de protéger et de sauvegarder des espaces naturels sensibles tout en conservant l'intérêt culturel et social qu'ils suscitent est sans aucun doute l'acquisition par un organisme compétent (établissement public ou collectivité locale).

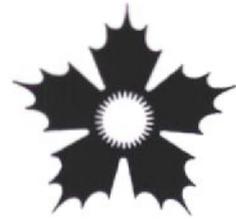
On comprend fort bien qu'une telle démarche est à encourager dans le Pays de la Baie certes déjà concerné par des acquisitions d'espaces naturels de la part du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres et des Conseils Généraux de la Manche et de l'Ille-et-Vilaine qui ensemble présentent un objectif commun.

8 - Définition extraite de la Convention du patrimoine naturel de l'U.N.E.S.C.O.

9 - A ce jour, les limites terrestres de la baie n'ont pas encore été spécifiées à l'UNESCO.

a) Les acquisitions du Conservatoire du Littoral

Le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, créé par la loi du 10 juillet 1975, est un établissement public chargé de "mener dans les cantons côtiers et les communes bordant les grands lacs, une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral, de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique".



Il a pour mission d'acquérir des terrains pour les protéger, les réhabiliter, les gérer et les ouvrir au public. Son organisation repose sur les Conseils de rivages, composés à parité d'élus régionaux et départementaux qui proposent, après avis des conseils municipaux concernés, les opérations d'acquisition au conseil d'administration.

Les conseils de rivage sont au nombre de sept.

Aussi la Basse-Normandie se trouve-t-elle associée à la Picardie et au Nord-Pas-de-Calais au sein du conseil de rivage "Manche - Mer du Nord". Quant à la Bretagne, elle fait partie du conseil de rivage "Atlantique - Bretagne" aux côtés des Pays de la Loire, de Poitou-Charentes et d'Aquitaine.

Conseil de rivage	Superficie	Région	Superficie	Département	Superficie	Nombre de sites
Manche - Mer du Nord	5 693	Basse-Normandie	2 390	Manche	1 744	21
Atlantique Bretagne	8 618	Bretagne	4 045	Ille-et-Vilaine	80	6
Total France	42 284					316

Source : Conservatoire du littoral

TABLEAU N° 3 : Superficie acquise entre 1976 et 1993 (en ha)

Il convient de signaler l'importance des acquisitions dans les régions Bretagne et Basse-Normandie dans leurs conseils de rivage respectifs (cf. tableau n° 3). En revanche, le département de la Manche se distingue du département de l'Ille-et-Vilaine par la superficie plus importante d'acquisitions foncières qui va jusqu'à représenter 30 % du total des acquisitions du conseil de rivage Manche - Mer du Nord !

Du fait des dotations de l'État insuffisantes au regard des dépenses de fonctionnement que contractent les délégations régionales

du Conservatoire du littoral, les Régions sont devenues les partenaires privilégiés du Conservatoire.

En effet les dotations attribuées par l'État sont, à hauteur de 80 %, affectées aux opérations d'investissement du Conservatoire, en d'autres termes à l'achat des terrains.

* En Basse-Normandie, depuis 1984, le programme d'acquisitions foncières du Conservatoire du littoral bénéficie du soutien financier de la Région Basse-Normandie qui lui allouait directement des subventions pour son fonctionnement afin d'accélérer le rythme des acquisitions.

L'ensemble des partenaires déjà impliqués que sont les Conseils Généraux de la Manche et du Calvados, la Région en accord avec le Conservatoire du littoral allait parfaire leur aide en permettant l'implantation d'une antenne en Basse-Normandie. Cette antenne gérée par l'Association Régionale pour la Protection du Littoral (A.R.P.L.I.) était créée dans l'unique but de dynamiser la politique d'acquisitions foncières du Conservatoire en Basse-Normandie.

En 1994, le Conseil Régional de Basse-Normandie votait un crédit de fonctionnement de 1 000 000 francs en faveur de l'A.R.P.L.I. intensifiant ainsi son action entreprise dix ans plus tôt.

Site et commune	Superficie à protéger	Acquis au 1er juin 1995
Dunes de Dragey Dragey, Saint-Jean-le-Thomas, Genêts	250 ha	71 ha
Pointe du Grouin du Sud Vains	85 ha	10 ha
Rives du Couesnon Pontorson	172 ha	0 ha
Anse de Moidrey Pontorson	90 ha	0 ha
Polders Pontorson	300 ha	0 ha

Source : Conservatoire du littoral - Normandie

TABLEAU N° 4 : Les acquisitions du Conservatoire du littoral en baie du Mont-Saint-Michel au 01.06.1995

* En Bretagne, l'aide apportée par la Région au Conservatoire du littoral est beaucoup plus récente puisqu'elle ne date que de 1992.

Néanmoins en 1994, dans le chapitre tourisme du budget de la Région, figure une ligne budgétaire consacrée à la mise en valeur du patrimoine naturel. D'un montant de 650 000 francs, cette somme attribuée au Conservatoire du littoral constitue une aide dans le domaine du conseil et de la coordination qu'il conduit en matière de mise en valeur et de gestion des sites naturels.

Ainsi, à l'heure actuelle, neuf sites du territoire du Pays de la Baie s'inscrivent parmi les acquisitions du Conservatoire du littoral (cf. tableaux n° 4 et n° 5).

Nom du site	Communes	Surface
Anse du Verger	Cancale	35,8 ha
Plage du Port	St-Coulomb	6,5 ha
Pointe du Meinga	St-Coulomb	3,5 ha
Ile Besnard, les Chevrêts	St-Coulomb	22 ha

Source : Conservatoire du littoral - Bretagne

TABLEAU N° 5 : Les acquisitions du Conservatoire du littoral "Atlantique - Bretagne" dans le Pays de la Baie côté Ille-et-Vilaine au 31.12.1994

Les acquisitions dans le Pays de la Baie répondent parfaitement aux nécessités fixées sur le plan national que sont :

- un impératif biologique lié à la fragilité d'espaces naturels rares de première importance ;
- des besoins culturels et sociaux par le maintien et la reconquête d'espaces libres, notamment sur les grands sites naturels nationaux très fréquentés ;
- un enjeu économique en matière de tourisme et d'exploitation des ressources de la mer.

Parmi les priorités que le Conservatoire s'est fixées en Basse-Normandie dans son programme d'achats à long terme, le Pays de la Baie serait concerné par les polders (300 ha), les rives du Couesnon (172 ha), l'Anse de Moidrey (90 ha), la pointe du Grouin du Sud (75 ha restant à acquérir) et les dunes de Dragey (179 ha restant à acquérir).

b) Les acquisitions du Département

L'implication des Départements pour l'acquisition foncière s'inscrit conformément à la législation sur les périmètres sensibles (Décret du 26 juin 1959 modifié par la Loi du 18 juillet 1985) qui donne aux Départements la compétence pour la protection, l'acquisition et l'accès des publics aux espaces naturels de valeur.

Des moyens sont mis à la disposition des Départements pour leur permettre de mener à bien leur politique d'action foncière en accord avec les communes, il s'agit :

- de la perception d'une taxe départementale d'espaces naturels sensibles ;
- de l'acquisition d'espaces naturels en vue de l'ouverture au public ;
- de la délimitation de zones de préemption, voire de périmètres d'expropriation.

Les acquisitions des Départements viennent compléter celles réalisées par le Conservatoire du littoral. Dans de nombreux cas, les Départements ont réalisé des acquisitions et rétrocédé ensuite des terrains au Conservatoire, afin d'assurer une cohérence de propriété foncière et de gestion.

Le Département de la Manche possède ainsi plusieurs zones de préemption des espaces naturels sensibles telles que :

- la partie littorale en bordure du Couesnon de la commune de Beauvoir par arrêté préfectoral le 3 mai 1984 ;
- la section départementale de l'Anse-de-Moidrey par décision du Conseil Général de la Manche le 31 mai 1990 ;
- la vallée de Lude et la cabane Vauban (commune de Carolles) par décision du Conseil Général de la Manche le 23 juin 1990.

La mise en oeuvre d'une telle politique est souvent difficile car des communes refusent parfois le droit de préemption départemental qui leur est offert.

Néanmoins des acquisitions effectuées à l'amiable s'opèrent à raison d'une quinzaine d'hectares par an.

Dans le département de la Manche, le S.M.E.T. est le gestionnaire des terrains acquis par le Département et le Conservatoire du Littoral.

En juillet 1995, les acquisitions du Conseil Général de la Manche représentent dans notre zone d'étude plus de 89 ha et la superficie restant à acquérir équivaut à près de 5,5 ha.

Communes	Sites	Total acquis	En cours d'acquisition
Jullouville	Falaises de Carolles Vallée du Lude Cabane Vauban	4,78 ha	5,48 ha
La Lucerne d'Outremer	Abbaye de la Lucerne	2,28 ha	
Ducey	Bois d'Ardennes	80,86 ha	
Vains	St Léonard Pointe du Grouin du sud	1,15 ha	
Courtils	Maison de la baie Relais de Courtils	0,60 ha	
TOTAL baie		89,65 ha	5,48 ha

Source : S.M.E.T.

TABLEAU N° 6 : Les propriétés du Département de la Manche au 21.07.1995

En Ille-et-Vilaine, la commune de Cancale est la seule dans le département sur laquelle existe une zone de préemption. Cependant, le Plan d'Occupation des Sols établi par la commune de Cherrueix prévoit des "réserves de services publics" ou "fenêtres de visibilité" afin de conserver les coupures d'urbanisme.

Dans la Manche, les autorités départementales ont estimé que la constitution d'un patrimoine naturel apporterait une valorisation supplémentaire et constituerait un atout non négligeable pour le département sur le plan touristique. Aussi le gestionnaire unique est-il le Syndicat Mixte d'Équipement Touristique (S.M.E.T.).

La convention entre le S.M.E.T. et le Conservatoire fut signée le 9 mars 1981. Le produit de la taxe départementale est réparti de façon équitable entre les terrains achetés par le Conservatoire et ceux acquis par le Département.

En Ille-et-Vilaine, le gestionnaire est le service "espaces naturels environnement" du Conseil Général. La convention entre le Département d'Ille-et-Vilaine et le Conservatoire du littoral fixée pour une durée de 10 ans date du 9 octobre 1986.

Elle eut pour objet de définir les conditions de la gestion pour l'Ille-et-Vilaine des terrains acquis par le Conservatoire du littoral, dans le cadre du programme coordonné élaboré conjointement avec le Conseil Général (article 1 de la Convention).

Nom du site	Communes	Surface
Dune du Port	St-Coulomb	4 ha
Pointe du Meinga	St-Coulomb	12 ha

TABLEAU N° 7 : Acquisitions du département de l'Ille-et-Vilaine dans le Pays de la Baie en 1993

Il est intéressant de noter que le Département finance également les aménagements à hauteur de 50 % du coût des travaux. D'autre part, le Département intervient pour le compte du Conservatoire, au niveau des acquisitions, des études, des aménagements et de l'entretien des sites acquis.

En 1993, on recensait sur le territoire du Pays de la Baie deux acquisitions en Ille-et-Vilaine pour une superficie de 16 ha et trois acquisitions dans la Manche pour une superficie de 103,05 ha.

Il convient de noter, sur un plan général, les complémentarités existant entre les acquisitions départementales et celles du Conservatoire.

En effet, par exemple, si la responsabilité du Conservatoire se limite à l'acquisition puis à l'aménagement du site afin de permettre dans un délai le plus court sa réouverture au public, il est au contraire du ressort des collectivités locales, des Départements et des Communes de veiller ensuite au bon état des espaces naturels fragiles.

D'une manière générale, le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres intervient en Manche comme en Ille-et-Vilaine, par substitution du droit de préemption des espaces naturels sensibles dont disposent les Départements.

2 - La couverture en documents d'urbanisme dans le Pays de la baie

Le moyen d'établir l'état de la maîtrise foncière dans le pays de la baie est d'étudier l'état d'avancement des Plans d'Occupation des Sols (P.O.S.).

L'état de la couverture au 1^{er} juillet 1995 (cf. carte en annexe n° 10) nous montre que, globalement, la couverture en documents d'urbanisme apparaît pour les spécialistes satisfaisante au regard des enjeux présents dans la zone.

Sur notre zone d'étude, 26 communes dans la Manche (sur 97) et 32 communes (sur 50) en Ille-et-Vilaine disposent d'un P.O.S. opposable aux tiers¹⁰.

Au niveau sectoriel, si les communes littorales des six cantons bretons dans la zone d'étude sont toutes munies d'un P.O.S. approuvé, il n'en est pas encore de même côté Manche où les communes d'Huisnes-sur-Mer et du Mont-Saint-Michel ne disposent que d'un P.O.S. prescrit¹¹ (et donc non opposable aux tiers).

De même, dans l'arrière-pays côté breton, la couverture en P.O.S. est nettement plus dense.

Cependant, l'absence de P.O.S. est très souvent compensée par la carte communale. Ce dispositif quoique plus léger que celui des P.O.S. apparaît suffisant pour certaines communes rurales à faible pression foncière. Il peut néanmoins constituer une étape préalable à la prescription d'un futur P.O.S..

En tout état de cause, un P.O.S. est un outil d'aménagement et d'orientation politique pour la commune et l'on surestime ainsi couramment son rôle d'instrument de protection. Il peut au contraire constituer un obstacle à des mesures conservatoires, telles par exemple le droit de préemption des Départements pour l'acquisition d'espaces naturels remarquables. Le législateur n'a à cet égard pas encore prévu de passer outre un avis négatif d'une commune refusant le droit de préemption.



10 - Le P.O.S. est opposable aux tiers dès que celui-ci est publié ou approuvé.

11 - La prescription date de 1980 pour le Mont-Saint-Michel et 1984 pour Huisnes-sur-Mer avec arrêté de mise en oeuvre daté de mars 1991 pour cette dernière commune.

- Les inventaires

- . Inscription au titre de l'inventaire Z.N.I.E.F.F. (toute la baie et ses zones humides périphériques)
- . Zone d'importance communautaire pour les oiseaux au titre de la directive C.E.E. du 02.09.1979 sur la conservation des oiseaux
- . Inscription sur la liste des zones humides d'importance internationale - Projet MAR-UICN (1965)

- Les mesures réglementaires

- . Espace naturel remarquable loi "littoral" article L 146-6 du code de l'urbanisme
- . Sites terrestre et maritime classés au titre de la loi du 2 mai 1930 du 25.05.1987
- . Protection au titre des monuments historiques au titre de la loi de décembre 1913 - Tombelaine (09.10.1936) et nombreux autres édifices
- . Réserve maritime de chasse 3 000 ha (11.07.1974)
- . Réserve de chasse approuvée de Tombelaine (14.11.1967)

- Les mesures internationales

- . Inscription au patrimoine mondial de l'U.N.E.S.C.O. (1979)
- . Classement en zone de protection spéciale (juin 1990)
- . Proposition de désignation comme Zone Spéciale de Conservation (Z.S.C.)
- . Inscription comme zone humide d'importance internationale au titre de la Convention de Ramsar (9.11.1994)

- Les réserves

- . Réserve maritime de chasse 3 000 ha (11.07.74)
- . Réserve de chasse approuvée de Tombelaine (14.11.67)
- . Réserve naturelle libre de Tombelaine (17.10.85)
- . Réserve naturelle libre de Carolles
- . Réserve biologique SEPNB de l'île des Landes (26.06.61)

- Les protections foncières

- . Les propriétés du Conservatoire du Littoral
- . Les périmètres d'acquisition approuvés par le Conseil d'administration du Conservatoire du Littoral
- . Les propriétés des départements

TABLEAU N° 8 : Récapitulatif des inventaires et des mesures de classement et de protection de l'environnement dans la baie du Mont-Saint-Michel



Troisième Partie :

**Le Pays de la Baie :
une Réalité ?**

Définir précisément les limites d'un "Pays de la baie du Mont-Saint-Michel" est une entreprise fastidieuse et délicate comme l'atteste à ce propos la demande de l'UNESCO faite à la France de définir la partie terrestre de la baie restée en suspens depuis 1979.

Le Pays de la baie n'est pas en effet une réalité physique et sa perception dans l'espace n'est pas transcendante.

Au delà d'une véritable querelle d'experts, l'aire du Pays de la baie varie en fonction des thèmes d'investigation, allant de la bande littorale à la notion de "Bassins-versants"¹. Ainsi, les géographes, géologues, environnementalistes ou économistes auront leur propre vision du Pays de la baie.

L'exercice doit ainsi trouver un équilibre entre un territoire restreint (la frange littorale)² et un espace physique et économique large (tels les bassins d'emplois de Granville, Avranches et Saint-Malo).

Il ne faut donc pas s'enfermer dans un cadre rigide : l'espace de la baie est à géométrie variable en fonction des thèmes abordés.

Pour une étude globale, il apparaît donc judicieux de dépasser le cadre limité des seuls cantons littoraux qui bordent de part et d'autre du Couesnon et d'inclure dans la réflexion un certain nombre de cantons situés dans l'arrière-pays (cf. carte n° 1 de l'annexe n° 11).

Dans l'étude du "pays de la Baie du Mont-Saint-Michel", nous retiendrons donc :

- les huit cantons littoraux de la pointe du Grouin à la pointe du Roc que sont : Cancale, Dol-de-Bretagne et Pleine-Fougères dans l'Ille-et-Vilaine et Pontorson, Ducey, Avranches, Sartilly et Granville dans la Manche ;
- les sept cantons situés dans l'arrière-pays, à savoir : Chateauneuf d'Ille-et-Vilaine, Combourg et Antrain dans le département breton et Saint-James, Isigny-le-Buat, Brécey et la Haye-Pesnel dans le département bas-normand.

1 - L'analyse de l'activité ostréicole ou piscicole dans la baie opérerait en effet pour un champ d'étude large englobant les bassins versants des Sée, Sélune et Couesnon.
2 - Une étude de l'Agence ROUSSEAU commanditée par la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme (D.A.U.) du Ministère de l'Équipement en 1994 à usage strictement interne (et dans l'optique d'une définition de l'Opération Grand Site) retenait les cantons littoraux de Cancale à Granville.

La répartition relativement équitable entre les départements d'Ille-et-Vilaine et de la Manche (923,35 km² et 936,31 km²) cache néanmoins un découpage communal plus important côté Manche qui compte ainsi près de deux fois plus de communes (cf. tableau n° 9).

Le choix de ce second groupe de cantons s'est effectué selon un certain nombre de critères précis. Chaque canton sélectionné devait nécessairement posséder une frontière administrative limitrophe avec un des cantons littoraux énoncés dans le premier groupe et être distant de moins de 40 kilomètres des eaux de la Baie du Mont-Saint-Michel.

I - LA STRUCTURE DÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE DU PAYS DE LA BAIE : ASPECTS GÉNÉRAUX

A/ La POPULATION du PAYS de la BAIE du MONT-SAINT-MICHEL

	NOMBRE de COMMUNES	SUPERFICIE du CANTON (km ²)
Avranches	16	103
Brécey	15	128
Ducey	12	98
Granville	7	56,5
La Haye-Pesnel	15	121,8
Isigny-le-Buat	1	73,3
Pontorson	10	127,8
Saint-James	12	144,9
Sartilly	12	88,6
Cantons de la Baie - Manche	100	941,9
Antrain	10	220,2
Cancale	6	87,3
Chateauneuf d'Ille-et-Vilaine	9	103,6
Combours	10	203,4
Dol-de-Bretagne	8	137,5
Pleine-Fougères	11	184,1
Cantons de la Baie - Ille-et-Vilaine	54	936,3

Source : I.N.S.E.E.-R.G.P.

TABLEAU N° 9 : Nombre de communes et superficie des cantons retenus

L'ensemble de l'aire géographique retenu avec ses quinze cantons totalisait en 1990, 144 462 habitants. Ce territoire de près de 1 880 km² est relativement peu peuplé puisque la densité démographique est de 77 habitants au km² (contre 81 hab./km² dans la Manche et 118 en Ille-et-Vilaine) ; elle descend même à 51 hab./km² pour les trois cantons les plus proches du Mont-Saint-Michel (Pleine-Fougères, Pontorson et Ducey) -cf. cartes n° 2 et n° 3 de l'annexe n° 11-.

	1968	1975	1982	1990	hab./km ² en 1990
Avranches	15 857	17 417	18 050	17 911	174
Brécey	6 577	5 940	5 611	5 379	42
Ducey	6 134	6 069	6 242	6 191	63
Granville	20 026	21 173	22 172	21 884	386
La Haye-Pesnel	6 383	5 894	5 763	5 807	48
Isigny-le-Buat	3 537	3 150	3 147	3 207	44
Pontorson	8 348	8 079	7 647	6 939	54
Saint-James	7 864	7 265	7 093	7 120	49
Sartilly	6 231	5 992	6 063	5 995	56
Cantons de la Baie - Manche	80 957	80 979	81 788	80 433	85,4
Antrain	9 931	9 802	9 208	8 772	40
Cancale	12 260	11 958	12 382	13 332	153
Chateauneuf d'Ille-et-Vilaine	8 258	8 472	9 501	10 212	99
Combourg	11 771	11 451	11 648	11 846	58
Dol-de-Bretagne	11 541	11 626	11 825	12 065	88
Pleine-Fougères	8 995	8 219	7 806	7 802	42
Cantons de la Baie - Ille-et-Vilaine	62 756	61 528	62 370	64 029	68,4

Source : I.N.S.E.E.-R.G.P.

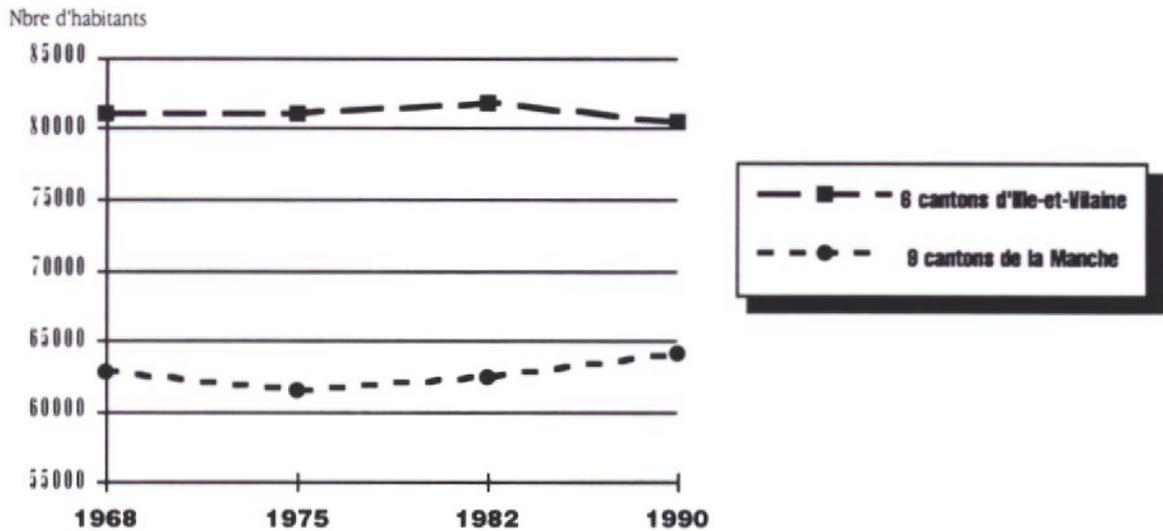
TABLEAU N° 10 : Population par canton 1968-1990 du pays de la Baie du Mont-Saint-Michel

Entre 1968 et 1990, la croissance démographique des cantons de la zone d'étude est globalement marquée par une relative stabilité (+ 0,52 %) bien que les cantons appartenant à la Manche affichent une légère baisse (de - 0,65 % avec un déficit de 524 habitants) contrairement à ceux d'Ille-et-Vilaine (en progression de + 2,03 % avec + 1 273 habitants sur la période).

L'étude de la variation relative de la population sur quinze ans, entre 1975 et 1990 (cf. carte n° 4 de l'annexe n° 11) fait ressortir le déficit qu'ont accusé durant cette période les cantons "riverains" du Mont-Saint-Michel. Ainsi, le canton de Pontorson affiche durant les deux dernières

périodes inter-censitaires une diminution sensible de sa population de - 14 % . Notons également la perte enregistrée par les cantons proches de Pleine-Fougères (- 5,07 %) et de Saint-James (- 1,99 %).

En revanche, les cantons bretons de Chateauneuf d'Ille-et-Vilaine et de Cancale présentent la plus forte progression démographique avec respectivement 20,53 et 11,49 %, la proximité de Saint-Malo influant sur cette évolution.



Source : C.E.S.R. d'après données I.N.S.E.E.

GRAPHIQUE N° 1 : Évolution de la population cantonale dans le pays de la Baie du Mont-Saint-Michel

En 1990, les cantons de Granville et d'Avranches avec respectivement 21 884 et 17 911 habitants sont les plus peuplés du pays de la Baie du fait de leurs dominantes urbaines. La population de ces deux cantons additionnée représente même 50 % de ce territoire du Sud-Manche.

Si l'on poursuit une démarche de classement, arrive ensuite l'ensemble des cantons appartenant à l'Ille-et-Vilaine, les plus importants étant Cancale et Dol-de-Bretagne avec 13 332 et 12 065 habitants, ces deux cantons bénéficiant incontestablement de la proximité de Saint-Malo.

Les sept derniers cantons de la Manche ont une vocation rurale nettement plus affirmée en se situant à l'écart de pôles urbains d'importance dans cette partie sud-est de la Basse-Normandie (cf. tableau n° 10).

L'analyse des soldes naturel et migratoire entre 1982 et 1990 montre que la partie bas-normande de la Baie est sur la période très largement déficitaire enregistrant un départ de population non compensée par le mouvement naturel (cf. tableau n° 11).

1982-1990	Solde naturel	Solde migratoire
Avranches	+ 503	- 680
Brécey	- 20	- 212
Ducey	- 76	+ 35
Granville	+ 202	- 587
La Haye-Pesnel	- 74	+ 118
Isigny-le-Buat	+ 66	- 6
Pontorson	- 149	- 559
Saint-James	- 37	+ 64
Sartilly	- 113	+ 23
Cantons de la Baie - Manche	+ 302	- 1 804
Antrain	- 244	- 192
Cancale	- 66	+ 1 016
Chateauneuf d'Ille-et-Vilaine	+ 74	+ 637
Combourg	+ 84	+ 114
Dol-de-Bretagne	+ 69	+ 69
Pleine-Fougères	- 172	+ 168
Cantons de la Baie - Ille-et-Vilaine	+ 265	+ 1 812

Source : I.N.S.E.E.

TABLEAU N° 11 : Solde naturel et solde migratoire - Évolution 1982-1990

Si les cantons de l'Ille-et-Vilaine n'affichent pas non plus un solde migratoire très important, ils bénéficient en revanche d'un flux migratoire très excédentaire (la perte des cantons de la Manche est curieusement compensée par le gain des cantons d'Ille-et-Vilaine).

La répartition par classe d'âge en 1990 dans l'aire géographique d'étude retenue montre une population plutôt âgée (cf. annexe n° 12). En effet, les plus de 60 ans représentaient 24,7 % de la population de l'ensemble des cantons étudiés (24,4 % dans les cantons appartenant à l'Ille-et-Vilaine et 25,7 % pour les cantons appartenant à la Manche), ce qui place le pays de la Baie à 4 ou 5 points supérieurs aux taux breton (21,3 %), bas-normand (20,5 %) ou français (20 %). La part des plus de 60 ans atteint même les chiffres les plus élevés pour les cantons situés à proximité du Mont-Saint-Michel : Pontorson (29,3 %) et Pleine-Fougères (28,1 %).

Concernant la représentativité de la classe d'âge 0-19 ans, seule la partie manchoise du pays de la Baie apparaît en retrait avec 25,1 % ; les cantons appartenant à l'Ille-et-Vilaine avec 27,4 % se rapprochent davantage des taux bretons (27,9 %), bas-normands (28 %) et sont supérieurs au taux français (26,5 %).

En terme de répartition spatiale, les jeunes prédominent dans les cantons les plus urbanisés tels qu'Avranches (27,4 %), Dol-de-Bretagne (27,5 %) ou ceux situés à proximité de villes extérieures à notre zone d'étude : Isigny-le-Buat avec 27,4 % (près de Saint-Hilaire du Harcouët) ou encore Chateauneuf d'Ille-et-Vilaine (30,2 %) et Combourg (27,8 %) qui bénéficient tous deux de la proximité de Fougères.

B / Les ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES du PAYS de la BAIE

L'analyse des chiffres de la population active par grand secteur d'activité dans le pays de la Baie du Mont-Saint-Michel fait ressortir plusieurs caractéristiques notables (cf. tableaux en annexe n° 13 a et 13 b).

Tout d'abord, on note la part importante du secteur primaire qui représente 21,2 % dans notre zone d'étude (soit près du double de la part bas-normande (12 %)). Il est même dominant dans quatre cantons en 1990 (contre huit en 1982) et arrive ainsi en tête à Brécey (50 %), Pleine-Fougères (43,9 %), La Haye-Pesnel (43,8 %) et Isigny-le-Buat (36,2 %), ce qui traduit le poids encore très fort de l'agriculture dans ce pays de la Baie.

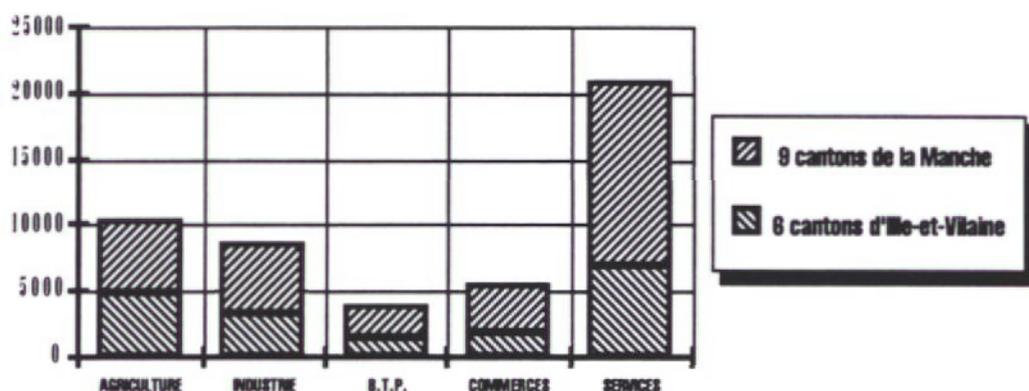
Les cantons d'Avranches et de Granville se distinguent par un poids de secteur primaire en 1990 nettement plus faible (9,8 % et 6,6 %) qui sont à rapprocher au taux moyen national (7,2 %).

Le secteur secondaire présente quant à lui en 1990 un taux moyen de 25,1 %, ce qui le situe sous les moyennes bas-normande (30,8 %) et française (31,1 %).

L'activité industrielle n'est cependant pas absente du Pays de la baie et repose sur un maillage de P.M.E./P.M.I. souvent implantées au chef-lieu de canton ou à proximité. On recense même des unités parfois leader ou très en pointe dans leur secteur. On listera ainsi de façon non exhaustive : pour l'Ille-et-Vilaine, S.A.E.D. (alimentations électriques) à Dol de Bretagne, Phytomer (produits cosmétiques) à Roz-sur-Couesnon, A.E.S. (matériels pour laboratoires) à Combourg, Delta-Dore (thermique et télécommunications) à Bonnemain, Rototec (moulages plastiques) à Miniac-Morvan, Sadifroid (surgelés et plats cuisinés) à Saint-Meloir-des-Ondes.... Dans la Manche, Avranches constitue un pôle majeur avec des unités telles que Pyral (bandes magnétiques), Nomai (informatique, supports et lecteurs numériques), Chereau (carrosseries automobiles), Sturno (réseaux urbains)..., Electropoli (galvanisation) à Isigny-le-Buat, Stelmi (élastomères à usage médical) à Granville et Brecey, Normerel (micro-informatique) à Granville, etc....

Avec un taux moyen de 53,7 % en 1990, le secteur tertiaire, quoique inférieur aux taux bas-normand (57,2 %) et français (64,2 %) est

principalement dominé par les services (cf. graphique n° 2) qui comprennent 42,5 % du total des actifs ayant un emploi dans la zone.



Source : C.E.S.R. d'après données I.N.S.E.E.

GRAPHIQUE N° 2 : Répartition de la population active par secteur d'activité en 1990 dans le pays de la Baie du Mont-Saint-Michel

Dans le pays de la Baie, dominant deux pôles tertiaires principaux : Avranches (68,4 %) et Granville (67,9 %) suivis de Pontorson (66,9 %) et de Dol-de-Bretagne (62,1 %).

Le sous-secteur des services domine largement à Pontorson (55,0 %), Granville (54,3 %), Avranches (53,0 %) et Dol-de-Bretagne, ce qui traduit le poids du tourisme dans cette zone³.

L'analyse des taux de chômage et d'activité calculés pour chacun des cantons inclus dans le périmètre de l'étude (cf. annexe n° 15) montre que la partie bas-normande de la région de la Baie du Mont-Saint-Michel et en particulier le canton d'Avranches présentent le plus fort taux d'activité (45 %) en 1990.

Les cantons appartenant au département de l'Ille-et-Vilaine possèdent pour leur part des taux d'activité plus faibles (entre 39 et 41 %).

Le taux de chômage appelle sensiblement la même remarque : la situation reste toujours aussi défavorable pour les cantons littoraux bretons à la différence d'Avranches qui possède le taux de chômage le plus faible des cantons urbains du pays de la Baie du Mont-Saint-Michel.

La répartition spatiale de la population active, quant à elle, s'effectue également différemment de part et d'autre du Couesnon : du côté

3 - En annexes n° 14 a et 14 b figurent les trois plus gros employeurs par cantons.

bas-normand, les cantons urbains d'Avranches et de Granville comptabilisent à eux seuls 47 % de la population active totale de la zone d'étude retenue dans la Manche ; il n'en est pas de même côté Bretagne puisque la population active semble être répartie uniformément sur l'ensemble des cantons étudiés.

Enfin avec une perte de plus de 5 % de ses actifs depuis 1982, due essentiellement à ses cantons ruraux où prédomine l'activité agricole, la partie normande de la région de la Baie a connu une baisse notable de sa population active pendant la période intercensitaire.

Même si ce phénomène fut identique dans le département de l'Ille-et-Vilaine, le développement économique des cantons de Cancale et Chateauneuf d'Ille-et-Vilaine a compensé pleinement la perte d'actifs engendrée par la crise agricole.

II - LES SPÉCIFICITÉS ÉCONOMIQUES DU PAYS DE LA BAIE

Après avoir dressé un état démographique général de la Baie, il paraît judicieux d'insister davantage sur les aspects économiques qui contribuent à renforcer la spécificité de ce pays de la Baie à travers d'une part, l'étude des activités traditionnelles davantage liées au contexte naturel de l'espace géographique étudié et d'autre part, aux secteurs qui se sont développés du fait de la proximité du Mont-Saint-Michel.

A/ Les ACTIVITÉS TRADITIONNELLES LIÉES à la MER

1 - Une tradition maritime et portuaire

Placés à chaque extrémité de la Baie, Cancale à l'ouest et Granville à l'est furent jadis, deux ports de grande pêche fort réputés et bénéficiant d'une intense activité maritime marchande.

Alors que Granville rivalisait sous l'ancien régime avec la cité malouine pour le commerce, la course mais aussi la grande pêche, Cancale ne devait son armement qu'à des initiatives familiales et locales et se consacrait uniquement à la pêche à la morue au large de Terre-Neuve.

En 1930, le port de Granville comptait près de 120 trois-mâts goélettes pour seulement 40 au port de Cancale. Ces grands bateaux longs de 40 mètres, pouvant jaugeer 350 tonneaux, permettaient l'une des pêches

traditionnelles des bateaux de la Baie du Mont-Saint-Michel : la pêche au grand large.

A son apogée en 1860, cette activité regroupait 2 500 hommes d'équipage et 80 navires au port de Granville.

Mais Granville tout comme Cancale doivent avant tout leur renommée à un tout autre type d'embarcation qui aujourd'hui encore perpétue la tradition ancestrale : la bisquine. Longues d'une vingtaine de mètres, les bisquines étaient en effet les bateaux de pêche les plus toilés de France et peu à peu de véritables compétitions fort spectaculaires et très prisées s'instaurèrent entre les deux grands ports de la Baie. Ces petits bateaux qui firent leur apparition en 1820 (première inscription au registre de la marine) étaient rassemblés en de nombreuses unités adaptées de façon spécifique aux besoins d'une pêche côtière en baie du Mont-Saint-Michel. Le dragage des huîtres sauvages de la Baie donnait lieu les quelques jours choisis par an à un véritable défilé de toutes les bisquines de Cancale à Granville, appelé aussi caravane. Dès 1845, Cancale connut sa première régata de bisquines.

Depuis mai 1990, la tradition est de nouveau respectée : chaque été la noire cancalaise et la blanche granvillaise s'affrontent en Baie du Mont-Saint-Michel pour le bonheur de tous.

2 - Les activités conchyliques

L'ensemble des activités conchyliques existant en Baie du Mont-Saint-Michel se situe à l'ouest du Couesnon, dans le département de l'Ille-et-Vilaine. Exclusivement réservée dans le début des années 1920 à l'exploitation de l'huître plate en Baie de Cancale, l'activité ostréicole s'est peu à peu diversifiée avec l'élevage de l'huître creuse.

C'est seulement en 1954 que les premières concessions d'élevages de moules furent attribuées à des marins-pêcheurs originaires de Charente-Maritime puis à des locaux dans le secteur du Vivier-sur-Mer.

Il est important de rappeler l'évolution de l'exploitation conchylique en Baie du Mont-Saint-Michel car si aujourd'hui l'activité mytilicole est un pôle dynamique pour l'économie régionale, l'activité ostréicole, quant à elle, a décliné (cf. annexe n° 16).

a) L'ostréiculture

La Baie de Cancale par le passé tirait sa renommée de l'exploitation de l'huître plate. Cette activité se limitait alors au dragage des huîtres plates sauvages de la Baie du Mont-Saint-Michel dites "pied-de-

cheval" que les pêcheurs étalaient ensuite sur les terrains découverts. Cette technique traditionnelle explique le nom "d'étalage" donné localement aux parcs à huîtres.

Mais le dragage intensif, l'action des prédateurs et des parasites ont entraîné la disparition progressive de la grosse huître plate de la Baie du Mont-Saint-Michel.

Désormais le dragage est strictement réglementé et n'a lieu que quelques jours par an (3 jours) et ce de façon discontinue. Les derniers dragages, appelés également caravane, ont eu lieu en 1977, 1979, 1984, 1987, 1989 et 1991 et les quantités pêchées n'étaient que de 4 ou 5 tonnes environ à chaque fois.

C'est au lendemain de la seconde guerre mondiale et sous l'influence d'ostréiculteurs extérieurs que l'élevage de l'huître plate s'est développé sur le bas estran en terrain découvert.

ANNÉES	NOMBRE DE CONCESSIONS	SURFACE TOTALE	OBSERVATIONS
1921	1 330	47 hectares	Technique de l'étalage
1928	870	38 hectares	Baisse du nombre de concessions
1958	755	21 hectares) Introduction culture de l'huître) plate en terrain découvert
1965	760	72 hectares	
1980	401	68 hectares	Baisse du nombre de concessions
1989	115	17 hectares	Baisse superficielle suite à l'épizootie par bonomia

Source : Quartier Maritime de Saint-Malo
D.D.A.M. Ille-et-Vilaine

TABLEAU N° 12 : Évolution de l'élevage de l'huître plate traditionnelle

Devant la pénurie des terrains découvrants propices à l'exploitation de l'huître plate, la première concession en eau profonde en Baie du Mont-Saint-Michel fut accordée en 1965 pour 71 hectares à la Coopérative Maritime Conchylicole Cancalaise (C.M.C.C.).

Il est à noter la fermeture de bon nombre de concessions dans les années 1980 en raison des dégâts occasionnés par la recrudescence des prédateurs et parasites, ainsi que l'accentuation des dépôts vaseux.

Le tableau n° 13 montre l'évolution du nombre et de la superficie des concessions pour l'élevage de l'huître plate en eau profonde.

ANNÉES	NOMBRE DE CONCESSIONS	SURFACE TOTALE	OBSERVATIONS
1965	1	71 hectares	Introduction culture en eau profonde
1975	5	1 121 hectares	Superficie totale en eau profonde
1980	2	282 hectares	Réduction volontaire pour une meilleure exploitation parasite <i>Bonomia Ostrea</i>
1982	7	904 hectares	Effet plan de sauvegarde huître plate

Source : Quartier Maritime de Saint-Malo
D.D.A.M. Ille-et-Vilaine

TABLEAU N° 13 : Nombre et superficie des concessions pour l'élevage de l'huître plate

La culture de l'huître creuse, jusqu'alors inexistante en Baie du Mont-Saint-Michel, fit son apparition suite à un arrêté prononcé le 30 juillet 1959.

L'utilisation de bassins insubmersibles, technique permise par la création d'installations surélevées, donna un nouvel essor à l'activité ostréicole en Baie du Mont-Saint-Michel, en perte de vitesse, depuis la raréfaction de l'huître traditionnelle de la Baie de Cancale, l'huître "pied-de-cheval".

La production ostréicole de la Baie est évaluée pour la période juillet 1993-juin 1994 à 704 tonnes d'huîtres plates et 2 914 tonnes d'huîtres creuses (cf. tableau n° 15).

b) La mytiliculture

Fleuron de l'activité conchylicole en Baie du Mont-Saint-Michel, aujourd'hui l'exploitation de moules a connu un extraordinaire développement puisqu'elle ne fit son apparition qu'en 1954.

Avec 10 508 tonnes produites en 1992, l'activité mytilicole en Baie du Mont-Saint-Michel représente près du quart environ de la production française des moules de bouchots.

L'aire de production actuelle correspond aux façades maritimes des communes de Saint-Benoît-des-Ondes, Hirel, Le Vivier-sur-Mer et Cherrueix (banc des Hermelles). Cette délimitation géographique fait suite à une restructuration de la zone mytilicole opérée en 1985, suite à une très forte baisse de production observée depuis le début des années 1980.

L'ensemble de la zone mytilicole comprend actuellement (données 1993) 322 120 pieux de bouchots et s'étale sur près de 271 kilomètres.

ANNÉES	PRODUCTION (tonne)
1988	9 460
1989	10 620
1990	5 100
1991	9 520*
1992	10 508

* Chute due à une pénurie de naissains et de mauvaises conditions climatiques.

Source : Quartier Maritime de Saint-Malo
D.D.A.M. Ille-et-Vilaine

TABLEAU N° 14 : Production annuelle de moules en Baie du Mont-Saint-Michel

Type d'activité	Période juillet 1992 juin 1993	Période juillet 1993 juin 1994
- Huîtres plates	553	703,50
- Huîtres creuses	2 797	2 914
Total	3 350	3 617,50
- Moules	9 251	9 196

Source : Quartier Maritime de Saint-Malo
D.D.A.M. Ille-et-Vilaine

* Production huîtres : évaluation selon les expéditions de produits finis.

TABLEAU N° 15 : Production annuelle de moules et d'huîtres en Baie du Mont-Saint-Michel (1993-1994)

3 - Les pêcheries fixes

Patrimoine de la Baie du Mont-Saint-Michel, les pêcheries fixes sont signalées dans des écrits dès le début du XI^{ème} siècle, leur origine est vraisemblablement plus ancienne.

L'extrême richesse en poissons et fruits de mer, seiches, crustacés et divers coquillages, a permis dès lors le développement de nombreuses activités de pêche côtière.

Localisées entre Cancale et la Chapelle Sainte-Anne, près d'une quarantaine de pêcheries fixes existait encore au début du siècle.

Dans la Baie, les pêcheries traditionnelles éparpillées sur tout l'estran côté Bretagne et quelques unités entre Granville et Carolles côté bas-normand, étaient construites soit en bois, soit en pierre. Avec la disparition progressive de ce mode de pêche, seules les pêcheries fixes en bois, localisées dans le département breton, ont continué de recouvrir l'estran sablo-vaseux. Ces pêcheries en bois en forme de "V" ouvertes en direction de la côte et de dimension impressionnante permettent la capture de soles, plies, bars et de poissons migrateurs.

On ne recense actuellement qu'une dizaine de pêcheries fixes encore en activité dont la productivité est bien en deçà du seuil de rentabilité habituel d'un établissement de pêche.

Il convient également de noter la "pêche à pied" qui appartient aux coutumes et pratiques de la baie.

B / L'AGRICULTURE dans le PAYS de la BAIE du MONT-SAINT-MICHEL

Entre les deux derniers recensement généraux de l'agriculture (1979 et 1988), si l'on remarque que la surface agricole utilisée dans le pays de la Baie a relativement peu diminué (- 3,4 %), le nombre d'exploitations a, quant à lui, subi une forte baisse (- 21,07 %) principalement au détriment des plus petites unités (cf. tableau n° 16 et détail par canton en annexe n° 17) qui tendent à disparaître progressivement.

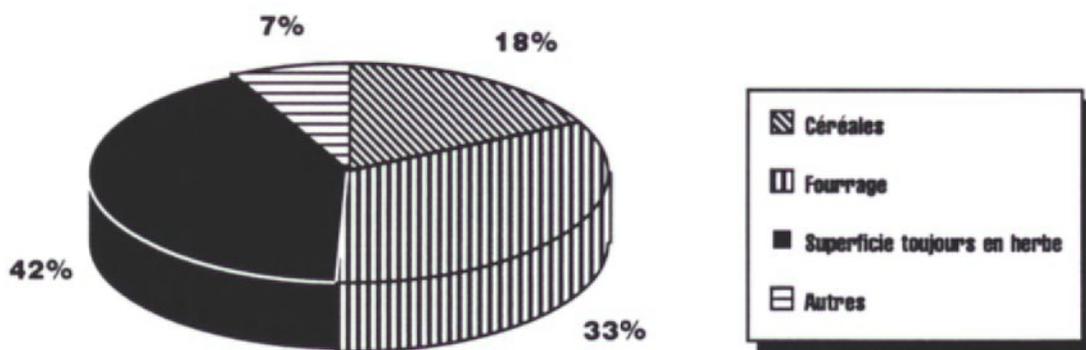
	1979		1988	
	Exploitations	Superficie	Exploitations	Superficie
Cantons d'Ille-et-Vilaine retenus	4 735	73 586 ha	3 616	69 168 ha
Cantons de la Manche retenus	6 294	79 916 ha	5 089	79 112 ha
Total Pays de la Baie	11 029	153 502 ha	8 705	148 280 ha

Source : R.G.A. 1988

TABLEAU N° 16 : Nombre d'exploitations agricoles et superficie agricole utilisée en 1979 et 1988

Globalement, les activités agricoles dans le périmètre de notre zone d'étude sont principalement dominées par l'élevage même si l'on observe des spécificités locales.

Les superficies vouées à l'agriculture sont ainsi dominées par les pâturages (42 %) et les cultures fourragères (33 %). Viennent ensuite les cultures céréalières (18 %) -cf. graphique n° 3-.



Source : R.G.A.

GRAPHIQUE N° 3 : Principales cultures dans le pays de la Baie en 1988

L'élevage est quant à lui essentiellement bovin, suivi par les productions porcine et ovine (cf. tableau n° 17). Il convient également de signaler l'importance de l'élevage de volailles qui représentait en 1988 1 053 105 unités.

Bovins	Équidés	Ovins	Caprins	Porcins
226 338	4 892	24 604	1 324	157 593

Source : R.G.A. 1988

TABLEAU N° 17 : Cheptel vif recensé dans le pays de la Baie en 1988

Au regard des statistiques du dernier recensement général de l'agriculture (1988), le pays de la Baie présente plusieurs aires géographiques dont certaines ont leur spécificité agricole (cf. carte de l'annexe n° 18).

Deux activités sont caractéristiques du pays de la Baie : l'élevage de moutons sur prés-salés et les cultures sur les terres poldérisées. Dans une moindre mesure, une autre spécificité très localisée sur la partie ouest de la Baie concerne le maraîchage. Enfin, l'activité agricole à l'intérieur des terres est nettement plus classique.

1 - L'élevage du mouton de prés-salés ou le pacage des herbus

L'élevage ovin des prés-salés apparaît comme une activité traditionnelle sur la Baie du Mont-Saint-Michel et les havres de la côte ouest de la Manche (cf. annexe n° 19).

Le goût fin si célèbre des agneaux de prés-salés vient de l'herbu des grèves où pâturent les moutons en pleine liberté broutant une végétation parfumée composée de plantes halophiles (surtout la puccinellie et le fétuque rouge) qui, par ailleurs, contribuent à la fixation des sédiments.

Dans la Baie du Mont-Saint-Michel, le pacage des herbus est une pratique très ancienne et des documents attestent qu'au XI^{ème} siècle, les moines de l'abbaye possédaient un droit de brebiage qui leur permettait de choisir la meilleure brebis de chaque exploitation.

La race du mouton de prés-salés dénommée "la grévine", race rustique locale, est caractérisée par son petit gabarit et sa résistance. Le type grévin est le résultat d'une sélection naturelle qui a permis aux plus robustes de s'adapter aux conditions sévères de cet environnement : tangué, sel, vent et pluie.

Malgré des croisements avec des races diverses ayant lieu depuis longtemps (apport de sulfolk, southdown, vendéen...), le mouton a gardé le plus souvent ses signes caractéristiques : tête et pattes noires. Les ovins pâturent sur l'herbu représentent le dixième des effectifs d'Ille-et-Vilaine et le quart des effectifs de la Manche, ce qui représente environ 10 000 têtes⁴.

Dans la Manche, les éleveurs sont regroupés en une association des éleveurs de moutons de prés-salés dont une demande d'agrément pour marque avec Appellation d'Origine Contrôlée (A.O.C.) est en cours d'instruction.

Il faut souligner qu'en Ille-et-Vilaine, les éleveurs utilisent l'herbu sans redevance contrairement aux éleveurs manchots, titulaires d'Autorisations d'Occupations Temporaires (A.O.T.) en échange d'une

4 - D'après la Direction Départementale de l'Agriculture de la Manche.

redevance étatique et parfois communale. Au nombre de 9 et regroupés en association d'éleveurs, ils ont engagé, comme dans la Manche, une demande d'agrément de marque commerciale ("agneau des herbus") qui bénéficierait d'une A.O.C..

Cependant, le type d'élevage est très différent entre la partie normande et la partie bretonne.

Extensif dans la Manche, l'élevage ovin prend place tout naturellement sur l'herbu grâce à la proximité des fermes. En revanche, en Ille-et-Vilaine, souvent complémentaire de l'activité maraîchère, l'élevage de mouton davantage situé dans l'intérieur des terres nécessite parfois un transport ou un acheminement vers les zones de pré-salés.

L'image traditionnelle du Mont-Saint-Michel et de sa Baie est indissociable des troupeaux de moutons en pâturage sur les herbus.

Cependant, il convient d'insister sur le fait que si l'élevage ovin est majoritaire sur les herbus, il n'est pas le seul. En effet, côté normand, des bovins et des chevaux sont mis à l'herbu. Par ailleurs l'herbu de Genêts a seul la spécificité d'engraisser des oies blanches.

Toutes espèces confondues, les effectifs des animaux qui pâturent sur les herbus ont tendance à augmenter même si des disparités géographiques sont visibles (cf. tableau n° 18).

	Situation en 1980					Situation en 1993				
	Brebis (1)	Brebis et agneaux (2)	Bovins	Chevaux	Oies	Brebis (1)	Brebis et agneaux (2)	Bovins	Chevaux	Oies
Rive Sud Sélune (Céaux-Mt-St-Michel) 1 180 ha	2 650	4 770	155	15	0	5 216	9 388,8	128	6	0
Herbus du Val-St-Père 200 (80) à 280 (89) ha	1 100	1 980	65	0	0	1 400	2 520	39	0	0
Rive Nord de la Sée (Genêts-Marcey-les-Grèves) 500 ha	60	108	164	0	60	39	70,2	255	19	15
Grand herbu Ouest 1 240 (80) à 840 (89) ha	3 500	6 300	0	0	0	3 065	5 517	0	0	0

(1) - Situation hivernale
(2) - Situation estivale

Source : Charte de gestion des herbus de la Baie du Mont-Saint-Michel
DIREN de Basse-Normandie - D.D.E. de la Manche

TABLEAU N° 18 : Effectifs par zone de pâturage

Au niveau écologique, le maintien du pâturage et sa maîtrise sont des paramètres à prendre en considération. L'obtention d'une A.O.C. permettrait une reconnaissance et une valorisation de l'élevage ovin⁵.

Ces points constituent d'ailleurs des objectifs de la charte de gestion des herbus adoptés en décembre 1994 par la Préfecture de la Manche. Se définissant comme un document non réglementaire d'orientation et d'aide à la décision, la charte vise à mieux associer l'équilibre trop souvent fragilisé entre le développement des activités humaines et la protection de cet écosystème.

2 - Les cultures sur les terres poldérisées

Les polders qui ont pour but la conquête de nouvelles terres cultivables et la protection du littoral consistent en l'assèchement d'un terrain maritime. En Baie du Mont-Saint-Michel, les premières tentatives de poldérisation datent du milieu du XVIII^{ème} siècle.

Les polders existant dans la Baie sont des polders d'endiguement du schorre. Toutes sortes de procédés sont alors employés afin d'accélérer l'assèchement du schorre : levées de terrains, creusements de rigoles. Les digues des polders sont consolidées par des plantations de peupliers dont les racines retiennent les matériaux meubles.

Même si aujourd'hui la polémique entretient le fait que l'accélération du phénomène de l'ensablement de la Baie est en partie dû à la poldérisation de terres maritimes (accumulation de sédiments contre les digues) il n'est plus d'actualité aujourd'hui de rendre à la mer ce qui lui appartenait jadis. L'argument économique aujourd'hui l'interdit : l'exploitation de ces terrains poldérisés fait vivre 50 fermiers et leur famille.

A l'origine, cultivant de façon intensive le blé, les fermiers vont, dès la fin du XIX^{ème} siècle, diversifier leur activité : à l'activité fourragère traditionnelle (trèfle, pois, choux...) vont s'ajouter celles de céréales comme le froment et l'avoine et l'élevage ovin et bovin.

L'ensemble des propriétaires exploitants des polders est regroupé au sein de l'association des polders de l'ouest du Couesnon.

Actuellement, ces terres poldérisées ainsi que la frange littorale du sud de la Baie restent principalement vouées à la culture de céréales comme le montre le dernier recensement général agricole de 1988.

5 - Pour information, il faut savoir que les éleveurs de moutons de pré-salés bas-normands bénéficient depuis 1993 de la prime à l'herbe (fermage, par convention entre l'association des éleveurs et les services fiscaux).

Pour les communes possédant des polders la céréaliculture, en terre d'occupation du sol, intervient à hauteur de 30,3 % de la surface agricole utilisée pour la commune de Pontorson (à laquelle est rattachée Beauvoir), 34,9 % pour Roz-sur-Couesnon et Saint-Broladre, 41,9 % pour Saint-Georges-de-Gréhaigne et 46,2 % pour la commune du Mont-Saint-Michel.

Les terrains poldérisés sont propices à la culture du maïs qui domine sur ce territoire conquis par l'homme.

La culture légumière n'a pas encore totalement disparu et occupe encore un cinquième de la surface totale des polders.

Sur les cinq communes préalablement citées, la superficie moyenne des exploitations se situe entre 20 et 40 ha.

3 - Les cultures maraîchères

Très marginales, voire insignifiantes dans la majorité des cantons du pays de la Baie du Mont-Saint-Michel, les cultures maraîchères constituent cependant une spécificité autour de Cancale. En effet, en 1988, dans le canton de Cancale 2 782 ha étaient consacrés à cette culture, soit 43,2 % de la surface agricole utilisée, suivi par le canton voisin de Chateauneuf d'Ille-et-Vilaine avec 960 ha correspondant à 14,6 % de la surface agricole utilisée.

Il convient de signaler que sur les cantons littoraux, l'élevage d'ovins peut constituer une activité complémentaire pour les agriculteurs.

4 - Une agriculture d'arrière-pays plus traditionnelle

Comme en témoigne la carte de l'annexe n° 18, l'arrière-pays de la Baie ainsi que les cantons littoraux de l'est de la Baie sont davantage conformes aux activités agricoles traditionnelles avec en terme de cultures, des dominantes communes : fourrages et superficies toujours en herbe. Mis à part Pontorson, l'ensemble des cantons bas-normands de la zone entre dans cette catégorie.

L'élevage bovin est prédominant côté bas-normand sur un territoire bocager et concerne à la fois les cantons littoraux ainsi que ceux situés dans l'arrière-pays.

Côté Bretagne, l'élevage bovin côtoie l'élevage porcin qui domine même dans le canton d'Antrain (42 644 porcs pour 28 127 bovins en 1988).

C / Les ACTIVITÉS TOURISTIQUES dans le PAYS de la BAIE

1 - Les produits touristiques

Le pays de la Baie du Mont-Saint-Michel est un territoire particulièrement riche en lieux touristiques, culturels et de loisirs (cf. carte de l'annexe n° 20).

Le patrimoine naturel tout d'abord comprend dans cette zone des sites remarquables pour le touriste.

De nombreux lieux de promenade et d'observation se répartissent autour de la Baie, parfois éloignés pourtant d'une bonne dizaine de kilomètres du Mont-Saint-Michel et il est remarquable de voir que chaque belvédère occupe une fonction dans la Baie.

- Le Grouin du sud, pointe schisteuse à l'entrée nord des estuaires de la Sée et de la Sélune, est le lieu d'observation du mascaret, cette fameuse onde qui remonte le cours de ces rivières en période de vives eaux.

- Les falaises de Champeaux constituent elles aussi un lieu privilégié d'observation de la Baie (et notamment des passages d'oiseaux).

- Du Jardin des Plantes d'Avranches s'offre un panorama exceptionnel et bucolique sur l'ensemble de la Baie.

- Un autre site propice pour contempler la Baie du Mont-Saint-Michel dans toute sa splendeur, celui d'Huisnes-sur-Mer, est un lieu de pèlerinage militaire (cimetière allemand).

- Le Mont Dol domine la Baie et l'arrière-pays du haut de ses 65 mètres est une aire de pique-nique fort prisée les jours dominicaux.

- Il convient de citer de même les hauteurs de Cancale, etc....

Outre les belvédères, il convient de citer les lieux d'où s'offrent une vue rasante du Mont à partir des herbus (Huisnes, Courtils) de la Roche-Torin, voire du Gué de l'Épine et du Bec d'Andaine.

Le littoral situé de part et d'autre du Couesnon à la Merveille présente une grande attractivité touristique. De la pêche à pied à la promenade ainsi qu'à la baignade, ces plages proposent des atouts différents selon leur localisation.

- De Granville à Saint-Jean-le-Thomas en passant par Jullouville et Carolles, les touristes ont la possibilité de s'adonner aux

plaisirs de la baignade et de la pêche. Cancale est également réputée autant pour ses criques tranquilles que pour la gastronomie.

- De Dragey au Bec d'Andaine, de Cherrueix à Saint-Benoît-des-Ondes : pêche, détente familiale, pique-nique, ballade. Le site de la cabane Vauban, ancien repère des contrebandiers est fort réputé pour ses aires de repos qui surplombent la Baie dans tout son ensemble.

Paradoxalement, c'est dès le début des années 1850 que certaines villes littorales de la Baie sont devenues des stations balnéaires réputées : Carolles plage, Jullouville, Kairon, Saint-Pair côté Manche et Cancale en Ille-et-Vilaine sont nées de l'engouement pour les bains de mer en ce milieu du XIX^{ème} siècle.

Cette mode des bains de mer a largement contribué au développement de ce nouvel usage du littoral dans la Baie du Mont-Saint-Michel. Ce phénomène fut amplifié dès la fin du XIX^{ème} siècle par une nouvelle forme de tourisme : celui itinérant lié au romantisme et à la redécouverte de l'architecture moyenâgeuse.

Les "maringottes" (voitures à cheval) mises à la disposition des touristes pour traverser la grève font leur apparition. La construction de la digue en 1880 puis l'installation d'une ligne ferroviaire en 1901 acheminant les premiers grands flux touristiques de Pontorson jusqu'aux remparts du Mont-Saint-Michel ne sont pas, sans aucun doute, étrangères à la multiplication par dix du nombre annuel de visiteurs qui atteint 100 000 en 1910.

Cette nouvelle forme d'activité économique, le tourisme, allait bouleverser en ce début du XX^{ème} siècle la physionomie initiale de ce petit village de pêcheurs.

Le Mont-Saint-Michel allait devenir tout naturellement le monument historique le plus visité en province.

Les années soixante avec l'essor de l'automobile ont vu fleurir ici et là des campings. Le tourisme devient aussi "résidentiel" sur toute la partie nord-est et nord-ouest de la Baie.

Le patrimoine architectural et historique dans l'arrière-pays de la Baie est relativement riche et diversifié et cependant trop méconnu du fait en partie de la proximité du Mont-Saint-Michel qui tend à occulter les édifices et sites historiques qui l'entourent (cf. carte de l'annexe n° 21).

Le patrimoine religieux est relativement abondant avec quelques monuments "phares" tels que l'Abbaye de la Lucerne, la Cathédrale Saint-Samson de Dol-de-Bretagne au milieu des multiples prieurés, abbayes, églises et chapelles.

Le pays de la Baie comprend également une multitude de manoirs, châteaux et autres monuments fortifiés et parmi les plus célèbres : le château de Combourg, forteresse (XI^{ème} - XV^{ème} siècles) célèbre pour avoir abrité l'enfance et l'adolescence de Chateaubriand, ou le château de Paluelle (XIII^{ème} - XVII^{ème} siècles) à Saint-James.

Le patrimoine urbain mérite également une attention particulière avec la vieille ville de Granville, le donjon d'Avranches, les rues et maisons médiévales de Dol-de-Bretagne.

La présence de vestiges néolithiques et plus proches de nous, gallo-romains, témoigne de l'ancienneté du peuplement dans le pays de la Baie.

Parmi les édifices classés, inscrits ou dignes d'intérêt, on recense même quelques spécificités locales sur la partie ouest du pays de la Baie côté Bretagne.

Des monuments mégalithiques s'y trouvent en effet en grand nombre (menhirs de la Roche-Longue, de Champ-Dolent de la Pierre du Domaine...)⁶. Par ailleurs, la bande littorale de Saint-Broladre à Cancale possède quelques moulins à vent.

Côté bas-normand, sur le littoral s'est développé toute une architecture balnéaire depuis le XIX^{ème} siècle (Casino de Granville, hôtels et autres résidences...).

Le pays de la Baie comprend également un certain nombre de musées. Outre ceux présents sur le site du Mont-Saint-Michel, les musées se répartissent assez uniformément dans la zone étudiée de part et d'autre de la frontière Manche - Ille-et-Vilaine.

Dans les deux départements, les musées présentent des expositions dont les thèmes se rattachent à l'histoire de la Baie (Musée de l'Huître et du Coquillage à Cancale, Musée historique de Dol-de-Bretagne et de la Baie du Mont-Saint-Michel, Musée des Manuscrits et Trésors Saint-Aubert d'Avranches, Musée du Granit à Montjoie...) ou aux traditions locales (Musée de la Paysannerie de Baguer-Morvan, Trésor du mariage ancien au Mont-Dol, Musée des Arts et Traditions Populaires de Cancale et de sa région, Musée du Vieux Granville...) (en annexe n° 22 figurent les statistiques de fréquentation de ces musées).

Il convient de citer également les lieux commémoratifs tels que côté Manche, le musée de la seconde guerre mondiale au Val-Saint-Père, le cimetière américain de Saint-James et le cimetière allemand d'Huisnes-sur-Mer.

6 - De tels vestiges existent cependant également dans la Manche, tel le menhir de Saint-Michel des Loups.

Parallèlement à cette richesse patrimoniale et muséographique se sont développés des produits touristiques divers et parfois originaux.

Par exemple, la Sirène de la Baie, basée au Vivier-sur-Mer dans le département de l'Ille-et-Vilaine propose, quant à elle, un voyage sous les mers (bateau amphibie) à proximité des bouchots. Chaque année depuis 1988, la fréquentation se situe entre 40 000 et 50 000 personnes.

De même, en 1993 a été créée une base de loisirs dans la forêt de Villecarter sur l'instigation de la Communauté de communes du canton d'Antrain et du pays d'accueil de Fougères. Le port miniature de Villecarter fait évoluer sur un étang de trois hectares des réductions de bateaux de toutes époques. Ces modèles réduits peuvent transporter deux à quatre personnes. Ce site a accueilli 7 000 personnes dès la première année.

Côté Manche, en parallèle, il convient de noter l'existence de la base de loisirs de "La Mazure" sur le lac de Vézins qui offre un large panel d'activités sportives (planche à voile, canoë-kayak, équitation...).

Notons qu'à proximité, le barrage de la "Roche-qui-boit" est le théâtre durant l'été d'un son et lumière évoquant l'histoire locale.

Citons également deux lieux très fréquentés par les touristes :

- la Maison de la Baie avec le relais de Genêts tout d'abord, le relais à Courtils depuis mai 1995 (qui feront l'objet d'une étude plus complète par la suite), offrent divers services aux touristes ; dans un premier temps, elle a pour fonction d'accueillir et d'informer (20 719 visiteurs en 1993)⁷. Enfin, elle s'est également faite, depuis quelques années maintenant, l'organisatrice, selon les horaires des marées, de traversées touristiques vers le Mont-Saint-Michel (27 239 participants en 1993)⁸ ;

- la Maison de la pêche à pied et des anciennes salines de Vains qui a accueilli environ 3 400 touristes en 1993 tente de faire connaître la vie des anciens pêcheurs de la Baie et par là-même expose les desures (filets à crevettes) d'anciens pêcheurs principalement de Saint-Léonard-de-Vains.

Les offices de tourisme comme les syndicats d'initiative demeurent les plus à même de fournir des indications précises du nombre de touristes présents chaque année dans la région de la Baie. Outre leur rôle premier de diffuseur de l'information et d'accueil, ils sont également les relais indispensables pour l'établissement de statistiques fiables.

7 - Bilan de la Maison de la Baie.

8 - Source : Maison de la Baie.

Il semble opportun de rappeler que si dans le département de la Manche les offices de tourisme/syndicats d'initiative sont directement reliés au Comité Départemental du Tourisme par l'intermédiaire des R.I.E.T. (fax, minitel), ceux du département de l'Ille-et-Vilaine gèrent pour leur propre compte l'établissement de statistiques mesurant la tendance de la venue des touristes.

Le nombre de visiteurs enregistré dans chacun des principaux offices de tourisme/syndicats d'initiative existant dans la Baie (cf. tableau n° 19) met en avant le rôle premier de l'office de tourisme d'Avranches : avec plus de 80 700 visiteurs recensés pour 1994, cet office de tourisme enregistre une augmentation de 30 % par rapport à l'année 1993.

	1993	1994
Avranches	62 100	80 777
Granville	37 847	44 514
Le Mont-Saint-Michel*	146 542	139 790 ⁹
Cancale	10 037	-
Combourg**	9 633	8 383
Dol de Bretagne***	9 447	8 815

* Estimation calculée à partir des demandes à l'accueil auxquelles on ajoute un coefficient multiplicateur de 2,5 pour obtenir le nombre de personnes correspondant.

** Du 1er juin au 15 septembre.

*** Office de tourisme ouvert de Pâques à fin septembre.

TABLEAU N° 19 : Fréquentation des principaux syndicats d'initiative dans la Baie du Mont-Saint-Michel

Avranches joue là tout son rôle de ville-charnière du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel. Il convient de signaler également la part importante des visiteurs étrangers dans ce même office : 40 % des demandes d'hébergement sont le fait d'étrangers de nationalité anglaise principalement. A titre de comparaison, les touristes étrangers ne représentent que 16 % des demandes à Granville.

L'office de tourisme du Mont-Saint-Michel situé près de la porte principale d'entrée du monument enregistre une forte fréquentation bien supérieure à ses faibles capacités d'accueil avec près de 56 000 personnes en 1994, ce qui ne représente qu'à peine 6 % de l'ensemble des visiteurs

9 - Pour 1995, on enregistre une augmentation très importante de la fréquentation de l'office de tourisme du Mont-Saint-Michel avec une estimation de 212 917 personnes.

recensés chaque année au Mont. Ce faible pourcentage témoigne de l'importance du tourisme de passage au Mont.

2 - L'offre touristique dans le Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel

Depuis l'essor de la mode des bains de mer dès le XIX^{ème} siècle, le littoral des deux départements du golfe normand-breton a vu se construire des résidences secondaires, des hôtels luxueux, des casinos... tout un équipement lié aux loisirs.

Les stations balnéaires de Granville, Saint-Pair, Jullouville et Cancale ont apporté à cet espace côtier une nouvelle activité économique. Avec le développement d'un tourisme de séjour avec notamment les résidences secondaires, ce fut ensuite les chambres d'hôtes au début des années 1970 qui vinrent fleurir tous les axes des points de communication qui entourent la Baie et l'arrière-pays du Mont-Saint-Michel.

Le développement de toutes ces formes d'hébergement proposées aux touristes est resté disparate entre les deux départements de la Manche et de l'Ille-et-Vilaine.

Pour évaluer l'offre touristique sur la zone d'étude, la collecte des informations a permis d'exprimer dans deux tableaux synoptiques (cf. annexe n° 23) le nombre de structures et leurs capacités d'accueil traduites en personnes pouvant être hébergées. Cette solution permet d'homogénéiser le mieux possible l'approche de l'ensemble des modes d'hébergement proposés dans les deux départements. Il faut cependant souligner que pour certaines structures, telles que les hôtels ou les résidences secondaires, la capacité théorique n'est pas un reflet de la fréquentation réelle. Par ailleurs, il ne nous est pas apparu opportun d'intégrer les structures d'accueil dont le nombre par canton n'est pas significatif.

<u>Types d'hébergement</u>	<u>Critères retenus</u>
Hôtellerie	une chambre = 2,5 personnes
Camping	un emplacement = 4 personnes
Résidence secondaire	une résidence = 5 personnes
Centre de vacances, Auberge de Jeunesse, Maison Familiale de Vacances, Gîtes ruraux et Chambres d'Hôtes))) capacité réelle

a) *Les résidences secondaires*

Les résidences secondaires constituent dans le pays de la baie du Mont-Saint-Michel, le premier type d'hébergement touristique en nombre d'importance et de capacité¹⁰.

Cantons	Nombre de résidences secondaires	Capacité en personnes	résidences secondaires
			résidences principales %
Avranches	442	2 210	6,70
Brécey	328	1 640	15,80
Ducey	248	1 240	10,90
Granville	3 130	15 650	35,80
La Haye-Pesnel	403	2 015	18,86
Isigny-le-Buat	156	780	13,22
Pontorson	320	1 600	12,04
Saint-James	229	1 145	8,92
Sartilly	943	4 715	48,08
Antrain	485	2 425	15,41
Cancale	1 877	9 385	37,34
Chateauneuf	635	3 175	17,97
Combourg	646	3 230	14,78
Dol-de-Bretagne	606	3 030	13,70
Pleine-Fougères	587	2 935	19,32
Total pays de la baie	11 035	55 175	20,54

Source : I.N.S.E.E./R.G.P. 1990

TABLEAU N° 20 : Nombre de résidences secondaires par cantons en 1990, capacité et taux d'équipement en baie du Mont-Saint-Michel

Globalement, le résidentialisme secondaire est un phénomène très présent sur l'ensemble de la baie. On constate, à la lumière des résultats statistiques (cf. tableau n° 20) que les deux cantons situés à l'extrémité de la baie : Cancale et Granville se distinguent très nettement du fait du nombre important d'unités répertoriées. Il n'est pas récent puisqu'il

10 - Le coefficient multiplicateur (x 5) couramment utilisé pour évaluer la capacité paraît très au-delà de la réalité.

trouve ses origines, tout particulièrement pour Granville, à la fin du XIX^{ème}, début du XX^{ème} siècles.

La mise en évidence du ratio :

$$\frac{\text{résidence secondaire}}{\text{résidence principale}} \times 100$$

permet de classer les cantons en fonction du type de résidences pour l'année 1990. Il apparaît ainsi que l'ensemble de notre zone d'étude présente un taux d'équipement en résidences secondaires assez élevé : 20,54 % (se rapprochant davantage du taux du département de la Manche : 17,79 % que de celui de l'Ille-et-Vilaine : 10,92 %). Par ordre d'importance, le canton de Sartilly voit près de la moitié de ses logements (hors logements vacants) consacrée au résidentialisme secondaire (48,08 %) suivi par Cancale (37,34 %) et Granville (35,80 %). A l'inverse les plus faibles taux sont localisés dans les cantons d'Avranches (6,70 %) et de Saint-James (8,92 %) (cf. carte de l'annexe n° 24).

b) Les hébergements marchands

	MANCHE		ILLE-ET-VILAINE ¹¹	
	Nombre	Personnes	Nombre	Personnes
Hôtels classés "Tourisme"	63	3 018	24	1 237
Gîtes labellisés	233	1 242	155	822
Chambres d'hôtes	222	568	208	570
Campings	22	10 584	22	7 380
Centres de vacances (*)	NR	1 693	0	0
Auberges de Jeunesse (*)	NR	40	NR	55
Maisons familiales de vacances (*)	NR	482	NR	174
Meublés (*)	NR	2 744	NR	441

(NR = Non Renseigné)

TABLEAU N° 21 : Capacité exprimée en nombre de structures et de personnes dans le pays de la baie
Données 1994 (*) et 1995

11 - Pour homogénéiser avec le département de la Manche, les statistiques exploitées ont été obtenues à partir de la compilation des dépliants et fascicules publiés par le Comité Départemental de Tourisme d'Ille-et-Vilaine.

Les types d'hébergement retenus sont de part et d'autre des deux départements les plus représentés dans le pays de la baie. Ainsi avons-nous notamment exclu du champ d'investigation, les structures très peu répandues dans la zone telles que les résidences de tourisme, les parcs résidentiels de tourisme, les aires naturelles de camping, les villages vacances.

Pour les hébergements les plus courants répertoriés dans le tableau n° 21, on constate une répartition assez équitable de la capacité d'hébergement entre l'Ille-et-Vilaine et la Manche pour les structures retenues. En effet, on obtient une moyenne de 2 263 personnes par canton pour le département bas-normand et 1 780 personnes par canton pour le département breton.

* *Les hôtels*

L'analyse des chiffres sur le nombre d'hôtels et leur capacité d'hébergement montre globalement la concentration de l'offre hôtelière aux abords du Mont-Saint-Michel. Le canton de Pontorson affiche ainsi le nombre le plus important d'hôtels (23 pour une capacité de 1 287 personnes). On y trouve également le plus grand nombre de structures classées. Le poids de la seule commune du Mont-Saint-Michel est incontestable avec 524 chambres dont 138 sur le rocher.

Viennent ensuite les cantons de Granville et de Cancale suivi d'Avranches dont les vocations touristiques ne sont plus à démontrer.

En revanche, les structures hôtelières dans l'arrière-pays de la baie apparaissent très déficientes en nombre mais aussi en qualité. On relève en effet la quasi inexistence de l'hôtellerie classée dans cette zone. Et la proximité ne semble pas jouer positivement puisque les cantons pourtant limitrophes du canton de Pontorson sont sous équipés en structures hôtelières mis à part le canton de Ducey qui avec 9 structures hôtelières et une capacité d'hébergement de 433 personnes se classe parmi les mieux pourvus en la matière.

* *Les gîtes ruraux*

Le pays de la baie du Mont-Saint-Michel est assez équitablement doté en gîtes ruraux. Contrairement aux structures hôtelières très liées au tourisme de passage et se localisant près des sites attractifs (le Mont-Saint-Michel), les gîtes, expression du tourisme vert, se diffusent davantage sur l'ensemble de la zone.

Les gîtes en baie du Mont s'inscrivent dans le cadre de vacances "découvertes" dans lesquels le facteur "Mont-Saint-Michel" intervient mais il n'est plus le seul. C'est en effet l'occasion au cours d'un tel séjour de davantage "rayonner" dans le pays de la baie et le littoral. Comme preuve, c'est le canton de Sartilly avec 57 gîtes d'une capacité de 296 estivants qui possède le plus gros potentiel suivi de Saint-James (38 gîtes, capacité 209) et Cancale (36 gîtes, capacité 200). A cet égard le gîte rural constitue le mode d'hébergement touristique principal pour les cantons de l'arrière-pays. D'après le spécialiste du tourisme, le Mont influence peu le tourisme de séjour dans la baie et le phénomène gîte (très prisé sur les zones balnéaires dans la Manche et l'Ille-et-Vilaine) concerne en majorité une clientèle de proximité qui connaît bien les lieux.

Il faut indiquer que la qualité des gîtes demeure plus qu'acceptable : la grande majorité d'entre eux dispose en effet d'un classement de deux ou trois épis.

Cependant, il convient d'être prudent sur les résultats statistiques obtenus dans la mesure où ceux-ci ne recensent que les seules structures labellisées "Gîtes de France". Le Comité Départemental de Tourisme d'Ille-et-Vilaine estime à ce propos que les établissements labellisés ne représentent qu'une faible partie de la capacité d'accueil des gîtes et estime à plus de 2 000 le nombre de chambres non classées représentant plus de 400 lits.

** Les chambres d'hôtes*

C'est le département de l'Ille-et-Vilaine qui détient la plus forte densité de chambres d'hôtes sur le territoire du pays de la baie.

Avec 95 structures de ce type et une capacité d'accueil de 251 personnes, le canton de Dol-de-Bretagne constitue l'espace de concentration principal en baie du Mont-Saint-Michel.

Viennent ensuite en terme de capacité d'accueil, Cancale (52 structures d'une capacité de 148 personnes) et Sartilly (55 structures pour 140 personnes).

On remarque que la concentration géographique des chambres d'hôtes se fait autour de certains pôles situés en bordure du littoral mais également à proximité des axes routiers (RN 175 et 176 dans les deux départements, également Voie Littorale Ouest (V.L.O.)).

D'avis des professionnels, les chambres d'hôtes connaissent un franc succès dans le pays de la baie et l'on ressent ici l'influence du Mont dans la fréquentation de ce mode d'hébergement.

** Les campings*

La répartition spatiale des campings dans la baie est très liée au littoral et tout particulièrement, à la fonction balnéaire de la zone d'accueil.

C'est le canton de Sartilly qui comprend le plus grand nombre de campings (15) et la plus forte capacité suivi par Cancale (10 campings, capacité 3 600) et Dol-de-Bretagne (6 campings, capacité 2 085).

Ainsi, les cantons de Cancale, Dol-de-Bretagne et Pleine-Fougères totalisent pour la partie bretonne de la baie, 91,7 % de la capacité en campings. Côté normand, Ducey, Avranches et Sartilly totalisent 78,4 % de la capacité dans ce même mode d'hébergement.

Un aspect mérite ici d'être abordé, ayant trait à l'inadéquation entre les nouvelles formes de tourisme individuel, proche du camping et l'accueil proposé. En effet, les diverses enquêtes montrent chaque année un nombre plus important de "camping-car" stationnant aux alentours du Mont, sur les parkings du S.I.V.O.M. voire même sur les herbus. Les autorités locales doivent ainsi faire face à ce nouveau type de tourisme sauvage nuisible au plan environnemental et totalement illicite ; mais les moyens actuels ne permettent pas toujours de lutter efficacement contre. L'absence de zones d'accueil répondant au besoin de ce tourisme itinérant (point d'eau potable, w.c....) contribue à défigurer l'image du Mont aux abords des herbus, notamment à la nuit tombante.

** Les autres modes d'hébergement*

Pour les autres modes d'hébergement retenus car en nombre encore significatif dans le pays de la baie, on constate des disparités très importantes entre cantons.

Par exemple, pour les centres de vacances seuls les départements appartenant à la Manche en sont pourvus avec notamment une forte capacité dans le canton de Ducey (1 326 personnes). Les auberges de jeunesse quant à elles sont marginales et ne concernent que deux cantons : Pleine-Fougères et Granville.

En ce qui concerne les maisons familiales de vacances, seul Granville possède une grande capacité d'hébergement (432 personnes).

Enfin, mieux répartis, excepté côté Ille-et-Vilaine, les meublés représentent une capacité d'hébergement non négligeable (3 185 personnes).

3 - Le rôle des voies de communication

La présence de voies de communication en nombre suffisant et de bonne qualité joue un rôle majeur dans l'irrigation des flux touristiques. Le Pays de la Baie n'échappe pas à cette règle même si le mode routier reste le principal moyen d'acheminer les touristes au Mont (l'apport du mode ferroviaire restant très marginal et l'équipement aéroportuaire de la zone quasiment inexistant).

a) Les caractéristiques routières

Le Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel possède un maillage routier relativement dense. Le réseau principal est actuellement constitué de routes nationales ayant majoritairement un rôle de transit. Tout d'abord, la R.N. 175 sur les sections Caen-Avranches-Rennes représente l'axe majeur pour les flux nord-sud au sein de l'espace géographique retenu. Cependant en terme d'importance de trafic la R.N. 175 au sud de Pontorson est supplantée par la R.N. 176 à l'ouest de Pontorson qui permet un rabattement des flux sur la frange littorale de l'Ille-et-Vilaine (cf. carte en annexe n° 25).

En ce qui concerne le gabarit ou le niveau d'équipement actuel de ces axes majeurs, la R.N. 175 en cours d'aménagement (cf. partie III) comprend des tronçons à 2 x 2 voies sur la section Caen-Avranches-Pontorson. En revanche, la section bretonne de la R.N. 175 est quasiment partout à 2 voies (mis à part des créneaux de dépassement). Quant à la R.N. 176, très mal équipée à l'est de Pontaubault, elle a bénéficié en revanche côté Bretagne d'un aménagement en site propre ce qui en fait aujourd'hui une route certes à 2 voies mais calibrée à un trafic fluide et dont l'emprise foncière et les ouvrages d'art sont prévus, pour une mise à 2 x 2 voies. D'ailleurs le Contrat de Plan État-Région Bretagne 1994-1998 programme la mise à 2 x 2 voies à l'Ouest de Dol et la dénivellation de carrefour à l'Est (dans la perspective d'un futur aménagement à 2 x 2 voies).

Le réseau routier secondaire permet les relations entre les petits centres et chefs-lieux de cantons. Ils représentent en outre des pénétrantes touristiques dont le gabarit est trop souvent en totale inadéquation avec l'importance de leurs trafics lors des "pointes" saisonnières.

Côté Manche, il convient de noter la V.L.O. qui a fait l'objet d'une attention particulière quant à son aménagement. Ayant pour fonction une desserte touristique du littoral Ouest de la Manche, elle suit l'itinéraire Cherbourg-Barneville-Carteret-Granville-Avranches.

La route départementale 976 Pontorson-Mont-Saint-Michel constitue l'axe de communication principal pour se rendre au monument.

L'itinéraire Pontaubault - Mont-Saint-Michel par la côte joue un rôle touristique évident, mais s'avère totalement inadaptée au trafic au regard de son gabarit.

Même constat côté Ille-et-Vilaine où les axes secondaires jouent un rôle notable de diffusion des flux.

Enfin, il convient de noter que bien qu'à l'écart actuellement des axes autoroutiers d'importance (l'A.81 Le Mans-Laval puis son prolongement vers Rennes par la R.N. 157), la zone profite néanmoins de l'apport de la liaison Rennes-Saint-Malo classée Grande Liaison d'Aménagement du Territoire (G.L.A.T.).

b) La charge du réseau

L'analyse du trafic routier¹¹ et de ses fluctuations saisonnières permet d'avoir une approche non plus en terme niveau d'équipement et de qualité des routes mais en matière de charge réelle du réseau.

	Trafic moyen journalier annuel	Trafic moyen journalier en août	Trafic moyen journalier en janvier
• <u>R.N. 175</u> Villedieu-Avranches Avranches-Pontaubault Pontaubault-Pontorson	10 131 19 931 10 305	15 156 30 584 16 161	7 027 14 102 6 572
• <u>R.N. 176</u> St Hilaire-du-Harcouët Baguer-Pican	9 014 7 425	11 598 14 627	7 327 3 861
• <u>R.N. 137</u> Bain de Bretagne-Rennes	13 736	16 758	10 577
• <u>R.N. 157</u> Sud de Chateauneuf d'Ille-et-Vilaine Brécey (sud de Rennes)	19 000 31 626	- 38 267	- 16 446

Source : D.D.E. Manche et Ille-et-Vilaine

TABLEAU N° 22 : Trafic journalier moyen sur les routes nationales dans le pays de la baie en 1993

11 - L'étude se base sur les comptages de 1993, les résultats de 1994 n'étant pas parvenus au moment de la rédaction du présent rapport.

	Trafic moyen journalier annuel		Trafic moyen journalier annuel
· <u>R.D. 973</u> Sartilly-Avranches Granville-Sartilly	9 104 9 075	· <u>R.D. 797</u> Pontorson-St Broladre	3 400
· <u>R.D. 911</u> Granville-Jullouville Genêts-Avranches	6 120 1 940	· <u>R.D. 4</u> Ouest de Dol	6 000
· <u>R.D. 75</u> Pontaubault-Courtils	3 081	· <u>R.D. 76</u> Saint-Méloir-des- Ondes-Cancale	6 000
· <u>R.D. 976</u> Pontorson-Beauvoir Beauvoir-Mt-St-Michel	4 729 5 484	· <u>R.D. 797</u> Le Vivier/Mer- Cherrueix St-Benoît-des-Ondes- Le Vivier/Mer	4 000 6 500

Source : D.D.E. Manche et Ille-et-Vilaine

TABLEAU N° 23 : Trafic journalier moyen sur les routes départementales dans le pays de la baie en 1993

Parmi les axes principaux, les sections les plus chargées concernent la partie de la R.N. 175 entre Avranches et Pontaubault (19 931 véhicules/jour) et celle située au sud de Chateauneuf d'Ille-et-Vilaine (19 000 véhicules/jour). Sur la quasi totalité du tracé de la R.N. 175 dans la zone, l'amplitude saisonnière du trafic entre les mois de janvier et d'août est relativement forte allant jusqu'à plus que doubler, ce qui témoigne de l'importance des flux touristiques de transit en haute saison.

Pour les axes secondaires, étant donné l'absence de compteurs permanents sur la plupart, il nous est impossible de disposer des résultats saisonniers. Cependant une analyse intéressante peut être faite à la lecture du tableau n° 23 et de la carte de l'annexe n° 25.

La route départementale de la zone qui s'avère supporter la charge du trafic la plus élevée se situe dans la Manche. Il s'agit de l'axe Granville-Avranches (R.D. 973) appartenant à la V.L.O. qui supporte entre 9 000 et 9 100 véhicules/jour. Viennent ensuite les départementales sur le littoral breton comme les axes Dol-de-Bretagne-Saint-Malo (R.D. 4 6 000 véhicules/jour à l'ouest de Dol) ou les axes reliant Le Vivier-sur-Mer à Saint-Benoît-des-Ondes (R.D. 155, 6 500 véhicules/jour) ou Saint-Méloir-des-Ondes à Cancale (R.D. 76, 6 000 véhicules/jour).

L'axe Pontorson-Mont-Saint-Michel (R.D. 976) présente une charge de trafic sensiblement identique. Entre Pontorson et Beauvoir, cette route départementale supporte un trafic de 4 730 véhicules/jour et entre Beauvoir et le Mont, la circulation s'intensifie avec 5 484 véhicules/jour. Cette portion bénéficie en effet de l'apport de la liaison Pontaubault-Beauvoir constituée de plusieurs portions de routes départementales (R.D. 43, R.D. 75 et R.D. 275) supportant un trafic entre 2 530 et 3 080 véhicules/jour.

On peut relever l'importance du trafic au regard du gabarit du réseau et tout particulièrement en période touristique comme l'atteste le comptage permanent installé sur la R.D. 976 jusqu'au lieu-dit La Caserne (5 484 véhicules/jour en 1993). L'entrée de la digue route comptabilise quant à elle environ 3 000 véhicules/jour. Cette différence traduit le fait qu'un certain nombre de touristes se gare en amont de la digue route ou s'arrête à distance quelques instants le temps par exemple de prendre une photographie.

Quatrième Partie :

**La Problématique
d'une Mise en Valeur
du Pays de la Baie
du Mont-Saint-Michel**

Après avoir élaboré un bilan des connaissances à la fois du Mont-Saint-Michel et de sa baie en tant que milieu naturel et entité économique, il convient désormais de mettre en relation tous ces éléments et d'étudier les différentes problématiques. La mise en valeur de la baie et de son pays passe par trois aspects :

- la sauvegarde de l'insularité du Mont ;
- la préservation du milieu naturel de la baie ;
- la diversification de l'offre touristique dans le pays de la baie.

Ces trois aspects devront tenir compte à la fois de la préoccupation actuelle des Pouvoirs Publics en faveur du Mont et de sa baie mais également de la mise en service d'ici la fin du siècle de l'autoroute des Estuaires qui irriguera ce pays de la baie.

I - L'ENSABLEMENT DE LA BAIE ET LA VOLONTÉ DE SAUVEGARDER L'INSULARITÉ DU MONT

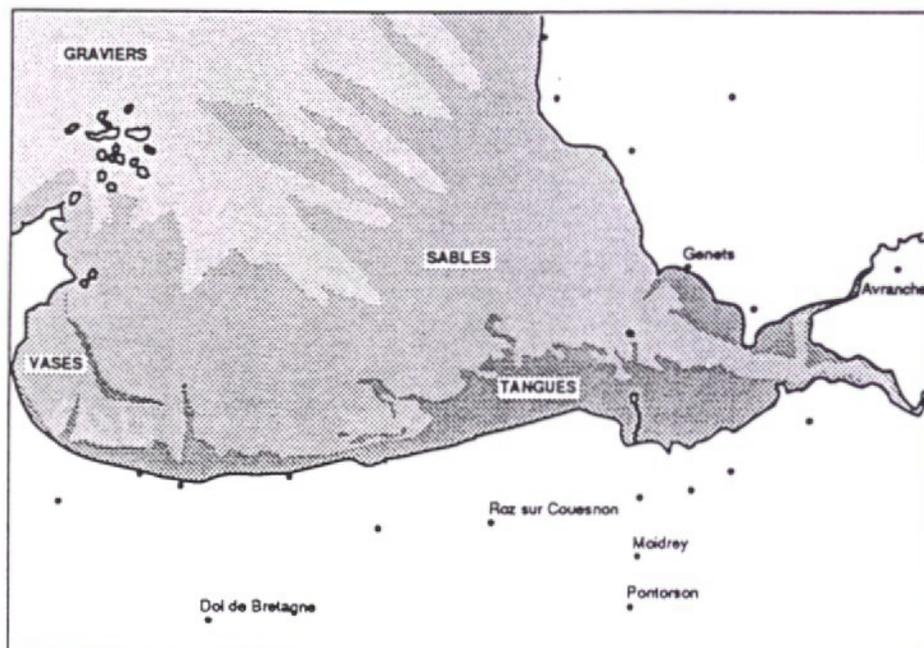
A / Un PROCESSUS NATUREL INÉLUCTABLE

Depuis le relèvement du niveau marin, il y a 8 000 ans et la relative fixation du rivage vers 6 500 ans, la baie du Mont-Saint-Michel est soumise à un phénomène de colmatage très actif par des sédiments d'origine marine.

On estime que ce processus a déposé sur le massif schisteux ancien de la baie un manteau de matériaux de plus de 15 mètres d'épaisseur dans la zone la plus haute. Les apports, particulièrement importants dans la partie estuarienne, sont évalués à 1,5 million de m³ chaque année. Par ailleurs, les parties les plus élevées (le haut des grèves) en fond de baie s'engraissent davantage (de plusieurs centimètres par mois), ce qui entraîne une progression d'un schorre (ou herbu), plateau envahi par la végétation dont la largeur varie de quelques centaines de mètres à deux kilomètres.

La partie proche du rivage est composée de sédiments très fins : **la tangué**. Il s'agit d'un matériau détritique propre au golfe normand-

breton très riche en calcaire (teneur de 40 à 50 %)¹. Ce matériau se tasse très rapidement (ce qui rend difficile la lutte artificielle contre la sédimentation). En revanche, c'est un élément très mobile qui peut être aisément remis en suspension par les courants.



Source : Mission Mont-Saint-Michel

CARTE N° 3 : Répartition des matériaux dans la baie

En direction du large, le matériau devient plus grossier ; il va de sablons, en amont, jusqu'à des sables, des graviers et des galets au niveau des plus basses marées, à l'entrée de la baie (cf. carte n° 3).

Cette répartition géographique des dépôts sédimentaires en terme de granulométrie s'explique du fait de la capacité de transport des matériaux par la marée qui va en déclinant de l'entrée jusqu'au fond de la baie.

Chaque marée apporte un volume considérable de sédiments. Une marée de coefficient 88 répand près de 100 millions de m³ d'eau dans la zone estuarienne ou petite baie (zone comprise entre le Bec d'Andaine et la chapelle Sainte-Anne) charriant ainsi 60 000 m³ de matériaux.

De surcroît, la baie constitue un véritable piège à sédiment : toute particule qui entre y demeure. Cette constatation a été vérifiée par des

1 - La fraction minérale de la tanguie est composée de grains de quartz, paillettes de mica et minéraux lourds et sa fraction bioclastique est en quasi-totalité calcaire (fins débris de coquillages, de mollusques, d'algues, de protozoaires marins...).

expériences menées notamment par le Laboratoire Central d'Hydraulique de Maisons-Alfort consistant en un suivi de flotteurs dérivants, mais également de traceurs radioactifs et fluorescents. Ainsi, il en résulte que les trajectoires décrites ne s'échappent pas de la zone estuarienne, ce qui confirme la vocation au comblement de la partie interne de la baie (cf. carte n° 2 de l'annexe n° 26).

Cet état de fait trouve son origine dans la dissymétrie de l'onde de marée qui parvient au fond de la baie : l'action du flot est prédominant : plus rapide, il bénéficie d'un pouvoir de transport plus élevé que le jusant. Seuls les ravinements causés par les rivières en forte crue (auto-curage des berges et du fond du lit) retardent le processus de colmatage de la baie en réexpédiant un volume non négligeable de sédiments au débouché des estuaires.

Par ailleurs, la baie n'est pas uniforme. Le mouvement perpétuel des courants de flot et de jusant l'a façonnée, comme en témoigne les relevés morphosédimentaires par photographies aériennes et les vues satellites (cf. carte de l'annexe n° 27). Selon le professeur LARSONNEUR² "les grèves, sillonnées de quelques grands couloirs pré-estuariens et d'une multitude de chenaux au tracé incertain sont le plus souvent ornées de mégarides accompagnées d'une large panoplie de petites rides et de levées sableuses en bordure des "rivières" les plus importantes".

B / Les FACTEURS AGGRAVANTS

Le phénomène naturel de colmatage de la baie a été amplifié par l'action de l'homme avec la réalisation d'un ensemble d'ouvrages de 1850 à 1969 qui avaient justement pour finalité d'accélérer le processus d'ensablement dans un but de poldérisation (cf. deuxième partie).

Il convient de rappeler brièvement les travaux effectués depuis plus d'un siècle sur le site et leurs effets, ce sont :

○ **la digue submersible de Roche-Torin**, commencée en 1859 et achevée en 1885. Avant sa destruction partielle (sur 500 mètres), elle empêchait que la Sée et la Sélune viennent établir leur cours au sud d'une ligne Roche-Torin - Le Mont-Saint-Michel ;

○ **la canalisation du Couesnon**, réalisée en 1863. Elle maintient dans son lit ce fleuve qui auparavant divaguait et venait détruire les premières tentatives de polders ;

○ **la digue route**, érigée de 1878 à 1880. Elle s'oppose à la circulation transversale de la marée entre le Mont-Saint-Michel et la terre et

2 - Claude LARSONNEUR : "La baie du Mont-Saint-Michel", bulletin de l'Institut de Géologie du Bassin d'Aquitaine (1989).

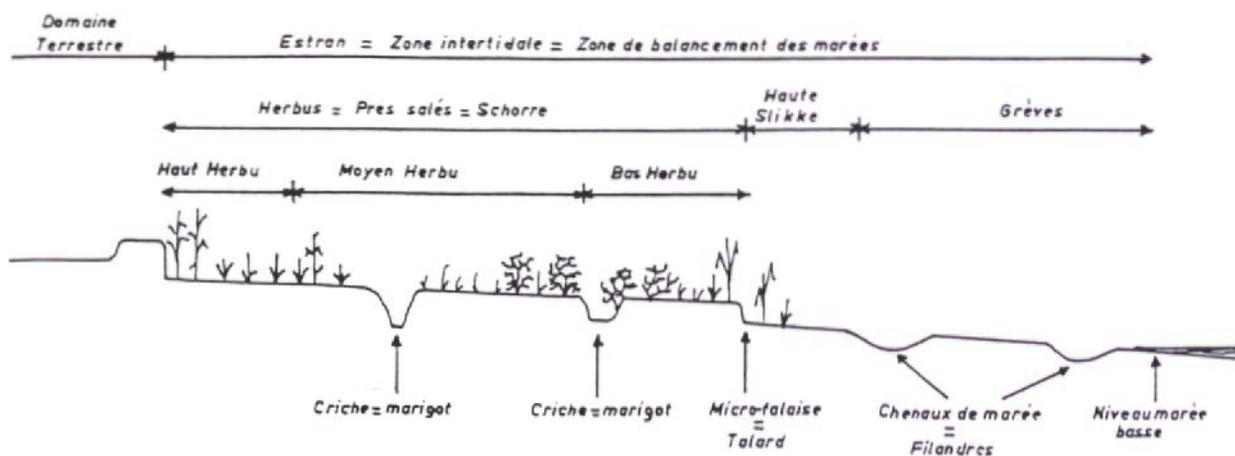
se comporte comme un épi assurant la stabilité des sédiments au sud du Mont ;

○ les détournements de la Guintre et du Ruisseau Landais, respectivement achevés en 1884 et 1881. Ils favorisent la stabilité des grèves entre la côte et la digue de Roche-Torin ;

○ le barrage de La Caserne, mis en service en 1969. Il bloque la remontée de la marée dans l'ancien canal estuarien du Couesnon, supprimant ainsi l'effet de chasse au reflux qui provoquait auparavant un auto-curage du lit.

L'ensemble de ces aménagements a nettement contribué à l'avancée spectaculaire des zones d'herbus et notamment au cours des cinquante dernières années. On évalue à cet égard le rythme moyen d'extension de 25 à 35 hectares par an environ. Depuis 1947, avec l'apparition des premières photos aériennes, un suivi de l'évolution du schorre est réalisé (cf. carte n° 1 de l'annexe n° 26) ce qui permet de suivre son extension et prévoir par là même les tendances à venir.

On estime qu'actuellement 80 % de la superficie totale de la zone estuarienne sont composés d'herbus. Par ailleurs, si 20 à 30 % des marées (coefficients de 80 à 95) atteignent le bas herbu (cf. figure n° 3), moins de 10 % d'entre elles (coefficients de 95 à 105) recouvrent le moyen herbu alors que moins de 1 % des marées (coefficients supérieurs à 113) inonde toute la surface des prés-salés en atteignant la limite des plus hautes eaux.



Source : Charte de gestion des herbus de la baie du Mont-Saint-Michel

FIGURE N° 3 : Coupe de la zone intertidale

L'installation de plantes pionnières qui colonisent le sédiment nu (comme la spartine,³ la soude et la salicorne annuelle) contribue à stabiliser, voire à favoriser les dépôts sédimentaires.

Les zones où la progression des herbues a été la plus forte durant les dernières décennies dans la baie sont les embouchures de la Sée et de la Sélune et de part et d'autre du Mont-Saint-Michel au sud.

Le monument est en effet menacé de perdre son insularité du fait du mouvement de "tenaille sédimentaire" qui s'est déclenché. A l'Est le "Grand Banc" poursuit son avancée vers l'Ouest et le Nord-Ouest ; à l'Ouest, le Banc de Bretagne progresse vers le Nord-Est ; les deux processus menaçant à terme de ceinturer le Mont comme le montrent notamment les simulations du L.C.H.F. (Laboratoire Central d'Hydraulique de France) qui prévoient, à très brève échéance, la constitution d'un herbu entre le Mont et Tombelaine, processus constaté de visu.

Les aménagements réalisés ont une lourde responsabilité dans le processus (ou du moins dans son accélération) actuel. Depuis la construction du barrage de La Caserne, l'embouchure du Couesnon s'est considérablement rétrécie par un processus de colmatage gagné progressivement d'amont en aval et lié à la disparition de l'auto-curage des courants de jusant avant l'édification du barrage. Ce barrage et le canal qu'il protège forment une véritable "camisole de force" qui fixe et régule le Couesnon à son embouchure. La perte de puissance provoquée du cours d'eau au jusant ne permet pas de maintenir un pouvoir de chasse suffisant pour évacuer les sédiments à l'ouest du Mont.

Par ailleurs, on a souvent évoqué l'impact des prélèvements de la ville de Rennes pour son alimentation en eau potable qui limite le débit du Couesnon. L'usine de pompage installée près de Mézières a une vocation d'appoint pour les captages de Fougères. Quant aux pompages, ils sont limités juridiquement à 0,2 m³/seconde. Dans l'état actuel, un abandon des pompages semble difficile à envisager et le retour des eaux usées vers le bassin du Couesnon est illusoire vu la faiblesse des enjeux économiques.

La seule intervention humaine considérée comme positive et qui malheureusement est tombée en désuétude depuis la seconde guerre mondiale concerne l'extraction de la tanguie en vue de son utilisation pour amender les terres agricoles de l'arrière-pays. Au XIX^{ème} siècle, les prélèvements de tanguies pouvaient atteindre des volumes annuels considérables de l'ordre de 500 000 à 600 000 m³. Certains spécialistes considèrent que l'effet sur le désensablement n'était pas négligeable puisque cela contribuait à évacuer un tiers du volume de matériaux qui engraisait chaque année la baie. Pour d'autres en revanche, l'effet positif très localisé serait à minimiser, la tanguie extraite laissant un vide à combler pour des

3 - La spartine contribue davantage que les autres végétaux au processus du fait qu'elle est vivace contrairement aux autres espèces qui sont annuelles.

stocks de sédiments supplémentaires. Autrement dit, les matériaux prélevés dans la baie seraient aussitôt remplacés par des dépôts équivalents.

L'évaluation de l'impact des extractions de tange est de toute façon difficile à réaliser.

Ainsi, il paraît vain de lutter contre le phénomène naturel que représente l'ensablement de la baie. En revanche, des dispositions peuvent être prises pour en limiter localement la progression et garantir ainsi l'insularité du Mont.

C / De l'IDÉE de DÉSENSABLER la BAIE à la DÉCISION de SAUVEGARDER le CARACTÈRE MARITIME du MONT-SAINT-MICHEL

1 - Des premières prises de conscience aux premiers projets

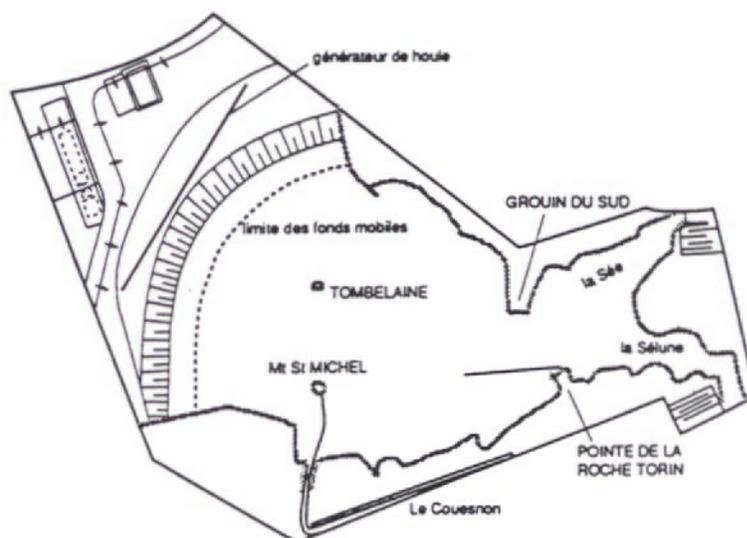
La prise de conscience pour préserver le Mont de l'ensablement est ancienne. Déjà en 1884, peu de temps avant sa mort, Victor HUGO se fit un ardent défenseur de l'insularité du Mont qui venait d'être relié au continent par une digue insubmersible : *"Il faut le préserver de toute mutilation. Il faut que le Mont-Saint-Michel reste une île. Il faut conserver à tout prix cette double oeuvre de la nature et de l'art"*. La même année, Guy de MAUPASSANT intervient dans le même sens : *"la digue menace le monument"* dira-t-il.

En 1916 et en 1928, s'est posée l'éventualité de couper la digue route et par deux fois, les projets sont soumis à l'enquête publique sans suite. Les deux conflits mondiaux contribueront à "sauver" la digue en cause.⁴

C'est en fait au début des années 1970 que l'on décida d'étudier des scénarios pour désensabler la baie et en mesurer scientifiquement l'impact réel sur l'environnement.

4 - Créée dès 1911, l'association des Amis du Mont-Saint-Michel avait parmi ses objectifs, de sauver dans leur intégralité le site naturel et le caractère culturel du monument afin de conserver cette inestimable richesse.

Des études ont été ainsi menées à partir de 1973 par le Laboratoire Central d'Hydraulique de France (L.C.H.F.) de Maisons-Alfort à l'aide tout d'abord d'un modèle pilote réduit au 1/2 500^{ème}, puis ensuite au moyen d'un modèle sédimentologique au 1/500^{ème} en plan et 1/70^{ème} en hauteur. Ce dernier modèle a été étalonné grâce à des mesures et à des échantillonnages effectués sur le terrain.



Source : L.C.H.F.

FIGURE N° 5 : Modèle réduit sédimentologique de la petite baie

Les diverses simulations alors entreprises ont montré -outre le caractère inéluctable de l'ensablement- que la simple suppression des ouvrages réalisés depuis plus d'un siècle était insuffisante pour rétablir le caractère maritime du mont.

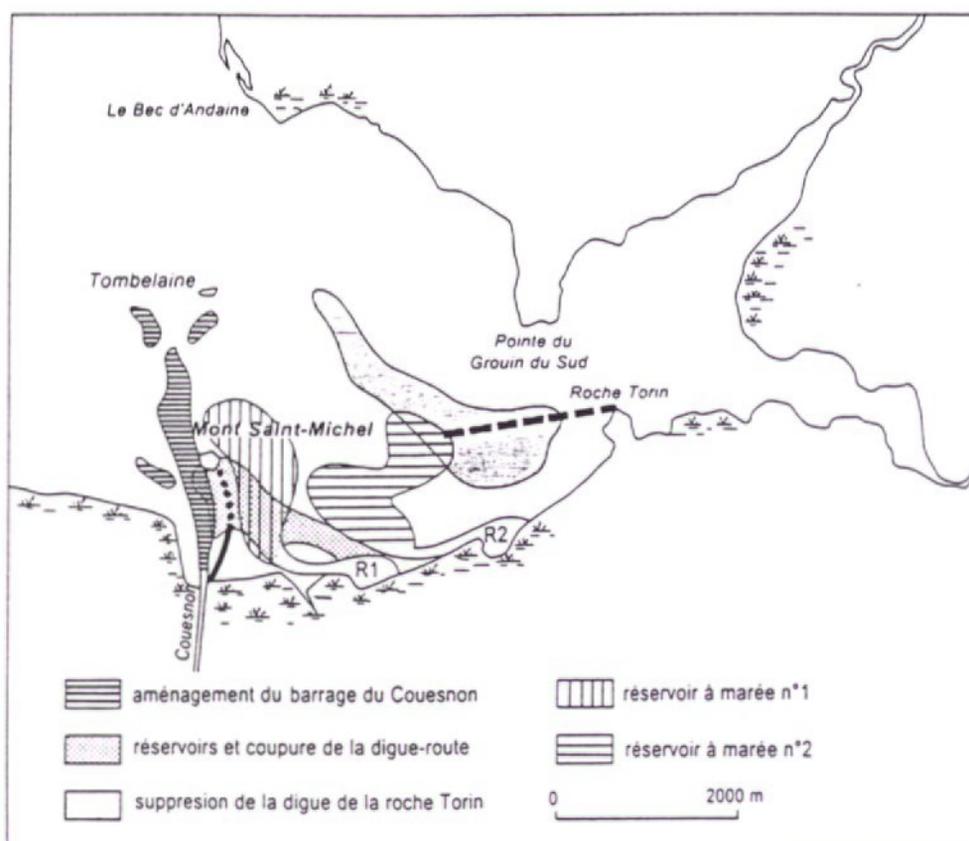
En 1983, l'un des responsables des études indiquait (en se référant aux résultats des simulations), qu'en 1990, le Mont aura perdu tout caractère marin puisqu'il ne sera pratiquement plus entouré d'eau. Le phénomène pensait-il sera irréversible du fait du déficit de puissance hydraulique disponible pour assurer un dragage naturel des fonds.⁵

Les conclusions du laboratoire préconisaient alors la réalisation d'un plan d'ensemble comprenant :

- l'aménagement du Couesnon en y installant un bassin de retenue devant permettre d'emmagasiner d'importants volumes d'eau, favorisant ainsi un effet de chasse à marée basse. Cela nécessitait la construction de deux barrages (l'un à la Caserne, l'autre à Beauvoir) et un canal latéral de sécurité muni d'une porte à flot ;
- la réalisation de deux réservoirs à marée à l'est du mont générant des chasses au reflux pour désagréger la partie ouest du Grand Banc et des herbues plus à l'est ;

5 - Conclusions de C. MIGNIOT.

- la suppression partielle de la digue-route sur une longueur de 500 mètres environ afin d'engendrer des courants traversiers d'Ouest en Est ;
- la suppression de la digue de la Roche-Torin pour faciliter la divagation de la Sée-Sélune en vue d'éroder la partie orientale du Grand Banc.



Source : L.C.H.F. C. MIGNOT

CARTE N° 4 : Les différents aménagements prévus aux abords du Mont-Saint-Michel et les actions érosives correspondantes

Le principe des bassins de chasse fut vite abandonné du fait du coût de réalisation et d'entretien⁶ qu'auraient entraîné ces deux réservoirs à marée, sans parler des nuisances évidentes pour le site et les riverains... et de l'impact réel sur la dynamique de la baie et son efficacité. En effet, quelle masse d'eau de chasse opposer au milliard de mètres cubes déplacés en une semaine par la marée ?

6 - Le premier réservoir près du Mont aurait nécessité 700 000 m³ de terrassement et un dragage annuel d'entretien de 50 000 m³

En revanche, seule l'opération complémentaire au bassin de chasse consistant à raser la digue de la Roche-Torin a été réalisée en priorité en 1983-1984 en en conservant comme prévu une section de 500 mètres à son enracinement pour protéger les polders.⁷

En fait, dès 1990, l'option privilégiée était de ne faire appel qu'aux seuls mécanismes naturels ne nécessitant pas la réalisation d'audacieux aménagements.

Pour réfléchir à cette approche et la mettre en forme, une consultation de quelques grands concepteurs a été décidée. La formule retenue fut la passation de plusieurs marchés d'études et de finition. Le programme est le suivant : *"Par la démolition de la digue route actuelle, qui forme épi, assurer le creusement par les marées d'un espace de sable autour du Mont-Saint-Michel. Cette mesure conduira à un alignement de la limite des herbus, à environ 400 mètres au sud du monument ; réaliser un nouveau dispositif d'accès et de stationnement. Cet ouvrage devra mettre en scène l'approche finale du site, et permettra aux visiteurs de découvrir le Mont-Saint-Michel dans sa baie et dans son nouvel environnement de sable recouvert régulièrement par la marée"*⁸.

Une consultation de cinq groupes d'architectes et paysagistes composés de trois français, un espagnol et un autrichien avait été organisée en 1991. Ils ont imaginé tour à tour plusieurs solutions pour la position du parking et pour la nature des accès entre le continent et le Mont-Saint-Michel (cf. annexe n° 28). Ces solutions très contrastées émanant de ces spécialistes ont été présentées aux trois Ministères concernés par le projet (Culture, Équipement, Environnement).

2 - Le projet actuel de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel

Dès 1993, les grands principes du plan visant à restaurer le caractère maritime du Mont-Saint-Michel (on abandonne le terme de désensablement) sont fixés, débouchant après examen des différentes variantes sur un projet officiellement dévoilé le 21 mars 1995 par le Premier Ministre Édouard BALLADUR et les Ministres de l'Équipement et de l'Environnement, MM. BOSSON et BARNIER, et qui comprend :

- la coupure de la digue-route sur environ 1 000 mètres à partir du Mont, et son remplacement par une passerelle-pont permettant la circulation

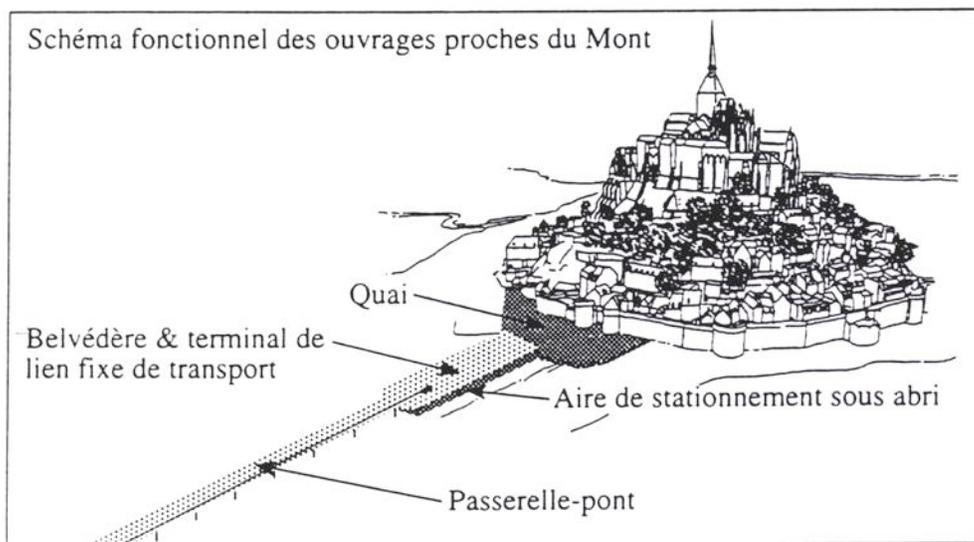
7 - Comme nous le verrons plus loin, cette opération s'est soldée par un résultat médiocre voire inverse à celui espéré en contribuant au déplacement des sédiments, engraisant ainsi le Grand Banc à l'est du Mont.

8 - Marché d'étude et de finition - Novembre 1991 - Insulaire n° 10 - D.D.E. Manche - Mission Mont-Saint-Michel.

d'un lien fixe de transport, ainsi que des piétons, vélos et véhicules des montois résidents,

- la modification du barrage de la Caserne sur le Couesnon,
- le rétablissement des cours de la Guintre et du Ruisseau Landais.

Parallèlement, le projet prévoit l'aménagement de nouveaux parcs de stationnement. Le premier se situerait à proximité immédiate du Mont pour les résidents et permettrait aux véhicules de livraison ou de secours de stationner.



Les trois autres prendraient place sur le polder (enclos Morvan) :

- un parc d'environ 500 places serait réservé aux montois non résidents ;
- un parc de 100 emplacements est prévu pour les cars de tourisme ;
- un parc pour les véhicules de tourisme pourrait atteindre une capacité de l'ordre de 3 300 places, permettant de répondre aux affluences exceptionnelles.

Un lien fixe de transport permettrait de franchir les deux kilomètres séparant les parcs de stationnement au Mont-Saint-Michel. Le projet a retenu à cet égard un système de cabines sur rail tractées par câble.

Parallèlement aux travaux décrits précédemment une **Opération Grand Site** est inscrite sur l'ensemble de la baie permettant d'aboutir à un projet global de mise en valeur accompagné d'un programme de développement économique de cette entité (cf. chapitre IV-C de la présente partie).

Un Syndicat Mixte composé des deux Régions Basse-Normandie et Bretagne, des deux Départements de la Manche et d'Ille-et-Vilaine et de la Commune du Mont-Saint-Michel et opérationnel dès 1996 aura la maîtrise d'ouvrage du projet en partenariat étroit avec l'État. Il assurera la gestion des équipements et possédera donc à terme une compétence particulière sur les aspects transport, voirie, parcs de stationnement. La Direction Départementale de l'Équipement de la Manche se verra dotée d'une cellule d'appui technique et par là-même, bénéficiera d'un renforcement de ses moyens.

En ce qui concerne l'échéancier (cf. tableau n° 24) les travaux doivent s'échelonner d'ici à 2002. L'État va, dans un premier temps, prendre l'initiative de certaines études préalables⁹. Selon le calendrier dévoilé en même temps que le projet en mars 1995 il est prévu que dès la première année, une enveloppe de 5,2 M.F. soit dégagée pour l'actualisation des travaux hydrauliques, le cadrage et l'engagement de l'étude d'impact, ainsi que la définition du parti architectural. Cependant, il est permis de s'interroger sur le respect de cet échéancier très serré.

1995			1996				1997				1998				1999				2000				2001				2002	
2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2
Études de définition			Enquêtes publiques				Appels d'offre concessions				réalisation parkings				aménagement digue conservée								coupure digue					
Étude d'impact											Belvédère		Parking résidents		Réalisation de la passerelle													
											Travaux hydrauliques				Installation du lien fixe													
Opération grand site																												

Source : Ministères de l'Équipement, de la Culture et de l'Environnement

TABLEAU N° 24 : Calendrier et principales procédures de site

L'ensemble de l'opération est chiffré à 500 M.F. hors taxes (550 M.F. avec l'opération grand site), dont 300 millions à la charge de l'État et 200 M.F. à la charge des collectivités locales.

9 - À cette occasion, il est prévu de réaliser un modèle réduit de la baie, celui du L.C.H.F. ayant été détruit car trop coûteux à maintenir.

		Montant à financer
Travaux hydrauliques	Coupure de la digue-route	15 MF
	Couesnon et fleuves côtiers	44 MF
Desserte du Mont	Parcs de stationnement	66 MF
	Passerelle	215 MF
	Navettes	160 MF
Opération Grand Site		50 MF
TOTAL		550 MF

Source : Ministères de l'Équipement, de la Culture et de l'Environnement

TABLEAU N° 25 : Coût des différents éléments du projet

3 - L'impact prévisible des aménagements

Les travaux inscrits (plus modestes que ceux initialement prévus par le L.C.H.F.) seront-ils suffisants pour lutter contre le caractère inéluctable du colmatage de la baie du Mont-Saint-Michel ?

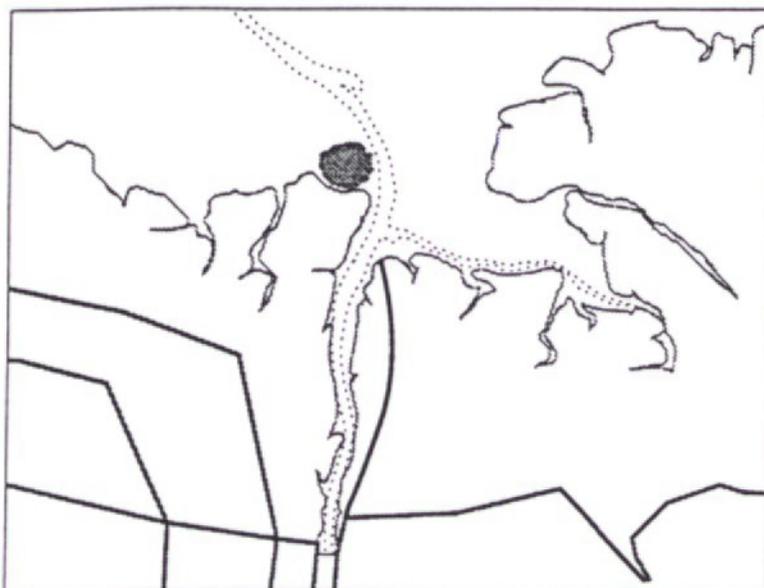
Le dossier de présentation des Ministères compétents est à cet égard très discret. Par contre, une étude d'impact est prévue sur un an et demi à partir de fin 1995 (cf. tableau n° 25) et notamment sur l'actualisation des prévisions des conséquences sédimentologiques des travaux hydrauliques.

Certains spécialistes, à la lumière des tendances passées, apportent déjà quelques éléments de réponse.

Avec le remplacement d'une partie de la digue-route actuelle par une passerelle, il n'est pas exclu de prévoir à terme une modification du cours du Couesnon qui verrait son cours passer au Sud et à l'Est du Mont.

Cette éventualité déjà pressentie au début des années 1990 lors d'une étude réalisée par la Direction Départementale de l'Équipement de la Manche (Mission Mont-Saint-Michel) pourrait avoir une conséquence beaucoup plus fâcheuse : le risque d'une avancée de l'herbu du banc de l'ouest qui pourrait venir se coller au monument (cf. carte n° 5). La solution pour contrer une telle évolution serait de réaliser des ouvrages pour guider le fleuve.

Quant à l'impact que peut avoir le rétablissement du cours de la Guintre et du Ruisseau Landais, celui-ci risque d'être très limité par rapport à la dimension du problème posé. L'effet de chasse nécessaire pour limiter la progression du Grand Banc de l'Est serait bien supérieur à la force du débit de ces petits cours d'eau.



Source : Mission Mont-Saint-Michel

CARTE N° 5 : Les conséquences d'un passage à l'Est du cours du Couesnon

Le fait le plus positif est que la coupure de l'obstacle de la digue-route créera des turbulences autour du Mont et qu'ainsi, on assistera à un désensablement localisé aux abords du monument et cela, pour une durée de cent ans environ. A ce sujet, certains spécialistes indiquent que la réalisation d'une passerelle de 600 mètres aurait suffi (au lieu des 1 000 mètres programmés) pour la circulation des eaux. Par ailleurs, ces spécialistes craignent que le parking des montois représente un obstacle majeur et posent également des problèmes de protection.

Ainsi, il semble acquis que les travaux programmés auront à terme un effet bénéfique très localisé, mais qu'en revanche, lutter contre le désensablement de la baie s'avère irréalisable et surtout difficilement maîtrisable. En effet, la baie est un milieu complexe et la progression des herbues (de l'ordre de + 25 ha/an) observée par photos anciennes depuis 1947 n'est pas régulière et uniforme. A un lieu précis, une régression des herbues constatée une année peut laisser place à une avancée l'année suivante, d'où la difficulté de prévoir des aménagements efficaces dont l'impact ne doit pas avoir des effets contraires aux prévisions. A cet égard, si la destruction de la digue de la Roche-Torin a permis d'éroder une partie des herbues, elle a eu aussi pour fâcheuse conséquence de déplacer des masses considérables de tange qui n'ont fait qu'engraisser davantage le Grand Banc de l'Est. De telles évolutions malgré l'étude sur maquette du L.C.H.F. n'étaient pas véritablement attendues.

Enfin, sur l'aspect touristique les moyens retenus pour acheminer les touristes (télécabines) seront-ils suffisants pour répondre aux pointes de fréquentation qui voient au plus fort de la saison défilier quelque 25 000 visiteurs par jour (et notamment entre 10 et 18 heures) au Mont. De

même, il convient de s'assurer d'avoir un service de transport permanent 24 h/24.



Les conséquences néfastes d'un ensablement du Mont à terme ?

Dessin : Ph. HUGO - C.E.S.R.

II - PRÉSERVER L'ORIGINALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DU MONT-SAINT-MICHEL

La mise en valeur du Mont et de son pays passe avant toute chose par la protection du milieu naturel exceptionnellement riche. L'enjeu est d'autant plus vital, outre le fait que tout équilibre naturel est souvent fragile, que ce territoire est particulièrement soumis à des pressions extérieures fortes à la fois liées aux activités humaines normales mais aussi à l'influence d'un tourisme de masse au demeurant encore très localisé sur le Mont. La problématique est ainsi d'évaluer l'efficacité des mesures en place dans la perspective d'une opération de mise en valeur de l'ensemble de la baie.

A / Des MESURES de PROTECTION et de CONSERVATION INSUFFISAMMENT ORGANISÉES

L'ensemble de la baie du Mont-Saint-Michel est couvert par une multitude de zones de protection et fait l'objet de mesures et autres règlements tant nationaux qu'européens, voire même mondiaux (cf. partie II). Malgré la présence de tous ces outils à efficacité juridique variable, il n'en demeure pas moins que leurs applications s'avèrent difficiles et relèvent très souvent des volontés affichées localement.

Le pays de la baie est un écrin du fait de la variété de ses paysages et de la richesse de son peuplement faunistique et floristique. La partie du domaine maritime constituée du plus grand herbu d'Europe (près de 4 000 ha) est une zone sensible de même que les zones humides périphériques de la baie qui suscitent une problématique écologique forte. L'ensemble du dispositif présent sur la zone est certes indispensable mais il apparaît clairement que les mesures en vigueur sont principalement conservatoires et donc insuffisantes et surtout inorganisées aux yeux des environnementalistes.

Les mesures de protection présentes dans la baie introduisent en effet de nombreux périmètres (cf. deuxième partie) dont la compréhension est nullement acquise aux yeux des utilisateurs, des acteurs et des usagers de la baie. En réalité, l'éparpillement spatial du dispositif est une faiblesse qui incite à définir et formaliser globalement avec tous les protagonistes, un plan de gestion patrimoniale cohérent des milieux et des paysages de cet écosystème exceptionnel pour arriver enfin sur une organisation équilibrée du "géosystème"⁹ de la baie permettant une cohabitation harmonieuse entre les activités humaines et l'environnement.

Comme tout grand espace touristique, le pays de la baie est certes plus exposé à la dégradation du site du fait de la forte fréquentation mais outre ce facteur "exogène" un effort de communication interne à la baie s'avère indispensable. En effet, nombreuses sont les "agressions" portées localement au paysage. Il convient de citer à cet égard le caractère anarchique de la publicité (enseignes et pré-enseignes), de même que l'aspect très hétérogène du patrimoine bâti souvent plus fonctionnel qu'esthétique. Sur ce dernier point, des mesures incitatives existent mais celles-ci s'avèrent au demeurant limitées à l'espace protégé par l'État, au site classé de la baie (cf. carte de l'annexe n° 9).

En effet, des aides ponctuelles peuvent être mobilisées au titre de l'Environnement pour mieux insérer par exemple dans le paysage des éléments liés aux activités locales (hangars agricoles, activités ostréicoles...) en intervenant sur le choix des couvertures ou plus simplement sur la plantation d'arbres ou de haies facilitant une meilleure intégration dans le site. De même, en ce qui concerne le patrimoine bâti, l'État au nom des Affaires Culturelles peut intervenir exceptionnellement en faveur du "patrimoine rural non protégé". En tout état de cause, les aides mobilisables ne sont pas à la hauteur des problèmes dans la baie.

Il convient néanmoins de citer les actions réalisées dans la baie en faveur de l'enfouissement de lignes aériennes (E.D.F., France Télécom) qui ont été menées localement et qui ont bénéficié d'une aide du Conseil Régional.

9 - A la notion d'écosystème très limité au milieu naturel, on privilégie très souvent cette notion très technique de "géosystème" qui élargit la réflexion aux activités humaines et étudie ses interactions avec l'environnement naturel.

Au niveau des paysages naturels, des travaux d'entretien et de restauration de sites ont été engagés dans la Manche notamment sur la zone des herbous sous maîtrise d'ouvrage du S.M.E.T., maîtrise d'oeuvre D.D.E. maritime et réalisation par le C.L.E.A.R.C. (Comité Local pour l'Environnement, l'Aménagement Rural et Côtier)¹⁰ en vue de la résorption de "points noirs". Cette action menée en 1995 bénéficie d'un cofinancement D.I.R.E.N. (100 000 F) - Conseil Régional (100 000 F) et consiste dans des opérations de nettoyage, d'entretien et d'aménagement (et parmi elles : réalisation de clôtures pour protéger l'Obione Pédonculée et aménagement d'aires de stationnement à la Roche-Torin, entretien du sentier du littoral autour de Genêts, restauration d'une gestion plus pastorale de l'herbu de Vains, maintien en l'état de la Longères de Vains... - cf. cartographie des actions menées en annexe n° 29).

Les actions de ce type ne manquent pas à l'avenir et les thèmes d'intervention abondent. Ainsi par exemple, il convient d'assurer l'entretien régulier du sentier littoral dont la prise en charge par les communes est souvent problématique. Une politique globale en faveur de la restauration des digues de sauniers (liées aux anciennes salines) présente un intérêt évident. D'autres thèmes comme la restauration des dunes (Bec d'Andaine) ou la protection des roselières intéressent tout autant le domaine public.

Concernant le domaine privé, des opérations similaires pourraient être menées avec les partenaires que sont les D.D.A., D.D.E., D.I.R.E.N., Chambres d'Agriculture, Chambres de Métiers.... En effet, les thèmes ne manquent pas ; il convient de citer par exemple, la restauration¹¹, l'entretien voire plus simplement la protection des haies bocagères.

De même, M. Alain L'HOMER du B.R.G.M. (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), l'un des spécialistes de la baie est très attaché à la mise en oeuvre d'une politique en faveur des barrières normandes (en châtaignier, espèce locale) accédant aux parcelles agricoles à l'image des actions menées en la matière dans le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin.

De telles actions pourraient être menées en priorité le long des itinéraires (routes de la baie) ou à proximité des hauts lieux touristiques.

Auparavant, il apparaît vital de réaliser un inventaire des "points noirs" pour définir sur une zone prioritaire dans la baie un programme global en vue de leur résorption dans le paysage comme cela s'est amorcé pour les herbous. Certes, l'Opération Grand Site permettra sans nul doute de mobiliser des moyens financiers avec l'appui des collectivités

10 - Le C.L.E.A.R.C. à Avranches est l'une des associations présente dans la baie oeuvrant notamment pour la réinsertion et la formation d'emplois verts. Elle offre par ailleurs des prestations de services et de conseils pour l'entretien et la restauration de l'environnement de la baie sur le domaine public.

11 - Replantation des haies avec des espèces locales telles que les hêtres, chênes, châtaigniers, saules....

locales. Mais il convient avant toute chose de faire prendre conscience à l'habitant de la baie qu'il vit dans un site exceptionnel non banalisé.

La problématique réside ainsi à concilier la préoccupation de sauvegarder un vaste espace environnemental exceptionnel avec celle du maintien et du développement des activités humaines permanentes ou saisonnières au sein de la zone d'étude. Ce souci va d'ailleurs de pair avec la volonté affichée par l'État de restaurer le site. Des outils existent, ils prennent en considération l'ensemble de ces facteurs et des dispositions sont déjà prises pour améliorer et sauvegarder l'environnement du site.

B / La GESTION de l'ENVIRONNEMENT et AUTRES OUTILS d'AMÉNAGEMENT et d'ÉQUIPEMENT

1 - La charte de gestion des herbus

La prise de conscience du caractère exceptionnel du site passe par une implication plus forte des décideurs locaux et des Pouvoirs Publics. Dans cette perspective, une action fait référence dans le département de la Manche : la Charte de Gestion des Herbus de la baie du Mont-Saint-Michel¹³.

Du fait que l'ensemble des herbus soit situé sur le Domaine Public Maritime, la préservation et la gestion de cette zone naturelle relèvent de la compétence de l'État. Ainsi initiée et élaborée par ses services (D.I.R.E.N. de Basse-Normandie et D.D.E. de la Manche), la Charte fut présentée à l'ensemble des partenaires par le Préfet de la Manche en mars 1995.

Conçue avant tout comme un outil pédagogique, la Charte fait dans un premier temps l'état des connaissances géologiques et biologiques de cette entité naturelle originale et inventorie ensuite l'ensemble des activités et des usages qui y sont répartis, tels que l'agriculture (pâturage et fauchage), les extractions de tange, la chasse, les activités de loisirs, la circulation et le stationnement, etc....

Les auteurs de l'étude ont ensuite particulièrement souhaité rappeler aux divers usagers et acteurs en baie du Mont-Saint-Michel l'ensemble de la couverture juridique et les prescriptions qui s'appliquent au Domaine Public Maritime : la Loi "littoral", les occupations du Domaine Public Maritime, l'autorité de police des maires, la circulation des véhicules terrestres, la protection au titre de la loi du 2 mai 1930, la réserve de chasse

13 - Préfecture de la Manche, D.I.R.E.N. de Basse-Normandie, D.D.E. de la Manche ; Charte de Gestion des Herbus de la baie du Mont-Saint-Michel, ARPEA, Décembre 1994.

maritime, la protection du patrimoine naturel et les directives européennes et conventions internationales.

Enfin, un cahier des charges a été réalisé avec pour objectif de "coordonner, guider et encadrer les multiples activités actuellement existantes sur l'herbu de la baie du Mont-Saint-Michel, pour en éviter ou en limiter les impacts négatifs tout en assurant entre elles une certaine cohérence, une régulation et une réglementation harmonieuses".

De vives réactions ont suivi la parution de ce document pourtant non réglementaire. Preuve en est la difficulté de faire connaître et faire respecter les prescriptions existantes.

La Charte de Gestion des Herbus ne possède pas de valeur juridique, mais elle fixe néanmoins des recommandations et des objectifs à atteindre par type d'activité.

- Concernant l'activité agricole, la Charte insiste tout d'abord à la fois sur le maintien et la maîtrise du pâturage ; elle met l'accent sur le soutien de l'élevage ovin dans la baie en raison de son caractère précaire et dont la promotion passe par l'obtention d'une marque et d'une Appellation d'Origine Contrôlée. Mais il convient en même temps d'éviter un surpâturage, de préserver d'autres zones non ou faiblement pâturées et d'encourager plutôt, sur d'autres parties actuellement délaissées, une reprise de cette activité. L'impact des troupeaux sur l'herbu étant différent selon leur type (ovins, bovins, équins), le document insiste sur le maintien de la diversité du bétail. Concernant l'exemple précis de l'herbu de Roche-Torin où est établie l'Obione Pédonculée¹⁴, il donne la préférence au pâturage bovin plutôt que sur l'élevage ovin qui porte atteinte à cette espèce protégée du fait du piétinement intensif et du broutage ras des moutons.

- Sur l'activité liée au fauchage, la Charte reconnaît son usage positif tout particulièrement dans les zones les plus hautes et les plus évoluées des herbus. En revanche, des prescriptions sont énoncées et notamment celle d'interdire le fauchage dans la zone de Roche-Torin à Courtils pour protéger l'Obione Pédonculée.

- Pour l'activité de chasse, la Charte insiste notamment sur la compatibilité entre la vocation d'accueil pour les oiseaux et l'exercice d'une activité de chasse.

A ce propos, il convient d'insister sur l'importance de la chasse en baie du Mont-Saint-Michel qui représente une véritable activité traditionnelle. En effet, les deux associations de chasse de la Manche et de l'Ille-et-Vilaine¹⁵ recensent respectivement 900 et 1 200 adhérents. Qui plus est, pour le département de la Manche, 80 % des sociétaires sont des

14 - Ou *Halimione pedunculata*, espèce végétale répertoriée comme très rare et figurant sur la liste nationale des espèces protégées.

15 - Association de chasse maritime de la baie du Mont-Saint-Michel pour la Manche et Association des chasseurs de gibier d'eau pour l'Ille-et-Vilaine.

riverains de la baie. La pratique concerne la chasse à la passée et surtout la chasse au gabion.

Les prescriptions de la Charte insistent sur la nécessité de prendre en compte les limicoles en adaptant si besoin est la délimitation (non figée) de la réserve de chasse maritime.

- Les conditions d'accès, de circulation et de stationnement sont abordées dans la Charte qui recommande de réglementer en priorité le nombre des aires d'accès et de stationnement hors herbu et de les interdire sur le Domaine Maritime Public tout en garantissant l'accès libre des piétons à l'herbu.

- Sur les activités sportives et de loisirs, il convient de ne plus autoriser sur les herbous les activités lourdes et permanentes de même que certaines activités temporaires exerçant une pression massive et inhabituelle.

- Le cas des activités hippiques fait l'objet d'un développement particulier avec la présence de pistes d'entraînement, du champ de course de Genêts et de l'hippodrome sur l'herbu de Vains-Marcey-les-Grèves.

- Concernant l'activité spécifique des extractions de tangues, les prescriptions s'attachent à rappeler l'obligation d'avoir un cahier des charges fixant les conditions générales....

La Charte de Gestion des Herbous dans la baie du Mont-Saint-Michel ne se cantonne pas tout logiquement dans la réflexion aux seules zones manchoises bien que les prescriptions énoncées se limitent aux communes de ce département. Aussi, la Sous-Préfecture de Saint-Malo et les services de l'État déconcentrés en Bretagne se sont engagés dans une démarche équivalente et parallèle avec l'élaboration d'une "Charte de l'Environnement en baie du Mont-Saint-Michel" avec une méthodologie proche de celle employée par la Préfecture de la Manche.

La délimitation de la zone d'étude n'est pas encore définitivement arrêtée : elle s'étendrait selon les vœux du Préfet de l'Ille-et-Vilaine de Cancale à Roz-sur-Couesnon. Cette charte devrait élaborer diverses propositions permettant la réalisation d'actions concertées entre les nombreuses associations et les usagers actuels comme les mytiliculteurs, les ostréiculteurs mais aussi les sportifs (exemple du char à voile au Vivier-sur-Mer).

2 - Le schéma de mise en valeur de la mer en baie du Mont-Saint-Michel

La baie du Mont-Saint-Michel est un gisement coquillier de tout premier ordre, l'une des principales nurseries de la Manche, en particulier pour les poissons plats et elle peut être considérée comme un "sanctuaire" de niveau international pour l'avifaune migratrice.

L'inscription du Mont-Saint-Michel et de sa baie au titre du patrimoine de l'humanité est un privilège qui induit pour les deux régions concernées le devoir de veiller à l'intégrité de ce site avec un soin tout particulier.

La mise en place d'un "Schéma de Mise en Valeur de la Mer" couvrant l'ensemble du site devait constituer un pas décisif dans cet effort de préservation et de gestion cohérente d'un patrimoine fragile et convoité. La ressource halieutique s'avère en effet sérieusement menacée et certains spécialistes souhaitent une surveillance plus stricte ainsi que la conduite d'une réflexion entre les autorités maritimes des deux départements pour délimiter des réserves naturelles de pêche à l'image de la chasse.

Ce schéma entrepris par l'Ille-et-Vilaine a prévu la consultation des conseils municipaux des communes concernées, ainsi que ceux des communes limitrophes, des Conseils Généraux et des Conseils Régionaux concernés.

Au stade actuel et compte tenu des compétences territoriales, la délimitation de l'aire d'étude initialement proposée reste limitée à la frange maritime s'étendant à la Pointe du Grouin à l'ouest, à la limite est de compétence du quartier des affaires maritimes de Saint-Malo (Roz-sur-Couesnon).

Au total, quarante-quatre communes étaient concernées par cette première approche.

Cette réflexion semble aujourd'hui abandonnée du fait de la lourdeur de la procédure mais surtout du caractère irrationnel du périmètre retenu, ignorant la partie bas-normande, ce dernier point ayant même suscité un avis négatif du Ministère de l'Équipement.

Il est évident que la baie du Mont-Saint-Michel constitue un écosystème complet et cohérent qui transcende les limites administratives issues du découpage territorial (départements, régions).

La partie orientale de la baie, compte tenu en particulier du rôle majeur des trois fleuves côtiers que sont le Couesnon, la Sélune et la Sée ne saurait être exclue d'une démarche cohérente et visant essentiellement à protéger et à valoriser le patrimoine maritime.

Toute démarche rationnelle implique la prise en compte à l'avenir du littoral de l'ensemble de la baie, de la Pointe du Grouin à l'ouest à la Pointe de Champeaux voire à Granville à l'est.

3 - Le schéma départemental de vocation piscicole

Outre la volonté de préserver les milieux aquatiques afin de promouvoir le loisir "pêche" ainsi que la mise en place d'une gestion du développement d'espèces patrimoniales, le schéma départemental a pour objet l'aménagement des rivières et l'amélioration de la qualité de l'eau.

Une instruction ministérielle du 27 mai 1982 a décidé la mise en oeuvre de ce schéma.

En 1986, il a été décidé de mettre en oeuvre un schéma départemental de vocation piscicole des cours d'eau de la Manche. Ce document soumis à l'avis du Conseil Général en 1991 présente les axes et les objectifs pour restaurer et valoriser le patrimoine piscicole du département.

4 - L'amélioration de la qualité des eaux en baie du Mont-Saint-Michel

a) Les données générales

L'amélioration de la qualité des eaux sur la baie et son arrière-pays est d'une façon générale une préoccupation majeure de part et d'autre du Couesnon.

L'analyse qualitative¹⁶ sur notre territoire d'étude montre l'existence de problèmes rémanents de pollution dont les causes sont principalement dues à l'absence de dispositif d'assainissement fiable et à la présence d'activités agricoles, sources de pollution (tout particulièrement pour la partie bretonne).

A la frontière entre les deux départements, le Couesnon affiche des résultats médiocres d'Antrain au domaine maritime ; résultats qui d'ailleurs montrent une détérioration entre les deux dernières périodes d'études (qualité "moyenne" de 1982 à 1988 et qualité "mauvaise" de 1989 à 1993). Plus à l'ouest, certains petits cours d'eau (tels le Biez-Jean et le Biez du Cardequin) affichent une qualité "H.C." -hors catégorie- (très mauvaise), dans leurs parties aval et terminale. Côté Manche, la Sée et la Sélune véhiculent également des flux de pollution. Au sud de Granville, le Boscq et le Thar présentent des résultats d'analyses parfois très mauvais.

Le problème majeur réside dans l'insuffisance (voire l'inexistence) des moyens de traitement des eaux usées, tout particulièrement en période de forte fréquentation estivale. Tel est le cas pour les communes de Saint-Pair-sur-Mer, Jullouville et Carolles. Le Mont-Saint-Michel représente un point noir qui fort heureusement va disparaître avec la mise en service de la station d'épuration (cf. ci-après).

16 - Les réflexions tiennent compte des résultats et analyses des D.D.A.S.S., IFREMER et Agences de l'Eau durant ces dernières années.

Il résulte de l'écoulement de rejets contaminés sur l'estran une précarité de la qualité des eaux marines, d'où notamment les mauvais résultats des eaux de baignade pour Granville-Saint-Nicolas sud (classements "D" en 1994 et "C" en 1992, 1993 et 1995) ou Saint-Pair-sur-Mer-La Grâce-de-Dieu (classements "D" en 1992, "C" en 1993 et 1994 et "B" en 1995).

Ainsi dans la baie deux zones ont été déclarées insalubres :

- d'une part, les eaux du port de Granville englobant toutes les parties rocheuses du rivage jusqu'à l'extrémité de la digue du Plat Gousset ;

- d'autre part, entre le banc des Hermelles et la limite départementale Manche-Ille-et-Vilaine.

Dans l'immédiat, la précarité sanitaire de l'estuaire côté bas-normand exclut toute activité conchylicole. Mais pour l'Ille-et-Vilaine, la diminution de la pollution bactériologique et la salubrité des zones agricoles sont des objectifs à atteindre pour préserver et développer les zones conchylicoles (cf. carte de l'annexe n° 30).

Il convient enfin de signaler que le pays de la baie est partagé par la limite hydrographique des deux agences de bassin Seine-Normandie et Loire-Bretagne. Cette zone frontalière constituée de micro-bassins fait actuellement l'objet d'une concertation entre les deux agences en vue d'adopter une position commune sur certains aspects (taux de redevances, politique des aides...).

b) La station d'épuration du Mont-Saint-Michel

Certaines initiatives remarquables contribuent à l'amélioration de l'environnement en baie du Mont-Saint-Michel.

La réalisation de la nouvelle station d'épuration innovante dont se dote actuellement la zone entre dans ce cadre ; d'autant qu'un tel équipement était indispensable car les égouts du Mont-Saint-Michel se déversaient dans le Couesnon, entraînant une pollution de la baie.

Cette situation était d'autant plus préoccupante qu'outre les effluents des trois communes concernées -Beauvoir (420 habitants), Ardevon (167 habitants) et le Mont-Saint-Michel (72 habitants)- rejetés dans le milieu naturel sans aucun traitement, s'ajoutait chaque jour l'été le déversement des eaux usées de quelque 10 000 visiteurs.

C'est en 1992 que, dans le cadre d'un Syndicat Intercommunal, les communes du Mont-Saint-Michel, d'Ardevon et de Beauvoir ont décidé de réaliser un réseau de collecte et une station de traitement des eaux usées sur ce site prestigieux.

L'Agence de Bassin Seine-Normandie, le syndicat de communes du Mont-Saint-Michel, de Beauvoir et d'Ardevon, le Département de la Manche et la Région Basse-Normandie ont engagé 22 millions de francs de travaux sur la base de deux ans pour préserver la baie et les cultures de moules et d'huîtres de la pollution engendrée par les rejets effectués.

Cet investissement impossible à réaliser pour les trois communes seules a bénéficié d'une participation exceptionnelle de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, organisme dont la fonction est de collecter les taxes sur l'eau et de redistribuer les subventions. Avec le Conseil Général de la Manche et le Conseil Régional, les subventions et les aides financières couvrent 90 % de l'investissement total.

L'emplacement des équipements prévus a été logiquement choisi hors du site classé afin de ne pas l'altérer.

Selon les estimations effectuées par les Ingénieurs de l'Équipement, maître d'oeuvre des travaux, la station de la baie pleinement opérationnelle à la fin de 1995 permettra de recycler 200 000 m³ par an.

Au niveau technique, le principe de la collecte des eaux usées s'effectue gravitairement dans les zones urbanisées. En raison des distances et de la topographie, le transfert des eaux usées, depuis les zones de collecte jusqu'à la station d'épuration, se fait par refoulement à l'aide de pompes. Les eaux usées sont acheminées vers la station de traitement de type lagunage. Ce système a été retenu pour sa simplicité de fonctionnement, son aptitude à supporter de fortes variations de charges liées à la fréquentation touristique du Mont-Saint-Michel.

Après avoir transité dans la lagune, les eaux usées acquièrent une qualité satisfaisante pour une réutilisation agricole conduisant à un rejet nul dans le Couesnon.

La réalisation des ouvrages a été rendue difficile en raison de la nature du terrain constitué sur une partie du tracé par des sédiments (tange) déposés au cours des siècles et le rendant particulièrement instable. Cette difficulté ainsi que celle constituée par la présence de nappes phréatiques ont nécessité pour les entreprises, l'utilisation de moyens spécifiques (cf. schéma du réseau en annexe n° 31).

Il faut savoir que seules cinq autres stations de ce type bénéficiant de ce mode de fonctionnement sont lancées en Europe : Paris, Bapaume dans le Pas-de-Calais, Barcelone et deux villes du Nord de l'Union Européenne.

Ce programme de recherche européen du nom de Valauris a pour principal but de permettre l'économie de quantités d'eau considérables en épurant les eaux usées pour les mettre ensuite au service de productions agricoles.

De ce fait, le prix de l'eau doit connaître à la fin 1995, (date estimée de la fin des travaux), une augmentation du m³.

III - DIVERSIFICATION DE L'OFFRE ET MEILLEURE DIFFUSION DES FLUX TOURISTIQUES DANS LE PAYS DE LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL

Chaque année, le Mont-Saint-Michel attire dans ses proches abords plus de trois millions de touristes dont environ 40 % d'étrangers conformément à la renommée mondiale du monument. Malgré cela, l'"hinterland" du monument bénéficie peu en réalité des retombées en matière de tourisme et de développement local ou du moins pas tant que l'on pourrait légitimement espérer.

Il serait cependant injuste d'affirmer que le Mont fait de l'ombre à son arrière-pays. En effet, sans sa présence, le Pays de la Baie serait probablement plus dévalorisé.

Toutefois, des initiatives locales contribuent à développer l'attractivité de zones situées à l'écart des flux touristiques massifs de part et d'autre des deux départements.

De plus, l'"Opération Grand Site" prévue dans le cadre du projet BALLADUR peut ouvrir d'intéressantes perspectives quant au développement et à la mise en valeur de cet espace aux atouts exceptionnels et trop souvent méconnus.

A/ Le DIAGNOSTIC des FAIBLESSES ACTUELLES de la "DYNAMIQUE TOURISTIQUE" du PAYS de la BAIE

Avant d'étudier les réalisations et les projets en termes de promotion et de développement touristiques, il convient au préalable de cerner brièvement la problématique en la matière et d'inventorier les manques.

1 - La concentration des flux touristiques dans l'espace et le temps

Actuellement, la fréquentation touristique se trouve en fait très limitée dans l'espace et dans le temps. Le Mont constitue en effet la motivation principale du déplacement touristique dans la baie, voire le plus souvent son but ultime. Les chiffres de fréquentation sont parlants : le site du Mont attire chaque année entre 2 et 3 millions de touristes et l'abbaye accueille plus de 800 000 visiteurs. La fréquentation des autres centres d'intérêt dans le Pays de la Baie apparaissent en comparaison modeste, qu'il s'agisse des 70 000 visiteurs du cimetière allemand d'Huisnes-sur-Mer et son belvédère ou des 45 000 visiteurs du château de Combourg (se situant pourtant parmi les fortes fréquentations).

Par ailleurs, les flux touristiques au Mont-Saint-Michel atteignent leur apogée durant les trois mois d'été, approximativement du 15 juin au 15 septembre. En dehors de cette période, des pointes de fréquentation ont lieu les grands week-ends et jours fériés, durant les vacances de Pâques et de la Toussaint mais également lorsque les fins de semaine coïncident avec des marées de très fort coefficient. Cette concentration touristique sur des périodes bien déterminées génèrent des désagréments liés à la saturation du site, aux difficultés d'accès et aux problèmes de sécurité. De plus, nul ne peut nier un impact nuisible potentiel sur l'environnement. Pour le seul mois d'août, le site du Mont¹⁷ attire 650 000 touristes, soit environ 22 % du total annuel. En matière de capacité d'accueil, il en résulte localement une saturation des structures d'hébergement entre le 15 juillet et le 15 août.

Cependant, les chiffres de fréquentation et les arrivées au Mont tendent à montrer une sensible érosion depuis ces dernières années avec en revanche une plus grande fréquentation lors des grands week-ends de l'année.

2 - Un tourisme de masse et de passage

Sans négliger le tourisme de proximité, à la journée, très important au Mont, le tourisme de masse très circonscrit est souvent un tourisme de passage. Cela tient en fait à l'attraction que constitue le Mont-Saint-Michel. Situé sur un axe de transit notable à proximité des flux Nord-Sud de la R.N. 175 et des flux Est-Ouest (Bretagne) de la R.N. 176, le monument est considéré comme l'arrêt obligatoire pour beaucoup de touristes transitant dans la zone. Pour bon nombre de personnes, le Mont n'est pas un but en soi. On va à la rigueur faire un crochet pour voir le Mont (parfois même de loin !) sur la route des départs en vacances ou au retour.

Une enquête de la D.D.E.-Mission Mont-Saint-Michel effectuée le 18 août 1993 (et relatée dans la partie I du présent rapport) montrait que parmi les touristes qui ont accédé à la digue-route, la moyenne de durée de visite équivalait à 2 h 44 seulement et 75 % des visiteurs restent moins de trois heures sur le site. De ce fait, on comprend que le report sur d'autres sites touristiques situés dans l'arrière-pays soit très marginal.

En définitive, on peut discerner dans le Pays de la Baie plusieurs formes de tourisme :

- un tourisme de masse et de passage, sinon de court séjour sur le site du Mont ou le long des axes routiers de transit avec régulièrement les mois d'été une saturation hôtelière, avec un fort pourcentage de touristes étrangers ;
- un tourisme balnéaire ou littoral axé notamment sur les cantons de Cancale, Sartilly et Granville avec un

17 - A partir des comptabilisations des arrivées effectuées sur la digue-route.

potentiel d'accueil en hôtels, campings, meublés et résidences secondaires non négligeable ;

- un tourisme vert et de découverte localisé plutôt dans l'arrière-pays, dans les zones rurales avec un développement et une bonne couverture des gîtes et chambres d'hôtes notamment.

3 - Des capacités d'hébergement inégales

Le potentiel d'hébergement globalement satisfaisant en nombre apparaît en revanche très inégalement réparti sur l'ensemble de l'espace géographique retenu. Les différents modes d'hébergement présentent à cet égard des spécificités propres.

Se distingue ainsi nettement le pôle hôtelier du Mont-Saint-Michel avec des établissements qui permettent aujourd'hui de répondre à la demande tout en élargissant l'offre vers des produits tels que le tourisme d'affaire, les colloques....

Ainsi, en matière de capacité hôtelière, les cantons de Pontorson (grâce au Mont-Saint-Michel), Ducey, Granville, Avranches et Cancale sont les mieux pourvus. En revanche, des cantons apparaissent sous-équipés avec des établissements non classés et de faible capacité (tels Brécey avec trois hôtels de type "Préfecture" ou non classés tourisme ou La Haye-Pesnel avec trois hôtels non classés tourisme et un hôtel de tourisme sans étoile)¹⁸. Côté Ille-et-Vilaine, Chateauneuf d'Ille-et-Vilaine, Pleine-Fougères et Combourg ne comptent que deux hôtels classés chacun.

De plus, dans le domaine qualitatif, on constate que la majorité des hôtels reçoit une classification inférieure ou égale à deux étoiles. Les hôtels trois étoiles ne sont localisés que dans les cantons de Ducey, Granville, Pontorson (avec le Mont qui est le seul lieu de la zone à accueillir un hôtel quatre étoiles), Cancale et Dol de Bretagne.

Pour les campings, on constate une concentration à proximité du littoral. Une enquête de la Direction Départementale de l'Équipement de la Manche a montré qu'en majorité, la part des étrangers est importante et que la durée de séjour est très courte (une à deux nuits).

En revanche, les modes d'hébergement en chambres d'hôtes ou en gîtes apparaissent en général très satisfaisants. Les modes gîtes ou meublés apparaissent comme les moyens les plus efficaces pour "fixer" localement un tourisme qui cherche encore sa vocation.

4 - Une absence de stratégie commune

Bon nombre d'études qui ont examiné le phénomène touristique ont déploré l'absence d'image et d'identité fortes de la baie.

18 - Il apparaît très difficile de recenser ces établissements non classés tourisme. D'ailleurs, les statistiques du Comité Départemental de Tourisme de la Manche ne notent pas toujours leur existence.

Hormis le Mont, l'entité de la baie ne représente pas aux yeux du touriste une valeur telle qu'il vaille la peine de s'y arrêter, d'y séjourner. Pour le visiteur, l'arrière-pays n'est pas directement "identifiable". Autrement dit, le caractère propre et la réalité du Pays de la Baie n'apparaissent pas d'emblée aux yeux du visiteur. Pourtant, l'arrière-pays ne manque pas de richesses (cf. troisième partie).

Aussi convient-il d'être attentif afin de mener une politique touristique forte incitant à la découverte de ce pays. Or dans ce domaine, les carences sont nombreuses et l'on doit déplorer une absence quasi totale de stratégie touristique commune permettant de mieux "vendre" l'image de la Baie.

Malgré l'effort accompli pour encren fortement une "entité Baie du Mont-Saint-Michel" avec des initiatives intéressantes telles que la parution de deux dépliants édités en commun par les Comités Régionaux de Tourisme de Bretagne et de Basse-Normandie pour le premier et par les Conseils Généraux de la Manche et de l'Ille-et-Vilaine pour le second¹⁹, beaucoup de choses sont à accomplir pour fédérer les actions.

Le fait que la zone se trouve à cheval sur deux départements et deux régions qui ont jusqu'à maintenant développé des stratégies propres constitue un frein évident sans oublier la prédominance des vues locales et l'absence de vision partagée.

Malgré cela, des efforts et des initiatives intéressantes sont à noter de part et d'autre des deux régions et il est légitime d'en faire état.

B / Les POLITIQUES TOURISTIQUES sur le PAYS de la BAIE

Ce présent chapitre a pour objet de mettre l'accent sur les politiques touristiques affichées des régions de Bretagne et de Basse-Normandie et des départements de l'Ille-et-Vilaine et de la Manche et d'évoquer les efforts consentis de part et d'autre en la matière.

1 - L'action des deux Régions dans la baie

En tant qu'interlocuteur privilégié de l'État dans le cadre des Contrats de Plan, la Région coordinatrice des différentes initiatives, qu'elles soient publiques ou privées, est amenée à jouer un rôle dans le développement touristique de certains sites régionaux.

Outre l'apport financier auprès des comités régionaux de tourisme, chargés de la promotion touristique de leur région, la Basse-Normandie et la Bretagne abondent l'effort du développement touristique

19 - Le premier, préfacé par Jacques LANZMANN, intitulé "Du Mont-Saint-Michel à Saint-Malo : de monts en merveilles" prenait l'initiative intéressante de développer six circuits touristiques à thème ; le second, intitulé : "La baie du Mont-Saint-Michel : rencontrez la légende", réalisé par l'Association pour la mise en valeur du patrimoine de la Baie du Mont-Saint-Michel pariait davantage sur une approche historique et environnementale avec une découverte des sites.

de certains "pays", en s'associant à l'action conjuguée de l'État et de communes ou groupes de communes.

- En Basse-Normandie

La Basse et la Haute-Normandie ont toutes deux confié leur promotion touristique à un organisme commun : le Comité Régional de Tourisme de Normandie. En 1994, la Basse-Normandie intervenait à hauteur de 5 M.F. tout comme son homologue haut-normand.

Considérant que le développement de meilleures conditions d'hébergement, associées à une politique ambitieuse d'animation, est la condition essentielle pour le développement d'un tourisme de qualité, la Région bas-normande a apporté son soutien financier au développement d'un certain nombre de pôles de développement touristique.

Au cours du premier plan régional comme durant le second, certaines actions du Conseil Régional de Basse-Normandie ont favorisé directement le Sud Manche et la région de la baie du Mont-Saint-Michel. Ainsi, Granville en tant que station littorale a bénéficié d'un contrat de modernisation de son hébergement touristique. De même, le pays d'accueil du Sud Manche s'est élargi au cours du second plan régional en un pôle touristique intérieur.

Certaines vieilles stations balnéaires de la côte normande, dont Granville fait partie, présentent d'évidents signes de vieillissement : outre l'hébergement de qualité insatisfaisante et la capacité d'accueil insuffisante, l'ancienne cité corsaire présente un centre ville inadapté à un développement cohérent du tourisme.

Le contrat de station littorale établi au cours du premier plan régional en faveur de Granville a permis, conjointement avec les partenaires du Conseil Régional et de l'État, la réalisation du programme d'actions qui prévoit :

- le développement des formes d'hébergements touristiques ;
- la rénovation du quartier du Roc (site classé par les monuments historiques) ;
- la création d'une salle polyvalente et d'une agence de développement touristique.

Le contrat de pôle touristique intérieur établi au cours du second plan régional fait suite à un contrat de pays d'accueil "pays d'accueil du Sud Manche" financé pour partie par l'État, le Conseil Régional et les communes lors du premier plan régional (1984-1988).

L'initiative de ce premier Contrat de Plan État-Région revient aux conseillers généraux de Brécey, Ducey, Saint-Hilaire-du-Harcouët, Isigny-le-Buat, Mortain et Saint-James.

C'est autour de l'analyse suivante que s'est articulé le programme d'actions approuvé et ratifié par les instances de l'État et de la Région le 20 décembre 1987 : "le Sud Manche a besoin d'un point fort touristique supplémentaire et d'un aménagement capable de pallier son

éloignement relatif au littoral. La présence des lacs de Vezins et de la Roche-qui-Boit, situés dans l'arrière pays du Mont-Saint-Michel, est en l'occurrence un atout de premier ordre pour le secteur et devra constituer la colonne vertébrale de l'opération".

En ce qui concerne le bilan du **Pays d'Accueil des "lacs et du bocage du Sud Manche"**, on note :

- le développement d'hébergements touristiques avec la création de villages de gîtes, de gîtes d'étapes et de chambres d'hôtes possédant le label "Gîtes de France" ;
- la création d'un équipement touristique à proximité du grand lac de Vezins ;
- le développement du tourisme de randonnées (création d'un topo guide des randonnées et de sentiers de randonnées) ;
- le développement de la signalisation et la création d'un point information.

L'association locale portant le nom d'**Association des Lacs et du Bocage du Sud Manche** a sollicité une nouvelle fois l'aide de l'État et de la Région en se portant candidate lors du second plan régional à un contrat de pôle touristique intérieur. En prolongement du contrat de pays d'accueil touristique, il prévoit la réalisation d'un pôle touristique intérieur dans le sud Manche centré autour de la base de loisirs de la Mazure sur le lac de Vezins. Signé en 1990, ce nouveau contrat touristique a pour but de "développer le tourisme de séjour et d'offrir aux clientèles de passage individuelles ou organisées des structures supplémentaires de visite et d'animation" (article 2 de la Convention). Il a connu depuis lors quelques vicissitudes avec le départ de deux cantons sur cinq. L'association ne regroupe désormais que les cantons de Saint-James, Ducey et Isigny-le-Buat.

- En Bretagne

La Bretagne est l'une des Régions de France qui dispose d'un des budgets de communication touristique parmi les plus élevés grâce aux financements publics, notamment du Conseil Régional, mais aussi des professionnels.

Le budget de la Région en terme de promotion touristique est ainsi passé de 3,6 millions de francs en 1987 à 17 millions de francs en 1990. Pour 1994, la Région Bretagne a alloué 18,9 millions de francs à son Comité Régional de Tourisme, soit près du double du budget voté par les deux Régions normandes.

Dans le cadre du Contrat de Plan, l'État et la Région Bretagne financent à ce jour 18 pays d'accueil et 8 pays côtiers visant à faire du développement touristique un secteur essentiel du dynamisme économique de la région. Ainsi, 600 millions de francs dont environ 2/3 en Bretagne centrale ont été réservés pour la création ou la modernisation d'équipements d'hébergement.

2 - L'action des deux Départements dans la baie

- Dans la Manche

En matière de développement touristique, le Département de la Manche a très tôt fait figure de précurseur. En effet, dès 1951, il créait l'Office Départemental de Tourisme (O.D.T.)²⁰ et en 1965, il se dotait d'un outil opérationnel : le **Syndicat Mixte pour l'Équipement Touristique** (S.M.E.T.).

Parmi les structures mises en place par le C.R.T., il convient de citer l'**Observatoire du Tourisme** depuis 1993 qui, à l'aide des **Réseaux Informatiques Économiques et Touristiques** (R.I.E.T.), peut répondre au moyen de statistiques aux interrogations des décideurs locaux sur le mode d'hébergement, le classement... selon la zone géographique retenue et le **Comité Départemental de Randonnée Pédestre de la Manche** (CO.DE.RANDO. 50), chargé de la promotion et de la diffusion du tourisme de randonnée. A ce sujet, sur les 2 000 kilomètres inscrits au plan départemental, 1 500 kilomètres sont désormais entretenus et balisés. Un certain nombre de ces sentiers de grandes randonnées (G.R.) sont localisés précisément tout autour de la baie du Mont-Saint-Michel et contribuent chaque année au développement du tourisme vert dans la partie Sud Manche (cf. carte annexe n° 20).

En plus de la prise en charge en tant que maître d'ouvrage de nombreux travaux de construction ou d'aménagement pour le compte du département de la Manche ou de collectivités locales (Maison de la baie, relais de Courtils), le Syndicat Mixte d'Équipement Touristique apporte dans la baie du Mont-Saint-Michel (comme ailleurs dans le département) son concours financier dans le cadre des aides départementales directes ou indirectes pour par exemple, la création de gîtes de mer ou la subvention aux collectivités locales pour des équipements légers du genre mouillage et terre-plein pour petit port de bord de mer.

En 1987, le Conseil Général de la Manche intervient pour créer l'Association pour la mise en valeur du patrimoine de la baie du Mont-Saint-Michel (à laquelle nous consacrerons un développement particulier dans un chapitre suivant).

Plus spécifiquement dans le Pays de la Baie, le S.M.E.T. est intervenu pour des équipements, tels que :

- l'aménagement d'une pêcherie à Granville ;
- une aide accordée au Groupe Ornithologique Normand pour la gestion des espaces littoraux constitués en réserve ou parcs de vision. L'îlot de Tombelaine fait partie de ces ensembles protégés et dont le gestionnaire est le Groupe Ornithologique Normand (G.O.Nm.) ;
- la réalisation de six meublés de vacances à Chausey.

20 - Aujourd'hui Comité Départemental de Tourisme de la Manche. -

Plus récemment, le S.M.E.T. s'est engagé dans la maîtrise d'ouvrage d'entretien ponctuel des espaces naturels de la baie avec maîtrise d'oeuvre D.D.A. maritime / C.L.E.A.R.C.²¹.

De plus, le S.M.E.T. oeuvre actuellement pour la réalisation d'une "route de la Baie" avec fléchages et panneaux d'information.

Enfin, le S.M.E.T. est appelé à jouer un rôle primordial localement avec l'Opération Grand Site en tant que possible maître d'ouvrage et gestionnaire des espaces naturels sensibles pouvant être acquis par le Conservatoire du Littoral.

- En Ille-et-Vilaine

Le Département de l'Ille-et-Vilaine a créé son Comité Départemental du Tourisme en 1973. Les différentes actions entreprises depuis lors comme les aides à l'investissement, les campagnes de promotion orchestrées par le C.R.T. de Bretagne et la mise en marche des produits touristiques sont à l'heure actuelle encore les principaux axes de la politique en faveur du tourisme du département de l'Ille-et-Vilaine.

Le Conseil Général, à travers son Comité Départemental du Tourisme, a ainsi mis sur pied une politique active de développement des circuits touristiques dont l'un concerne le Pays de la Baie.

Sur cette zone, le Comité Départemental du Tourisme soutient les actions du Groupement d'Intérêt Touristique de la Baie du Mont-Saint-Michel - Bretagne Romantique.



En résumé, la Bretagne et la Normandie à travers leurs entités territoriales (et les structures de promotion touristique qui en émanent) mènent chacune leur propre politique touristique pour la partie de la baie du Mont-Saint-Michel qui leur revient.

Ainsi, les stratégies communes entre les deux Régions et les deux Départements sont quasi inexistantes et notamment depuis la fin du Comité d'Action Touristique à vocation interrégionale (voir ci-après).

C/ Les INITIATIVES LOCALES pour la PROMOTION TOURISTIQUE dans le PAYS de la BAIE du MONT-SAINT-MICHEL (passées, présentes et futures)

1 - Les espoirs déçus du Comité d'Action Touristique

Sous l'impulsion des Maires du Mont-Saint-Michel et de Saint-Malo, se crée en 1991 le Comité d'Action Touristique de la baie du

21 - En 1995, ces travaux d'entretien sur les herbues mobilisent 100 K.F. de la D.I.R.EN. et 100 K.F. du Conseil Régional.

Mont-Saint-Michel qui, outre les deux pôles touristiques, comprenait également les communes d'Avranches, de Granville et le Pays d'Accueil du Sud Manche pour le département de la Manche, les communes de Fougères, de Dinan, de Dol-de-Bretagne et le Comité de Développement Économique du Pays de Saint-Malo pour le département de l'Ille-et-Vilaine.

Ce projet prévu initialement sur trois ans reposait sur la participation des collectivités locales adhérentes à hauteur de 250 000 francs par an soit un budget estimé à 2 000 000 francs pour la première année d'existence du comité d'action touristique.

L'instrument de la promotion touristique du Comité d'Action Touristique de la baie du Mont-Saint-Michel prit la forme d'un dépliant présentant des circuits de découverte diffusé dès la première année à plus de 500 000 exemplaires par les deux Comités Régionaux de Tourisme de Bretagne et de Normandie. Il fut même traduit en plusieurs langues.

Préfacé par Jacques LANZMAN, ce dépliant intitulé "de Monts en Merveilles" propose six lieux de séjour : Le Mont-Saint-Michel, Saint-Malo, Fougères, Avranches, Dinan et Granville et six circuits touristiques à thèmes :

- 1/ de Saint-Malo au Mont-Saint-Michel : la promenade émeraude,
- 2/ de Granville à Avranches : de rivages en bocages,
- 3/ d'Avranches au Mont-Saint-Michel : du rêve à la merveille,
- 4/ du Mont-Saint-Michel à Fougères : un voyage à travers le temps,
- 5/ de Fougères à Dinan : poètes et châteaux,
- 6/ de Dinan à Saint-Malo : entre ciel et terre.

Suite aux défections et aux nombreux renoncements de partenaires initialement associés au projet du Comité d'Action Touristique comme le Pays d'Accueil du Sud Manche ou Avranches, l'action de cette entité touristique interrégionale n'aura duré que l'espace de deux ans alors qu'elle était programmée au départ sur une période de trois ans.

2 - L'Association pour la mise en valeur du patrimoine de la Baie du Mont-Saint-Michel

Créée en 1987 à l'initiative du Conseil Général de la Manche, l'**Association pour la mise en valeur du patrimoine de la Baie du Mont-Saint-Michel** a aussi pour vocation la promotion et la préservation de cette zone avec l'appui de l'État, de la Région Basse-Normandie, du Département de la Manche, des collectivités riveraines et des associations locales. Limitée à la partie bas-normande, son aire de compétences comprend grossièrement les quatre cantons littoraux de Pontorson, Ducey, Avranches et Sartilly (plus précisément sur une trentaine de communes) bien que son aire d'action réelle se soit davantage limitée jusqu'à présent à la frange littorale.

Depuis sa création, l'association a engagé et développé des actions de promotion, d'aménagement, d'information et d'animation dans une perspective de développement local.

La Maison de la Baie du Mont-Saint-Michel est la structure d'animation et le cadre de l'association qui dispose du relais de Genêts²² et depuis mai 1995, du relais de Courtils réalisé par le S.M.E.T. et géré en partenariat avec l'association.

Le relais de Genêts est depuis 1989 un point d'accueil et d'information au public mais également et surtout un lieu d'animation.

Les activités proposées concernent :

- les traversées des grèves de Genêts au Mont-Saint-Michel, régulières de mai à octobre, elles représentent 95 % de l'ensemble des activités encadrées et ont concerné 20 000 personnes en 1994 ;
- les sorties-découvertes sur des thèmes variés qui permettent de mieux connaître le patrimoine naturel, culturel et humain ;
- les conférences, expositions et autres animations.

Outre ces actions ciblées, la Maison de la Baie propose ses services pour la réflexion et la conception d'activités, l'élaboration et le suivi de projets et mène une mission de conseil, de soutien aux initiatives locales et de développement économique micro-régional avec tous les partenaires concernés (tels la Maison de la Pêche à pied et des anciennes salines à Vains-Saint-Léonard).

Au total, en 1994, plus de 29 000 personnes ont participé aux activités de la Maison de la Baie.

Parmi les publics concernés, le secteur éducatif représentait 23 % sur l'ensemble des activités proposées et 39 % sur les seules activités de terrain. Le reste est recensé sous le vocable "secteur tourisme" dont les 3/4 sont composés de groupes (350 groupes accueillis en 1993).

Chaque année, l'association édite un dépliant avec le calendrier de toutes les animations proposées (traversées de la baie et sorties thématiques, randonnées et visites guidées de villages traditionnels).

22 - En fait la Maison de la Baie à Genêts a été créée en 1986 par l'Association Pour l'Animation du Canton de Sartilly (A.P.A.C.S.) et reprise en 1987 par l'Association pour la mise en valeur du patrimoine de la baie du Mont-Saint-Michel.

Au niveau de la promotion, l'association dispose d'un logo qui matérialise l'étroite symbiose des domaines terrestre et maritime. Ce symbole est très utilisé localement dans une signalétique appropriée.



A cet égard, l'association a mené à bien, dès 1988, une signalisation touristique appropriée avec une mise en évidence des entrées de baie, un jalonnement de proximité, des panneaux d'information sur site²⁰ et des tables d'orientation (cf. annexe n° 32). Cet équipement a aujourd'hui vieilli et la question de son remplacement est à l'ordre du jour.

Enfin, une deuxième maison de site est désormais opérationnelle depuis le premier semestre de 1995 : le relais de Courtils ou Maison de l'Herbu, gérée par le S.M.E.T. ; cette structure actuellement consacrée à l'information et à l'accueil doit être le siège, dès 1996, d'une exposition sur le thème de l'évolution de la baie : de ses origines à aujourd'hui.

Il faut savoir que, de son côté, l'Ille-et-Vilaine se prépare à créer dès 1996 une Maison de la Baie à Cherrueix.

3 - Le Groupement d'Intérêt Touristique de la Baie du Mont-Saint-Michel - Bretagne Romantique

Le Groupement d'Intérêt Touristique (G.I.T.) de la Baie du Mont-Saint-Michel - Bretagne Romantique est une association qui s'est donnée pour but de développer le tourisme et les activités touristiques sur un secteur géographique qui comprend les cantons de Cancale, Dol de Bretagne, Chateauneuf d'Ille-et-Vilaine, Pleine-Fougères et Tinténiac. Il compte ainsi une soixantaine de communes adhérentes.

Jusqu'en 1993, le G.I.T. fédérait deux entités distinctes : le Pays côtier au nord et le Pays d'Accueil au Sud. Depuis le 1er janvier 1994, dans le cadre du III^{ème} Contrat de Plan État-Région, le G.I.T. est devenu une seule entité à part entière qui a pris l'appellation de **Pays Touristique**.

Le G.I.T. est donc un outil au service du développement et de la promotion de la zone qu'il recouvre dans lequel les professionnels sont représentés à parité avec les élus territoriaux.

20 - Les panneaux sur site ont été conçus en bois, de ce fait, certains ont mal résisté au temps.

En effet, environ 130 professionnels du tourisme adhèrent au G.I.T. (campings, hôtels, restaurants, gîtes, chambres d'hôtes, parcs de loisirs, châteaux, musées, etc).

Ainsi, l'association basée à Dol-de-Bretagne a pour objet :

- de faire office de structure juridique support pour le développement touristique sur l'ensemble de la région définie ci-dessus, regroupant les communautés de communes de Dol de Bretagne, Pleine Fougères, les cantons de Chateauneuf, Cancale, le SIVOM de Combourg-Tinténiac et les communes de Bécherel et Hédé ;
- de diriger et organiser la réflexion, la concertation et la coordination entre tous les partenaires concernés par l'activité touristique ;
- d'être l'interlocuteur privilégié des communes et particuliers en leur apportant un conseil technique et un soutien logistique ;
- d'élaborer et de réaliser les programmes d'actions propres à favoriser le développement du tourisme sur chaque secteur touristique ;
- de préparer les dossiers et de suivre leur réalisation.

Le G.I.T. mène ainsi une politique de promotion touristique active, grâce notamment à l'édition de dépliants et de guides d'information (guide Info-vacances, calendrier des fêtes et manifestations, etc), à des salons locaux et nationaux, voire même à la création de produits touristiques associant les prestataires locaux et revendus par l'intermédiaire des services du Département et agences de voyages.



Par ailleurs, l'association basée à Dol de Bretagne a une mission d'accueil du public, d'information et d'animation. Elle a également pour tâche de valoriser le patrimoine local et les sites remarquables. A ce sujet et à titre d'exemple, le G.I.T. contribue à la mise en application du **schéma départemental de signalisation touristique**, en étant d'ailleurs zone pilote sur le département. Les R.N. 137 et 176 sont déjà équipées de panneaux touristiques (couleur marron) pour inciter l'utilisateur à visiter le patrimoine culturel. Parallèlement, le G.I.T. a entrepris la rénovation des circuits touristiques à thèmes (ex. : le Pays de Dol...) et équipe les sites remarquables de panneaux d'interprétation.

Parmi les thèmes d'aménagement, on peut noter des actions de mise en valeur de la Baie, du Canal d'Ille et Rance et des aides à la mise en place de projets à caractère structurant (Maison de la Baie, Maison du Canal, Maison de la Bretagne, etc).

Le G.I.T. oeuvre également pour l'augmentation de la capacité et la qualité des structures d'hébergement par le biais de montages

de dossiers de subventions. Il soutient les projets de création ou d'amélioration de structures touristiques (musées, parcs de loisirs, etc).

Enfin, l'association sert d'intermédiaire pour le montage des dossiers de demandes de subventions entre les communes, les particuliers et les services de l'État, du Département et de la Région.

D / Les PROJETS AVORTÉS

La beauté et l'émerveillement que suscite ce lieu unique ont engendré depuis le début du siècle un nombre de projets touristiques intégrant à chaque fois la baie du Mont-Saint-Michel comme cadre idyllique d'exploitation.

Les deux derniers en date, le projet d'Hovercraft au Mont-Saint-Michel et le Port Saint-Michel, sont encore là pour le prouver. Les quelque deux millions de visiteurs présents chaque année sur le site sont une aubaine touristique inestimable que certains industriels ou groupes financiers ambitieux rêvent de s'approprier. Mais intervient à cet égard les problèmes d'environnement et d'activités humaines. Tout développement de cette zone ne doit pas contrarier l'équilibre fragile de l'écosystème de la baie. Les projets à venir ne doivent pas défigurer le paysage. D'ailleurs, les dispositions de la loi "littoral" évitent ce genre d'initiatives.

1 - Le projet d'hovercraft au Mont-Saint-Michel

Le projet d'hovercraft dans la baie du Mont-Saint-Michel date de 1987. Après cinq années de gestation, la société commerciale de Lorient Trans Inter Ocean reçoit l'autorisation préfectorale, préalable nécessaire à l'exécution de son projet. Celui-ci consiste à offrir aux touristes à un rythme de 8 à 10 fois par jour la traversée découverte de la baie au départ du lieu-dit la Caserne à Ardevon (commune du Mont-Saint-Michel).

Face à ce projet qu'elles considèrent comme un grave danger pour l'ensemble de l'écosystème de la baie, neuf associations importantes de défense de l'environnement, en tête desquelles "l'association des riverains de la baie du Mont-Saint-Michel", créent le "collectif de sauvegarde de la baie du Mont-Saint-Michel".

Après avoir intenté une action auprès du tribunal administratif de Caen, le collectif de vigilance décide d'en appeler à l'U.N.E.S.C.O., à l'Union Européenne en faisant référence aux dispositions relatives à la protection des oiseaux des Zones de Protection Spéciales (Z.P.S.) notifiées dont la baie fait partie.

Après de multiples péripéties et une plainte déposée devant la Commission Européenne (Direction Générale chargée de l'Environnement) contre l'État français, le projet de l'aéroglysseur pour visiter la baie du Mont-Saint-Michel a été définitivement abandonné par ses promoteurs, sept ans après sa présentation devant les instances préfectorales avec le retrait de l'arrêté préfectoral.

2 - Le projet Port Saint-Michel

Tout comme le projet touristique précédant, le dossier du parc d'attraction "Port Saint-Michel" est né en 1988 avec la création de la SOBAIMON, Société pour le développement de la maison de la baie du Mont-Saint-Michel côté Bretagne, à l'origine de ce projet.

Situé sur les rives bretonnes du Couesnon sur le territoire de la commune de Saint-Georges-de-Gréhaigne, ce projet colossal d'une trentaine d'hectares est le fruit à l'époque d'une réflexion menée conjointement par la SOBAIMON, la SFREG (Société spécialisée dans la réalisation de grands projets comme le Parc Astérix) et le groupe ACCOR, principal actionnaire.

Ce complexe "d'hébergement ludique thématique" composé d'un golf de 18 trous, de nombreux hôtels, de répliques grandeur nature de ports pittoresques comme les ports du Québec ou même celui de Venise, a depuis le début de l'été 1990 complètement disparu.

Néanmoins ce projet démesuré qui semblait avoir reçu au départ l'aval du Conseil Général de l'Ille-et-Vilaine montre bien une nouvelle fois l'intérêt toujours aussi grand que portent au Mont-Saint-Michel et à sa baie les grands promoteurs nationaux et internationaux.

3 - Le projet de Centre International de l'Environnement

Contrairement aux précédentes initiatives qui pouvaient porter atteinte à l'environnement, il convient de noter cet ancien projet qui avait vocation de le mettre en valeur. Initié par l'Association pour l'Animation du Canton de Sartilly (A.P.A.C.S.) en 1986, le projet de Centre International de l'Environnement à Genêts (dans lequel s'inscrivait au départ la Maison de la Baie de Genêts) constituait une façon d'exploiter le label "patrimoine mondial" de la baie. Ce projet n'a pas survécu à la disparition de l'A.P.A.C.S. en 1988.

E/ Les PERSPECTIVES PROMETTEUSES LIÉES à la RÉALISATION de la ROUTE des ESTUAIRES (A. 84)

La perspective de réalisation de la Route des Estuaires (A. 84)²¹ et notamment de sa section Caen-Rennes d'ici à la fin du siècle suscite des espoirs comme des craintes ici ou là quant à l'impact de l'infrastructure sur le développement local. Aussi convient-il de se préparer activement à sa mise en service pour tout mettre en oeuvre afin de tirer parti positivement de cet équipement.

Par son tracé, la Route des Estuaires traversera le Pays de la Baie, depuis Villedieu-les-Poêles jusqu'à Saint-James en passant à l'Ouest d'Avranches (avant la réalisation ultérieure de la déviation est).

Ainsi une attention particulière doit être portée sur les retombées prévisibles de la mise en service de l'A. 84 en matière économique et notamment touristique dans le Pays de la Baie. A cet égard, afin que la Route des Estuaires joue un rôle de "catalyseur touristique", une réflexion est menée par la Direction Départementale de l'Équipement de la Manche et son Service Prospective et Urbanisme pour étudier et proposer une stratégie concertée de développement touristique dans cette optique²².

A l'heure actuelle, cet axe de transit touristique très important (plus de 15 000 véhicules par jour en août à Plomb) draine une multitude de touristes dont bon nombre d'étrangers vers le Mont-Saint-Michel.

La réalisation de cette Liaison Assurant la Continuité du Réseau Autoroutier (L.A.C.R.A. = autoroute sans péage) intensifiera incontestablement les flux.

La réflexion doit ainsi prendre en compte les solutions susceptibles d'inciter les usagers de l'autoroute à se rendre dans le Pays de la Baie. Il ne s'agit pas tant de chercher à augmenter la fréquentation du Mont -déjà fort saturé en période estivale- mais surtout de diffuser intelligemment la clientèle dans l'arrière-pays.

Des pistes sont déjà à l'étude dans le cadre des aménagements annexes à l'autoroute (aires de repos, signalisation et indications touristiques, aménagements paysagers).

21 - La réalisation de l'A. 84 en Basse-Normandie et en Bretagne a mobilisé un effort sans précédent dans le cadre du XIème Plan actuel. En Basse-Normandie, un volet spécifique du Contrat de Plan État-Région 1994-1998 à hauteur d'un milliard de francs lui est consacré (réparti en 667 M.F. pour l'État, 166 M.F. pour la Région, 134 M.F. pour le Département de la Manche et 33 M.F. pour le Département du Calvados. En Bretagne, l'enveloppe totale du Contrat est également d'un milliard de francs (500 M.F. État, 249,2 pour la Région et 250,8 M.F. pour le Département d'Ille-et-Vilaine) auxquels s'ajoute un programme complémentaire d'accélération de 200 M.F. réparti entre les partenaires.

22 - La Route des Estuaires et la Baie du Mont-Saint-Michel : une stratégie de développement touristique - Rapport de la D.D.E. de la Manche, 1995.

Sur la partie de la Baie, la Route des Estuaires sera équipée d'une aire de service à Saint-Aubin-de-Terregatte au Sud et d'une aire de repos à Bel Air près de Plomb au Nord (cf. annexe n° 33) avec la possibilité d'aménager ces deux espaces en parfaite complémentarité. La première concrétisera l'entrée en Bretagne et en Ille-et-Vilaine sens nord-sud, l'entrée en Normandie et dans la Manche, sens sud-nord, sans oublier l'entrée en Baie du Mont-Saint-Michel.

Il faut donc répondre à cet endroit précis aux trois niveaux d'informations touristiques : à la fois régional, départemental et local. L'aménagement de l'aire de Saint-Aubin exige de ce fait un soin particulier : elle devra laisser une empreinte forte aux usagers qui la fréquenteront dont on estime le nombre à environ 2 000 par jour (sur un trafic total prévisible de 12 000 véhicules par jour à cet endroit). Des structures pourraient ainsi être mises en place avec différents partenaires comme une maison d'information touristique Bretagne-Normandie axée principalement sur le thème du Mont-Saint-Michel (distribution de dépliants, informations sur les hébergements et autres produits touristiques), un point d'exposition et de vente de produits régionaux, ainsi qu'un restaurant. Il convient que cette aire soit accessible dans les deux sens. Des discussions sont en cours pour la réalisation d'une passerelle à l'heure actuelle non prévue à cet endroit.

L'expérience réussie des "Ruralies" sur l'autoroute A. 10 au Sud de Niort en région Poitou-Charentes devrait inciter à la réalisation d'un complexe analogue.

Quant à l'aire de Bel Air, elle aura l'avantage de faire bénéficier l'usager qui s'y arrêtera d'une vue panoramique permettant de découvrir le Mont et sa Baie. Cette aire qui symbolisera ainsi l'entrée dans le Pays de la Baie sens Nord-Sud devrait, selon l'étude commanditée par la D.D.E. de la Manche²⁶, bénéficier uniquement d'un aménagement paysager et d'une aire de pique-nique, la "force du paysage" suffisant à inciter les automobilistes à visiter la région. Des points d'information et un belvédère avec une table d'orientation sont à cet égard envisagés. Mais le Conseil Général de la Manche souhaiterait a priori y réaliser un point d'information touristique avec ou sans personnel.

Des aires similaires ont été aménagées en France près de sites exceptionnels tels ceux sur l'autoroute A. 61 Toulouse-Narbonne permettant de découvrir au loin la cité fortifiée de Carcassonne ou encore l'aire des volcans d'Auvergne sur l'A. 75.

L'impact de tels aménagements sur le comportement de l'automobiliste n'est pas évident à mesurer tout du moins à brève échéance. En effet, l'usager de l'autoroute a un but précis, il utilise ce moyen pour se rendre plus rapidement sur son lieu de destination (lieu de vacances par

26 - D.D.E. de la Manche, La Route des Estuaires et la Baie du Mont-Saint-Michel ; une stratégie de développement touristique.

exemple) et son itinéraire est souvent bouclé d'avance. Pour de longues distances, l'escale technique (essence, gonflage des pneus), l'arrêt pour se reposer ou pour déjeuner est ainsi pris en compte. La curiosité ou la spécificité d'une aire peut attiser la curiosité de l'utilisateur qui s'y attardera. Mais en revanche, il paraît difficile d'inciter le voyageur "longue-distance" qui a un but précis à quitter l'autoroute pour se rendre au Mont et moins encore à s'attarder dans l'arrière-pays ! Cependant, l'action à moyen terme n'est pas à négliger : une information sur le Mont et sa Baie a été donnée à l'automobiliste qui peut profiter du retour pour faire éventuellement un crochet ou le cas échéant y consacrer le but d'un prochain voyage.

En outre, pour les clientèles de proximité qui fréquentent majoritairement le Mont (Normandie, Bretagne et Ile-de-France) et qui fournissent près de 50 % des visiteurs français au Mont, l'avènement de l'autoroute sera le moyen d'accéder le plus rapidement et donc plus fréquemment à cette région de la Baie.

Du point de vue de l'accès au Pays de la Baie à partir de l'autoroute, il est désormais acquis que la sortie Mont-Saint-Michel sera matérialisée par des panneaux d'indication en un unique endroit : l'échangeur de Poilley près de Pontaubault.

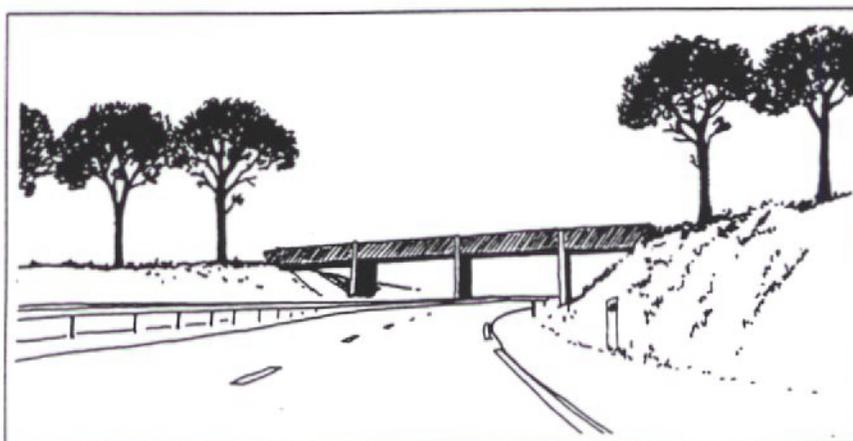
Il paraît souhaitable de jalonner cette partie de l'A. 84 par une bonne signalisation lisible et homogène, reprenant par exemple un idéogramme unique (tel par exemple le logo de l'association pour la mise en valeur de la Baie du Mont-Saint-Michel) qui puisse être mémorisé par l'automobiliste qui le retrouvera le long des circuits touristiques dans la baie.

Il conviendra donc de matérialiser les entrées du Pays de la Baie en amont dès les "portes" que pourraient symboliser Villedieu-les-Poêles au Nord et Saint-James au Sud.

Une information changeante par panneaux lumineux pourrait également renseigner l'utilisateur sur d'éventuels bouchons à l'arrivée du Mont-Saint-Michel et inciter les touristes à se reporter momentanément sur d'autres sites.

Dans le cadre du traitement paysager de l'A. 84, une étude spécifique sur la déviation Ouest d'Avranches réalisée à la demande de la D.D.E. de la Manche²⁴ insistait notamment sur la nécessité "de rendre lisible l'espace parcouru" et d'affirmer les séquences et de créer un véritable rythme". Afin d'annoncer le panorama sur la baie depuis la déviation, l'étude propose d'utiliser les ouvrages d'art ou de procéder à la plantation d'alignements d'arbres perpendiculaires à la route "de manière à ce que l'automobiliste se prépare" avant de découvrir le paysage.

24 - D.D.E. de la Manche : La Route des Estuaires et la baie du Mont-Saint-Michel, une approche paysagère.



Le végétal associé aux ouvrages d'art pourrait définir une transition forte et annoncer la vue sur la Baie du Mont-Saint-Michel

Source : D.D.E. de la Manche

Ainsi, la réalisation de la Route des Estuaires ouvre des perspectives intéressantes en terme de valorisation du Pays de la Baie à condition toutefois de mener sur le terrain une véritable politique d'accompagnement. Ce sera certainement localement l'un des enjeux de la "charte d'itinéraire" prévue dans la mise en oeuvre du "1 % paysage et développement".

F/ La DESSERTE FERROVIAIRE du PAYS de la BAIE

La desserte ferroviaire du Pays de la Baie est actuellement principalement assurée par deux lignes : la ligne Caen-Rennes et la ligne Paris-Granville. Certes, il conviendrait également d'y associer l'actuel prolongement vers Rennes du T.G.V. Atlantique.

1 - La ligne Caen-Rennes

Seul lien ferroviaire entre la Normandie et la Bretagne, la ligne Caen-Rennes s'embranche sur le Cherbourg-Caen à Lison à son extrémité est et sur le Saint-Malo-Rennes à l'ouest et dessert Saint-Lô, Coutances, Folligny, Avranches, Pontorson et Dol-de-Bretagne. De même elle coupe la ligne Paris-Granville à la hauteur de Folligny.

Cette ligne ferroviaire a depuis bon nombre d'années été négligée de la part de la S.N.C.F.. Certes, elle a le handicap de présenter un tracé plus long d'une cinquantaine de kilomètres que la route, ce qui

amoindrit son rôle interrégional et le consacre davantage à une desserte locale. Le trafic modeste (4 000 voyageurs par semaine -arrivées et départs- durant l'été 1992) a subi une diminution ces dernières années. Ce problème de rentabilité associé à la concurrence de la route avec la future mise en service de la Route des Estuaires a amené la S.N.C.F. à poser la question du maintien de la ligne.

Aussi, les Régions Basse-Normandie et Bretagne se sont prononcées pour le maintien de la ligne du fait de son rôle d'aménagement du territoire. Un projet de modernisation a même été évoqué fin 1991. Le nouveau Contrat de Plan État-S.N.C.F. 1996-2000 et le transfert de responsabilité aux Régions en matière de transports ferroviaires régionaux (Réforme Haenel) apporteront sans doute des éléments de réponses définitifs.

2 - La ligne Granville-Paris

Le Plan Régional 1994-1998 a opté pour la modernisation de la ligne ferroviaire Paris-Granville étant donné le rôle crucial de cette artère transversale pour l'ensemble du sud de la Basse-Normandie.

Le programme engagé prévoit la mise à voie unique partielle ; l'utilisation de l'emprise double voie devant conduire à un relèvement de la vitesse de 140 km/h à 160 km/h.

Une amélioration du matériel roulant est par ailleurs prévue avec la livraison courant 1998 des premières rames automoteurs diesels, l'objectif étant à terme l'électrification de la ligne.

G / Pour une MISE en VALEUR et une PROMOTION TOURISTIQUE du PAYS de la BAIE

A l'heure où la réflexion s'engage pour le contenu de l'Opération Grand Site, des pistes d'actions possibles sont avancées par différents décideurs locaux en termes de mise en valeur et de promotion touristique du Pays de la Baie. Déjà des initiatives intéressantes en la matière se sont fait jour de part et d'autre du Couesnon.

1 - Développer les circuits touristiques

Des chiffres en cours montrent la nécessité de créer ou de faire renaître les circuits touristiques dans le Pays de la Baie.

A ce sujet, il convient d'indiquer que le Mont-Saint-Michel est déjà concerné par l'initiative de la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites (C.N.M.H.S.) pour la mise en valeur de routes historiques.



En 1995, le Mont-Saint-Michel fait partie intégrante des itinéraires suivants :

- la route Normandie - Mont-Saint-Michel qui va du Château de Fontaine-Henry au Mont (via Balleroy, Hambye et La Lucerne...);
- la route historique des Marches de Bretagne reliant le Mont au Château de Clisson au Sud-Est de Nantes (via Fougères, Vitré...);
- la route historique Cotentin-Mont-Saint-Michel qui va du Château de Turlaville au Mont.

Par ailleurs, une quatrième route historique concerne seulement la partie bretonne du Pays de la Baie (le Mont n'étant plus une étape), vouée à Chateaubriand qui va de Fougères à Montmuran en passant notamment par Combourg.

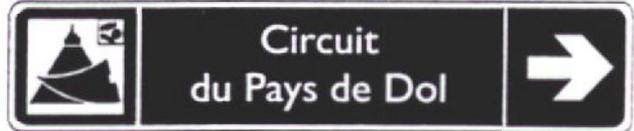
Enfin, citons la route historique des Plantagenets qui fait la promotion des principaux monuments des régions traversées dont le Mont fait partie.

Des initiatives locales ont également déjà cours mettant en valeur les richesses du patrimoine. Ainsi, côté Ille-et-Vilaine, le Conseil Général a mis en oeuvre une politique de développement des circuits touristiques départementaux. Ces circuits sont actuellement au nombre de quatre :

- N° 1 : circuit touristique du Pays de Dol ;
- N° 2 : circuit touristique de Tinténiac - Montmuran ;
- N° 3 : circuit touristique de Brocéliande ;
- N° 4 : circuit touristique de Madame de Sévigné.

Cette initiative financée par le Département d'Ille-et-Vilaine et parrainée par le Crédit Agricole reçoit le concours technique du Comité Départemental du Tourisme, de la D.D.E. et pour les deux premiers circuits, du G.I.T. de la Baie du Mont-Saint-Michel - Bretagne Romantique. Chaque circuit est jalonné par une signalétique appropriée aux normes en vigueur en matière de signalisation touristique (panneaux marrons) avec un logo correspondant (logo du G.I.T. de la Baie du Mont-Saint-Michel - Bretagne Romantique pour le circuit n° 1 et logo du Syndicat d'Initiative de Tinténiac pour le circuit n° 2 avec, à chaque fois, le rappel du logo du Département.

Au niveau du soutien technique et de l'information aux touristes, un dépliant est édité pour chaque circuit agrémenté d'une carte.



- Le circuit touristique du Pays de Dol (cf. annexe n° 34) part de Dol de Bretagne et relie Saint-Léonard, Broualan, Pleine-Fougères, Saint-Georges-de-Grehaigne, Saint Broladre, Cherrueix, Le Vivier-sur-Mer et le Mont Dol. L'itinéraire est marqué par des étapes ou "points forts" constitués par des sites naturels ou des monuments exceptionnels. Des panneaux d'interprétation sur site complètent le dispositif.

Le circuit se limite au territoire de l'Ille-et-Vilaine et ne fait pas du Mont-Saint-Michel une étape.

- Le circuit touristique de Tinténiac-Montmuran ne concerne que les marges Sud-Ouest des Pays de la Baie et s'enfonce davantage dans l'arrière-pays autour de Tinténiac (appartenant au G.I.T.) et met en valeur le patrimoine local.

Dans la Manche, il existe une signalisation touristique avec panneaux d'entrée de baie, relais d'information service, jalonnement de proximité et panneaux d'information sur site. L'option recherchée est d'informer le touriste en lui laissant la liberté de choisir lui-même sa destination (cf. annexe n° ???).

Une réflexion sur la mise en oeuvre d'une "route touristique" de la Baie du Mont-Saint-Michel est en cours dans la Manche. Cette initiative qui "reprendra" du même coup l'ancienne signalétique qui a vieilli devenue obsolète doit déboucher sur un tracé s'appuyant sur les points forts de la baie tels que le patrimoine naturel et architectural et les belvédères.

Cependant, la tâche de réaliser un circuit touristique est délicate étant donné la faible capacité de certaines routes à supporter un trafic supplémentaire.

Cette signalétique doit reprendre le logo de l'association pour la mise en valeur de la baie du Mont-Saint-Michel.

Enfin, il serait intéressant parallèlement aux circuits touristiques de développer et réactiver les parcours pédestres, équestres,

voire cyclistes²⁸ utilisant les chemins existants, le réseau des chemins de grandes randonnées étant dense dans le Pays de la Baie.

2 - Réaliser des points d'informations touristiques

La mise en oeuvre de relais d'informations sur la Route des Estuaires a été précédemment évoquée. Parallèlement, il serait intéressant de délivrer sur quelques points forts dans la baie des informations sur le patrimoine, les activités, les manifestations culturelles dans la baie. L'utilisation des nouvelles technologies telles les bornes interactives serait à expertiser. Par ailleurs, une attention particulière serait à porter à l'aménagement du site du futur parc de stationnement de 3 300 places prévues à La Caserne. Il convient notamment de profiter du lieu d'accès du public aux télécabines pour créer une structure d'accueil et d'information d'où la vue sur le Mont serait exceptionnelle. Bien des touristes en effet s'y arrêteront sans prendre la navette vers le monument et de lieu devra inciter à la redistribution du tourisme dans la baie.

3 - Valoriser les points forts dans l'arrière-pays

Cette politique de développement des circuits touristiques doit aller de pair avec une volonté de promotion de sites exceptionnels qui doivent tout légitimement bénéficier des retombées touristiques du Mont.

Tout d'abord, le territoire proche qui bénéficie encore de l'effet visuel du Mont-Saint-Michel, se doit d'utiliser cet atout à travers la mise en valeur des belvédères qui constituent d'authentiques balcons sur le Mont et dont certains offrent un véritable spectacle durant la marée montante. Il s'agit des Falaises de Champeaux, du Bec d'Andaine, de la pointe du Mont Manet, du Grouin du Sud, du Jardin des Plantes d'Avranches, de la Roche-Torin, de l'ossuaire allemand d'Huisnes-sur-Mer, du Mont-Dol et de Cancale. Il y a parmi ces lieux des étapes à découvrir dans le cadre d'un circuit touristique. Malheureusement, dans l'état actuel des équipements, un renforcement de la fréquentation touristique sur certains de ces sites serait difficile à gérer et pourrait entraîner des conséquences fâcheuses sur l'environnement. C'est le cas notamment du site des Falaises de Champeaux, de la pointe du Grouin du Sud ou de Roche-Torin. Il convient au préalable aux collectivités locales d'aménager ces sites bien qu'une telle entreprise soit vraiment délicate du fait de la protection des espaces sensibles et des prescriptions de la loi littoral. Déjà, en 1986, une étude commanditée par la D.I.R.E.N. (à l'époque, Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement) sur la maîtrise de la fréquentation des

28 - L'usage des V.T.T. ne doit pas nuire à l'environnement.

milieux naturels sensibles²⁹ déconseillait toute incitation touristique sur le site du Grouin du Sud "incapable de supporter une forte pression touristique".

La recherche de pôles d'attraction touristique dans l'arrière-pays est complexe. Sur ce point, l'Ille-et-Vilaine possède un net avantage sur la Manche avec les trois pôles complémentaires pour la Baie que sont Saint-Malo, Dinan et même Rennes. Bien souvent, les visites de la cité malouine vont de pair avec la visite du Mont pour des tours-opérateurs.

C'est la raison pour laquelle des espoirs sont portés côté Basse-Normandie sur des pôles comme Granville (son port, son histoire maritime), Avranches (son patrimoine historique, les manuscrits du Mont-Saint-Michel), voire Villedieu-les-Poêles (cité du cuivre et d'artisanat).

Par ailleurs, les nombreux thèmes présents dans le Pays de la Baie incitent à la diversification de produits touristiques spécifiques en relation avec le milieu naturel ou les traditions locales.

C'est le cas par exemple de la découverte :

- du patrimoine architectural rural, religieux, artisanal (Moulins, Salines...) ou historique ;
- des richesses naturelles avec des thèmes à exploiter comme les oiseaux, les mammifères marins qui fréquentent la baie (comme les dauphins ou les phoques), la pêche, les poissons migrateurs, tels que les saumons, la géologie avec, à chaque fois, des points d'appuis {maisons de site à thèmes, tels que la Maison des Herbus à Courtils, maison de la rivière à Brouin (sur la Sée), maison de la pêche à pied à Vains, maison du granit à Saint-Michel-de-Montjoie}.

Tout comme la Manche, l'Ille-et-Vilaine souhaite exploiter dans la baie les maisons à thème (les bisquines, l'huître, le mariage d'Antan, etc...).

De plus, les espaces lacustres dans l'arrière-pays mériteraient d'être mieux connus avec un développement des activités nautiques. Il s'agit des lacs de Vézins et de la Roche-qui-Boit côté Manche et des étangs tels celui de la forêt de Villecartier côté Ille-et-Vilaine qui bénéficie également d'un tourisme fluvial sur le canal d'Ille et Rance.

29 - Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement de Basse-Normandie : Maîtrise de la fréquentation des milieux naturels sensibles de la Baie du Mont-Saint-Michel, étude ITHAQUE, décembre 1986.

4 - Un tourisme respectueux de l'environnement fragile de la baie

Avant d'engager les axes d'une politique de promotion touristique du pays de la baie, il convient d'être attentif aux actions à mener afin d'organiser une fréquentation en parfaite harmonie avec la fragilité du milieu naturel.

Dans l'état actuel des capacités d'accueil du public, il n'est pas concevable d'envisager un tourisme de masse sur les sites remarquables du point de vue environnemental. Toute stratégie devra être menée en parfaite cohérence avec la préservation de l'écosystème.

Même s'il est peu probable que demain, des flux touristiques massifs se répandent sur l'ensemble de l'arrière-pays du Mont, il faut avoir conscience que le tourisme de nature et de découverte atteint aujourd'hui ses limites. En effet, par exemple, la fréquentation des activités offertes par la Maison de la Baie à Genêts a dépassé en 1994 les 27 000 visiteurs et certaines journées d'été, le site du Bec d'Andaine accueille plus de 2 000 visiteurs par jour, ce qui, en terme de capacité d'accueil et de respect du milieu naturel devient difficile à gérer aux yeux des organisateurs. Bon nombre de sites remarquables dans la baie apparaissent insuffisamment adaptés à une fréquentation massive qui entraînerait à terme une dégradation et une banalisation du milieu (risque de piétinement des espèces végétales, perturbation de l'avifaune, destruction des dunes, pollutions diverses...).

Il convient dès lors à l'avenir de mettre en valeur les points forts de la baie en terme de complémentarité en orientant intelligemment les flux touristiques et en veillant à optimiser l'accueil sur ces sites remarquables en parfaite cohérence avec les exigences du milieu naturel. Par exemple, l'absence d'aménagement pour accueillir les touristes au Bec d'Andaine ou encore au Grouin du Sud contribue à la dégradation du milieu. Il convient ainsi d'opter pour la réalisation de parkings s'intégrant parfaitement dans le milieu (avec un choix de revêtement permettant par exemple la repousse de l'herbe...). Il convient de s'inspirer à cet égard des aménagements en cours sur la Roche-Torin qui prennent en compte une approche paysagère avec notamment la plantation de haies buissonnantes pour masquer les voitures.

Autrement dit, l'objectif souhaitable d'une Opération Grand Site conciliant tourisme et environnement serait d'organiser la fréquentation pour que le milieu générateur de cette fréquentation soit préservé.

Si rien n'est fait, il n'est en effet pour certains spécialistes pas envisageable (ni souhaitable) que des sites naturels atteignent demain ne serait-ce que 10 % du flux touristique sur le Mont-Saint-Michel. En revanche, organiser le tourisme sur quelques sites secondaires ou

"maisons" à thème dans la Manche et dans l'Ille-et-Vilaine (maisons de la baie, maison de la pêche à pied, maison de l'huître, etc...) s'appuyant sur les spécificités locales semble être l'option retenue.

Plus que le "tourisme vert" que l'on connaît, un "tourisme de nature" s'appuyant sur la connaissance du patrimoine naturel et son respect reste à concevoir dans la baie du Mont-Saint-Michel. Il faut savoir, en effet, qu'une clientèle nord-européenne (suédois, danois, anglais et allemands) est sensible à ce produit touristique encore inexploité dans notre pays reposant, par exemple, sur l'observation des oiseaux migrateurs en hiver, la visite des pêcheries, des polders, de l'artisanat local, etc.... La réalisation de la Route des Estuaires et à terme de l'A.N.S.A. (Axe Nord Sud Atlantique) nous rapprochera de ces pays du nord de l'Europe et de ce potentiel touristique. Des centres d'accueil dans la baie, s'appuyant éventuellement sur le réseau des maisons à thèmes qui se constitue de part et d'autre du Couesnon auraient un rôle évident. Des tours-opérateurs au niveau mondial seraient prêts à exploiter ce produit trop souvent négligé. On estime que dans le monde, 32 millions de personnes sont potentiellement intéressées par ce genre de tourisme de découverte.

Parallèlement à ce tourisme de nature, un tourisme culturel reposant sur les autres grands pôles dans ou à proximité de la baie (Saint-Malo, Cancale, Dol, Fougères, Avranches, Granville, Villedieu-les-Poêles, etc...) sont plus aptes par tradition à supporter un tourisme de masse. De même, des circuits combinés avec les îles Chausey et les îles anglo-normandes (par Saint-Malo et Granville) seraient à développer²⁷.

IV - POUR UN DÉVELOPPEMENT COORDONNÉ DU PAYS DE LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL

Le Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel bénéficie d'atouts considérables. Pourtant, pour cette entité géographique les retombées ne sont pas à la hauteur des potentialités. L'un des obstacles majeurs à ce développement légitime s'avère être la faible coordination sur le terrain entre les décideurs locaux et la difficulté de rassembler l'ensemble des partenaires au sein d'un cadre d'intervention. Ce manque de vision est fort préjudiciable et concerne plusieurs échelles. Il est en partie dû à une connaissance très fragmentaire des divers patrimoines naturels et culturels de la baie de la part des responsables locaux.

27 - L'aspect important des relations avec les îles anglo-normandes non traité dans le présent rapport fait l'objet d'un rapport spécifique du C.E.S.R. Basse-Normandie : "La Basse-Normandie et les îles anglo-normandes" - décembre 1994.

La solution à ce problème est la recherche d'une coopération à plusieurs niveaux : régionale, départementale et communale. Elle s'avérera en effet nécessaire dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Opération Grand Site déjà programmée.

A/ L'ÉTAT de la COOPÉRATION INTERCOMMUNALE dans le PAYS de la BAIE du MONT-SAINT-MICHEL

La couverture des Communautés de Communes se tisse au fur et à mesure et la zone du Pays de la Baie n'échappe pas à cette volonté légitime de regrouper les intentions locales sur des domaines de compétences bien déterminés.

Dans la partie manchoise de la baie, on recense six communautés de communes :

- communauté de communes du canton de Saint-James (depuis le 31.12.1992),
- communauté de communes du canton de Ducey (depuis le 31.12.1992),
- communauté de communes du canton d'Avranches (depuis le 28.12.1992),
- communauté de communes du canton de Sartilly (depuis le 28.12.1992),
- communauté de communes du canton de Brécey (depuis le 28.12.1992),
- communauté de communes du canton de La Haye-Pesnel (depuis le 28.12.1992).

Seul le canton de Pontorson n'a à ce jour constitué aucune structure analogue.

Il faut savoir que bon nombre de communautés de communes de la Manche ont parmi leurs compétences le tourisme, ainsi que la protection et la mise en valeur de l'environnement.

Cependant, la pertinence physique ou écologique du canton n'est pas réelle. Ce cadre n'est pas vraiment adapté pour traiter des questions d'environnement qui nécessitent un cadre plus global.

Par ailleurs, il convient de citer le rôle prépondérant que joue le S.I.V.O.M. de l'Anse de Moidrey qui est composé des communes de Pontorson (à laquelle sont rattachées les communes associées d'Ardevon, Beauvoir, Moidrey, Boucey, Cormeray, Curey et les Pas) et du Mont-Saint-Michel. Ce S.I.V.O.M. avait jusqu'en 1993 comme originalité une vocation interrégionale en comprenant la commune bretonne de Saint-Georges-de-Gréhaigne qui à cette date s'est retirée.

Le S.I.V.O.M. de l'Anse de Moidrey²⁸ a dans ses compétences la gestion des parcs de stationnement aux abords du Mont (ce qui lui assure une ressource financière substantielle), la gestion de complexes touristiques (gîtes, campings...) ainsi que la responsabilité du barrage sur le Couesnon.

En Bretagne, les Communautés de Communes sur le territoire délimité sont au nombre de trois au 1er juillet 1995 :

- communauté de communes : Baie du Mont-Saint-Michel, Porte de la Bretagne, Canton de Pleine-Fougères (depuis le 28.10.1993),
- communauté de communes du canton d'Antrain (depuis le 29.12.1993),
- communauté de communes du Pays de Dol de Bretagne et de la Baie du Mont-Saint-Michel (correspondant précisément au canton de Dol) (depuis le 31.12.1993).

Par ailleurs, il convient de signaler que le grand SIVOM des cantons de Combourg - Tinténiac dont l'existence était liée à l'élaboration du contrat de pays va prochainement se transformer en communauté de communes. Le périmètre qui s'élargirait à quatre communes du canton de Hédé a été adopté ; les statuts sont en cours d'élaboration.

Un vide existe pour l'instant dans le secteur de Chateauneuf et au sud de Cancale sachant qu'un SIVOM regroupe les communes de Cancale, Saint-Benoît-des-ondes, Saint-Coulomb et Saint-Meloire-des-Ondes.

Les trois communautés de communes disposent de compétences très précises en termes de développement touristique et de protection et de mise en valeur de l'environnement.

A cet égard, la communauté de communes du Pays de Dol a, dans ses actions, la promotion économique et touristique en concertation avec des partenaires (tel que le G.I.T.) et l'aménagement des sites.

La communauté de communes de Pleine-Fougères, outre ses compétences en matière touristique, a pour tâche également la protection et la mise en valeur de l'environnement dans le cadre d'éventuels schémas départementaux à ce sujet.

La coopération intercommunale est indiscutablement positive du fait qu'elle permet de mettre en oeuvre une organisation touristique ou des dispositions en faveur de l'environnement sur un secteur donné. En revanche, l'intercommunalité ne doit pas être l'occasion

28 - La création du syndicat intercommunal a été autorisée, à l'origine entre les communes de Pontorson, Moidrey et Beauvoir sous le nom de Syndicat Intercommunal pour l'assèchement et la mise en valeur de l'Anse de Moidrey, le 17 juin 1959. Ce syndicat devient S.I.V.O.M. le 5 août 1964 après l'adhésion des communes d'Ardevon (Manche) et Saint-Georges-de-Gréhaigne (Ille-et-Vilaine).

de cristalliser davantage les oppositions et les divergences et pour cela, il apparaît nécessaire d'envisager un cadre d'action et de coopération à une plus grande échelle. Ces dispositions seront d'autant plus nécessaires que la mise en oeuvre de l'Opération Grand Site exigera de mener une politique de développement cohérente sur ce territoire de la Baie du Mont-Saint-Michel.

B / Le PROGRAMME L.E.A.D.E.R.

Depuis 1988, les programmes opérationnels des régions en retard de développement (régions de l'Objectif I) et des autres zones rurales en difficulté (zones de l'Objectif 5b) permettent à l'Union européenne d'accompagner et de renforcer les politiques de développement rural décidées par les États membres.

Mais une telle mutation implique également de rechercher des solutions nouvelles, adaptées à chacun des territoires ruraux. Tel était l'objectif de l'Initiative communautaire L.E.A.D.E.R. (Liaisons Entre les Actions et Développement d'Économie Rurale), lancée en 1991, en complément des programmes opérationnels pour une première période de trois ans.

Il faut savoir que L.E.A.D.E.R. concerne des territoires de dimension restreinte ayant une forte identité : micro-régions, vallées, "pays", bassins de vie, etc....

Dans ces territoires, le programme L.E.A.D.E.R. est bâti sur une implication active des populations locales, des entreprises, des associations et des collectivités. Le pari de L.E.A.D.E.R., repose sur l'initiative locale, la capacité des acteurs économiques locaux, des populations locales à entreprendre ensemble, à inventer un développement cohérent pour la zone concernée. Ainsi, L.E.A.D.E.R. prend appui sur un partenariat local concrétisé par un "Groupe d'Action Local" (G.A.L.) avec mise en réseau de toutes les zones L.E.A.D.E.R. pour faciliter les échanges d'expériences.

Le sud-Manche avec son Pays d'Accueil s'est très tôt impliqué dans cette démarche. L'un des objectifs de ce premier programme aidé par la Communauté Européenne était de mettre en réseau les hébergements touristiques de passage en permettant une réservation télématique en temps réel.

Aujourd'hui, L.E.A.D.E.R. II a pour objectif d'assurer la continuité du programme avec la reconduction du soutien au Pays d'Accueil et l'instauration d'un programme L.E.A.D.E.R. II pour l'Avranchin qui concernerait sept cantons (Avranches, Ducey, Sartilly, La

Haye-Pesnel, Pontorson, Isigny-le-Buat et Saint-James). Les quatre secteurs d'intervention prévoient des actions en matière de développement économique, de formation, de tourisme et d'environnement dans la baie du Mont-Saint-Michel.

C / La MISE en OEUVRE d'une OPÉRATION GRAND SITE

1 - L'objectif d'une Opération Grand Site

Relancée dans le cadre de l'annonce officielle par le Premier Ministre, Édouard BALLADUR, du projet de restauration de l'insularité du Mont-Saint-Michel en mars 1995, l'Opération Grand Site n'en est pas moins un programme lancé à la fin des années 1970. En effet, décidées en 1979, sur le plan national par le Ministère de l'Équipement, ces opérations ont pour objet de permettre la réhabilitation et la mise en valeur des sites les plus fréquentés. Vingt grands sites nationaux furent retenus à l'époque (cf. annexe n° 35).

Il faut savoir qu'une Opération Grand Site ne constitue pas une procédure réglementaire, elle s'apparente plutôt à une politique d'aménagement intégré.

Les sites naturels, tout comme les monuments exceptionnels, méritent tout autant une gestion rigoureuse à la hauteur de leur valeur intrinsèque ; ils peuvent être caractérisés de la façon suivante :

- notoriété internationale ;
- inadéquation entre les capacités d'accueil et la fréquentation touristique importante (plusieurs centaines de milliers de visiteurs) ;
- existence de mesures réglementaires de protection de l'espace.

Ainsi, une opération de grande envergure ne peut être le simple fait d'acteurs locaux et nécessite obligatoirement l'investissement de l'ensemble des pouvoirs publics : l'État, les collectivités locales associées à divers partenaires (tels les associations, le mécénat...).

Les conditions de réussite d'un tel projet passent nécessairement par la réalisation d'objectifs précis préalablement définis qui sont pour chaque grand site retenu :

- la préservation de l'intégrité et de l'originalité de certains lieux ;
- la réhabilitation de secteurs dégradés ;

-
- l'organisation de la fréquentation touristique et de la promotion du site ;
 - la mise en place d'une structure de gestion spécifique : un maître d'ouvrage local.

L'ensemble des actions doit définir un projet global de dimensions culturelle, écologique et économique.

Au niveau procédurier, l'Opération Grand Site est par définition un acte de partenariat entre les services de l'État et les collectivités locales concernées qui suppose dès la phase de conception la constitution d'un comité de pilotage. Celle-ci assure le suivi de l'étude de définition et suit la phase de réalisation.

Une première phase d'analyse et de diagnostic se déroule sur le site en concertation avec les acteurs locaux. Rapidement, suit la seconde phase consistant à retenir des propositions concrètes d'action s'inscrivant dans un schéma général.

La Basse-Normandie est déjà concernée par une telle procédure sur le site de La Hague avec le District comme maître d'ouvrage. Au cours du plan régional 1994-1998, le Conseil Régional s'est engagé sur ce site à "assurer la bonne fin rapide du projet initial avec, notamment, l'apport de sa participation financière et à promouvoir une évaluation impartiale des résultats obtenus avant d'examiner une suite éventuelle"²⁹.

2 - La finalité de l'Opération Grand Site "baie du Mont-Saint-Michel"

L'Opération Grand Site "Baie du Mont-Saint-Michel" doit être une démarche concertée de maîtrise et de valorisation de l'ensemble de la baie s'articulant autour de la préservation, de l'intégrité et de l'originalité des lieux, de l'organisation de la fréquentation touristique et de la promotion du site. La note de synthèse publiée lors de l'annonce officielle du "projet BALLADUR" y ajoutait l'aspect développement économique³⁰.

Ainsi 50 M.F. ont été prévus pour ce programme qui doit conduire "à diminuer la pression touristique qui s'exerce sur les parties les plus fragiles du site et renforcer les atouts des communes de la baie et de l'arrière-pays". Ainsi, la notion d'entité "Pays de la Baie" est bien présente dans les diverses intentions. Les réalisations de l'Opération Grand Site - Baie du Mont-Saint-Michel doivent s'étaler sur quatre années de mi-1998 à début 2002. Mais dès 1995, il était prévu de commencer les études préliminaires. Or, jusqu'à présent, il paraît trop tôt pour évoquer un

29 - Conseil Régional de Basse-Normandie : IIIème Plan Régional 1994-1998, page 234.

30 - Cependant, l'objectif bien défini d'une Opération Grand Site est d'associer paysages, milieux naturels et tourisme.

éventuel contenu de l'opération. Cependant, on peut émettre sans difficulté quelques pistes dans la continuité des réalisations effectuées localement dans les parties bretonne et bas-normande du Pays de la Baie.

L'Opération Grand Site permettrait enfin une vision commune sur un territoire identifié en créant une dynamique sur la base d'actions cohérentes et complémentaires. Elle résoudrait du même coup le problème de la faible capacité financière des communes rurales de la baie.

Les réalisations et les perspectives par exemple du G.I.T. Baie du Mont-Saint-Michel - Bretagne Romantique dans l'Ille-et-Vilaine, de l'Association pour la mise en valeur du Pays de la Baie et plus généralement du S.M.E.T. dans la Manche s'inscrivent tout légitimement dans ce cadre.

De même, il s'agirait d'intégrer la démarche grand site dans les plans d'occupation des sols en cours de révision. Il est par ailleurs prévu que des crédits provenant du F.I.A.T. et programmes européens soient mobilisés. Mais auparavant, il conviendra de trouver un cadre d'action pour la mise en oeuvre des objectifs fixés de façon unilatérale.

Une réflexion préalable devra définir l'espace géographique retenu. Deux approches sont envisageables :

- restreindre la zone d'action aux seuls cantons littoraux de la baie ;
- ou élargir le champ d'investigation dans un esprit de développement économique plus large avec un territoire borné par des villes portes³¹ ou vitrines d'appels.

3 - Quel territoire pour l'Opération Grand Site ?

Le territoire d'action de l'Opération Grand Site - baie du Mont-Saint-Michel n'est pas encore déterminé. Des pistes de réflexion donnent cependant à penser que seuls les cantons littoraux, de Cancale à Granville, seraient retenus. En effet les études préliminaire d'évaluation à l'usage interne de la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme du Ministère de l'Équipement avaient privilégié dès 1994 cette aire géographique.

Le problème est que la diversification du produit "Mont-Saint-Michel" doit reposer sur un territoire offrant un large panel d'activité de loisirs et de centres d'intérêt. Se limiter au littoral revient à identifier toute forme de diversification par rapport au seul Mont. Par ailleurs,

31 - La notion de ville-porte est souvent associée aux Parcs Naturels Régionaux. Il s'agit de villes situées à l'extérieur du parc et situées sur des grands axes d'accès.

orienter et densifier le flux touristique sur la seule frange littorale pourrait à terme faire peser une menace pour l'équilibre de l'environnement de l'écosystème baie. L'arrière-pays possède des atouts : un patrimoine architectural riche et varié, un environnement propice à certaines formes d'activités (à l'exemple des lacs, rivières), un tourisme à développer (gîtes, chambres d'hôtes).

De même, il paraît vital d'associer à la démarche des villes-portes en marge de ce territoire telles que Saint-Malo, Dinan, Fougères en Bretagne, Saint-Hilaire-du-Harcouët, Villedieu-les-Poêles en Basse-Normandie.

En résumé, si l'État souhaite concentrer son action sur la seule frange littorale dans un souci d'homogénéité, il n'est alors pas exclu d'envisager, en liaison avec les collectivités locales et les divers partenaires économiques des actions dans l'arrière-pays, en complémentarité de l'Opération Grand Site très ciblée, relayant ainsi l'État sur cette partie du territoire de la baie.

4 - Quelle structure pour la mise en oeuvre de l'Opération Grand Site ?

La mise en oeuvre d'une Opération Grand Site nécessite un cadre d'action bien déterminé. Or, dans l'état actuel de nos connaissances, il n'est guère possible d'en déterminer avec exactitude la nature. De même, le périmètre d'action n'est pas délimité, mais il est presque admis que les deux régions seront concernées.

La maîtrise d'ouvrage doit inévitablement être locale. Pour le territoire manchois, le rapport a montré combien le S.M.E.T. était partie prenante dans l'aménagement touristique de cette zone. Un constat similaire pourrait être fait pour le G.I.T. côté Ille-et-Vilaine.

A partir de la situation actuelle qui apparaît cloisonnée, peut-on en arriver à une logique interdépartementale et donc interrégionale ? Dans ce cadre, deux scénarios peuvent être évoqués : soit une entente au niveau de deux maîtres d'ouvrages (l'un en Ille-et-Vilaine, l'autre dans la Manche) ; soit la création d'une structure unique interdépartementale.

Ce dernier schéma apparaît de premier abord séduisant à maints égards. En effet, elle permettrait à l'entité Baie d'exister réellement et d'être enfin reconnue surtout dans l'éventualité selon laquelle la procédure "Grand Site" ne constituerait en réalité qu'une phase transitoire et éphémère permettant l'installation d'une structure définitive.

Un Syndicat Mixte à vocation interdépartementale ou interrégionale pourrait mettre en oeuvre sur le terrain une telle opération mais pour en arriver à ce stade, il conviendra de rassembler les deux secteurs du Pays de la Baie qui ont mené parallèlement des actions (ou des projets d'actions) sensiblement comparables avec des moyens différents mais dans un but identique : la mise en valeur et le développement du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel.

L'idée de mettre en oeuvre un Syndicat Mixte labellisé Parc Naturel Régional (P.N.R.) de la Baie du Mont-Saint-Michel a germé dans le passé, certains voyant le cadre d'action idéal pour une Opération Grand Site et le meilleur moyen d'engager une coopération interrégionale Bretagne - Basse-Normandie (à l'instar du Parc Normandie-Maine reliant les Pays de Loire à la Basse-Normandie).

La formule Parc Naturel Régional pourrait en effet s'intégrer parfaitement dans une démarche de protection et de mise en valeur et de développement touristique de la baie. Ce parc, s'il venait à se créer un jour, aurait une forte emprise marine (jusqu'aux Iles Chausey).



Logo fictif d'un hypothétique Parc Naturel Régional de la Baie du Mont-Saint-Michel

Dessin : Ph. HUGO - C.E.S.R.

Cependant, cette solution a somme toute peu de chances d'être retenue. L'une des raisons principale est le nombre déjà important des structures P.N.R. en Basse-Normandie qui va totaliser bientôt trois parcs (dont deux interrégionaux) : le Parc des Marais du Cotentin et du Bessin, le Parc Normandie-Maine et le Parc du Perche³².

Le premier scénario évoqué visant à s'appuyer sur les structures de gestion locales existantes (ou à créer) de part et d'autre du Couesnon serait moins lourd à gérer. De plus, la procédure Grand Site recommande pour sa mise en oeuvre, l'existence d'une structure locale fortement impliquée dans la procédure. Dans la Manche, le S.M.E.T. se prépare activement à cette option (fort de son action sur le terrain et de son expérience sur le "Grand Site" de La Hague).

Quel que soit le choix retenu, il est en revanche indispensable de concevoir parallèlement un lieu de réflexion et de rencontre interdépartemental voire interrégional.

32 - D'autant plus que les opportunités de créer des Parcs seraient nombreuses en Basse-Normandie vu la richesse des entités paysagères comme le Pays d'Auge, la Suisse Normande, le Bocage....).

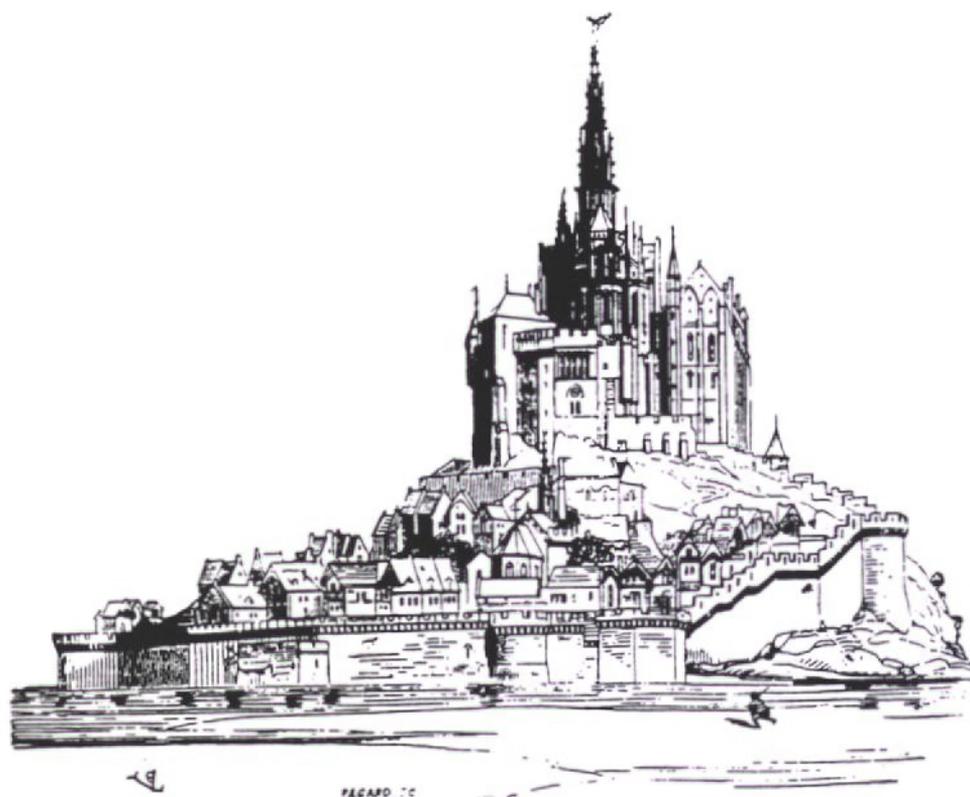
Cette question de la (ou des) structure(s) à mettre en place qui sera en mesure de recueillir l'assentiment de tous les décideurs est primordiale dans la mesure où elle conditionne la réussite des actions futures.

Annexes

LES GRANDES DATES DU MONT-SAINT-MICHEL

- 708 :** Sur les ordres de l'Archange Saint-Michel, création d'un sanctuaire par Saint-AUBERT, évêque d'Avranches, sur le Mont-Tombe.
- 867 :** Passage du Mont-Saint-Michel sous domination bretonne.
- 966 :** L'abbaye du Mont-Saint-Michel est restaurée et agrandie par le Duc de Normandie, Richard 1^{er}.
- 1023 :** Passage du Mont-Saint-Michel sous domination de l'Abbaye de Fécamp et début de la construction de l'église romane.
- 1106-1123 :** Abbatiat de Robert de Jumièges, constructeur.
- 1112 :** Incendie du Monastère par la foudre.
- 1137 :** Fondation d'un prieuré à Tombelaine.
- 1154-1189 :** Abbatiat du célèbre Robert de Torigni.
- 1204 :** Incendie de la ville et de l'abbaye.
- 1228 :** Achèvement de la "Merveille" du Mont-Saint-Michel.
- 1417-1447 :** Blocus du Mont-Saint-Michel par les anglais.
- 1434 :** Le dernier assaut anglais est repoussé par Louis d'Estouville, capitaine de la forteresse du Mont-Saint-Michel.
- 1591 :** Échec de l'attaque de Montgomery.
- 1757 :** Concession d'une partie des grèves du Mont-Saint-Michel à Jean Quinette de la Hogue.
- 1790 :** Abandon de l'abbaye par les moines bénédictins.
- 1810 :** Transformation de l'abbaye en maison de détention.
- 1864 :** Le Mont-Saint-Michel cesse d'être une prison d'État avant d'être réhabilité en tant que symbole de la croyance et de l'architecture normande. Si l'abbaye recevait des prisonniers dans ses cachots depuis le Moyen-Age, l'ensemble des bâtiments abbatiaux était devenu prison en 1796 et surtout en vertu d'un décret impérial le 6 juin 1811.
- 1880 :** L'accès au Mont est facilité par une digue-promenade de 2,1 kilomètres.
- 1911 :** Fondation des Amis du Mont-Saint-Michel.

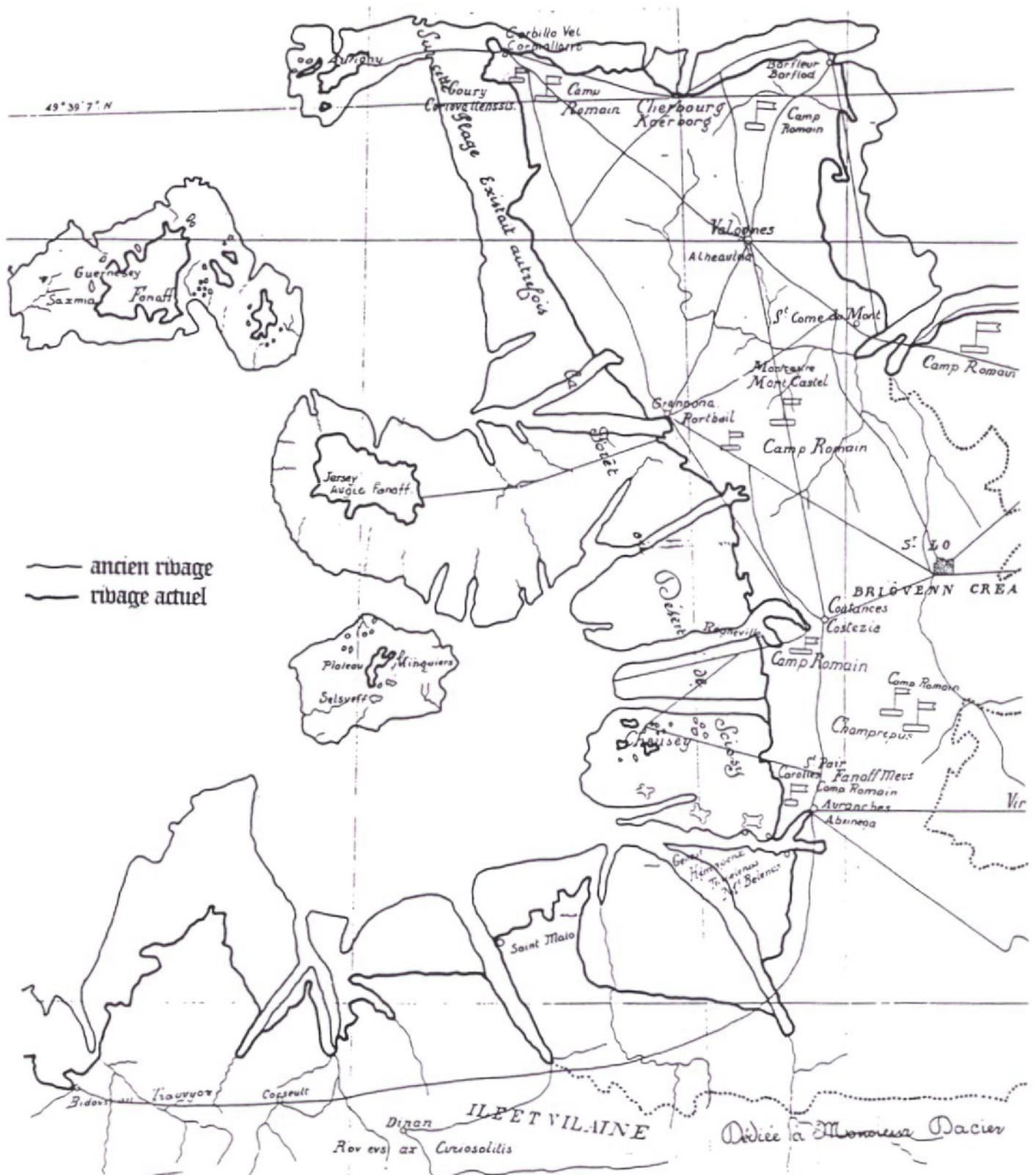
- 1966 : Création du millénaire monastique du Mont-Saint-Michel. Rétablissement de la vie monastique du Mont.
- 1973 : L'ensablement du Mont-Saint-Michel inquiète les pouvoirs publics et les Amis du Mont-Saint-Michel.
- 1984 : Dévoilement de la plaque commémorant l'inscription du Mont-Saint-Michel et de sa baie sur la liste des 165 sites naturels et culturels du patrimoine mondial.
- 5 mai-4 octobre 1987 : Restauration de l'Archange Saint-Michel.
- 12 décembre 1989 : Ouverture de l'année européenne du tourisme en 1990 par 18 ministres.
- 21 mars 1995 : Annonce par M. Édouard BALLADUR, Premier Ministre du projet de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel.



Le côté Est du Mont-Saint-Michel
(VIOUET-LE-DUC : Dictionnaire raisonné de l'Architecture)

Carte des rivages du golfe normand-breton au VIII^e siècle

d'après une copie de 1867



LES Z.N.I.E.F.F.

□ La description et le contenu d'un inventaire Z.N.I.E.F.F.

Ce document riche en informations (statistiques, document cartographique) définit donc, à l'aide d'études scientifiques, un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique.

D'après l'inventaire édité par la D.I.R.EN de Basse-Normandie, on distingue deux types de Z.N.I.E.F.F. :

- Zone de type I : secteurs présentant un intérêt biologique remarquable.

Ces secteurs sont généralement d'une superficie restreinte, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel. Ces secteurs sont généralement sensibles à des équipements ou à des transformations, même limités.

- Zone de type II : grand ensemble naturel.

Ce peut être de grands massifs forestiers, vallées, zones humides, dunes....

Ces ensembles, la plupart du temps, riches et peu modifiés, offrent des potentialités biologiques importantes.

Dans ces zones, il est primordial de respecter l'équilibre écologique en tenant compte notamment du domaine vital de la faune et de la flore.

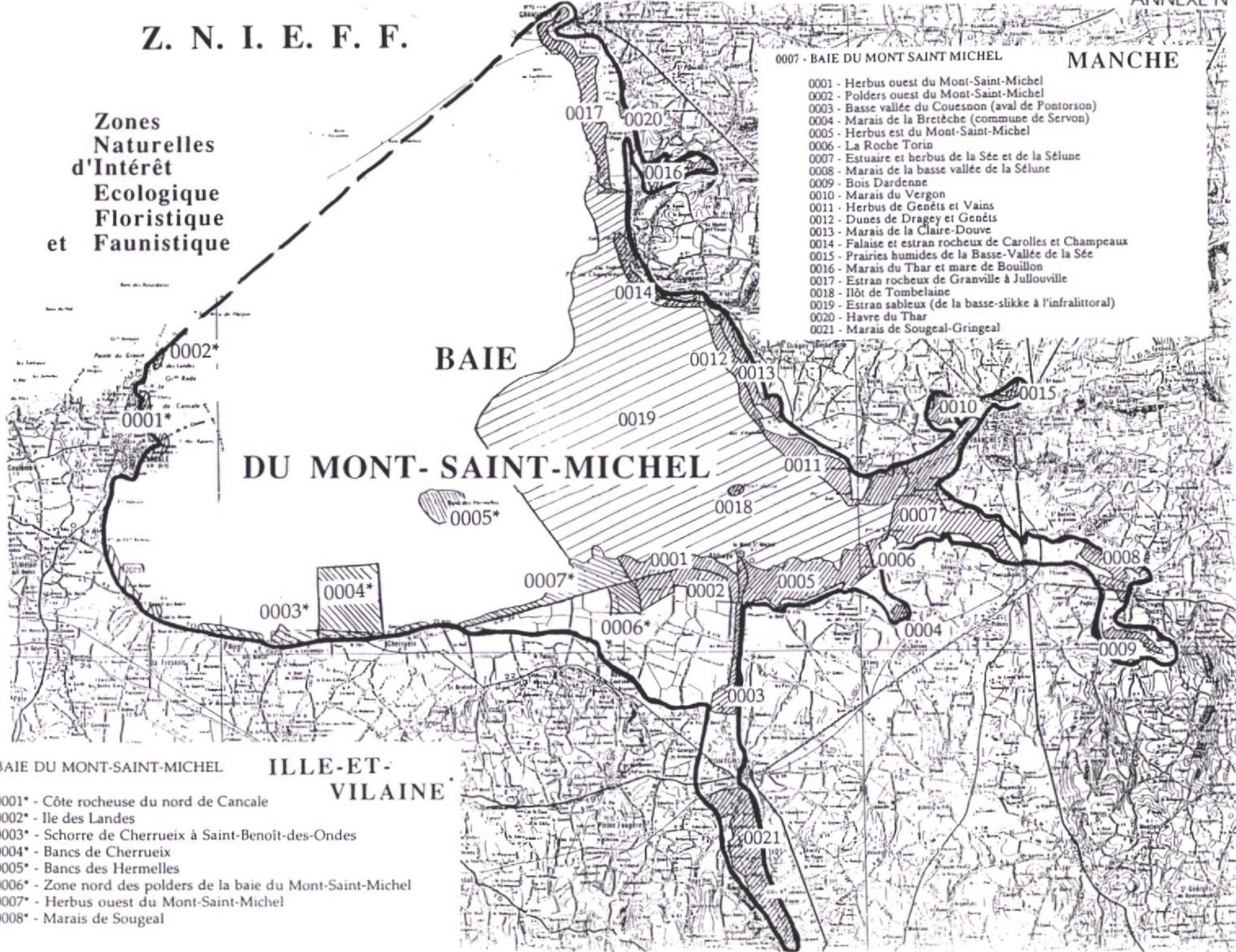
Chaque Z.N.I.E.F.F. est décrite sous forme d'une fiche qui comporte :

- **des données synthétiques** : un auteur, une date, une zone, une description complète de la zone, caractéristiques géographiques et administratives de la zone ;
- **des données brutes** : la liste des espèces faunistiques et floristiques caractéristiques.

Les Z.N.I.E.F.F. de type I sont incluses nécessairement dans une zone de type II. Ces secteurs font l'objet d'études scientifiques plus fines et plus détaillées, soit pour la richesse écologique de leur secteur, soit pour la population faunistique qui a élu domicile dans ce lieu.

Z. N. I. E. F. F.

Zones
Naturelles
d'Intérêt
Ecologique
Floristique
et Faunistique



0007 - BAIE DU MONT SAINT MICHEL MANCHE

- 0001 - Herbus ouest du Mont-Saint-Michel
- 0002 - Polders ouest du Mont-Saint-Michel
- 0003 - Basse vallée du Couesnon (aval de Pontorson)
- 0004 - Marais de la Bretèche (commune de Servon)
- 0005 - Herbus est du Mont-Saint-Michel
- 0006 - La Roche Torin
- 0007 - Estuaire et herbus de la Sée et de la Sélune
- 0008 - Marais de la basse vallée de la Sélune
- 0009 - Bois Dardenne
- 0010 - Marais du Vergon
- 0011 - Herbus de Genêts et Vains
- 0012 - Dunes de Dragey et Genêts
- 0013 - Marais de la Claire-Douve
- 0014 - Falaise et estran rocheux de Carolles et Champeaux
- 0015 - Prairies humides de la Basse-Vallée de la Sée
- 0016 - Marais du Thar et mare de Bouillon
- 0017 - Estran rocheux de Granville à Jullouville
- 0018 - Ilôt de Tombelaine
- 0019 - Estran sableux (de la basse-slikke à l'infralittoral)
- 0020 - Havre du Thar
- 0021 - Marais de Sougeal-Gringéal

BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL

0574 - BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL ILLE-ET-VILAINE

- 0001* - Côte rocheuse du nord de Cancale
- 0002* - Ile des Landes
- 0003* - Schorre de Cherrueux à Saint-Benoît-des-Ondes
- 0004* - Bancs de Cherrueux
- 0005* - Bancs des Hermelles
- 0006* - Zone nord des polders de la baie du Mont-Saint-Michel
- 0007* - Herbus ouest du Mont-Saint-Michel
- 0008* - Marais de Sougeal

Tableau n° 1 : Z.N.I.E.F.F. de TYPE I

DÉPARTEMENT ILLE-et-VILAINE

N° de ZONE	NOM de ZONE	COMMUNE(S)	SUPERFICIE	TYPE de MILIEU	DESCRIPTION SOMMAIRE
0001	Côte rocheuse du nord de Cancale	Cancale	100 ha	Côte rocheuse, falaise	Ensemble de fourrés littoraux et pelouses <ul style="list-style-type: none"> • intérêt botanique
0002	Ile des Landes	Cancale	8 ha	Ile	Ile favorable à la nidification des oiseaux marins <ul style="list-style-type: none"> • intérêt ornithologique
0003	Schorre de Cherrueix à St-Benoît-des-Ondes	Cherrueix, Le Vivier-sur-Mer, Hirel, St-Benoît-des-Ondes	800 ha	Pré-salé	Longue frange de pré-salé adossée à la digue <ul style="list-style-type: none"> • intérêt botanique • intérêt ornithologique
0004	Bancs de Cherrueix	Cherrueix	400 ha	Vasière	Portion d'estran sablo-vaseux <ul style="list-style-type: none"> • intérêt ornithologique
0005	Bancs des Hermelles	Cherrueix	400 ha	Baie	Récif marin élaboré par un vers marin sédentaire <ul style="list-style-type: none"> • intérêt zoologique
0006	Zone nord des polders de la baie	Roz-sur-Couesnon	30 ha	Prairies et terres cultivées	Partie d'estran transformé en polder <ul style="list-style-type: none"> • intérêt ornithologique
0007	Herbus du Mont-St-Michel	Roz-sur-Couesnon, St-Broladre, Cherrueix	1 200 ha	Pré-salé	Immense pré-salé très plat, creusé de chenaux plus ou moins larges et profonds <ul style="list-style-type: none"> • intérêt botanique • intérêt ornithologique
0008	Marais de Sougeal	Sougeal, Pleine-Fougères	250 ha	Zone humide intérieure	Zone inondable basse vallée du Couesnon <ul style="list-style-type: none"> • intérêt botanique • intérêt ornithologique

Tableau n° 2 : Z.N.I.E.F.F. de TYPE I

DÉPARTEMENT MANCHE

N° de ZONE	NOM de ZONE	COMMUNE(S)	SUPERFICIE	TYPE de MILIEU	DESCRIPTION SOMMAIRE
0001	Herbus ouest du Mont-St-Michel	Mont-St-Michel, Pontorson	1 210 ha	Pré-salé	Immense pré-salé très plat, creusé de chenaux plus ou moins larges et profonds <ul style="list-style-type: none"> • intérêt écologique • intérêt floristique • intérêt ornithologique
0002	Polders ouest du Mont-St-Michel	Pontorson, Mont-St-Michel	710 ha	Prairies et terres cultivées	Partie d'estran transformé en polder <ul style="list-style-type: none"> • intérêt ornithologique
0003	Basse vallée du Couesnon	Pontorson	155 ha	Vallée	Ensemble constitué de la rivière Couesnon et de prairies humides <ul style="list-style-type: none"> • intérêt ornithologique
0004	Marais de la Bretèche	Servon	29 ha	Marais ou tourbière	Prairies humides périphériques de la baie du Mont-St-Michel <ul style="list-style-type: none"> • intérêt ornithologique
0005	Herbus est du Mont-St-Michel	Courtills, Huisnes-sur-Mer, Pontorson	935 ha	Pré-salé	Immense pré-salé très plat, creusé de chenaux plus ou moins larges et profonds <ul style="list-style-type: none"> • intérêt biologique • intérêt floristique • intérêt ornithologique
0006	La Roche Torin	Courtills	65 ha	Pré-salé	Herbus situés près de la pointe du même nom <ul style="list-style-type: none"> • intérêt botanique remarquable

Tableau n° 3 : Z.N.I.E.F.F. de TYPE I

DÉPARTEMENT MANCHE

N° de ZONE	NOM de ZONE	COMMUNE(S)	SUPERFICIE	TYPE de MILIEU	DESCRIPTION SOMMAIRE
0007	Estuaire et herbus de la Sée et de la Sélune	Ceaux, Marcey-les-Grèves, Pontaubault, Vains, Val-St-Père	915 ha	Estuaire ou delta	Alternance continue érosion-sédimentation à la confluence de la Sée et de la Sélune <ul style="list-style-type: none"> • intérêt floristique • intérêt écologique • intérêt ornithologique
0008	Marais de la basse vallée de la Sélune	Ducey, Poilley, St-Quentin-sur-le-Homme	182 ha	Marais ou tourbière	Zone inondable basse vallée de la Sélune <ul style="list-style-type: none"> • intérêt botanique • intérêt ornithologique • intérêt halieutique
0009	Bois d'Ardennes	Ducey	91 ha	Forêt ou bois	Seule zone boisée du sud Manche périphérique à la baie du Mont-St-Michel et reposant sur des alluvions <ul style="list-style-type: none"> • intérêt botanique • intérêt faunistique
0010	Marais du Vergon	Marcey-les-Grèves, Vains	47 ha	Marais ou tourbière	Zone inondable, périphérique à la baie <ul style="list-style-type: none"> • intérêt floristique • intérêt faunistique
0011	Herbus de Genêts et de Vains	Genêts, Vains	455 ha	Pré-salé	Pré-salé en forme d'anse adossé aux dunes au nord et à la falaise sud pour partie <ul style="list-style-type: none"> • intérêt entomologique • intérêt ornithologique • intérêt mammalogique

Tableau n° 4 : Z.N.I.E.F.F. de TYPE I

DÉPARTEMENT MANCHE

N° de ZONE	NOM de ZONE	COMMUNE(S)	SUPERFICIE	TYPE de MILIEU	DESCRIPTION SOMMAIRE
0012	Dunes de Dragey et Genêts	Dragey, Ronthon, Genêts, St-Jean-le-Thomas	165 ha	Dune	Cordon dunaire recouvert d'associations végétales typiques <ul style="list-style-type: none"> • intérêt botanique • intérêt géomorphologique
0013	Marais de la Claire-Douves	Dragey, Ronthon, Genêts	203 ha	Marais eau douce	Zone inondable, périphérique à la baie <ul style="list-style-type: none"> • intérêt botanique • intérêt ornithologique
0014	Falaise de Carolles et Champeaux et estran rocheux	Jullouville, Champeaux	170 ha	Falaise	Falaise granitique entaillée par un ruisseau Le Lude - banc d'Hermelles <ul style="list-style-type: none"> • intérêt biologique • intérêt faunistique
0015	Prairies humides de la basse vallée de la Sée	Avranches	-	Marais ou tourbière	Zone inondable basse vallée de la Sée <ul style="list-style-type: none"> • intérêt ornithologique
0016	Marais du Thar et mare de Bouillon	Jullouville	128 ha	Lac, réservoir ou étang	Zone inondable <ul style="list-style-type: none"> • intérêt ornithologique
0017	Estran rocheux de Granville à Jullouville	Jullouville, Granville, St-Pair-sur-Mer	444 ha	Côte rocheuse	Seul secteur de rochers présent au sud de Granville <ul style="list-style-type: none"> • intérêt écologique • intérêt ornithologique
0018	Ilot de Tombelaine	Genêts	5,8 ha	Ile ou îlot	Seul îlot inhabité de la Baie <ul style="list-style-type: none"> • intérêt ornithologique

Tableau n° 5 : Z.N.I.E.F.F. de TYPE I

DÉPARTEMENT MANCHE

N° de ZONE	NOM de ZONE	COMMUNE(S)	SUPERFICIE	TYPE de MILIEU	DESCRIPTION SOMMAIRE
0019	Estran sableux de la basse-slikke à l'étage infralittoral	Jullouville, Champeaux, Courtils, Dragey, Ronthon, Huisnes-sur-Mer, Mont-St-Michel, Pontorson, Vains	21 700 ha	Baie ou détroit	Partie d'estran composée de sédiments sablo-vaseux - grande unité morphologique <ul style="list-style-type: none"> • intérêt biologique • intérêt piscicole • intérêt ornithologique
0020	Havre du Thar	St-Pair-sur-Mer	14 ha	Estuaire ou delta	Reproduction en miniature des phénomènes sédimentologiques propres aux havres de la côte ouest du Cotentin <ul style="list-style-type: none"> • intérêt géomorphologique • intérêt ornithologique
0021	Marais de Sougeal-Gringéal	Antrain, Fontenelle, Pleine-Fougères, Sougeal, Aucey-la-Plaine, Pontorson, Sacey	1 040 ha	Prairie humide	Vastes zones de prairies inondables formées par la vallée du Couesnon <ul style="list-style-type: none"> • intérêt ornithologique

LES Z.I.C.O.

□ La description et le contenu de l'inventaire pour les Oiseaux

Il convient d'analyser l'instrument sur lequel est basée la politique de classement des Z.P.S. (Zones de Protection Spéciales) : l'inventaire mené dans chaque pays des "zones d'importance communautaire pour les oiseaux", plus communément appelés les Z.I.C.O..

Dès l'entrée en vigueur de la "directive Oiseaux" du 6 avril 1979, des travaux préliminaires réalisés sous l'égide du Secrétariat de la Faune et de la Flore (Muséum Histoire Naturelle) furent menés afin d'établir une liste des sites éligibles à la déclaration en zone de protection spéciale. Ce premier inventaire des sites de valeur européenne pour l'avifaune fut réalisé en 1980.

Une mise à jour de cet inventaire des zones d'intérêt communautaire pour les oiseaux, établie sur la base d'une connaissance plus fine et de nouveaux critères ornithologiques européens, s'est achevée en 1992.

Ce travail permit de sélectionner et de décrire 157 zones pour les intégrer à l'inventaire européen des "Important Bird Areas" publié par le Conseil International pour la protection des Oiseaux (Bird Life International) et le Bureau International pour la protection des Oiseaux (BIROE).

La définition donnée aux Z.I.C.O. est la suivante : il s'agit de sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne.

Tout comme l'inventaire Z.N.I.E.F.F., il s'agit d'un outil de connaissance appelé à être modifié et n'a pas en lui-même de valeur juridique. Toutefois, une distinction s'avère nécessaire quant à l'élaboration de ce type d'inventaire avifaune. Contrairement à l'inventaire Z.N.I.E.F.F., les zones d'intérêt communautaire pour les oiseaux reposent sur des critères objectifs et définis préalablement au niveau européen ou même international.

A ce propos, deux types de critères ont été retenus pour la sélection des Z.I.C.O. :

- ceux définis dans le cadre du comité d'adaptation de la "directive oiseaux" (6 avril 1979) ;
- ceux définis par la convention de Ramsar pour déterminer les zones humides d'importance internationale.

Ce bref tableau synthétise les critères énoncés auparavant :

I - Les CRITÈRES EUROPÉENS	
- Aires de reproduction (critères de E1 à E7)	site d'une grande importance pour la reproduction
	. des couples d'une population biogéographique
	. d'espèces ou sous-espèces menacées
	. d'une forte densité ou d'un grand nombre
- Sites autres que les aires de reproduction (critères de E8 à E12)	site d'une grande importance pour la migration
	. des couples d'une population biogéographique
	. d'espèces ou sous-espèces menacées
	. d'une forte densité ou d'un grand nombre (20 000 oiseaux)
II - Les CRITÈRES ORNITHOLOGIQUES de la CONVENTION de RAMSAR	
Une zone humide devrait être considérée d'importance internationale si...	
critère R2A	...elle accueille un nombre appréciable d'espèces ou sous-espèces de plantes ou d'animaux rares, vulnérables ou en danger
critère R3A	...elle héberge régulièrement 20 000 oiseaux
critère R3C	...elle héberge 1 % des individus de la population d'une espèce ou d'une sous-espèce d'oiseaux d'eau dont la taille de la population est connue

Les seuils numériques de sélection utilisés pour les critères E2 à E11 concernent les espèces ou sous-espèces de l'annexe I de la directive C.E.E. ou des espèces ayant des effectifs réduits en France.



Bernard NICOLAS / SRETIE

LISTE DES ESPÈCES D'OISEAUX

(année du dernier recueil ornithologique 1990 - actualisation 1994)

CODE et NOM de l'ESPÈCE		NICHEURS	HIVERNAGE	MIGRATION
A 017	Phalacrocorax carbo Grand Cormoran (ss esp. continental)	200-300		dizaines
A 046	Branta Bernicla Bernache cravant		2 000-4 000	
A 050	Anas Penelope Canard siffleur		Très variable 50-25 000	
A 065	Melanitta nigra Macreuse noire		4 000	20 000
A 081	Circus aeruginosus * Busard des roseaux *	3-5		
A 130	Haematopus ostralegus Huitrier pie		10 000-13 000	
A 137	Charadrius hiaticula Grand gravelot		100-200	4 000
A 140	Pluvialis apricaria * Pluvier argenté *		2 700	
A 143	Calidris canutus Bécasseau maubèche		2 000-4 000	
A 149	Calidris alpina Bécasseau variable		30 000	1 000-10 000
A 160	Numenius arquata Courlis cendré		2 000-3 700	

Les données sur les espèces sélectionnées et sur les tailles de population sont extraites de la liste donnée par Grimmet et Gammel (1987). Les noms d'espèces accompagnés d'une petite étoile (*) ont été ajoutés à cette liste pour tenir compte des spécificités françaises.



PROPOSITION DE DELIMITATION COMMUNE
POUR CONVENTION DE RAMSAR ET ZICO



ZICO UNIQUEMENT (PROPOSITION)

CONVENTION DE RAMSAR DIRECTIVE OISEAUX (ZICO)

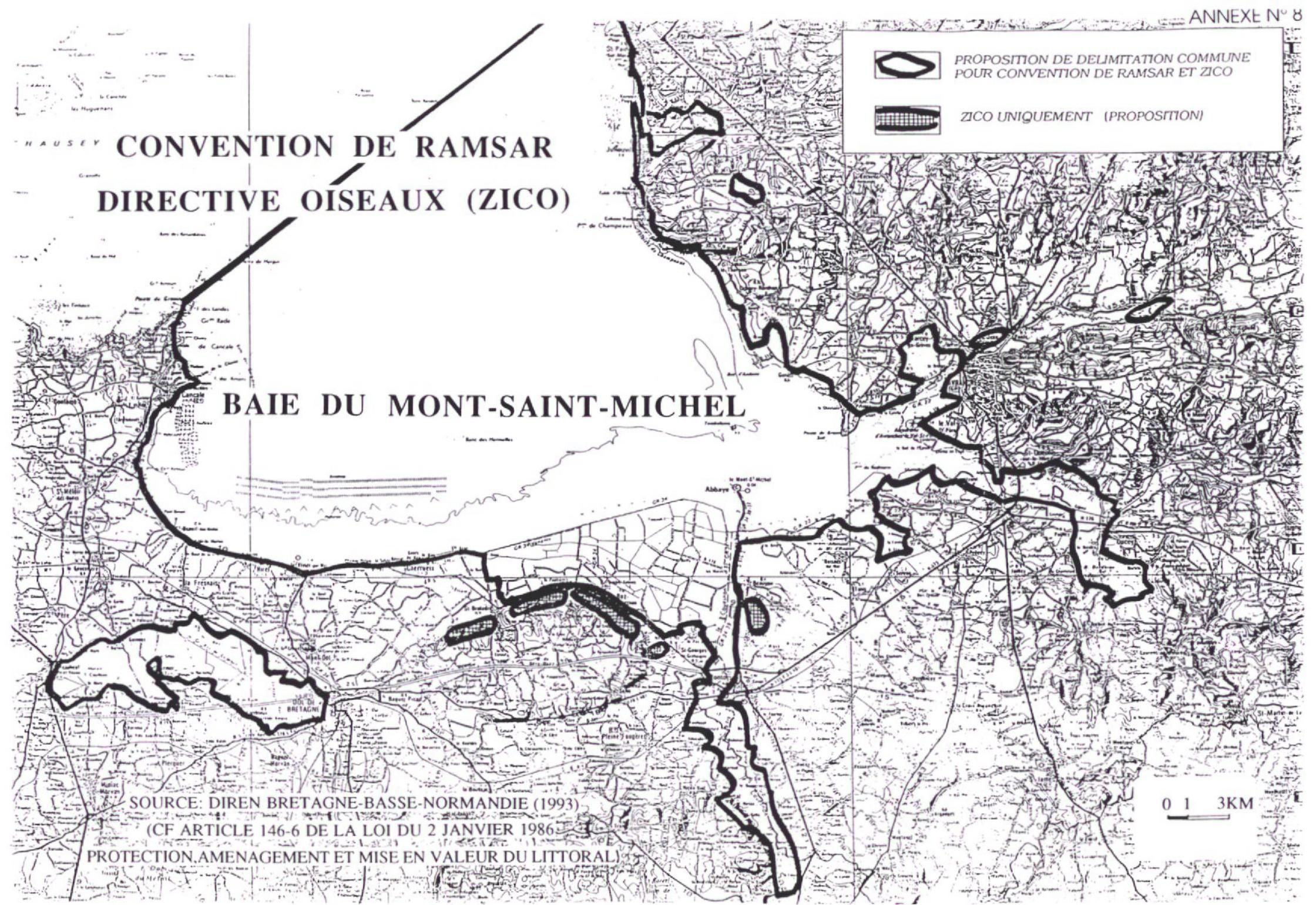
BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL

SOURCE: DIREN BRETAGNE-BASSE-NORMANDIE (1993)

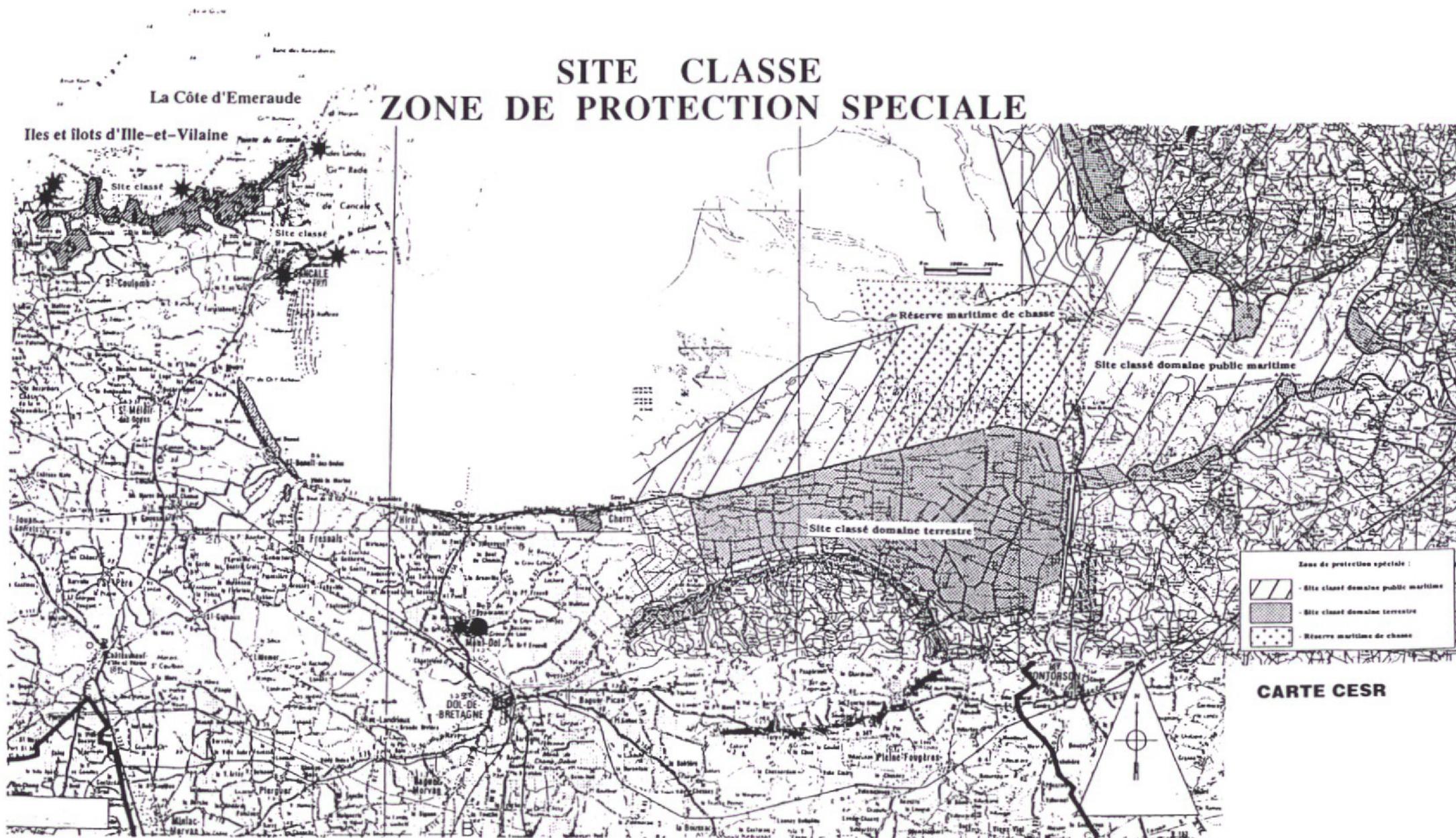
(CF ARTICLE 146-6 DE LA LOI DU 2 JANVIER 1986)

PROTECTION AMENAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU LITTORAL

0 1 3KM

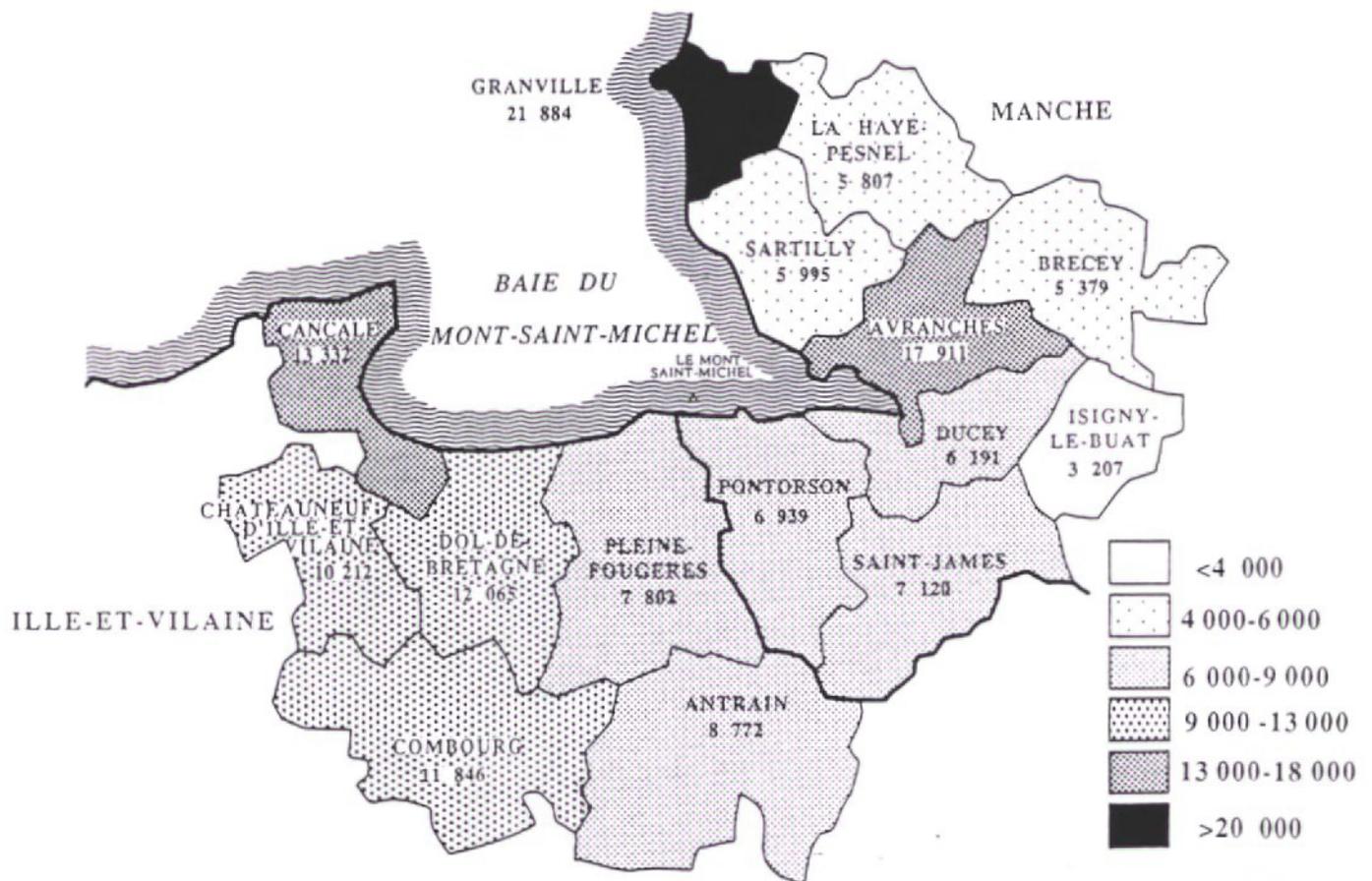


BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL

SITE CLASSE
ZONE DE PROTECTION SPECIALE



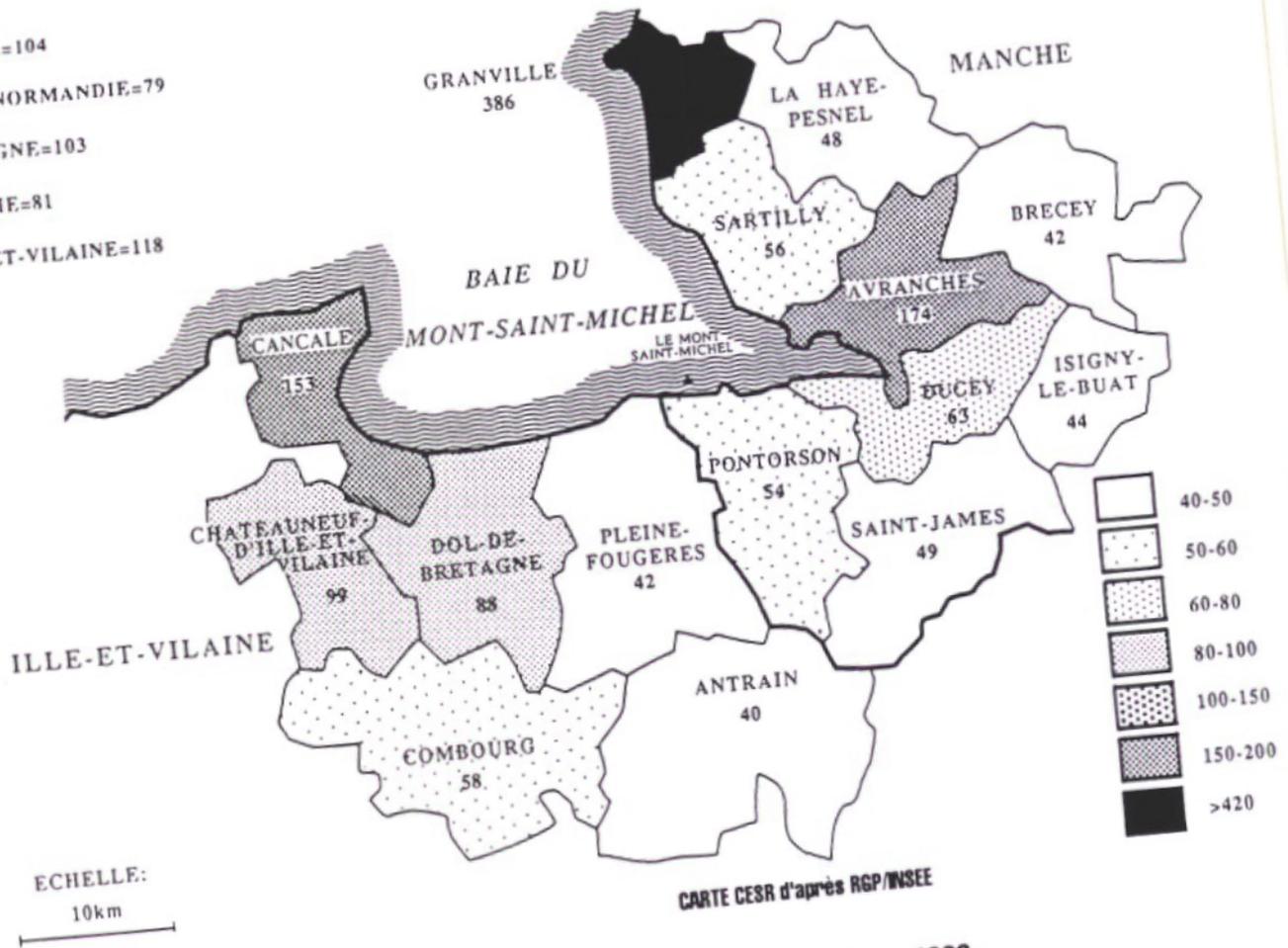
Carte 1 : Aire d'étude retenue



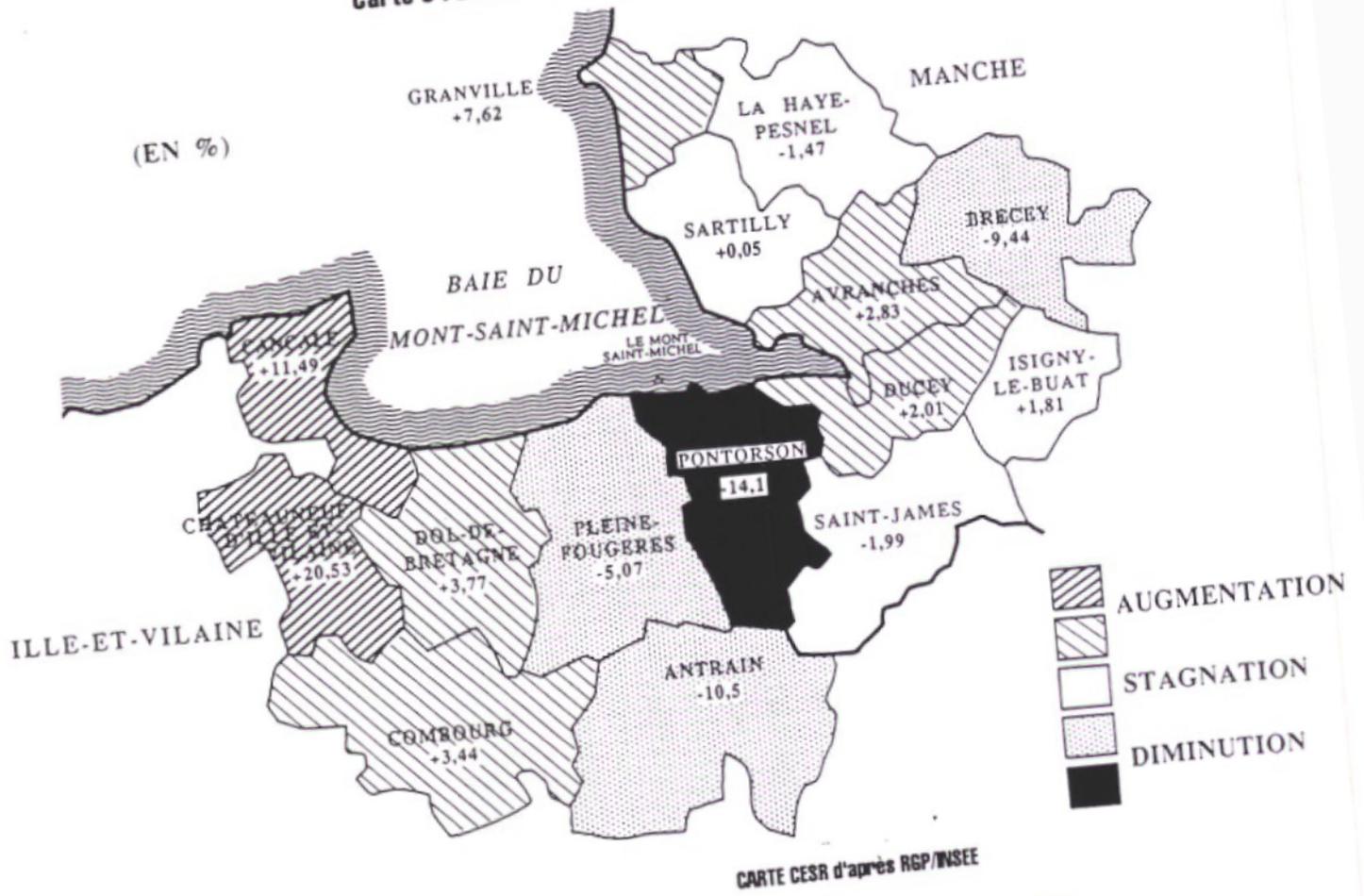
CARTE CESR d'après RGP/INSEE

Carte 2 : Population totale cantonale en 1990

FRANCE=104
 BASSE-NORMANDIE=79
 BRETAGNE=103
 MANCHE=81
 ILLE-ET-VILAINE=118



Carte 3 : Densité de la population cantonale en 1990



Carte 4 : Variation relative de la population cantonale 1975-1990

RÉPARTITION PAR CLASSE D'ÂGE PAR CANTON

□ En 1982

MANCHE	0-19 ans	%	20-39 ans	%	40-50 ans	%	60 ans et plus	%
Avranches	5 482	31,3	5 065	28,9	3 748	21,4	3 220	18,4
Brécey	1 594	28,4	1 206	21,5	1 549	27,6	1 268	22,5
Ducey	1 776	28,8	1 552	25,1	1 500	24,3	1 348	21,8
Granville	5 911	8,1	5 854	27,6	4 161	19,6	5 070	23,7
La Haye-Pesnel	1 729	30	1 269	22	1 408	24,4	1 362	23,6
Isigny-le-Buat	918	29,2	753	23,9	825	26,2	650	20,7
Pontorson	1 994	26,1	1 905	24,9	1 901	24,9	1 881	24,1
Saint-James	1 944	27,4	1 781	25,1	1 762	24,8	1 610	22,7
Sartilly	1 336	26,3	1 200	23,6	1 227	24,1	1 324	26
TOTAL Cantons	22 684	28,7	20 585	26	18 081	22,9	17 773	22,4

ILLE-et-VILAINE	0-19 ans	%	20-39 ans	%	40-50 ans	%	60 ans et plus	%
Antrain	2 533	27,5	2 185	23,7	2 299	25	2 194	23,8
Cancale	3 617	29,2	3 287	26,6	2 712	21,9	2 800	22,3
Chateauneuf d'Ille-et-Vilaine	3 051	32,1	2 828	29,8	2 491	26,2	2 066	21,8
Combours	3 588	30,8	3 051	26,2	2 688	23,1	2 321	19,9
Dol-de-Bretagne	3 500	29,6	3 088	26,1	2 666	22,5	2 567	21,8
Pleine-Fougères	2 134	27,3	1 825	23,4	1 969	25,2	1 873	24,1
TOTAL Cantons	18 423	25,0	16 264	22,1	25 039	34,1	13 821	18,8

Source : Recensement Général Population-I.N.S.E.E.

□ **En 1990**

MANCHE	0-19 ans	%	20-39 ans	%	40-50 ans	%	60 ans et +	%
Avranches	4 750	27,4	4 732	27,3	4 116	23,7	3 726	21,6
Brécey	1 339	24,9	1 329	24,7	1 229	22,8	1 487	27,6
Ducey	1 587	25,9	1 598	26,1	1 391	22,7	1 566	25,3
Granville	5 120	24,6	5 472	26,3	4 390	21,1	5 885	28
La Haye-Pesnel	1 525	26,3	1 465	25,2	1 291	22,2	1 531	26,4
Isigny-le-Buat	880	27,4	846	26,4	685	21,4	796	24,8
Pontorson	1 488	21,4	1 706	24,6	2 577	27,1	2 032	29,3
Saint-James	1 829	25,7	1 944	27,3	1 532	21,5	1 732	24,5
Sartilly	1 208	24,2	1 249	25	1 090	21,8	1 447	29
TOTAL Cantons	19 726	25,1	20 341	25,9	18 301	23,3	20 202	25,7

ILLE-et-VILAINE	0-19 ans	%	20-39 ans	%	40-50 ans	%	60 ans et +	%
Antrain	2 166	24,7	2 144	24,4	2 012	22,9	2 447	28
Cancale	3 647	27,4	3 437	25,8	3 045	22,8	3 202	24
Chateauneuf d'Ille-et-Vilaine	3 078	30,2	2 786	27,4	2 229	21,8	1 792	17,6
Combours	3 287	27,8	2 985	25,2	2 668	22,5	2 900	24,5
Dol-de-Bretagne	3 320	27,5	3 171	26,3	2 588	21,5	2 992	24,7
Pleine-Fougères	1 965	25,2	1 897	24,3	1 747	22,4	2 191	28,1
TOTAL Cantons	17 463	27,4	16 420	25,8	14 289	22,4	15 524	24,4

	0-19 ans (%)	20-39 ans (%)	40-50 ans (%)	60 ans et + (%)
Basse-Normandie	28	27,6	23,9	20,5
Bretagne	27,9	27,2	23,6	21,3
FRANCE	26,5	28,6	24,9	20

Source : Recensement Général Population
-I.N.S.E.E.

RÉPARTITION PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS

En 1982 par cantons	PRIMAIRE	SECONDAIRE	TERTIAIRE
Avranches	9,8	30,4	59,8
Brécey	58,4	19,9	21,7
Ducey	38,6	33,4	28
Granville	6,6	27,9	65,5
La Haye-Pesnel	52,4	14,4	33,2
Isigny-le-Buat	56,3	23,3	20,4
Pontorson	28,8	12,2	59
Saint-James	47,6	21	31,4
Sartilly	44,7	22,6	32,7
Antrain	41,3	25,1	33,6
Cancale	38,2	13,4	48,4
Chateauneuf d'Ille-et-Vilaine	35,9	23,5	40,6
Combours	32,2	28,5	39,3
Dol-de-Bretagne	27,3	21,4	51,3
Pleine-Fougères	61,4	12,2	26,4
FRANCE	7,2	29,8	63,0

Source : Recensement Général Population
I.N.S.E.E.

En 1990 par cantons	PRIMAIRE	SECONDAIRE	TERTIAIRE
Avranches	6,1	25,5	68,4
Brécey	50,0	18,1	31,9
Ducey	25,4	38,4	36,2
Granville	4,9	27,2	67,9
La Haye-Pesnel	43,8	20,2	36
Isigny-le-Buat	36,2	41,6	22,2
Pontorson	21,5	11,6	66,9
Saint-James	35,0	22,1	42,9
Sartilly	36,2	21,4	42,4
Antrain	31,4	32,3	36,3
Cancale	24,8	24,6	50,6
Chateauneuf d'Ille-et-Vilaine	22,6	28,9	48,5
Combours	25,2	29,6	45,2
Dol-de-Bretagne	21,2	16,7	62,1
Pleine-Fougères	43,9	17,3	38,8
FRANCE	5,7	31,1	64,2

Source : Recensement Général Population
I.N.S.E.E.

EN 1982 PAR CANTON	TOTAL ACTIFS AYANT UN EMPLOI	AGRICULTURE		INDUSTRIE		B.T.P.		COMMERCES		SERVICES	
		TOTAL	%	TOTAL	%	TOTAL	%	TOTAL	%	TOTAL	%
Avranches	7 944	780	9,8	1 656	20,8	756	9,6	1 036	13,1	3 716	46,7
Brécey	2 452	1 432	58,4	148	6	340	13,9	176	7,2	356	14,5
Ducey	2 536	980	38,6	504	20	340	13,4	204	8	508	20
Granville	8 432	560	6,6	1 500	17,8	848	10,1	1 320	15,7	4 204	49,8
La Haye-Pesnel	1 916	1 004	52,4	108	5,6	168	8,8	220	11,5	416	21,7
Isigny-le-Buat	1 392	784	56,3	256	18,4	68	4,9	48	3,4	236	17
Pontorson	3 296	948	28,8	228	6,9	176	5,3	364	11	1 580	48
Saint-James	2 940	1 400	47,6	440	15	176	6	148	5	776	26,4
Sartilly	1 800	804	44,7	184	10,2	224	12,4	160	8,9	428	23,8
TOTAL MANCHE	32 708	8 692	26,6	5 024	15,4	3 096	9,4	3 676	11,2	12 200	37,4
Antrain	3 728	1 540	41,3	672	18	264	7,1	364	9,8	888	23,8
Cancale	3 412	1 304	38,2	132	3,9	324	9,5	332	9,7	1 320	38,7
Chateauneuf d'Ille-et-Vilaine	2 140	768	35,9	192	8,9	312	14,6	164	7,7	704	32,9
Combourg	3 988	1 284	32,2	800	20,1	336	8,4	336	8,4	1 232	30,9
Dol-de-Bretagne	4 284	1 168	27,3	600	14	316	7,4	608	14,2	1 592	37,1
Pleine-Fougères	2 060	1 264	61,4	80	3,9	172	8,3	128	6,2	416	20,2
TOTAL ILLE-et-VILAINE	19 612	7 328	37,4	2 476	12,6	1 724	8,8	1 932	9,9	6 152	31,3

Source : Recensement Général Population - État civil - I.N.S.E.E.

TABLEAU N° 1 : Recensement de la population active par secteur d'activité en 1982

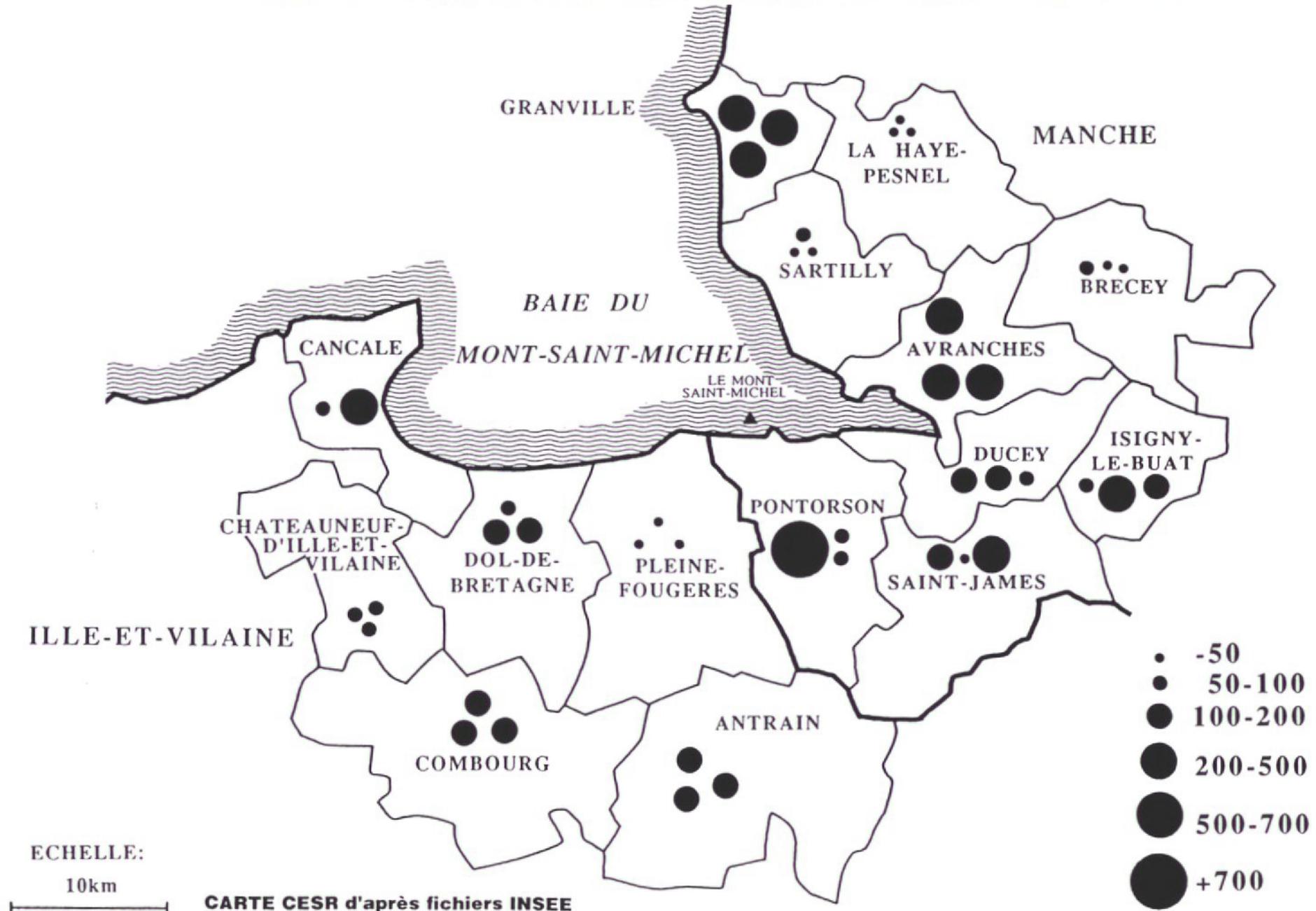
EN 1990 PAR CANTON	TOTAL ACTIFS AYANT UN EMPLOI	AGRICULTURE		INDUSTRIE		B.T.P.		COMMERCES		SERVICES	
		TOTAL	%	TOTAL	%	TOTAL	%	TOTAL	%	TOTAL	%
Avranches	8 445	512	6,1	1 512	17,9	640	7,6	1 304	15,4	4 477	53,0
Brécey	1 784	892	50,0	104	5,8	220	12,3	172	9,6	396	22,3
Ducey	2 028	516	25,4	660	32,5	120	5,9	160	7,9	572	28,3
Granville	8 872	432	4,9	1 688	19,0	724	8,2	1 208	13,6	4 820	54,3
La Haye-Pesnel	1 544	676	43,8	136	8,8	176	11,4	132	8,5	424	27,5
Isigny-le-Buat	1 192	432	36,2	448	37,6	48	4,0	84	7,0	180	15,2
Pontorson	2 732	588	21,5	172	6,3	144	5,3	324	11,9	1 504	55,0
Saint-James	2 620	916	35,0	436	16,6	144	5,5	156	6,0	968	36,9
Sartilly	1 536	556	36,2	132	8,6	196	12,8	152	9,9	500	32,5
TOTAL MANCHE	30 753	5 520	18,0	5 288	17,2	2 412	7,8	3 692	12,0	13 841	45,0
Antrain	3 400	1 068	31,4	944	27,8	152	4,5	220	6,5	1 016	29,8
Cancale	3 408	844	24,8	484	14,2	356	10,4	408	12,0	1 316	38,6
Chateauneuf d'Ille-et-Vilaine	2 192	496	22,6	396	18,1	236	10,8	156	7,1	908	41,4
Combourg	3 560	896	25,2	744	20,9	308	8,7	364	10,2	1 248	35,0
Dol-de-Bretagne	3 868	820	21,2	428	11,1	216	5,6	460	11,9	1 944	50,2
Pleine-Fougères	1 596	700	43,9	112	7,0	164	10,3	144	9,0	476	29,8
TOTAL ILLE-et-VILAINE	18 024	4 824	26,8	3 108	17,2	1 432	7,9	1 752	9,7	6 908	38,4

Source : Recensement Général Population - État civil - I.N.S.E.E.

TABLEAU N° 2 : Recensement de la population active par secteur d'activité en 1990

REGION DE LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL

LES 3 PLUS GROS EMPLOYEURS PAR CANTON



Les TROIS PLUS GROS EMPLOYEURS par CANTON
dans la RÉGION de la BAIE du MONT-SAINT-MICHEL
 (par ordre décroissant en nombre de salariés)

Source : Fichier des grands établissements - I.N.S.E.E. 1992

MANCHE

AVRANCHES

- . *Avranches*
 - Établissement Jean Chereau
 - Caisse d'Allocations Familiales
 - Commune d'Avranches

BRÉCEY

- . *Brécey*
 - S.A. d'exploitation A. James
 - LIP Loisel S.A.
 - SOC Le goupil

DUCEY

- . *Ducey*
 - Laiterie Coopérative Agricole
 - Etablissement J.C. Brault
 - Etablissement Jean Chereau

GRANVILLE

- . *Granville*
 - Société de Gestion de Normandy
 - Commune de Granville
 - S.A. Heudebert

LA HAYE-PESNEL

- . *La Haye-Pesnel*
 - Maison de retraite
 - Commune de La Haye-Pesnel
 - Établissement Tiroit

ISIGNY-LE-BUAT

- . *Isigny-le-Buat*
 - Électropoli
 - Société beurrière Besnier Isigny
 - SIREC

PONTORSON

- . *Pontorson*
 - Centre hospitalier spécialisé
 - Commune de Pontorson
 - Les Courriers Bretons

/...

SAINT-JAMES

- . *Saint-James*
Tricot Saint-James
Habitat local
Centre d'accueil et de soins Saint-Maur

SARTILLY

- . *Sartilly*
Barenton S.A.
S.A.R.L. Droze
S.A. Iéna Industries

ILLE-ET-VILAINE

ANTRAIN

- . *Antrain*
Vital
Hôpital Local René Le Hérisse
- . *Marcillé Raoul*
Général Ultra Frais

CANCALE

- . *Cancale*
Centre long séjour personnes âgées
- . *Saint-Méloir-des-Ondes*
Sodifroid S.A.

CHATEAUNEUF D'ILLE-ET-VILAINE

- . *Chateauneuf*
Capelec
CAT le Domaine
- . *Pleiger Pican*
S.A. Etablissements Raoul

COMBOURG

- . *Combourg*
Ermetex S.A.
Association Cosquer Maison Saint-Joseph
- . *Bonnemain*
Delta Dore

DOL-DE-BRETAGNE

- . *Dol-de-Bretagne*
Guisnel Transport
Sérigraphie Émeraude
Maison de retraite

PLEINE-FOUGÈRES

Aucun établissement de plus de 50 salariés

L'EMPLOI PAR CANTONS

Population active ayant un emploi en 1982

MANCHE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Avranches	4 261	3 716	7 977
Brécey	1 526	1 168	2 694
Ducey	1 644	1 263	2 907
Granville	4 670	3 840	8 510
La Haye-Pesnel	1 442	1 053	2 495
Isigny-le-Buat	883	669	1 552
Pontorson	1 742	1 463	3 205
Saint-James	1 853	1 594	3 447
Sartilly	1 283	947	2 230
TOTAL Cantons	19 304	15 713	35 017

ILLE-et-VILAINE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Antrain	2 190	1 783	3 973
Cancale	2 983	1 921	4 904
Chateauneuf d'Ille-et-Vilaine	2 278	1 387	3 665
Combourg	2 873	1 994	4 867
Dol-de-Bretagne	2 844	1 879	4 723
Pleine-Fougères	1 960	1 514	3 474
TOTAL Cantons	15 128	10 478	25 606

Source : Recensement Général Population
I.N.S.E.E.

Population active ayant un emploi en 1990

MANCHE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Avranches	4 097	3 755	7 852
Brécey	1 311	1 032	2 343
Ducey	1 469	1 219	2 688
Granville	4 374	4 083	8 457
La Haye-Pesnel	1 380	1 080	2 460
Isigny-le-Buat	786	624	1 410
Pontorson	1 553	1 295	2 848
Saint-James	1 651	1 416	3 067
Sartilly	1 159	944	2 103
TOTAL Cantons	17 780	15 448	33 228

ILLE-et-VILAINE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Antrain	1 958	1 639	3 597
Cancale	2 983	2 198	5 181
Chateauneuf d'Ille-et-Vilaine	2 350	1 653	4 003
Combourg	2 679	2 010	4 689
Dol-de-Bretagne	2 694	2 005	4 699
Pleine-Fougères	1 687	1 317	3 004
TOTAL Cantons	14 351	10 822	25 173

Source : Recensement Général Population
I.N.S.E.E.

☐ Taux d'activité et taux de chômage en 1990

MANCHE	TAUX D'ACTIVITÉ (%)	TAUX DE CHÔMAGE (%)
Avranches	45	9
Brécey	44	7
Ducey	44	6
Granville	41	11
La Haye-Pesnel	44	8
Isigny-le-Buat	42	6
Pontorson	41	8
Saint-James	43	7
Sartilly	42	8

ILLE-et-VILAINE	TAUX D'ACTIVITÉ (%)	TAUX DE CHÔMAGE (%)
Antrain	41	8
Cancale	39	12
Chateauneuf d'Ille-et-Vilaine	39	12
Combourg	40	10
Dol-de-Bretagne	39	13
Pleine-Fougères	39	11

Source : Recensement Général Population
I.N.S.E.E. - Fichier CIRCE

Taux d'activité : population active 1990/population totale 1990

Taux de chômage : population active sans emploi 1990/population active en 1990

L'OSTRÉICULTURE EN BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL

Ces quelques données, regroupées en tableau, donnent les chiffres clés résumant de façon synthétique l'activité conchylicole en baie du Mont-Saint-Michel.

- Ostréiculture en eau profonde

- . 9 concessions
- . 9 concessionnaires : 1 coopérative - 3 SARL - 1 IFREMER - 1 EARL - 2 sociétés civiles - 1 SA
- . Surface totale concédée : 1 145,99 ha

- Ostréiculture en terrains découvrants

- . lieux : Cancale, Les Nielles, Saint-Meloir-des-Ondes, Vilde-la-Marine, Le Gros-Orme
- . 943 concessions
- . 278 concessionnaires (dont 41 concessionnaires de bouchots à moules)
- . Surface totale concédée : 350,8035 ha

- Mytiliculture

- . 631 concessions
- . 146 concessionnaires
- . Surface totale considérée : 4,3542 ha - 271,100 km de bouchots

- Vénéiculture (plus coques)

- . 12 concessions
- . 7 concessionnaires (dont 4 concessionnaires de bouchots à moules)
- . Surface totale considérée : 9,375 ha

- Terre-pleins et bâtiments conchylicoles

- . nombre : 50
- . superficie : 13,8356 ha

Source : Quartier Maritime de Saint-Malo
D.D.A.M. Ille-et-Vilaine

**Surface concédée et nombre de concessions accordées
pour la conchyliculture en baie du Mont-Saint-Michel**

L'AGRICULTURE PAR CANTONS

☐ Superficie agricole utilisée et nombre d'exploitations agricoles

MANCHE	EXPLOITATIONS		SUPERFICIE (ha)	
	1979	1988	1979	1988
Avranches	730	559	7 820	7 398
Brécey	1 046	823	11 769	11 968
Ducey	725	612	7 949	8 264
Granville	236	188	3 447	3 159
La Haye-Pesnel	789	678	10 673	10 344
Isigny-le-Buat	616	487	6 274	6 402
Pontorson	624	519	11 649	11 335
Saint-James	961	756	12 244	12 323
Sartilly	567	467	8 091	7 919
TOTAL Cantons de la baie	6 294	5 089	79 916	79 112

ILLE-et-VILAINE	EXPLOITATIONS		SUPERFICIE (ha)	
	1979	1988	1979	1988
Antrain	1 014	814	17 506	16 782
Cancale	576	428	7 080	6 436
Chateauneuf d'Ille-et-Vilaine	507	409	7 071	6 560
Combourg	947	730	15 980	14 626
Dol-de-Bretagne	747	588	11 330	10 847
Pleine-Fougères	944	647	14 619	13 917
TOTAL Cantons de la baie	4 735	3 616	73 586	69 168

Source : Tableaux PROSPER - D.D.A. Manche
et Ille-et-Vilaine

□ Principales cultures en 1988 (en ha)

MANCHE	CÉRÉALES		FOURRAGE en CULTURE PRINCIPALE		SUPERFICIE TOUJOURS en HERBE (STH)		AUTRES		SURFACE AGRICOLE UTILISÉE (SAU)	
	SUPERFICIE	%	SUPERFICIE	%	SUPERFICIE	%	SUPERFICIE	%	SUPERFICIE	%
Avranches	467	6,3	1 924	26	4 961	<u>67,1</u>	46	0,6	7 398	100
Brécey	597	5	3 844	32,1	7 463	<u>62,4</u>	64	0,5	11 968	100
Ducey	960	11,6	2 972	36	4 134	<u>50</u>	198	2,4	8 264	100
Granville	144	4,6	754	23,9	2 250	<u>71,2</u>	11	0,3	3 159	100
La Haye-Pesnel	323	3,1	2 147	20,8	7 851	<u>75,9</u>	23	0,2	10 344	100
Isigny-le-Buat	394	6,2	2 155	33,7	3 818	<u>59,6</u>	35	0,5	6 402	100
Pontorson	2 969	26,2	3 578	<u>31,6</u>	3 338	29,4	1 450	12,8	11 335	100
Saint-James	1 585	12,9	5 999	<u>48,7</u>	4 434	36	305	2,4	12 323	100
Sartilly	535	6,8	2 327	29,4	5 017	<u>63,4</u>	40	0,4	7 919	100
TOTAL	7 974	10	25 700	32,5	43 266	54,7	2 172	2,8	79 112	100

ILLE-et-VILAINE	CÉRÉALES		FOURRAGE en CULTURE PRINCIPALE		SUPERFICIE TOUJOURS en HERBE (STH)		AUTRES		SURFACE AGRICOLE UTILISÉE (SAU)	
	SUPERFICIE	%	SUPERFICIE	%	SUPERFICIE	%	SUPERFICIE	%	SUPERFICIE	%
Antrain	3 982	23,7	7 846	<u>46,8</u>	4 145	24,7	809	4,8	16 782	100
Cancale	2 011	31,2	380	5,9	702	10,9	3 343	<u>52,0</u>	6 436	100
Chateauneuf Ille-et-Vilaine	1 590	24,2	1 702	25,9	1 969	<u>30,0</u>	1 299	19,9	6 560	100
Combourg	3 110	21,3	6 246	<u>42,7</u>	4 704	32,2	566	3,8	14 626	100
Dol-de-Bretagne	3 482	<u>32,1</u>	3 263	30,1	3 238	29,9	864	7,9	10 847	100
Pleine-Fougères	4 126	29,6	4 261	<u>30,6</u>	3 621	26,1	1 909	13,7	13 917	100
TOTAL	18 301	26,5	23 698	34,3	18 379	26,6	8 790	12,6	69 168	100

Source : Tableaux PROSPER - D.D.A. Manche et Ille-et-Vilaine - R.G.A. 1988

N.B. : La colonne "Autres" regroupe les cultures industrielles, les légumes secs et protéagineux, le maraîchage, l'horticulture, les vergers, les autres cultures permanentes, les jachères et les jardins et vergers familiaux.

☐ Cheptel vif : nombre d'unités dans la région de la baie du Mont-Saint-Michel en 1988

MANCHE	Bovins	Équidés	Ovins	Caprins	Porcins	Volailles*
Avranches	12 619	612	3 152	166	3 197	12 807
Brécey	22 263	343	1 414	42	9 295	54 183
Ducey	14 919	225	3 461	26	7 528	27 063
Granville	5 784	159	572	19	1 161	2 132
La Haye-Pesnel	12 000	103	573	36	5 251	40 826
Isigny-le-Buat	18 674	720	2 448	84	3 286	35 906
Pontorson	14 461	109	2 855	35	15 012	52 133
Saint-James	23 855	281	929	85	22 725	74 078
Sartilly	12 672	1 178	798	115	2 684	7 918

ILLE-et-VILAINE	Bovins	Équidés	Ovins	Caprins	Porcins	Volailles*
Antrain	28 127	560	640	130	42 644	195 018
Cancale	1 575	116	329	32	1 521	95 574
Chateauneuf d'Ille-et-Vilaine	6 877	115	420	230	6 322	45 022
Combourg	22 901	131	978	111	12 292	118 110
Dol-de-Bretagne	13 371	106	1 225	48	12 146	203 129
Pleine-Fougères	16 240	134	4 810	165	12 529	89 206

* Volailles : poules pondeuses, poulettes, poulets, autres volailles (pigeons, cailles).

Source : Tableaux PROSPER - D.D.A. Manche et Ille-et-Vilaine

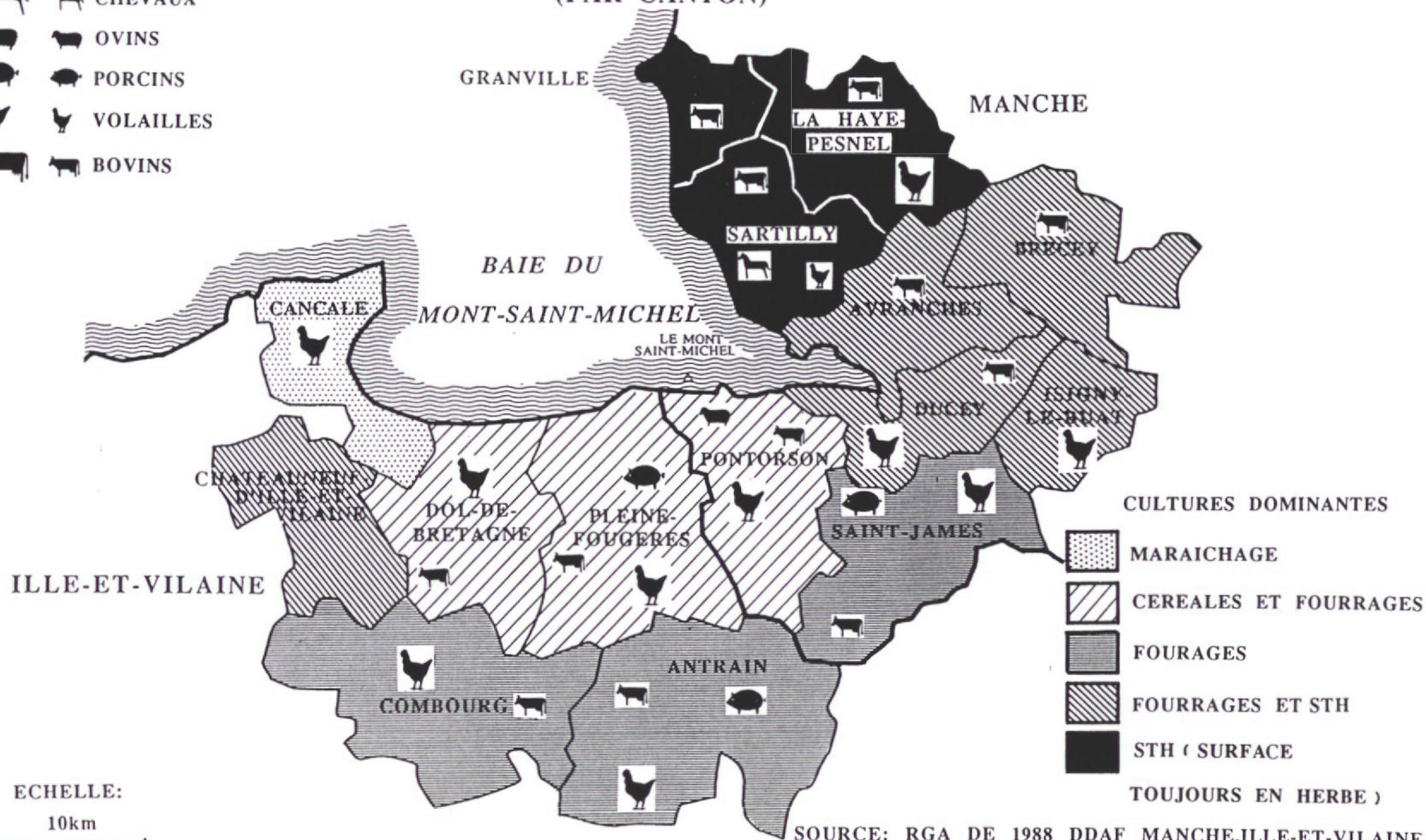
REGION DE LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL

DOMINANTES AGRICOLES

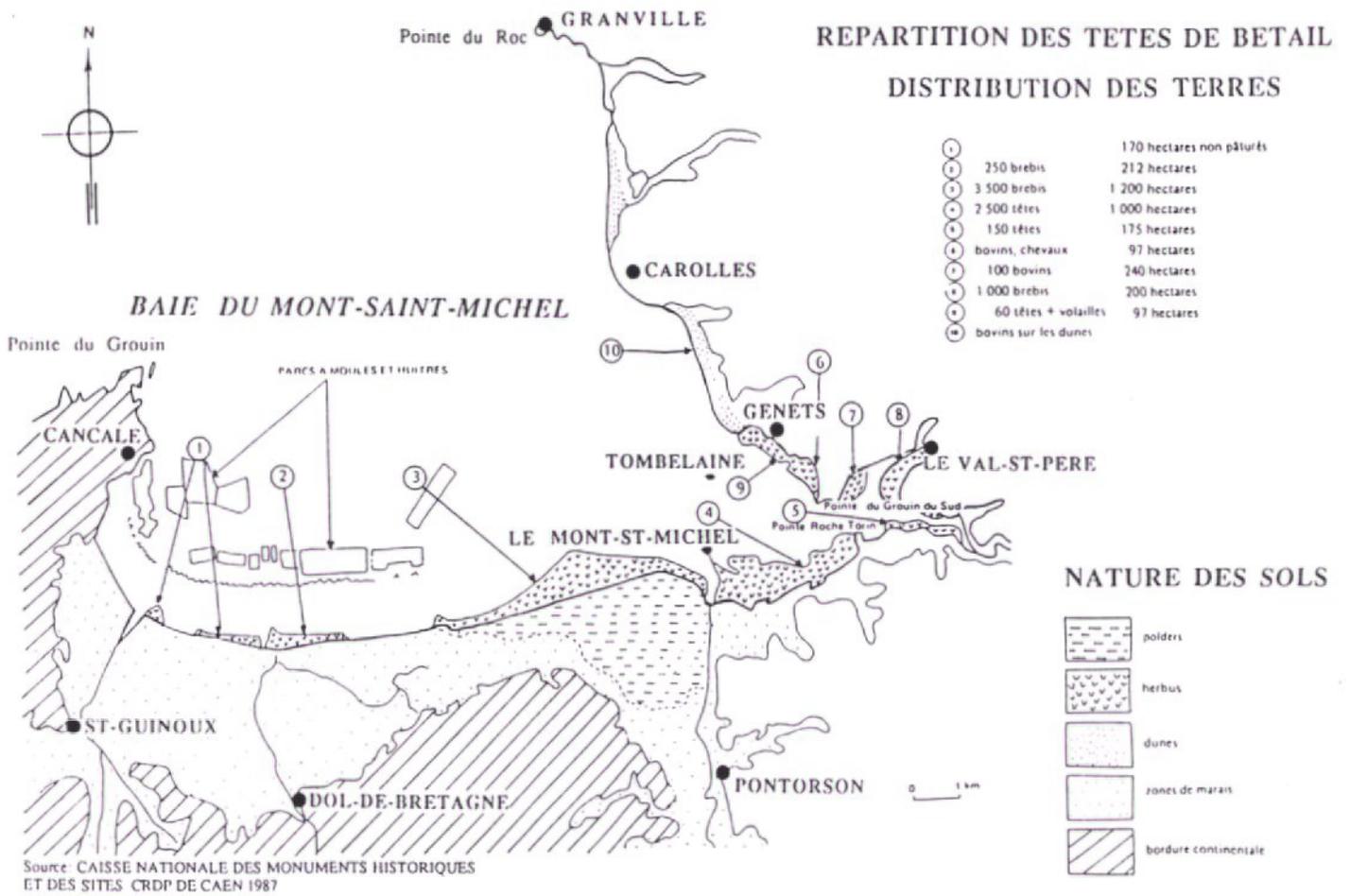
(PAR CANTON)

ELEVAGE DE
GRANDE TAILLE
PETITE TAILLE

-   CHEVAUX
-   OVINS
-   PORCINS
-   VOLAILLES
-   BOVINS

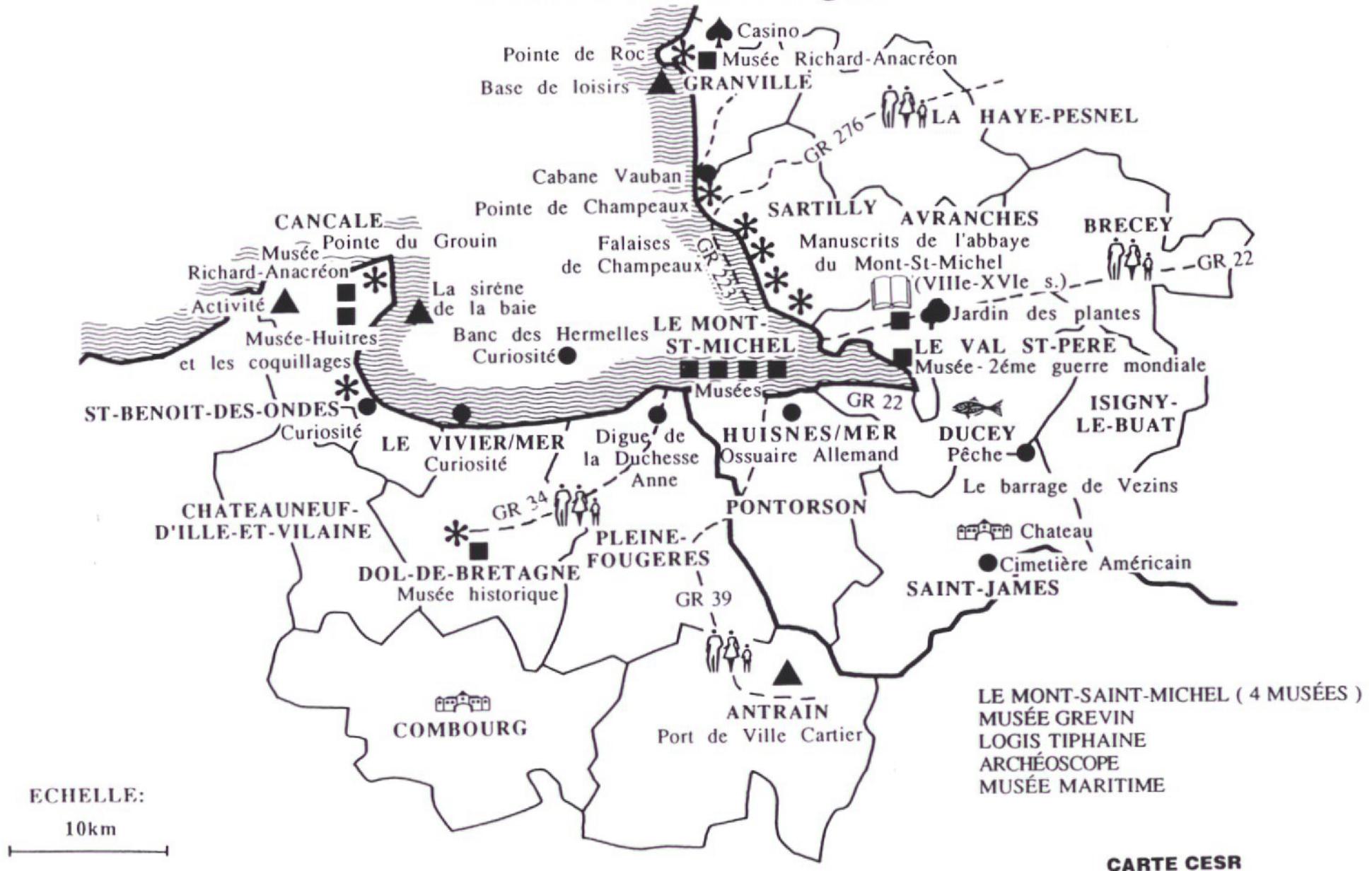


SURFACES ET UTILISATION DES HERBUS EN AVANT DES POLDERS



REGION DE LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL

OFFRE TOURISTIQUE



SITES ET MONUMENTS HISTORIQUES (INSCRITS ET CLASSES)



LES MONUMENTS LES PLUS VISITÉS

☐ Musées, châteaux et abbayes les plus visités dans la région de la baie du Mont-Saint-Michel

(statistiques de fréquentation - entrées payantes)

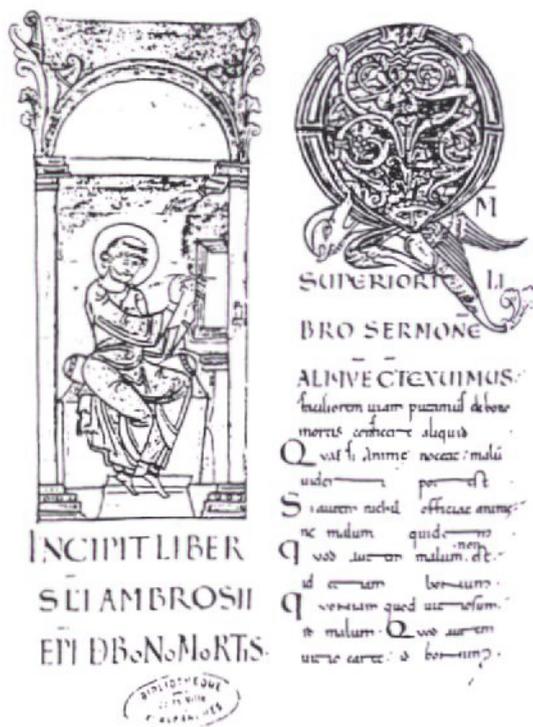
<u>MANCHE</u>	1991	1992	1993
<u>MUSÉES MUNICIPAUX ET PRIVÉS</u>			
. Avranches			
Musée Municipal	5 776	6 314	6 083
Trésor St-Gervais-Ciane-St-AUBERT	-	-	3 519
Manuscrits du Mont-Saint-Michel	4 500 ¹	-	6 200
. Granville			
Musée du Vieux Granville	12 341	15 050	9 320
Musée Richard Anacréon	-	-	7 839
. Le Mont-Saint-Michel			
Musée Grévin)			
Musée Maritime)	185 000	155 000	155 000
Archéoscope)			
Le Logis Tiphaine	60 000	59 000	60 000
. Abbayes			
Abbaye de la Lucerne d'Outremer	17 368	17 256	15 059
Abbaye du Mont-Saint-Michel	816 256	853 741 ²	799 387
<u>MUSÉES COMMÉMORATIFS</u>			
. Huisnes-sur-Mer			
Cimetière allemand	-	64 686	58 094
. Le Val-Saint-Père			
Musée seconde guerre mondiale	28 000	30 000	29 000

Source : C.D.T. Manche 1994

1 - Depuis 1991, les manuscrits du Mont-Saint-Michel sont désormais exposés à la bibliothèque municipale d'Avranches - bibliothèque du fonds ancien.
 2 - 808 789 (jour) et 44 952 (soir) Les Imaginaires.

ILLE-ET-VILAINE	1991	1992	1993
MUSÉES MUNICIPAUX ET PRIVÉS			
. Baguer-Morvan Musée de la Paysannerie ³	10 000	14 800	15 000
. Cancale Musée Richard Anacréon	26 139	20 653	16 525
. Dol-de-Bretagne Musée historique de Dol-de-Bretagne (ouvert de avril à octobre) Trésor du mariage ancien ⁴	10 200 -	10 800 -	- 2 500
CHÂTEAU			
. Combourg Château de Combourg (ouvert de mars à novembre)	49 029	48 309	43 863

Source : C.D.T. Ille-et-Vilaine - Janvier 1994



3 - Dont 5 000 visiteurs pour les fêtes estivales : fête du cidre (15 août) ; fête du blé noir (3^{ème} dimanche de septembre).
4 - Ouverture juin 1993.

	Avranches		Brécey		Ducey		Granville		La Haye-Pesnel		Isigny-le-Buat		Pontorson		Saint-James		Sartilly		TOTAL	
Résidences secondaires	442	<i>2 210</i>	328	<i>1 640</i>	248	<i>1 240</i>	3 130	<i>15 650</i>	403	<i>2 015</i>	156	<i>780</i>	320	<i>1 600</i>	229	<i>1 145</i>	943	<i>4 715</i>	6 199	<i>30 995</i>
Hôtels de tourisme :	10	<i>442</i>	0	<i>0</i>	9	<i>433</i>	14	<i>658</i>	1	<i>23</i>	1	<i>16</i>	23	<i>1 287</i>	1	<i>25</i>	4	<i>134</i>	63	<i>3 018</i>
sans étoile	3	<i>81</i>	0	<i>0</i>	1	<i>17</i>	3	<i>105</i>	1	<i>23</i>	0	<i>0</i>	1	<i>10</i>	0	<i>0</i>	1	<i>30</i>	10	<i>266</i>
1 étoile	0	<i>0</i>	0	<i>0</i>	0	<i>0</i>	2	<i>114</i>	0	<i>0</i>	1	<i>16</i>	2	<i>30</i>	0	<i>0</i>	2	<i>31</i>	7	<i>191</i>
2 étoiles	7	<i>361</i>	0	<i>0</i>	5	<i>314</i>	8	<i>331</i>	0	<i>0</i>	0	<i>0</i>	12	<i>638</i>	1	<i>25</i>	1	<i>73</i>	34	<i>1 742</i>
3 étoiles	0	<i>0</i>	0	<i>0</i>	3	<i>102</i>	1	<i>108</i>	0	<i>0</i>	0	<i>0</i>	8	<i>609</i>	0	<i>0</i>	0	<i>0</i>	12	<i>819</i>
Résidences de tourisme	0	<i>0</i>	0	<i>0</i>	0	<i>0</i>	1	<i>138</i>	0	<i>0</i>	0	<i>0</i>	0	<i>0</i>	0	<i>0</i>	0	<i>0</i>	1	<i>138</i>
Chambres d'hôtes	34	<i>92</i>	10	<i>24</i>	38	<i>96</i>	8	<i>22</i>	14	<i>50</i>	6	<i>13</i>	31	<i>77</i>	21	<i>54</i>	55	<i>140</i>	222	<i>568</i>
Camping	1	<i>400</i>	1	<i>208</i>	2	<i>560</i>	0	<i>0</i>	0	<i>0</i>	0	<i>0</i>	3	<i>1 560</i>	0	<i>0</i>	15	<i>7 336</i>	22	<i>10 584</i>
Gîtes ruraux (*)	24	<i>130</i>	15	<i>78</i>	20	<i>98</i>	28	<i>122</i>	9	<i>48</i>	18	<i>104</i>	29	<i>157</i>	38	<i>209</i>	57	<i>296</i>	233	<i>1 242</i>
Centres de vacances		<i>50</i>		<i>0</i>		<i>0</i>		<i>1 326</i>		<i>35</i>		<i>70</i>		<i>0</i>		<i>0</i>		<i>212</i>		<i>1 693</i>
Auberges de jeunesse		<i>0</i>		<i>0</i>		<i>0</i>		<i>40</i>		<i>0</i>		<i>0</i>		<i>0</i>		<i>0</i>		<i>2</i>		<i>40</i>
Maisons familiales de vacances		<i>0</i>		<i>0</i>		<i>0</i>		<i>432</i>		<i>0</i>		<i>0</i>		<i>0</i>		<i>0</i>		<i>50</i>		<i>482</i>
Meublés		<i>69</i>		<i>3</i>		<i>83</i>		<i>2 040</i>		<i>52</i>		<i>8</i>		<i>98</i>		<i>30</i>		<i>361</i>		<i>2 744</i>

(*) Dont 22 gîtes de mer (94 places) dans le canton de Granville et 13 gîtes de mer (61 places) dans le canton de Sartilly.

Source : C.D.T. de la Manche

en gras : nombre de structures

en italique : nombre de personnes

Tableau n° 1 : Capacité d'accueil par canton exprimée en nombre de structures et de personnes (Manche)

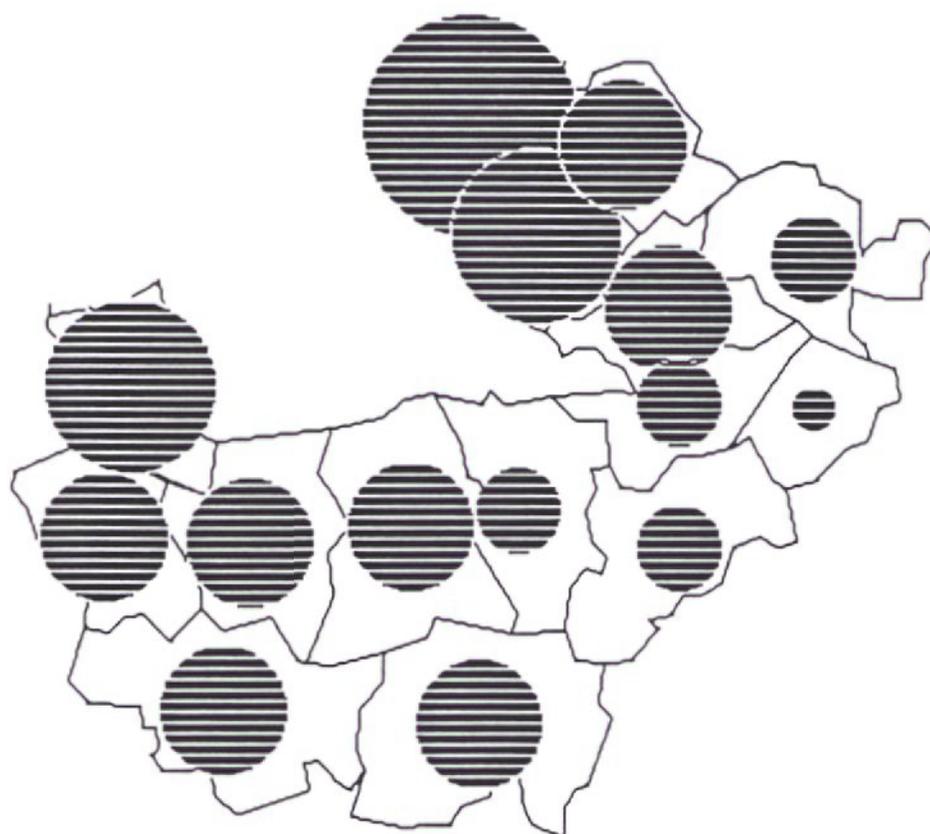
	Antrain		Cancale		Chateauneuf		Combourg		Dol de Bretagne		Pleine-Fougères		TOTAL	
Résidences secondaires	485	<i>2 425</i>	1 877	<i>9 385</i>	635	<i>3 175</i>	646	<i>3 230</i>	606	<i>3 030</i>	587	<i>2 935</i>	4 836	<i>24 180</i>
Hôtels de tourisme :	2	<i>60</i>	11	<i>476</i>	2	<i>207</i>	2	<i>158</i>	5	<i>271</i>	2	<i>65</i>	24	<i>1 237</i>
sans étoile	1	<i>20</i>	1	<i>30</i>	0	<i>0</i>	0	<i>0</i>	0	<i>0</i>	1	<i>20</i>	3	<i>70</i>
1 étoile	0	<i>0</i>	0	<i>0</i>	1	<i>27</i>	0	<i>0</i>	0	<i>0</i>	0	<i>0</i>	1	<i>27</i>
2 étoiles	1	<i>40</i>	7	<i>225</i>	0	<i>0</i>	2	<i>158</i>	4	<i>158</i>	1	<i>45</i>	15	<i>626</i>
3 étoiles	0	<i>0</i>	2	<i>188</i>	1	<i>180</i>	0	<i>0</i>	1	<i>113</i>	0	<i>0</i>	4	<i>481</i>
4 étoiles	0	<i>0</i>	1	<i>33</i>	0	<i>0</i>	0	<i>0</i>	0	<i>0</i>	0	<i>0</i>	1	<i>33</i>
Chambres d'hôtes	15	<i>45</i>	52	<i>148</i>	15	<i>36</i>	12	<i>29</i>	95	<i>251</i>	19	<i>61</i>	208	<i>570</i>
Camping	1	<i>125</i>	10	<i>3 600</i>	1	<i>125</i>	1	<i>365</i>	6	<i>2 085</i>	3	<i>1 080</i>	22	<i>7 380</i>
Gîtes labellisés	11	<i>75</i>	36	<i>200</i>	22	<i>113</i>	34	<i>140</i>	34	<i>141</i>	18	<i>103</i>	155	<i>822</i>
Centres de vacances		<i>0</i>		<i>0</i>		<i>0</i>		<i>0</i>		<i>0</i>		<i>0</i>		<i>0</i>
Auberges de jeunesse		<i>0</i>		<i>0</i>		<i>0</i>		<i>0</i>		<i>0</i>		<i>55</i>		<i>55</i>
Maisons familiales de vacances		<i>17</i>		<i>0</i>		<i>0</i>		<i>0</i>		<i>70</i>		<i>87</i>		<i>174</i>
Meublés		<i>0</i>		<i>288</i>		<i>0</i>		<i>90</i>		<i>63</i>		<i>0</i>		<i>441</i>

en gras : nombre de structures
en italique : nombre de personnes

Source : D'après documents promotionnels du C.D.T. d'Ille-et-Vilaine

Tableau n° 2 : Capacité d'accueil par canton exprimée en nombre de structures et de personnes (Ille-et-Vilaine)

LES RÉSIDENCES SECONDAIRES DANS LE PAYS DE LA BAIE

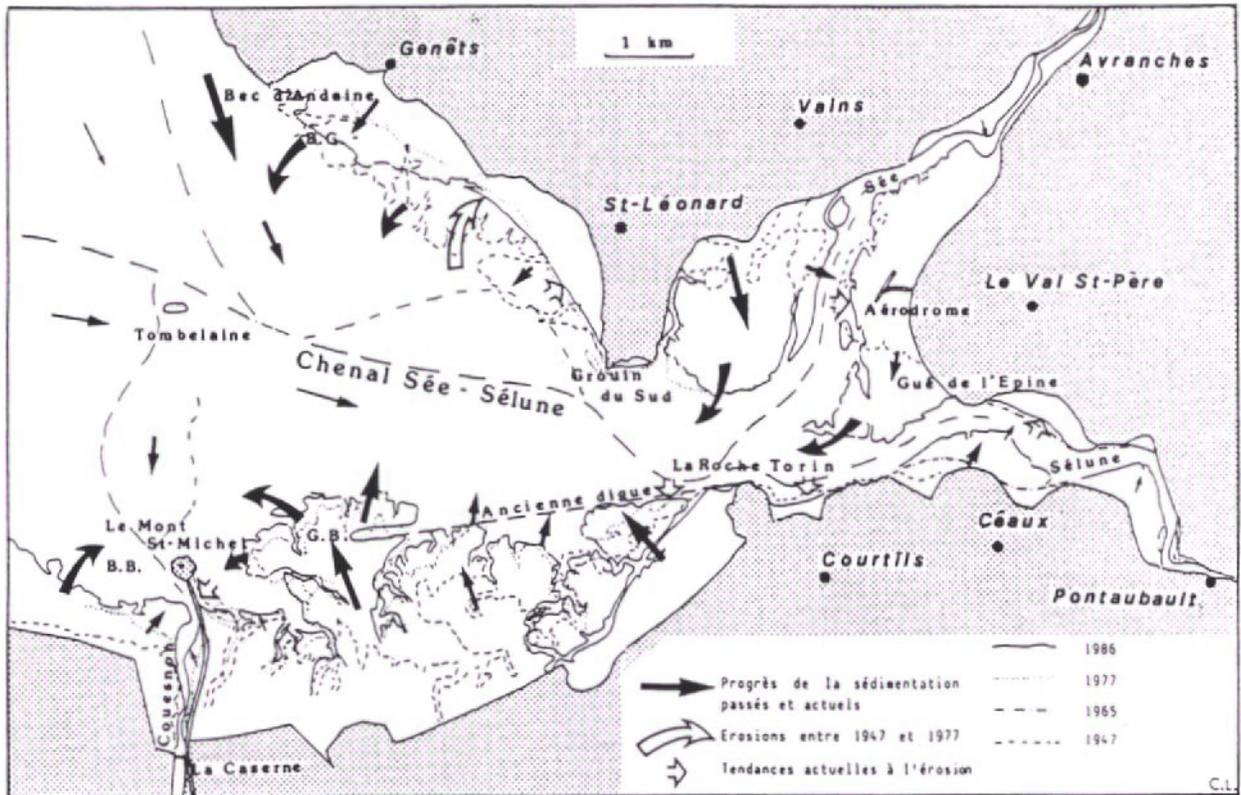


Moyenne = 735.6667
Ecart-type = 755.6368
Minimum = 156
Maximum = 3130

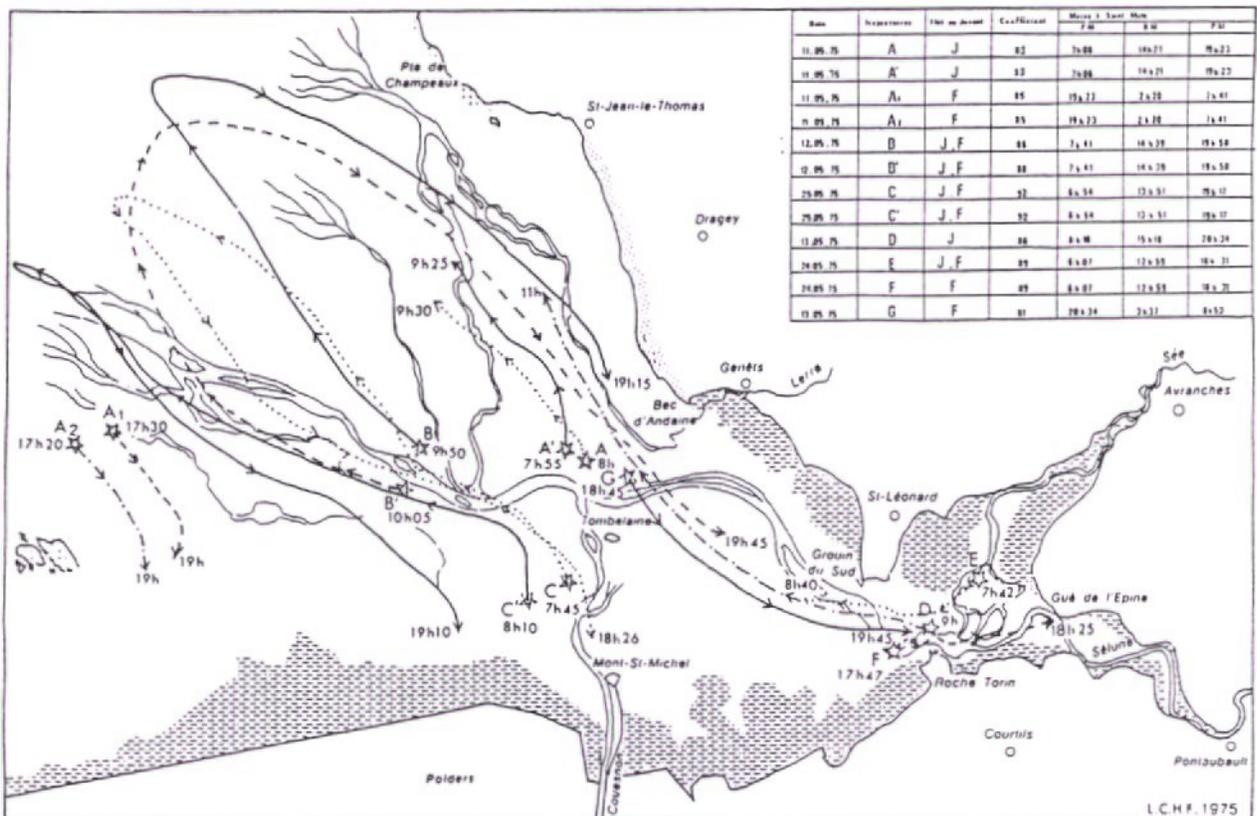
CARTE CESR d'après RGP-INSEE



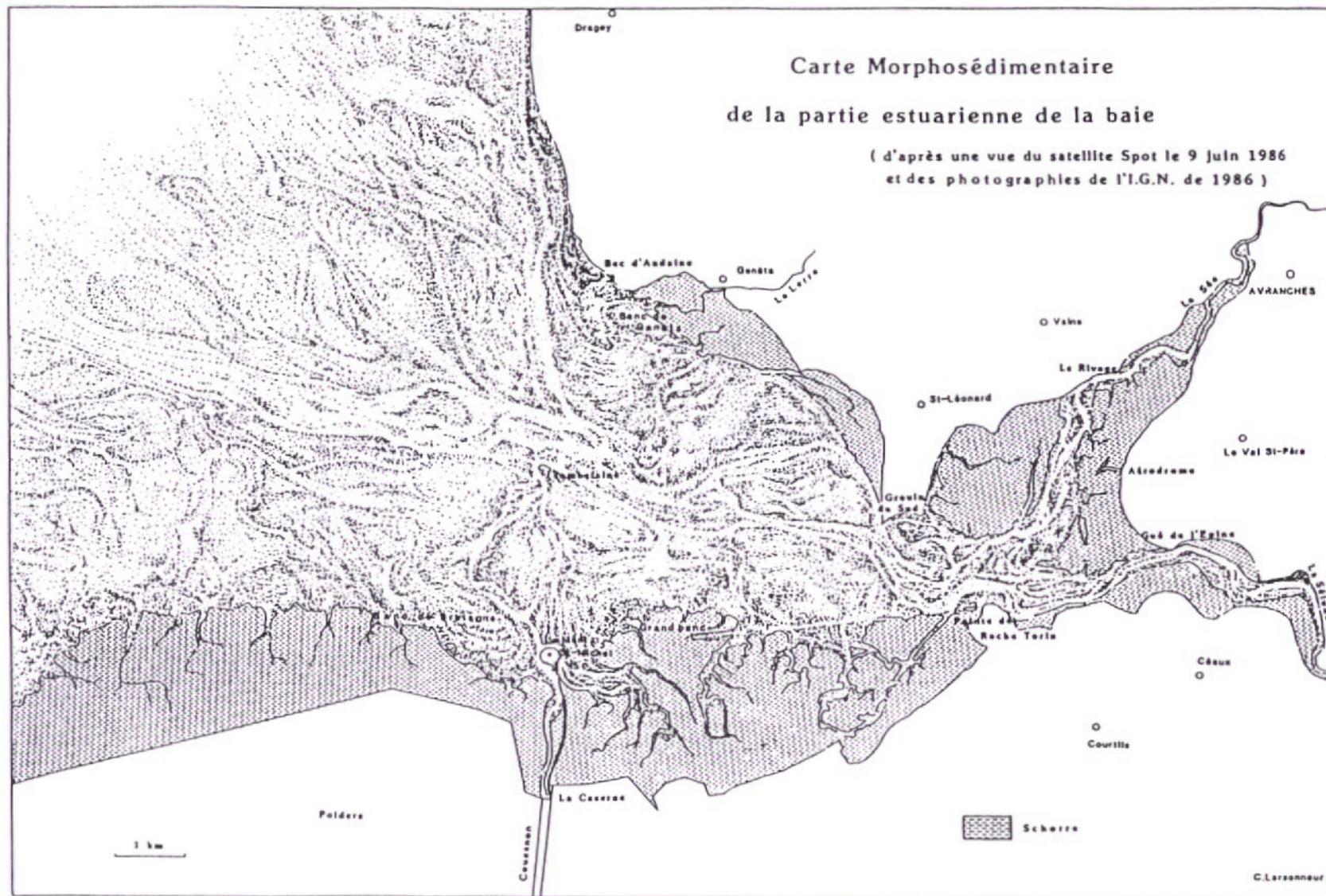
De 3000 à 3130
De 900 à 3000
De 400 à 900
De 200 à 400
De 156 à 200



Carte 1 : Évolution des herbus dans la baie



Carte 2 : Parcours de bouées dérivantes dans la zone estuarienne (L.C.H.F.)



LES DIFFÉRENTES APPROCHES

Les conceptions des cinq architectes consultés :

☐ Alexandre CHEMETOFF, paysagiste parisien conçoit une approche piétonne du site. Il prévoit ainsi la réalisation de parcs de stationnement dans les polders permettant d'accueillir 5000 véhicules. La traversée vers le Mont se ferait au moyen d'un pont transbordeur équipé d'une voie piétonne et d'une navette constituée de "cabines roulant sur des rails et tirées par un câble". Par ailleurs, le projet prévoit l'aménagement de 12 jardins situés de la pointe du Grouin à la falaise de Champeaux d'où se dégagent des vues panoramiques de la baie.

☐ Jacques HONDELATTE, architecte bordelais prévoit un grand ouvrage qui va du littoral au Mont, affleurant le niveau de l'eau et pouvant être submergé une fois par siècle et permettant de faire transiter les véhicules. Sur ce grand plateau horizontal, de couleur naturelle, "une série ordonnée de pièces disposées par trames dans le tablier permettrait la pose d'objets circonstanciés (...). Ces éléments d'inserts seraient disposés de façon à faire varier si nécessaire les usages du pont" (route, parking, lieu de manifestation...). Le pont pourrait contenir 1600 véhicules et le polder de départ, 5000.

☐ Gustav PEICHL et Peter NIGST, architectes à Vienne en Autriche se fixent comme objectif de remettre le Mont dans son environnement de sable et d'eau. Le pont menaçant trop le caractère insulaire du monument, le projet prévoit à la fois une traversée à pied sur la grève et un passage souterrain piétonnier ouvert lors des heures de marées. Est également prévu un parking gratuit dans l'arrière-pays et un autre payant et plus limité en marge des herbus.

☐ Carme PINOS et Enric MIRALLES, architectes à Barcelone proposent un pont incurvé (partie convexe vers l'ouest) permettant d'arriver tangentiellement au Mont sur la partie rocheuse, laissant ainsi les murailles libres. "Le stationnement est traité comme la route, par des plis imperceptibles de la grève, des remblais légers mettant à peine le stationnement hors d'eau. Les 5000 véhicules (...) iront se parquer loin du Mont, au milieu du parcours en courbe".

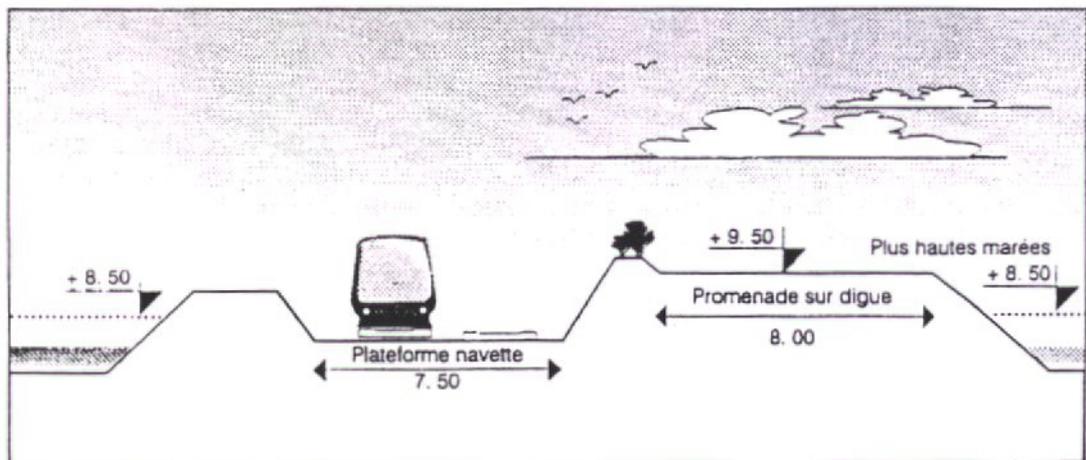
☐ Roland SIMONNET, architecte parisien conçoit tout d'abord la réalisation d'une nouvelle route littorale construite à l'avant des polders. Quant à l'accès au Mont, il serait assuré par une passerelle. Partant de la terre ferme, la passerelle survolerait "les herbus et la grève relayée aux deux tiers par une grande aire de stationnement : "l'autoport".

Projet du Groupement ARIME :

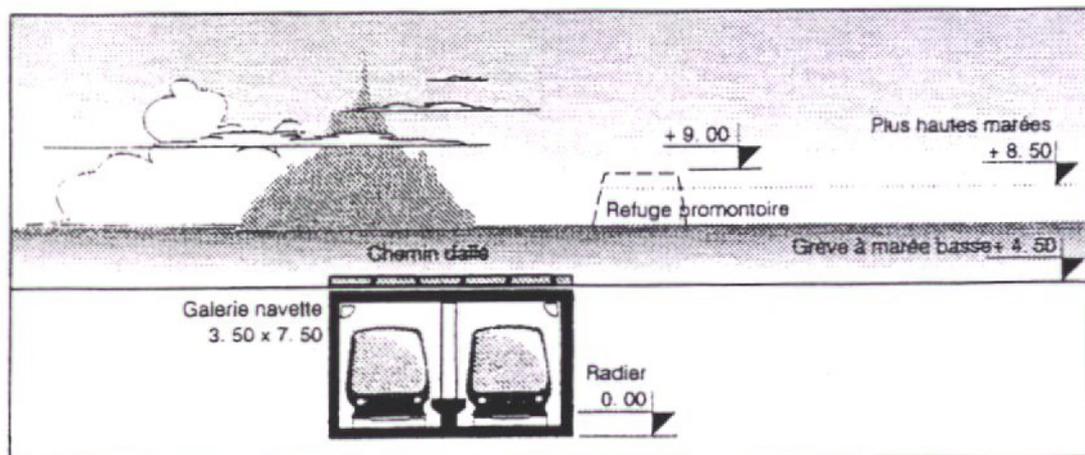
Parallèlement, le groupement ARIME qui réunit des sociétés d'infrastructures et de transport (Campenon-Bernard-SGE, CFD-Industries, CGEA, Transmontagne), partant des orientations générales du Ministère de l'Équipement, a proposé un projet visant à "recréer l'île". Le groupement a ainsi élaboré une proposition en trois points :

- 1.- recréer l'île à marée haute en supprimant une partie de la digue et en remodelant l'autre;
- 2.- maintenir un accès permanent à l'île, tout en éloignant les voitures, par une navette de transport en tunnel et, à marée basse, un chemin piétonnier sur les sables;
- 3.- préserver le site en intégrant le projet dans les lignes naturelles du paysage.

Le projet prévoit en outre la réalisation de parkings de stationnement fondus dans le paysage à la limite des herbues.



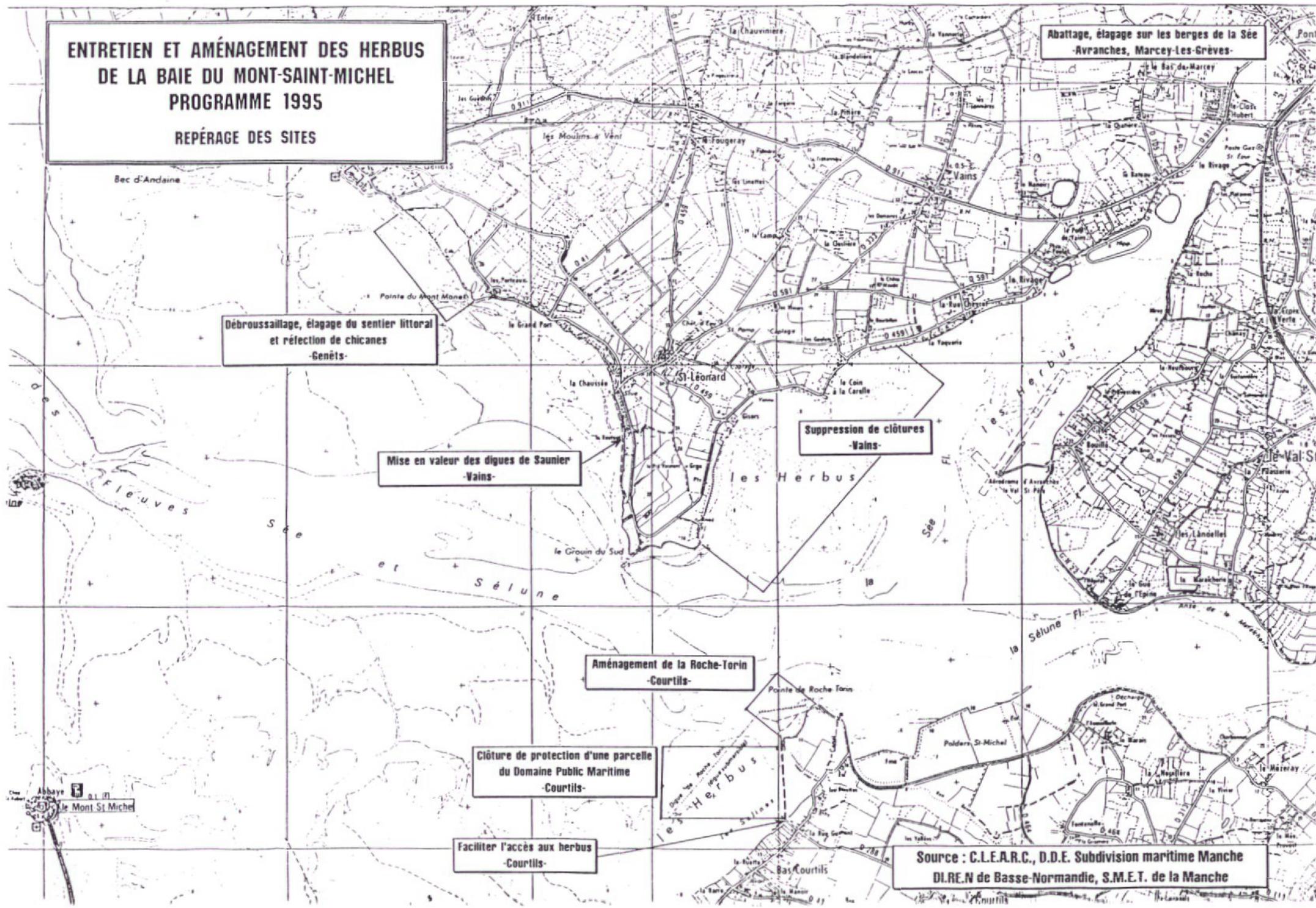
Section à l'air libre de 900 mètres



Section en tunnel de 700 mètres.

**ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT DES HERBUS
DE LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL
PROGRAMME 1995**

REPÉRAGE DES SITES



Abattage, élagage sur les berges de la Sée
-Avranches, Marcey-Les-Grèves-

Débroussaillage, élagage du sentier littoral
et réfection de chicanes
-Genêts-

Mise en valeur des digues de Saunier
-Vains-

Suppression de clôtures
-Vains-

Aménagement de la Roche-Torin
-Courtils-

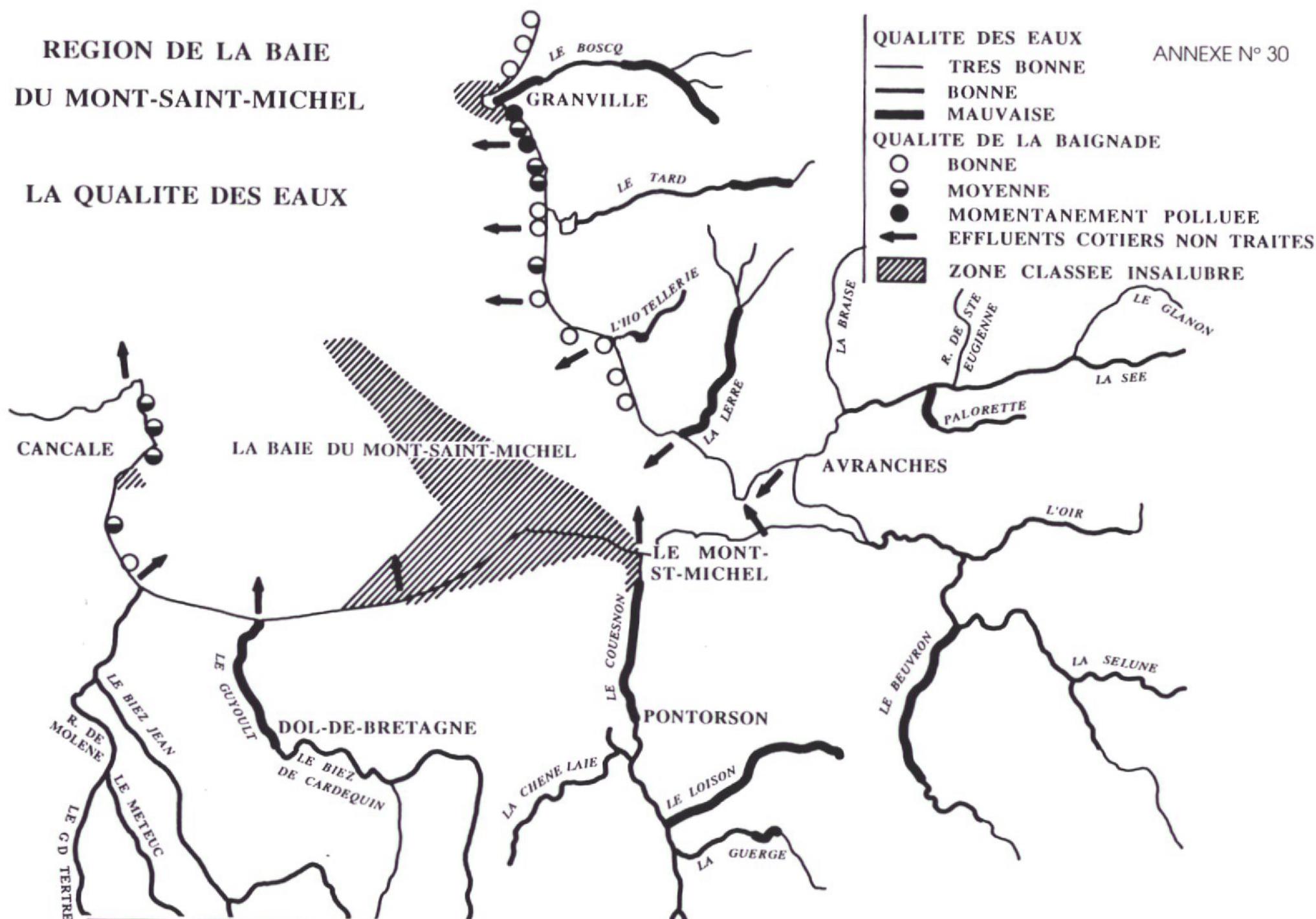
Clôture de protection d'une parcelle
du Domaine Public Maritime
-Courtils-

Faciliter l'accès aux herbous
-Courtils-

Source : C.L.E.A.R.C., D.D.E. Subdivision maritime Manche
D.I.R.E.N de Basse-Normandie, S.M.E.T. de la Manche

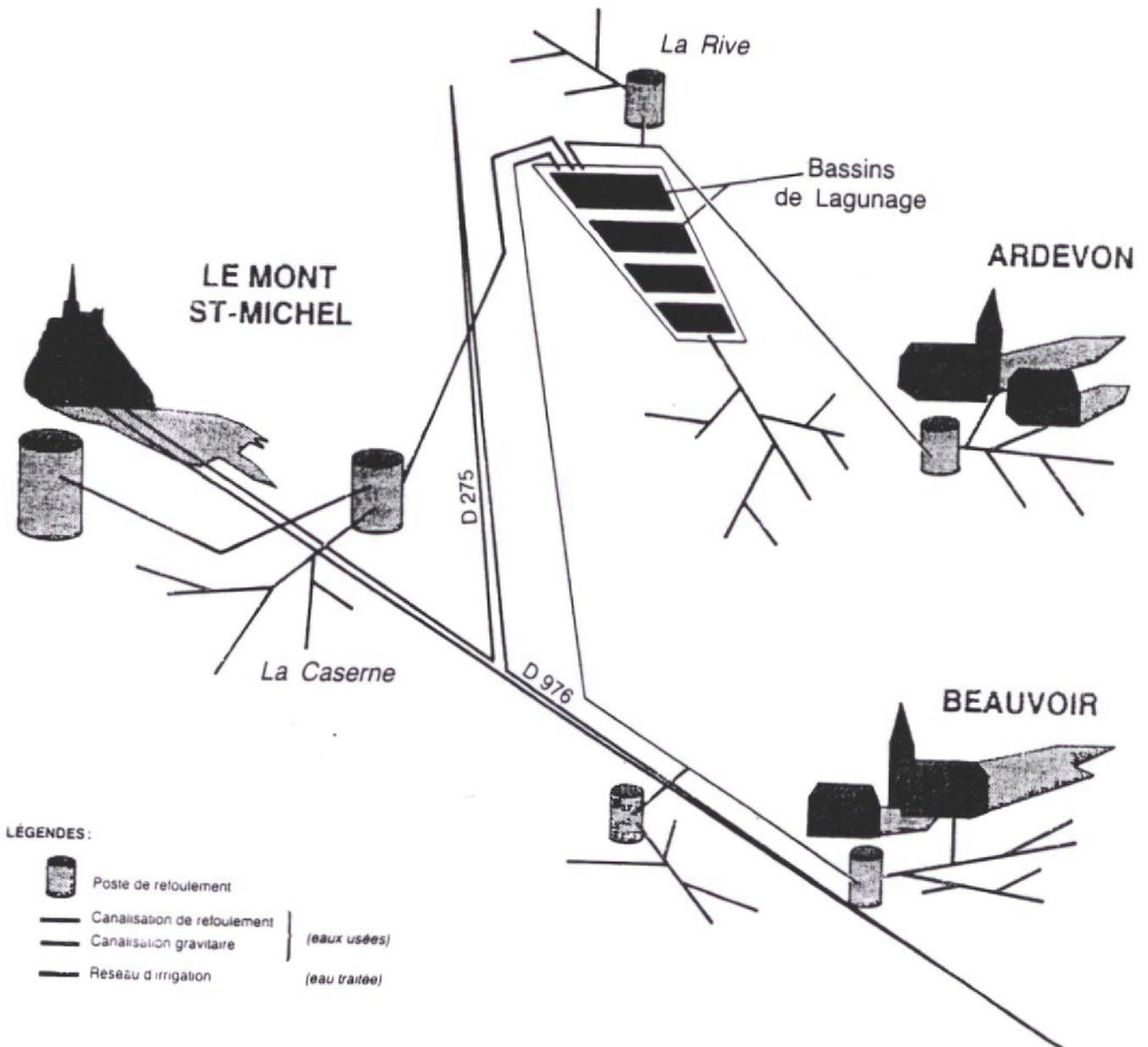
REGION DE LA BAIE
DU MONT-SAINT-MICHEL

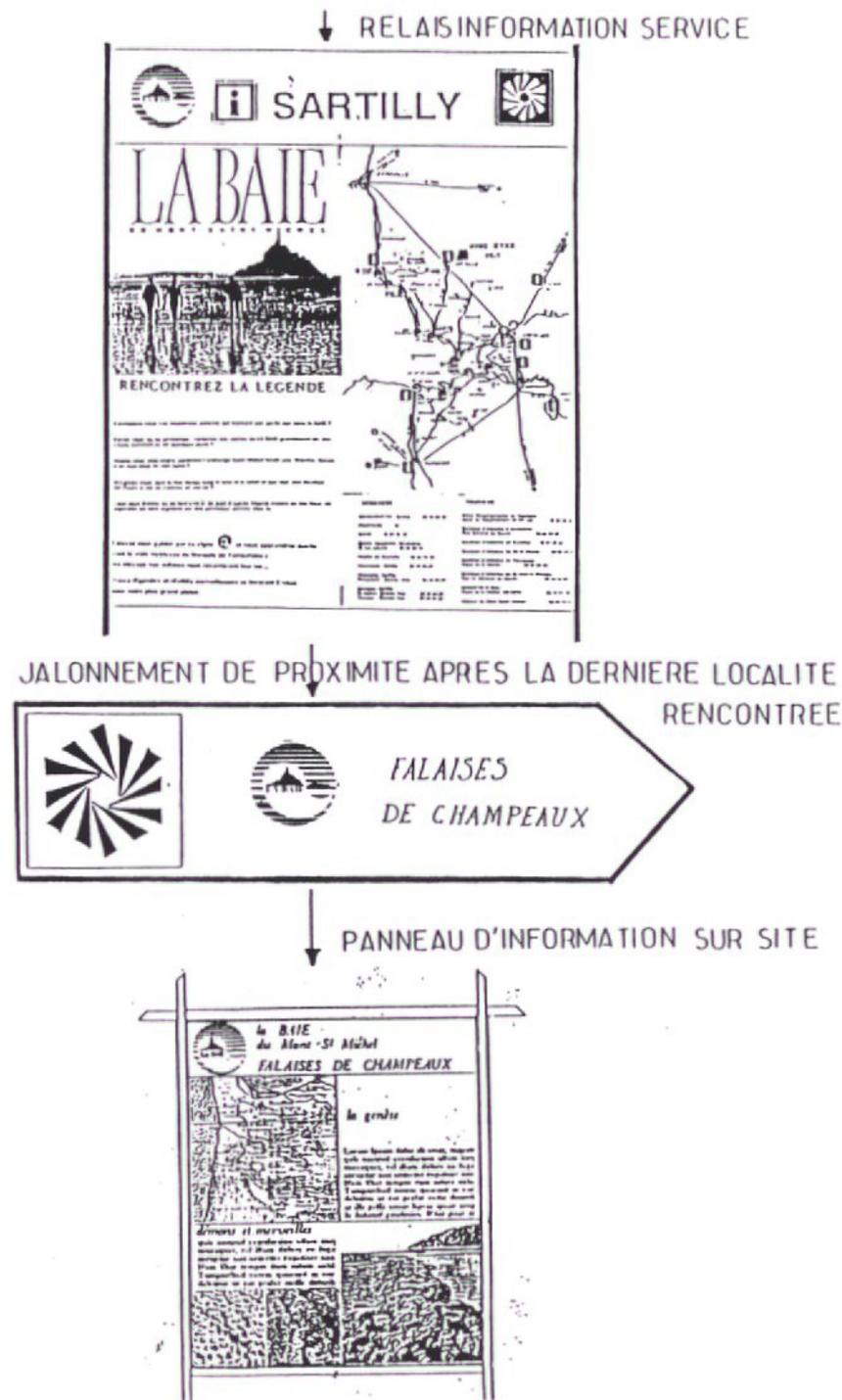
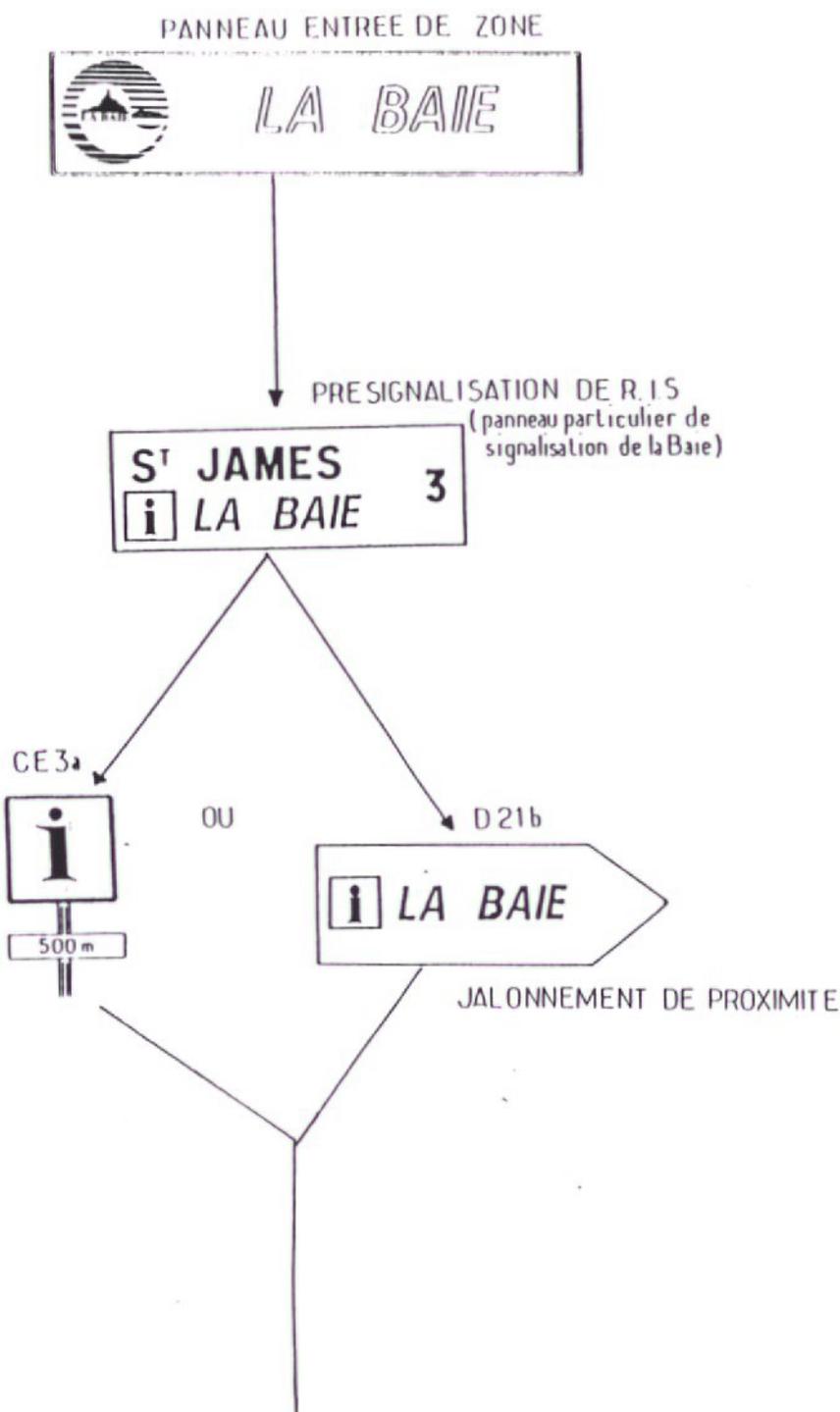
LA QUALITE DES EAUX



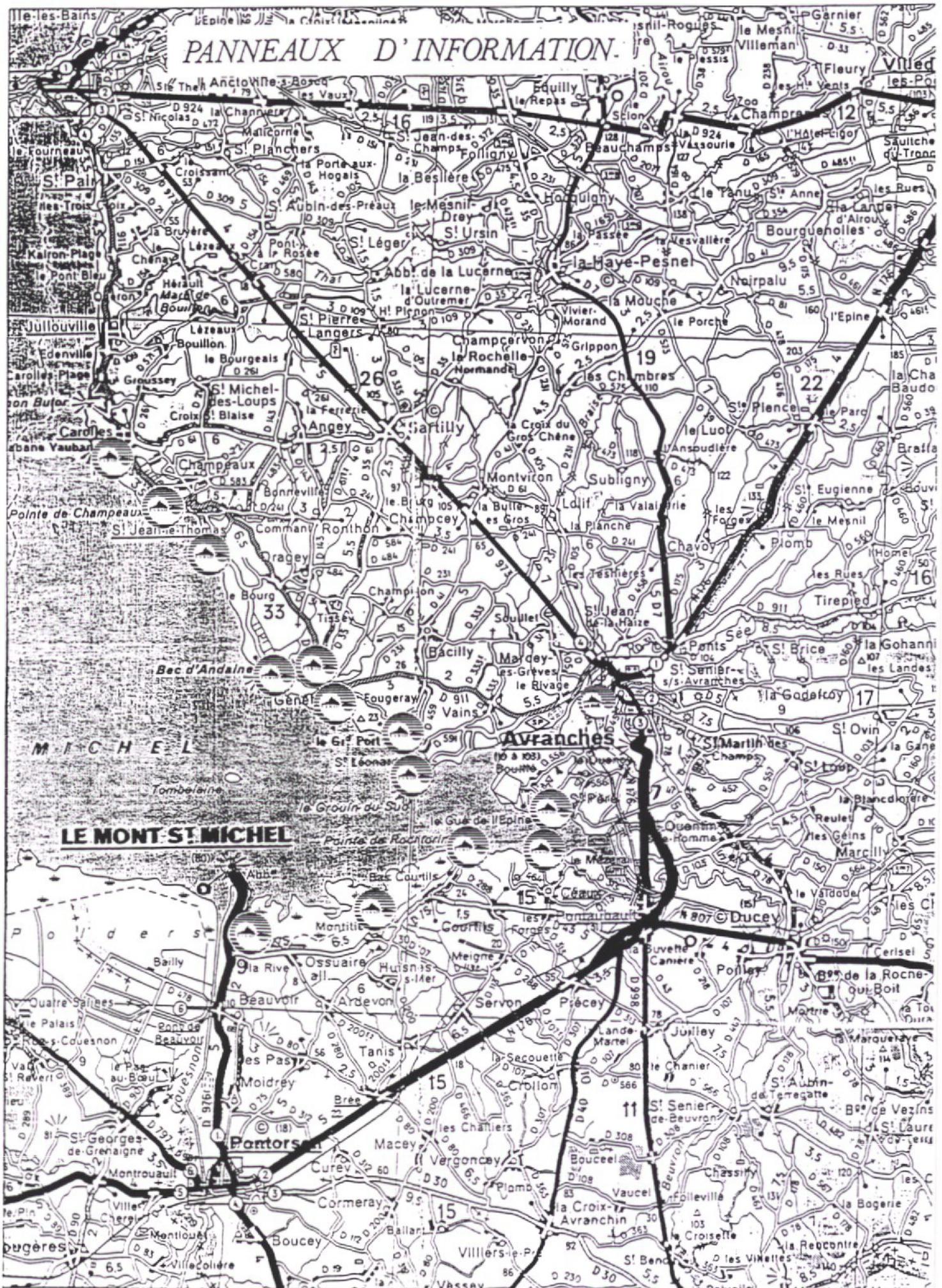
Source : Reproduction d'une carte extraite du rapport de la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme de 1984 sur "La baie du Mont-Saint-Michel : Identification des enjeux". Cette carte a été réalisée à partir de données un peu anciennes (certaines datent de 1985). Le C.E.S.R. de Basse-Normandie n'a pu regrouper des résultats homogènes et plus récents permettant d'avoir une photographie de la situation actuelle.

LE SCHÉMA DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT MONT-SAINT-MICHEL - ARDEVON - BEAUVOIR

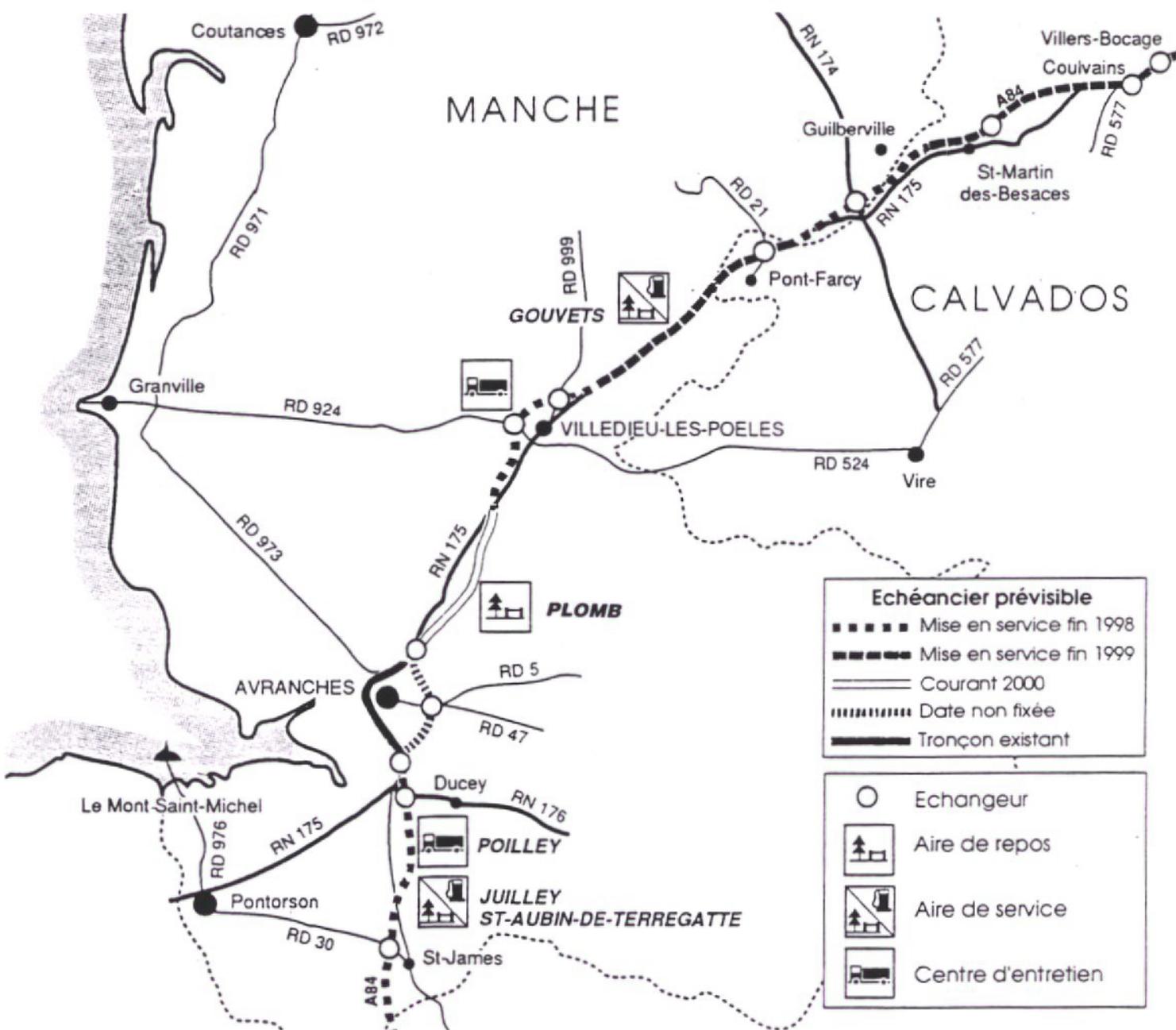




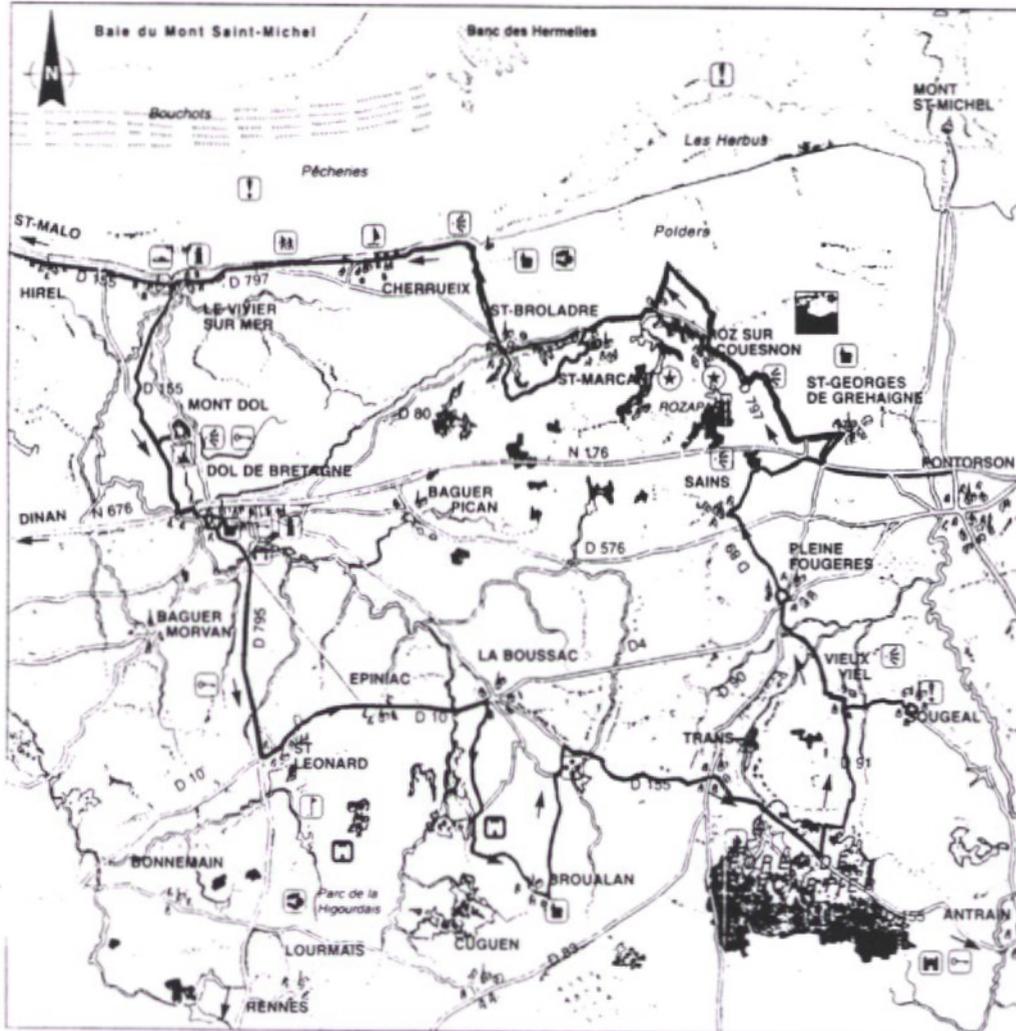
PANNEAUX D'INFORMATION.



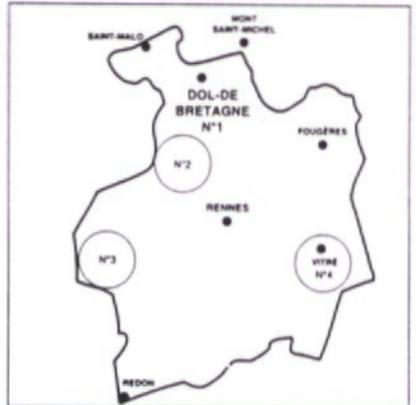
AUTOROUTE DES ESTUAIRES (A. 84)



Tracé et Localisation des échangeurs, des aires de service et d'entretien



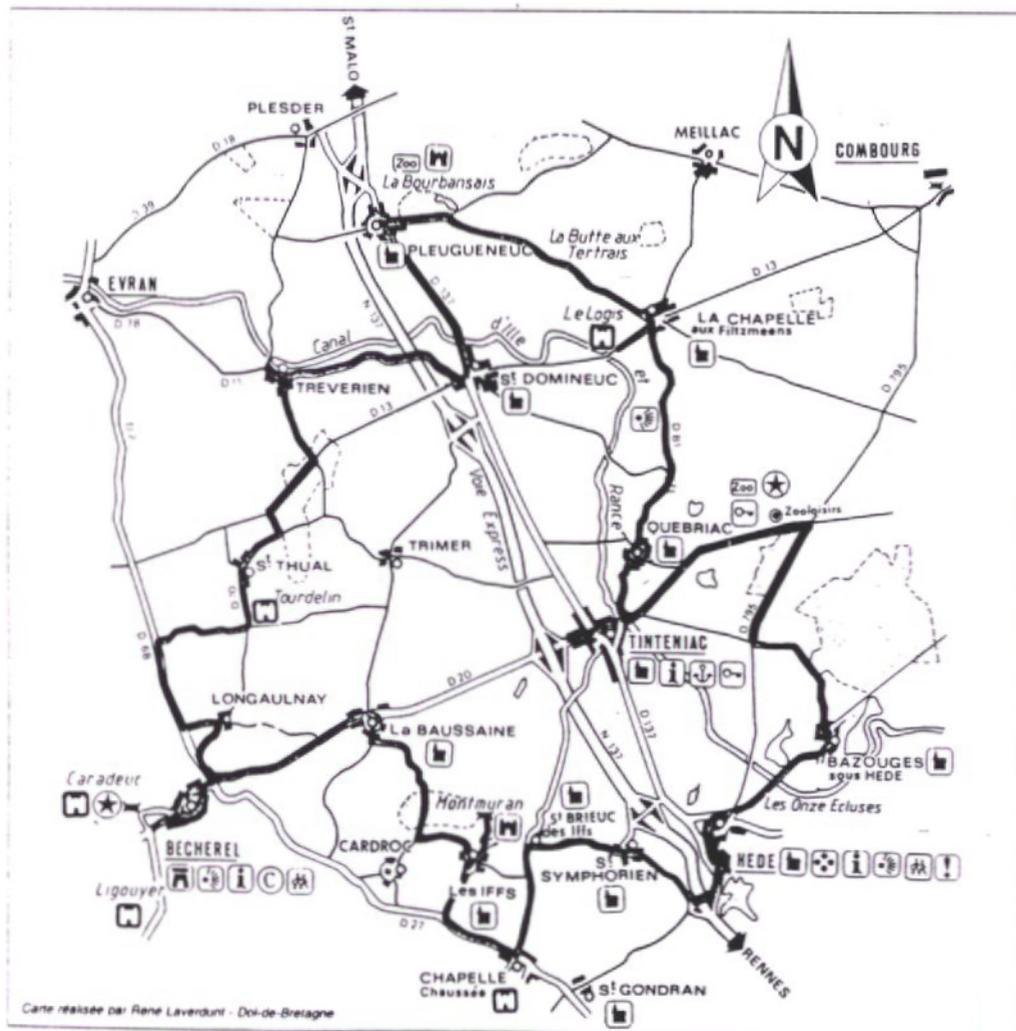
Circuit du Pays de Dol



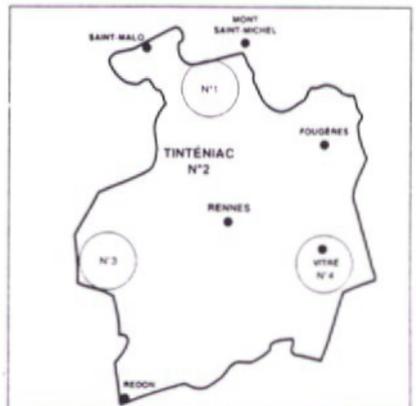
N°1 : Circuit Touristique du Pays de Dol
 N°2 : Circuit Touristique de Tinténiac-Montmuran
 N°3 : Circuit Touristique de Brocéliande
 N°4 : Circuit Touristique de Madame de Sévigné.

LÉGENDE

OFFICE DE TOURISME Syndicat d'initiative	GOLF
BASE DE LOIRS CENTRE NAUTIQUE	RUILLES
CHAR A VOILE	CHATEAU VISITABLE
ESCALADE	CHATEAU VISIBLE DE LA ROUTE
PARC DE LOIRS OU BOTANIQUE	ESPACE NATUREL DEPARTEMENTAL
MEGALITHES	SITE REMARQUABLE
EDIFICE RELIGIEUX REMARQUABLE	POINT DE VUE
MUSÉE	LIANSONS ET EXCURSIONS MARITIMES



Circuit de Tinténiac-Montmuran

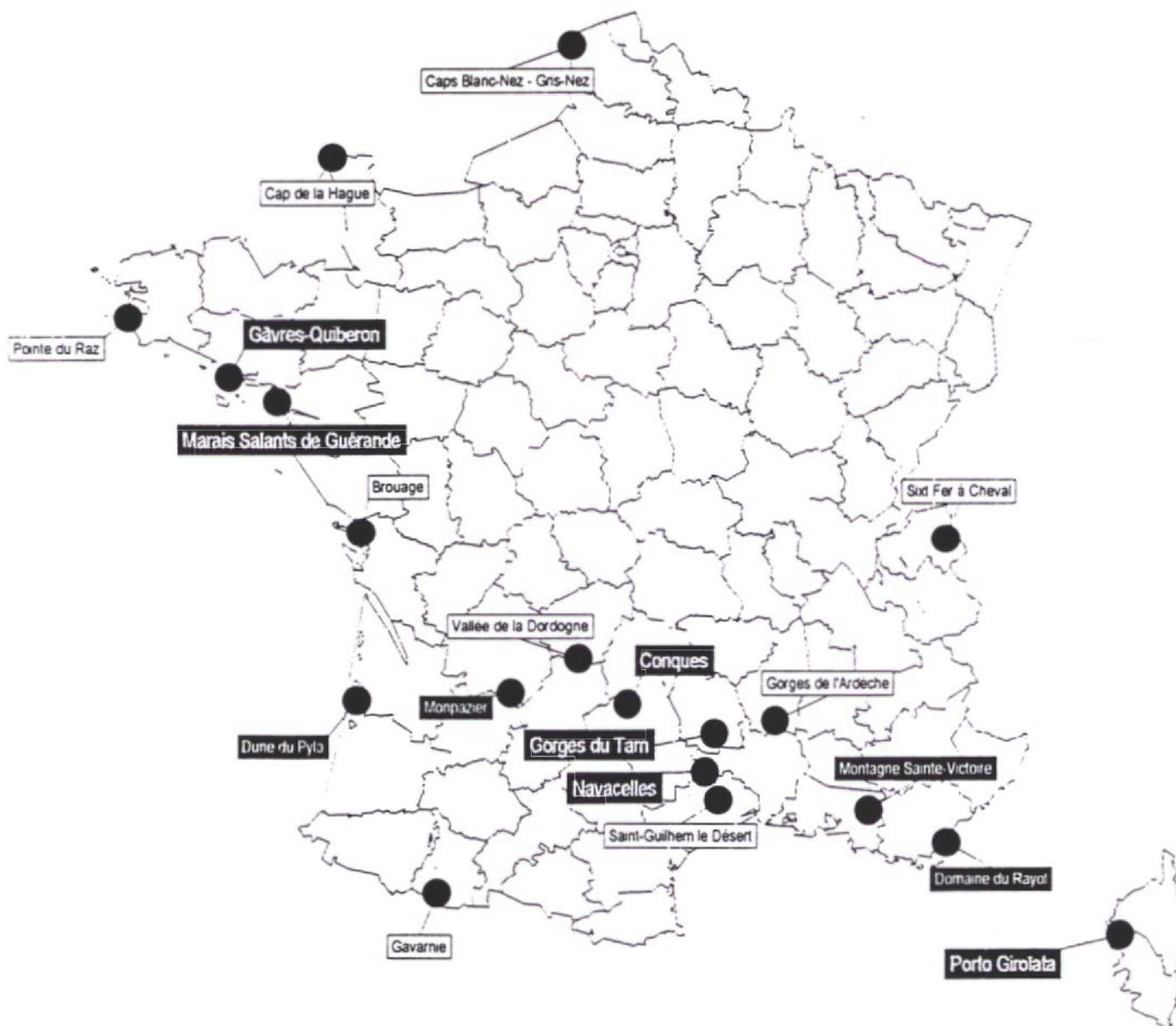


N°1 : Circuit Touristique du Pays de Dol
 N°2 : Circuit Touristique de Tinténiac-Montmuran
 N°3 : Circuit Touristique de Brocéliande
 N°4 : Circuit Touristique de Madame de Sévigné.

LÉGENDE

OFFICE DE TOURISME Syndicat d'initiative	CHATEAU VISITABLE
PETITE CITE DE CARACTERE	CHATEAU VISIBLE DE LA ROUTE
PARC DE LOIRS OU BOTANIQUE	SITE REMARQUABLE
EDIFICE RELIGIEUX REMARQUABLE	POINT DE VUE
FORTIFICATIONS	HALTE NAUTIQUE
MUSÉE	SENTIER DE GRANDE RANDONNÉE
RUILLES	

OPERATIONS "GRANDS SITES"



Opérations

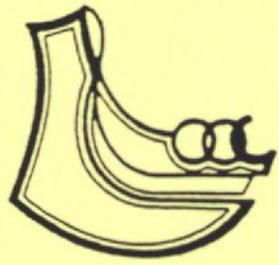
- 4 terminées*
- 9 en cours de travaux
- 6 en cours d'études

* (ou pour lesquelles il n'y aura plus de participation financière de l'Etat)



**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL RÉGIONAL
DE BASSE-NORMANDIE**

**Abbaye-aux-Dames
B.P. 529
14036 CAEN Cedex
☎ 31.06.98.90**



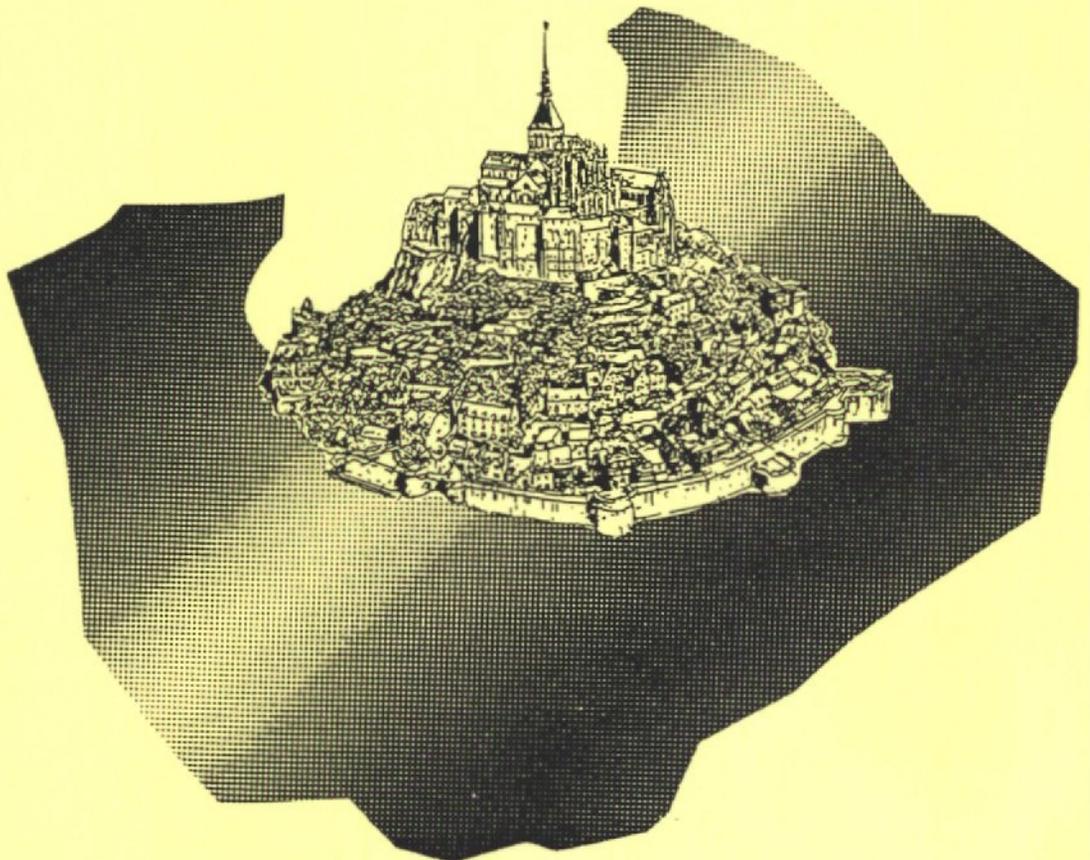
BASSE - NORMANDIE

AVIS

Conseil Economique et Social Régional



**LE MONT-SAINT-MICHEL
ET LA MISE EN VALEUR
DU PAYS DE LA BAIE**



13 Décembre 1995



Le Conseil Économique et Social Régional de Basse-Normandie s'est réuni le mercredi 13 décembre 1995, à l'Abbaye-aux-Dames, à Caen, sous la présidence de M. DROULIN, à l'effet notamment d'émettre un avis sur le Mont-Saint-Michel et la mise en valeur du Pays de la baie.

**LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL RÉGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

- Après avoir confié à la Commission n° 3 "Aménagement du territoire - Environnement - Tourisme - Urbanisme et Habitat" le soin d'étudier cette question et à M. LEMARÉCHAL la responsabilité de l'élaboration du rapport d'information et d'analyse ;

- Après avoir pris connaissance de l'avis de cette Commission spécialisée ainsi rédigé et amendé :

"Le Mont-Saint-Michel et sa baie forment un site prestigieux mondialement reconnu, comme en témoigne son inscription par l'U.N.E.S.C.O.¹ en 1979 au titre du patrimoine culturel et naturel mondial. Le Mont fait ainsi l'objet depuis quelques années de toute l'attention des pouvoirs publics afin de sauvegarder son caractère exceptionnel et son cachet maritime. Qui plus est, il constitue un facteur de développement pour son arrière-pays à la fois normand et breton.

La réalisation de la Route des Estuaires et l'annonce officielle du programme de restauration du caractère maritime du Mont-Saint-Michel accompagné de la mise en oeuvre d'une "Opération Grand-Site - Baie du Mont-Saint-Michel" ouvrent de surcroît de nouvelles perspectives en la matière.

La conjonction de l'ensemble de ces facteurs a motivé de la part du Conseil Économique et Social Régional de Basse-Normandie une appréciation globale sur les perspectives de développement du territoire de la baie du Mont-Saint-Michel.

*
* * *

✓ DIMENSIONS TOURISTIQUE ET CULTURELLE DU MONT-SAINT-MICHEL

Depuis la création sur un îlot rocheux d'un oratoire en l'an 708 par Saint-Aubert comme l'ordonnait la révélation céleste de Saint-Michel, le Mont dédié à l'Archange est le témoin de près de treize siècles durant lesquels édifications et destructions se sont succédé au gré des gloires ou des tourments de l'histoire. Il nous a donc été légué un patrimoine unique d'une grande richesse architecturale et culturelle.

Aujourd'hui, le rayonnement du Mont en fait l'un des monuments les plus visités de France et le premier pour la province. En effet les comptages de véhicules réalisés sur la digue-route pour 1994 permettent d'évaluer le nombre de touristes sur le site à 3,2 millions de personnes. À partir de ce chiffre, on estime entre 2 et 2,5 millions le nombre de touristes qui franchissent annuellement les portes du Mont et à plus de 800.000, le nombre de personnes qui visitent l'Abbaye.

Cependant, les pointes de fréquentation se concentrent principalement au cours de la saison estivale et sur quelques grands week-ends de l'année.

Une enquête ponctuelle sur l'origine des touristes à partir des immatriculations a montré que les français représentent le plus fort contingent avec près de 62 % dont une moitié provient des régions Normandie, Bretagne et Ile-de-France². Parmi les touristes étrangers les plus nombreux recensés, arrivent en tête les italiens (40,2 % des étrangers), suivis des allemands (16 %) et des anglais (15,5 %).

1 - United Nation's Educational Scientific and Cultural Organisation.

2 - Il convient de manier avec prudence ce type d'enquête qui minore les visiteurs étrangers. Tel est le cas par exemple des visiteurs d'autres pays acheminés au moyen de véhicules immatriculés en France. Par ailleurs, cette enquête réalisée par les services de l'Équipement s'est déroulée sur une seule journée test : le 13 Août 1990.

Une analyse du temps de séjour montre que pour la plupart des touristes, la visite est de courte durée. Si l'on exclut les personnes restées moins de 45 minutes sur le site, on évalue le temps moyen de visite du Mont à environ 2 heures 20.

Site mondialement célèbre, le Mont obtient en matière de tourisme des résultats en parfaite conformité avec sa renommée. En revanche, le rayonnement culturel du monument n'est pas à la hauteur des espérances. En effet la dimension et la vocation culturelles du Mont sont insuffisamment affirmées ; et même lors des périodes de forte fréquentation dans l'année, les festivals artistiques ou autres manifestations culturelles de niveau national voire international sont rares.

Une initiative intéressante est menée depuis 1991 par la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites avec le spectacle nocturne estival "*Les Imaginaires*", qui vise à mettre en valeur et révéler autrement et d'une façon opportune l'architecture de l'Abbaye grâce notamment à une mise en lumière et en musique du monument. Cette animation qui contribue à donner au Mont une image forte a atteint son record de fréquentation en 1995 avec 49.800 entrées. Le C.E.S.R. souhaite que tout soit entrepris pour la poursuite de ce concept original dont les retombées sont réelles sur le commerce, la restauration et l'hôtellerie localement.

De la même manière, afin de mieux faire découvrir l'aspect architectural et historique du Mont-Saint-Michel, une attention particulière pourrait être portée sur le développement et l'édition de supports numériques tels que les C.D. interactifs, C.D.Rom consacrés au Mont-Saint-Michel (son histoire, ses manuscrits, son cadre naturel...). De tels outils permettraient à l'aide d'images réelles ou virtuelles de haute qualité la visite interactive du monument, complémentaire d'une visite ultérieure sur le site.

✓ LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL : UN SITE ET UN ÉCOSYSTÈME EXCEPTIONNELS

Limitée par des socles cristallins, à savoir les massifs de Saint-Malo à l'Ouest, de Carolles à l'Est et de Saint-Broladre au Sud, la baie du Mont-Saint-Michel forme aux limites Sud du golfe normand-breton une large dépression d'environ 500 km² dont la moitié se découvre aux plus basses eaux. Les marées dont l'amplitude peut atteindre exceptionnellement jusqu'à 15,5 mètres en vives eaux sont classées parmi les plus importantes au niveau mondial. Même quotidiennement, à deux reprises (le matin et le soir), la marée est un spectacle grandiose depuis le Mont et quelques autres belvédères sur le continent.

La baie du Mont-Saint-Michel constitue en outre un modèle de sédimentation en domaine tempéré actuellement unique au monde et reconnu comme tel par les experts internationaux. En effet, les marées ont mis en place un sédiment très particulier (la tanguie) et propre à ce milieu très original.

C'est notamment pour se protéger des dégâts occasionnés par ces marées mais également pour conquérir des terrains sur la mer que l'homme est intervenu dès le XI^{ème} siècle dans la baie, modifiant par là-même le paysage et les cours des rivières et, ponctuellement, le fonctionnement hydro-sédimentaire naturel.

Au XIX^{ème} siècle, la polderisation a façonné le littoral de la baie et seuls les herbus assurent aujourd'hui en fond de baie l'interface entre les domaines maritime et terrestre.

Du point de vue écologique, la baie détient une diversité biologique rarement égalée. Elle s'avère notamment un lieu unique de reproduction et de développement des poissons plats de même qu'un passage pour les poissons migrateurs, la Sée étant l'une des meilleures rivières à saumons de France.

La baie accueille également des mammifères marins tels que des phoques et des dauphins.

Mais elle est surtout mondialement reconnue pour la richesse de son avifaune. Elle abrite en effet très régulièrement plus de 100.000 oiseaux et constitue ainsi un lieu d'importance internationale de migration, d'hivernage, de refuge climatique, de gagnage³ voire de reproduction.

De plus, les parties supérieures de l'estuaire de la baie qui forment le shorre (appelé communément herbus ou prés-salés) représentent un intérêt botanique remarquable. À la frontière entre la terre et la mer, les herbus occupent une surface d'environ 4.000 hectares, soit la plus importante superficie de France. On y a recensé 67 espèces végétales de plantes "halophiles"⁴, certaines étant classifiées parmi les plus rares.

L'ensemble de ces spécificités écologiques ont motivé l'inscription de la baie dans les inventaires scientifiques et la mise en oeuvre d'un dispositif de protections de niveau international.

Ainsi, la baie du Mont-Saint-Michel est inventoriée comme Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) de type II⁵. Cette zone qui s'étale sur près de 58.000 hectares et 38 communes (21 dans la Manche et 17 en Ille-et-Vilaine) se subdivise elle-même en 29 sections d'intérêt biologique remarquable (ou Z.N.I.E.F.F. de type I).

Répertoriée comme "Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux" (Z.I.C.O.), la baie a été notifiée en partie par la France "Zone de Protection Spéciale" au titre de la Directive européenne de 1979 relative à la protection des oiseaux.

Au niveau mondial, la procédure d'inscription de la baie au titre de zone humide d'importance internationale dans le cadre de la Convention de Ramsar⁶ a abouti en novembre 1994.

Par ailleurs, il convient de rappeler que la baie du Mont-Saint-Michel a été retenue par l'U.N.E.S.C.O. en tant que patrimoine mondial à la fois culturel et

3 - Gagnage : lieu où le gibier va prendre sa nourriture.

4 - Plantes adaptées aux conditions salées.

5 - La typologie en type II s'applique pour les "grands ensembles naturels". Quant aux Z.N.I.E.F.F. de type I, celles-ci sont définies comme des secteurs d'une superficie limitée mais caractérisée par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux exceptionnels.

6 - La Convention relative à la conservation des zones humides d'importance internationale a été signée le 2 février 1979 à Ramsar en Iran.

naturel, ce qui constitue ainsi le seul site français doublement pris en compte sur les 19 répertoriés sur l'ensemble du territoire national.

Cet espace remarquable est d'une façon générale soumis aux mesures réglementaires applicables aux espaces sensibles telles que la loi relative à la protection des sites ou encore les dispositions relatives à la loi "littoral".

Citons enfin le décret classant en "forêt de protection" les 80 hectares du bois d'Ardennes en tant que forêt de plaine alluviale, les divers arrêtés d'utilisation temporaire du domaine maritime public ou ceux instituant de nombreuses réserves : biologiques (Tombelaine, Carolles, l'Île des Landes), de chasse maritime ou approuvée (Tombelaine) ou encore de pêche.

À l'ensemble du dispositif, il convient d'ajouter les protections foncières. Pour information, il faut savoir que le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres dispose sur le territoire de la baie de près de 90 hectares en propriété et 6 hectares en cours d'acquisition dans le département de la Manche (au 1er juillet 1995) et 67,8 hectares acquis pour le département de l'Ille-et-Vilaine (au 31 décembre 1994).

À cela s'ajoutent les acquisitions des Conseils Généraux, à hauteur de plus de 103 hectares pour la Manche et 16 hectares pour l'Ille-et-Vilaine (état 1993). Cette politique des Départements, très complémentaire de la démarche du Conservatoire, est toutefois difficile à mettre en oeuvre car certaines communes refusent le droit de préemption départemental. Dans cette hypothèse, le C.E.S.R. propose qu'un dispositif dérogatoire de nature réglementaire ou législative soit mis en oeuvre pour favoriser l'acquisition d'espaces naturels exceptionnels ou fragiles d'intérêt national ou international.

Concernant les dispositions en matière de planification foncière, si l'on constate une couverture en documents d'urbanisme locaux (Plan d'Occupation des Sols ou cartes communales) globalement satisfaisante sur l'ensemble de la baie, il est à noter cependant l'absence de P.O.S. actuellement opposables aux tiers sur deux communes littorales : Huisnes-sur-Mer et Le Mont-Saint-Michel.

L'ensemble de cet exposé montre que l'existence de la baie en tant qu'entité naturelle est incontestable. Mais qu'en est-il de l'arrière-pays du Mont ? Les liens culturels et économiques sont-ils assez puissants pour y créer une entité, un espace vécu au quotidien par ses habitants ?

✓ QUELLES RÉALITÉS POUR LE PAYS DE LA BAIE ?

Si la délimitation maritime de la baie du Mont-Saint-Michel ne présente pas d'obstacles majeurs, son équivalent terrestre est plus complexe à déterminer avec précision. Pour information, l'U.N.E.S.C.O. attend de la France, depuis 1979, la délimitation terrestre de la baie. Il faut savoir que les spécialistes hésitent en effet entre un espace restreint, limité à une bande littorale à laquelle ils intègrent les

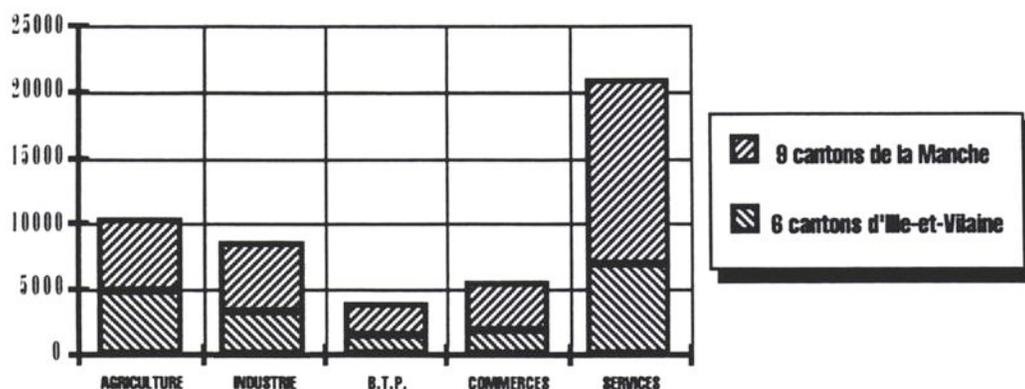
belvédères et points de vue sur le Mont et une zone plus large jusqu'à envisager la prise en considération de la notion, certes réelle, de bassins versants (des Sée, Sélune et Couesnon).

Délimiter le pays de la baie en tant qu'espace de vie est encore plus délicat à circonscrire, tant le rayonnement que peut avoir le Mont localement ou la reconnaissance de l'identité de ce pays ne constitue pas dans l'absolu des facteurs vraiment mesurables. D'ailleurs sur le terrain, on ne perçoit pas chez les habitants un sentiment fort d'appartenance à un "pays de la baie". Cette carence d'identité propre peut trouver ses origines notamment dans le découpage administratif qui scinde ce territoire en deux régions et deux départements.

Ainsi, le C.E.S.R. pour son étude a fait un choix intermédiaire entre la zone large et la zone restreinte. Ce périmètre d'étude, qui n'a pas la prétention d'être exclusif, mais qui a pour seule ambition de mieux connaître le pays de la baie, a pris en considération huit cantons littoraux allant de la pointe du Grouin à la pointe du Roc (Cancale, Dol de Bretagne, Pleine-Fougères, Pontorson, Ducey, Avranches, Sartilly et Granville) auxquels ont été ajoutés les sept cantons limitrophes situés dans l'arrière-pays (Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine, Combourg, Antrain, Saint-James, Isigny-le-Buat, Brécey et La Haye-Pesnel). Le C.E.S.R. est cependant bien conscient qu'en fonction des domaines d'étude, des usages, des compétences et des réalités (économie, environnement, hydrologie, etc), le périmètre d'étude varie.

L'ensemble de cette aire géographique retenue de 1.880 km² totalisait en 1990 près de 144.500 habitants, ce qui en fait un territoire globalement peu peuplé (77 habitants/km²) mais à population stable depuis 20 ans (+ 0,52 %), bien que localement des disparités s'affichent. Entre 1975 et 1990, la plus forte baisse a été enregistrée par le canton de Pontorson (- 14,1 %) et la croissance la plus affirmée concerne le canton voisin de celui de Saint-Malo : Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine (+ 20,58 %).

L'analyse des chiffres de la population active par grands secteurs d'activité dans le pays de la baie fait ressortir plusieurs caractéristiques.



Tout d'abord, on note la part importante du *secteur primaire* qui représente 21,2 % (à titre indicatif soit près du double de la moyenne bas-normande égale à 12 %). Cette activité est même dominante dans quatre cantons en 1990

(contre huit en 1982) : Brécey (50 %), Pleine-Fougères (43,9 %), La Haye-Pesnel (43,8 %) et Isigny-le-Buat (36,2 %), ce qui traduit la présence encore forte des activités agricoles. En effet, bien que le nombre d'exploitations ait subi une forte baisse entre 1979 et 1988 (- 21,1 %), la surface agricole utilisée a quant à elle peu diminué (- 3,4 %). Globalement, les surfaces agricoles dans notre périmètre d'étude sont dominées par les pâturages (42 %) et les cultures fourragères (34 %) ; viennent ensuite les cultures céréalières (18 %). Il convient de citer également la part non négligeable vouée à l'élevage dont une partie est pratiquée en hors-sol sur la zone étudiée.

Les cultures maraîchères constituent une spécificité locale implantée dans la région de Cancale. Si l'arrière-pays est témoin d'une agriculture plus traditionnelle, la frange littorale de la baie est le siège d'activités plus spécifiques telles que la culture sur les terres polderisées avec des productions à forte valeur ajoutée comme les céréales (maïs notamment) voire les cultures légumières (pour 1/5ème de la surfaces des polders).

Bien que n'apportant pas, loin s'en faut, le principal contingent du cheptel vif dans la zone d'étude, l'élevage de moutons de prés-salés dans la baie du Mont-Saint-Michel s'avère être la spécialité locale.

Le goût si fin de la viande d'agneaux de prés-salés a pour origine le pâturage par les animaux d'une végétation halophile implantée sur les herbus (recouverts totalement lors des marées à très fort coefficient). Actuellement deux démarches indépendantes (Ille-et-Vilaine et Manche) sont en cours d'instruction en vue de l'obtention d'Appellations d'Origines Contrôlées (A.O.C.). En effet, dans la Manche, les éleveurs sont regroupés au sein d'une association de producteurs alors qu'en Ille-et-Vilaine, il n'existe qu'un groupement ovins. Il serait souhaitable pour le C.E.S.R. qu'éleveurs bretons et normands tentent de se rapprocher de manière à obtenir un produit identique et une A.O.C. unique concernant le mouton de prés-salés de la baie du Mont-Saint-Michel (grévin). Il est entendu que pour y parvenir, les éleveurs devront respecter les clauses de la charte de la future A.O.C. chargée de définir les conditions d'élevage, les prescriptions en matière de chargement des herbus et les exigences de préservation du milieu naturel.

D'autres activités du secteur primaire sont présentes et concernent la zone maritime : la conchyliculture et la pêche. Les activités conchylocoles se situent exclusivement dans le département de l'Ille-et-Vilaine avec l'ostréiculture localisée sur Cancale pour l'élevage de l'huître plate en eau profonde et la culture de l'huître creuse.

La mytiliculture, quant à elle, s'est considérablement développée depuis quarante ans dans la baie. Avec 10.508 tonnes produites en 1992, cette activité sur le littoral breton de la baie représente environ le quart de la production française de moules de bouchots.

Pour ce qui est du dragage des huîtres plates sauvages, celui-ci est strictement réglementé et n'est autorisé que quelques jours par an.

Dans le domaine de la pêche, la richesse en poissons, fruits de mer et crustacés dans cette zone qui constitue, pour certaines espèces, l'une des principales

/...

nurseries de cette partie occidentale de la Manche a permis le développement d'une pêche côtière. Cependant, devant les infractions constatées (entre autres chalutage en fond de baie), un rapprochement des autorités maritimes d'Ille-et-Vilaine et de la Manche serait souhaitable pour la délimitation de périmètres de réserves naturelles ainsi que sur les moyens à mettre en oeuvre pour faire respecter les interdictions. De la même manière, il convient de lutter activement contre la pollution constatée localement due aux effluents côtiers non traités et aux rejets d'origine agricole afin de pérenniser et de valoriser les activités de conchyliculture dans la baie. La prise de conscience de part et d'autre du Couesnon est réelle et la récente réalisation de la station d'épuration du Mont-Saint-Michel, Ardevon et Beauvoir revêt à cet égard un caractère exemplaire.

*

* *

La part du *secteur secondaire* (Industrie + Bâtiment et Travaux Publics) dans le pays de la baie (25,1 % contre 30,8 % en Basse-Normandie et 31,1 % en France) montre que le secteur industriel n'est pas fortement implanté dans la zone d'étude. Cependant, il existe un maillage de P.M.E./P.M.I. dont certaines unités sont leaders ou très en pointe dans leur secteur tant en Bretagne qu'en Basse-Normandie (informatique, plasturgie, automobile, électronique, agro-alimentaire...). Il convient de signaler que bon nombre d'industriels présents dans la zone utilise l'image du Mont qui devient ainsi un outil de promotion évident de même qu'une façon opportune de valoriser certains produits.

Avec une représentativité de 53,7 % en 1990, le *secteur tertiaire* quoiqu'inférieur au taux bas-normand (57,2 %) et français (64,2 %) est principalement dominé par les services qui représentent 42,5 % du total des actifs ayant un emploi dans la zone d'étude, services au sein desquels le tourisme occupe une place dominante.

À cet égard, la vocation touristique du pays de la baie est évidente bien que l'offre soit très disparate sur l'ensemble du territoire étudié.

Les résidences secondaires constituent le premier type d'hébergement touristique en terme d'unités (11.035) et de capacité (55.175 personnes⁷). Avec respectivement 3.130 et 1.877 résidences secondaires, les cantons de Granville et de Cancale arrivent en tête dans le pays de la baie. Le rapport entre le nombre de résidences secondaires et de résidences principales atteint même des valeurs très élevées pour certains cantons (48,2 % pour Sartilly, 37,3 % pour Cancale, 35,8 % pour Granville...). Cette observation met en évidence le caractère de moins en moins sédentaire de la population locale, ce qui nuit à une approche objective de la démographie et de l'économie locales.

7 - Le critère retenu : une résidence secondaire = 5 personnes.

	MANCHE		ILLE-ET-VILAINE	
	Nombre d'établissements	Capacité d'accueil (en personnes)	Nombre d'établissements	Capacité d'accueil (en personnes)
Hôtels classés "Tourisme"	63	3 018	24	1 237
Gîtes labellisés	233	1 242	155	822
Chambres d'hôtes	222	568	208	570
Campings	22	10 584	22	7 380
Meublés (*)	NR	2 744	NR	441

(NR = Non Renseigné)

Extrait du rapport du C.E.S.R.

Capacité exprimée en nombre de structures et de personnes
dans le pays de la baie (hébergements marchands)
Données 1994 (*) et 1995

En réalité, on peut distinguer dans le pays de la baie plusieurs formes de tourisme :

- *un tourisme de masse, de passage et de court séjour* sur le site du Mont ou le long des axes routiers de transit avec une saturation hôtelière et un fort pourcentage de touristes étrangers régulièrement les mois d'été ;
- *un tourisme littoral dont balnéaire* axé notamment sur les cantons de Cancale, Sartilly et Granville avec une capacité d'accueil en hôtels, campings, meublés et résidences secondaires considérable malgré l'impossibilité de valoriser au plan balnéaire la majeure partie du linéaire côtier ;
- *un tourisme vert et de découverte* qui s'appuie sur une répartition dense des gîtes et des chambres d'hôtes.

Mais tous les cantons de la baie ne sont pas dotés d'égale manière en structures de tourisme et des zones bien pourvues en capacité d'accueil côtoient des espaces situés à l'écart des flux touristiques. Fort de cette observation, le C.E.S.R. encourage le développement des structures d'accueil et parallèlement l'amélioration du niveau qualitatif des structures hôtelières notamment dans l'arrière-pays de la baie.

Quelle que soit la forme de tourisme, le transport individuel s'avère le moyen dominant pour parvenir au Mont-Saint-Michel. Une véritable réflexion mériterait d'être engagée afin de promouvoir le développement de tous les moyens de transport collectifs potentiels, à partir des principales villes de la région et de la capitale.

Le pays de la baie du Mont-Saint-Michel est donc une terre de contrastes comme en témoigne l'analyse des spécificités locales. Réfléchir à l'avenir de

cette zone nécessite de bien connaître les différentes problématiques que pose en terme de mise en valeur :

- la sauvegarde de l'insularité du Mont,
- la préservation du milieu naturel de la baie,
- la diversification de l'offre touristique.

✓ LA SAUVEGARDE DE L'INSULARITÉ DU MONT

Comme l'ensemble des havres, la baie du Mont-Saint-Michel est vouée inéluctablement au phénomène naturel de colmatage et donc à terme à l'ensablement. On évalue l'apport de sédiments marins dans la partie estuarienne à 1,5 million de m³ chaque année, une marée moyenne de coefficient 88 charriant environ 60.000 m³ de matériaux. La baie, du fait de sa configuration, constitue ainsi un véritable piège à sédiments, les éléments les plus fins se déposant près du rivage et formant la tangué.

Ce phénomène d'ensablement a par ailleurs été canalisé par l'action de l'homme dont le but était justement de localiser ce processus en recherchant le développement de la poldérisation. Depuis le milieu du dernier siècle, les réalisations telles que la digue submersible de Roche-Torin (1859 à 1885), la canalisation du Couesnon (1863), la réalisation de la digue-route insubmersible (1878 à 1880), les détournements du Ruisseau Landais et de la Guintre (respectivement en 1881 et en 1884) et la construction du barrage de la Caserne (1969), ont contribué à l'avancée spectaculaire des zones d'herbus, véritables révélateurs des exhaussements du fond de la baie⁸. On évalue à cet égard depuis 1947 leur extension à un rythme de 25 à 35 hectares en moyenne chaque année. Les zones où la progression des herbus a été la plus forte ces dernières décennies sont les embouchures des Sée-Sélune et de part et d'autre du Mont-Saint-Michel. Le monument est ainsi menacé de perdre son insularité du fait d'un mouvement de "tenaille sédimentaire" qui se concrétise par la progression du "Grand Banc" de l'Est et du "Banc de Bretagne" à l'Ouest.

La prise de conscience de la nécessité d'intervenir pour sauver le Mont du péril des sables est ancienne et date du début du siècle. Mais il a fallu attendre le début des années 1970 pour étudier des scénarios à même d'aborder concrètement la question du désensablement.

Le Laboratoire Central d'Hydraulique de France de Maisons-Alfort, chargé d'étudier le dossier, préconisa la réalisation d'un plan global comprenant l'aménagement du Couesnon et la réalisation de deux réservoirs à marée, les suppressions de la digue-route et de la digue de la Roche-Torin. Or, jusqu'à présent, seule cette dernière opération a été partiellement effectuée et les résultats obtenus à cette occasion sont peu probants (poursuite de la sédimentation et du développement des herbus).

Le principe des bassins de chasse fut vite abandonné compte tenu du coût de réalisation et d'entretien de ces infrastructures sans parler des problèmes écologiques évidents pour le site... On évoluera par la suite vers la solution de ne faire

8- Il faut savoir que les herbus sont une conséquence et non une cause de l'ensablement.

appel qu'aux seuls mécanismes naturels abandonnant ainsi toute vaine tentative de "désensabler" la baie. Ainsi, une nouvelle étape est franchie en mars 1995 avec l'annonce par le Premier Ministre E. BALLADUR du projet non plus de désensablement mais de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel qui prévoit principalement :

- * la construction d'une passerelle-pont sur un kilomètre permettant la réalisation d'un lien fixe de transport collectif (télécabines sur rail) en remplacement de la digue-route actuelle ;
- * la modification du barrage de la Caserne sur le Couesnon ;
- * le rétablissement des cours de la Guintre et du Ruisseau Landais ;
- * la réalisation d'un parking de 3.900 places (3.300 places pour les voitures de tourisme, 500 places pour les montois non résidents et 100 places pour les cars de tourisme) sur le polder de l'enclos Morvan et d'un autre sous abri près du Mont pour les résidents.

Le coût global du projet qui doit, selon le premier échéancier, se dérouler d'ici à 2002, est de 500 M.F. hors taxes (dont 300 M.F. à la charge de l'État et 200 M.F. pour les collectivités locales). Ce programme est de plus accompagné d'une opération "Grand-Site National" d'un montant de 50 M.F..

Le C.E.S.R. tient à se réjouir de cette volonté forte exprimée à travers ce projet. En effet, sa concrétisation doit redonner au Mont-Saint-Michel son aspect maritime qui contribue tant à sa célébrité en le sauvegardant quelques temps encore de l'ensablement...

Cependant, il note que des spécialistes ont émis quelques réflexions sur l'impact réel de certains aménagements et les solutions retenues. Le choix de concevoir une passerelle de 1.000 mètres au maximum aurait été déterminé pour des raisons esthétiques. Cependant, les études hydrauliques qui seront menées sur modèle réduit devraient définir notamment la longueur minimale de l'ouvrage permettant d'assurer correctement la circulation des eaux autour du monument. Quant à l'option initialement retenue de réaliser un parking "réservé" sous abri près du Mont, la question se pose quant à sa faisabilité, sa sécurité en cas de fortes marées et à son impact éventuel sur le processus d'envasement au pied du monument. Par ailleurs, il est espéré que le rétablissement des deux petits cours d'eau (Guintre et Ruisseau Landais) ait un effet positif quoique, il faut le reconnaître, de moindre ampleur que certaines autres solutions avancées.

✓ LA PRÉSERVATION DU MILIEU NATUREL DE LA BAIE

La baie du Mont-Saint-Michel fait l'objet de nombreuses mesures réglementaires de protection répondant tant à des objectifs nationaux qu'à des engagements européens voire mondiaux. Malgré la présence de ces dispositifs, il n'en demeure pas moins que leur application s'avère difficile en raison principalement de leur manque de lisibilité.

En effet, les mesures de protection introduisent de nombreux périmètres dont la compréhension n'est nullement acquise aux yeux des utilisateurs, des acteurs et des usagers de la baie. Par ailleurs, les dispositions sont principalement conservatoires et sont considérées de ce fait insuffisantes aux yeux des spécialistes de l'environnement alors qu'inversement elles apparaissent contraignantes aux yeux de certains utilisateurs....

Le C.E.S.R. pense que la superposition spatiale des mesures représente une faiblesse qui incite à définir et à formaliser globalement, avec tous les acteurs, un plan de gestion patrimonial cohérent des milieux naturels et des paysages de la baie du Mont-Saint-Michel.

Déjà une initiative sectorielle s'inscrit dans cette optique : la charte de gestion des herbus initiée par les services de l'État dans le département de la Manche constitue à cet égard un document de synthèse qui fait le point sur l'ensemble des connaissances de ce milieu, la globalité des dispositifs de protection, les activités et les usages, les prescriptions et les autorisations d'occupation temporaires (A.O.T.). Ce document correspond en fait à un code de bonne conduite des utilisateurs du domaine public maritime.

Cependant, le C.E.S.R. ne considère ces dispositions envisageables qu'à la condition où elles reconnaissent la présence et l'activité humaines comme facteurs de valorisation et de préservation du site.

Un point particulier mérite d'être soulevé concernant les "agressions" portées ici ou là au paysage tel par exemple le caractère anarchique de la publicité, le stationnement sauvage des camping-cars, voire l'aspect très hétérogène du patrimoine bâti aux alentours mêmes du Mont. Certes, des incitations financières ponctuelles existent de la part des services extérieurs de l'État de l'Environnement et des Affaires Culturelles (interventions sur le "patrimoine rural non protégé") mais les aides mobilisables sont modestes et les zones éligibles sont limitées le plus souvent au site classé.

Les collectivités locales et l'État interviennent sur des aspects esthétiques (enfouissement des lignes électriques et téléphoniques) et, au niveau de l'entretien ponctuel des espaces naturels, font appel localement à des "emplois verts" (contribuant dans le même temps à la réinsertion de chômeurs).

Il apparaît vital au C.E.S.R. de réaliser un inventaire des "points noirs" dans le paysage de la baie tant sur le plan architectural qu'environnemental puis d'engager un programme global en vue de leur résorption.

À titre d'exemple, parmi les initiatives intéressantes à mener dans la perspective d'une restauration paysagère de l'arrière-pays de la baie, une campagne de replantation de haies (avec des espèces locales) pourrait être menée. De même, des incitations en faveur de la pose de barrières traditionnelles aux entrées des parcelles agricoles serait à encourager. En tout état de cause, afin d'éviter l'éparpillement des mesures, il serait bon de limiter, dans un premier temps, ce genre d'interventions le long des itinéraires ou routes touristiques.

La richesse et la diversité du patrimoine naturel qu'il convient à la fois de protéger et de valoriser rendent attractif le pays de la baie qui peut devenir source de diversification d'un tourisme cependant respectueux de l'environnement...

✓ LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE

Actuellement, la fréquentation touristique se trouve en fait très limitée dans l'espace et dans le temps. Outre le tourisme balnéaire ou littoral, le Mont-Saint-Michel constitue en effet la motivation principale du déplacement touristique dans la baie attirant ainsi dans ses proches abords environ trois millions de touristes chaque année, les flux touristiques atteignant leur apogée durant la saison estivale (approximativement du 15 juin au 15 septembre). Le seul mois d'août attire 22 % des touristes, d'où les problèmes constatés de saturation de la circulation et des structures d'hébergement sans parler des questions d'insécurité.

Malgré cela, l'arrière-pays du monument bénéficie peu en réalité des retombées économiques ou du moins pas tant que l'on pourrait légitimement espérer. Et localement, seul Saint-Malo possède une image forte et constitue ainsi le second pôle touristique aux portes de la baie.

Une réflexion sur la diversification de l'offre touristique est actuellement engagée dans le département de la Manche en vue notamment de la réalisation de la Route des Estuaires (A.84) et de l'ouverture du tronçon Caen-Rennes qui traversera d'ici à la fin du siècle le pays de la baie en passant par Villedieu-les-Poëles, Avranches et Saint-James. À cet égard, une attention particulière est actuellement portée par les services de l'Équipement et ceux du Département de la Manche sur les retombées de cette infrastructure afin qu'elle contribue véritablement à valoriser les atouts touristiques du pays de la baie. Cet axe de transit touristique à l'heure actuelle très fréquenté (plus de 15.000 véhicules/jour en août à Plomb au Nord d'Avranches) intensifiera sans nul doute ses flux à l'avenir.

L'objectif est ainsi clairement affiché de profiter de l'autoroute pour délivrer une information à l'usager (sur le patrimoine, l'environnement, l'hébergement touristique...). Ainsi, dans le pays de la baie, l'A.84 sera équipée d'une aire de repos près de Plomb au Nord et d'une aire de service⁹ à Saint-Aubin-de-Terregatte au Sud, toutes deux aménagées en parfaite complémentarité. Sur la première qui constituera l'entrée dans la baie sens Nord-Sud sera réalisé un belvédère avec panneaux d'informations. Sur la seconde, dans le sens Sud-Nord il est prévu de l'équiper, aux côtés de la station service, d'un restaurant et d'un lieu d'informations touristiques marquant l'entrée en Normandie.

Par ailleurs, le C.E.S.R. insiste sur l'attention à porter à l'aménagement du futur grand parking au lieu-dit "La Caserne" et notamment au lieu d'accès du public aux télécabines. Ce pourrait être l'occasion de créer une structure d'accueil et d'information bien étudiée au niveau architectural (de manière à s'insérer le mieux possible dans le site), d'où la vue sur le Mont serait exceptionnelle et qui permettrait de délivrer des informations diverses au public (le cadre naturel, historique, les lieux

9 - Contrairement à l'aire de repos réduite bien souvent à sa plus simple expression, l'aire de service comprend obligatoirement une station-service et éventuellement des annexes (restaurants, commerces, points d'informations...).

touristiques à découvrir dans l'arrière-pays...). Dans le prolongement de cette préoccupation majeure relative à l'accueil des visiteurs, le C.E.S.R. croit en une idée à la fois plus ambitieuse et plus attractive qui consisterait, aux moyens de maquettes en modèle réduit, à expliquer les mécanismes naturels dans la baie et les conséquences qu'ils induisent.

Le C.E.S.R. croit en ces initiatives très prometteuses mais tient à attirer l'attention sur les équipements de l'aire de Saint-Aubin-de-Terregatte qui, à travers la réalisation d'une Maison de Tourisme Normandie-Bretagne, devraient constituer une vitrine pour les deux régions concernées (promotion des lieux touristiques, réservations, vente de produits artisanaux et du terroir) et surtout un point d'animation et de renseignements durant les périodes de forte fréquentation. Aussi s'avère-t-il vital que cette aire soit accessible dans les deux sens soit par une passerelle au minimum, voire par un pont-route. En vue d'obtenir la réalisation d'un tel équipement stratégique, le C.E.S.R. engage les deux départements de la Manche et de l'Île-et-Vilaine à mener des pourparlers en la matière.

Avec la Route des Estuaires, il ne s'agit pas tant de chercher à augmenter la fréquentation du Mont -déjà périodiquement saturé- que de diffuser intelligemment la clientèle dans l'arrière-pays. À ce sujet, le C.E.S.R. estime qu'il convient d'encourager la promotion de nouveaux "produits touristiques".

Tout d'abord, il s'agit de conforter les pôles touristiques existants dans le pays de la baie et qui pourraient encore s'affirmer en développant leurs spécificités liées à leur patrimoine historique ou architectural (Avranches et les manuscrits du Mont-Saint-Michel ; Dol-de-Bretagne, ses rues médiévales et ses musées traditionnels), voire à leurs spécificités portuaire ou balnéaire (Granville, Cancale).

Parallèlement, il conviendrait de valoriser certains "points forts" à la lisière de la baie en privilégiant notamment les sites naturels exceptionnels qui bénéficient de l'effet visuel du Mont, sans oublier le spectacle de la marée. Ainsi ces lieux se doivent d'exploiter cet atout à travers la promotion des belvédères qui constituent autant de "balcons" sur la baie. C'est le cas notamment des falaises de Champeaux, du Mont-Manet, du bec d'Andaine, du Grouin du Sud, du Jardin des Plantes d'Avranches, de la Roche-Torin, de l'ossuaire allemand d'Huisnes-sur-Mer, du Mont-Dol, de Cancale....

De même, l'arrière-pays offre incontestablement des lieux qui se prêtent au tourisme de découverte (lacs et rivières, paysages bocagers, espaces forestiers...), encore faut-il que des lieux d'accueil adaptés à la fréquentation touristique soient prévus. Cependant il convient d'être vigilant sur la capacité de certains de ces sites exceptionnels à supporter un accroissement de la fréquentation touristique sans porter atteinte à terme aux milieux naturels (faune et flore) et aux paysages. Aussi convient-il de concevoir des aménagements adéquats et cohérents pour ces lieux sensibles dans l'optique d'une préservation, d'une restauration et d'une mise en valeur adaptées (masques de verdure, revêtement végétal...).

En appui avec ces idées, le C.E.S.R. estime que la politique touristique menée par le Département de la Manche de créer sur plusieurs sites des maisons à thèmes (Maisons de la baie : relais de Genêts, relais de Courtils, relais de Vains en projet, etc) est bénéfique et à développer. D'ailleurs, l'Association pour la mise en valeur de la baie du Mont-Saint-Michel a été précurseur en la matière en proposant

des activités de découverte (randonnées notamment) qui attirent sur le seul site de Genêts chaque année près de 30.000 personnes.

Il convient à ce propos de souligner l'intérêt de développer un tourisme de découverte respectueux de l'environnement pour lequel il existe au niveau international un marché potentiel qui intéresse des tours-opérateurs (clientèle nord-européenne essentiellement)¹⁰. Lors de certaines périodes favorables, l'observation des oiseaux pourrait par exemple constituer un appel touristique pour une clientèle spécialisée.

La mise en valeur des patrimoines naturel, culturel et historique passe également par l'aménagement de circuits touristiques déjà développés dans la partie bretonne et actuellement en cours d'élaboration dans la Manche. Cette initiative va de pair avec la mise en oeuvre d'une signalétique appropriée en complément des relais d'information.

À ce sujet, le C.E.S.R. réitère sa proposition déjà formulée dans un précédent avis¹¹ réalisé dans le cadre de la préparation du IIIème Plan Régional, d'engager un programme de signalisation du patrimoine bâti d'intérêt, élargi aux sites naturels exceptionnels pour l'occasion. Ainsi, une mise en oeuvre d'un tel programme sur la baie pourrait comprendre deux volets :

- une signalisation ou pré-signalisation appropriée sur les axes routiers permettant de guider les touristes avec efficacité sur les lieux prestigieux dans le pays de la baie,
- une signalétique sur chaque site permettant tout d'abord de renseigner le visiteur sur l'histoire du monument ou la description du milieu naturel, du paysage... et de l'inciter ensuite à se déplacer sur les autres lieux d'intérêt dans l'arrière-pays selon une thématique restant à définir.

Pour une bonne lisibilité des messages, le C.E.S.R. souhaite qu'un logo unique¹² soit retenu sur l'ensemble des territoires concernés, permettant ainsi une bonne identification des actions menées dans la baie à la fois normande et bretonne.



En complément de cette action, il conviendrait également d'expérimenter dans certains sites parmi les plus fréquentés de nouveaux supports tels que les bornes interactives voire l'accès aux banques de données (système de réservation par exemple).

10 - Par exemple, La Maison de la baie propose déjà à cet égard des produits touristiques labellisés dans le catalogue "Normandie couleur nature".

11 - Avis sur "La restauration du patrimoine bâti en Basse-Normandie", 2 et 3 juillet 1992.

12 - Il convient de signaler qu'un logo symbolisant l'étroite symbiose des domaines terrestres et maritimes a été réalisé en 1987 à l'occasion de l'année européenne de l'environnement et est utilisé par l'association pour la mise en valeur du patrimoine de la baie du Mont-Saint-Michel côté bas-normand.

Par ailleurs, dans le cadre du développement d'une stratégie touristique à l'échelle du pays de la baie, il conviendrait d'encourager une association étroite et une mise en réseau des offices de tourisme et syndicats d'initiative de part et d'autre du Couesnon. Cette coopération serait opportune notamment pour la mise en place de forfaits touristiques pour des courts séjours sur l'ensemble de ce territoire.

*
* * *

UNE PREMIÈRE GRANDE RÉPONSE À LA MISE EN VALEUR DE LA BAIE : L'OPÉRATION GRAND SITE - BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL

Toutes ces dispositions concourant à la mise en valeur du pays de la baie et s'appuyant sur le tourisme, l'environnement et le patrimoine trouvent leur place tout naturellement dans la mise en oeuvre d'une Opération Grand Site (O.G.S.) - Baie du Mont-Saint-Michel. Décidée en mars 1995 lors du lancement du projet de restauration du caractère maritime du Mont, l'O.G.S. conformément à un programme ministériel lancé en 1979, a pour objet de permettre la réhabilitation et la mise en valeur des sites les plus fréquentés en France¹³. Le C.E.S.R. se réjouit de cette décision qui permettra d'aboutir à un projet global à la fois de mise en valeur et de gestion durable des sites et des paysages de la baie. Dans ce cadre, les propositions formulées précédemment en matière de préservation des milieux naturels et de diversification de l'offre touristique devraient y trouver une grande place étant entendu que pour le C.E.S.R., la question majeure qu'il conviendra d'examiner en priorité sera l'aménagement de l'accueil auprès du futur grand parking de la Caserne.

L'O.G.S. - Baie du Mont-Saint-Michel permettrait enfin d'avoir une vision commune sur un territoire identifié en créant une dynamique sur la base d'actions cohérentes et complémentaires. Ce doit être également l'occasion pour tous ceux qui oeuvrent dans la baie du Mont-Saint-Michel de se rencontrer, de mettre en commun leurs expériences et de réfléchir à un projet global. Il convient à ce sujet de regretter en effet que jusqu'alors il n'y ait eu que trop peu de concertation aux niveaux touristique, culturel, administratif...notamment entre les départements d'Ille-et-Vilaine et de la Manche.

Concernant la délimitation de l'espace géographique à retenir, il semble opportun que la zone d'action se limite aux seuls cantons littoraux de la baie, ce qui permettra de concentrer les crédits sur cette zone dans un souci d'efficacité et d'aménagement durable.

Cependant, en complémentarité de l'O.G.S., le C.E.S.R. souhaiterait que soit engagée une action s'adressant à un territoire plus vaste. C'est dans ce sens qu'il souhaite que les collectivités locales, l'État voire l'Europe mènent des politiques d'accompagnement qui favoriseraient le développement économique en vue, à terme, de voir émerger un réel sentiment d'appartenance au pays de la baie.

13- La Basse-Normandie est déjà concernée par ce type d'opération sur le site de La Hague.

Pour ce qui est de la (ou des) structure(s) de pilotage de l'O.G.S., il est convenu que la maîtrise d'ouvrage soit locale. Dans ce cas, deux scénarios peuvent être évoqués : soit une collaboration et une répartition des responsabilités au niveau de deux maîtres d'ouvrage (les deux Départements), soit la création d'une structure unique, interdépartementale ou interrégionale (syndicat mixte).

Quel que soit le scénario, il apparaît nécessaire qu'il puisse au moins exister une réflexion au niveau interrégional afin notamment d'harmoniser le mieux possible les options retenues (signalétique, édition de documents touristiques, promotion, cohérence des équipements...).

En référence aux expériences menées dans le passé et qui n'ont à aucun moment préparé cette hypothèse, le C.E.S.R. souhaite que les choix privilégient l'efficacité et la souplesse. Ainsi, une structure de réflexion interrégionale pourrait être chargée des grandes orientations tandis que la programmation, l'application des actions sur le terrain et le suivi opérationnel, pourraient revenir aux deux Départements, libres, soit de se retrouver au sein d'une structure interdépartementale unique, soit plus vraisemblablement de s'appuyer sur les structures de gestion locales existantes (voire à créer).

Dans le même esprit, le C.E.S.R. encourage la création d'un "Observatoire de la baie" commun aux deux régions qui pourrait constituer un lieu de rencontre et d'échanges voire une cellule d'information auprès de la structure interrégionale de réflexion, rassemblant des spécialistes de l'environnement, des scientifiques, des professionnels du tourisme, des décideurs locaux... en vue de coordonner ses actions touchant à la connaissance et à la mise en valeur du pays de la baie".

- Après en avoir délibéré,

A D O P T E, à l'unanimité moins 1 abstention, l'avis de la Commission n° 3.

Le PRÉSIDENT,

Maurice DROULIN